Université de Strasbourg — Faculté de Pharmacie

Année 1937—1938 № 178

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA PHARMACIE STRASBOURGEOISE

Thèse présentée et soutenue publiquement le 2 Avril 1938 à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg pour obtenir le grade de Docteur de l'Université (Mention PHARMACIE)

par

Gabriel HUMBERT, Pharmacien ✻, ✻, I.
Né à DIEUZE (Moselle) le 14 juillet 1885

Examinateurs de la Thèse :

MM. A. SARTORY, Professeur, Président
Y. VOLMAR, Professeur } Juges
R. SARTORY, Chargé de Cours }

— 1938 —
Imprimerie J. Brinkmann
Mulhouse

Thèse Strasbourg
1938

CONTRIBUTION
A L'HISTOIRE DE LA PHARMACIE STRASBOURGEOISE

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548006_0032

Université de Strasbourg — Faculté de Pharmacie

Année 1937—1938 N°. 178

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA PHARMACIE STRASBOURGEOISE

Thèse présentée et soutenue publiquement le 2 Avril 1938 à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg pour obtenir le grade de Docteur de l'Université (Mention PHARMACIE)

par

Gabriel HUMBERT, Pharmacien ✠, ⚜, I.
Né à DIEUZE (Moselle) le 14 juillet 1885

Examinateurs de la Thèse :

MM. A. SARTORY, Professeur, Président
Y. VOLMAR, Professeur
R. SARTORY, Chargé de Cours } Juges

— 1938 —
Imprimerie J. Brinkmann
Mulhouse

*44552.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTÉ DE PHARMACIE

Administration

MM. A. SARTORY, *Doyen*, C. ✻, I. 🌿, C. ✠
Y. VOLMAR, *Assesseur*, 🌿
CUVIER, *Secrétaire*, I. 🌿

Doyen honoraire

M. JADIN, O. ✻, I. 🌿, ✠.

Professeurs

MM. A. SARTORY, C. ✻, I. 🌿, C. ✠	Bactériologie
LAVIALLE, ✻, I. 🌿, ✠	Botanique
VOLMAR, I. 🌿	Chimie organique
GUILLAUME, ✻, ✠, I. 🌿, ✠	Pharmacie galénique
LAPP, I. 🌿	Chimie analytique
CORDIER, chargé de cours 🌿	Pharmacie chimique
R. SARTORY, chargé de cours 🌿	Matière médicale

Professeur honoraire

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

M. JADIN, O. ✻, I. 🌿, ✠

Cours Complémentaires

MM. A. SARTORY	Hygiène
LAVIALLE	Hydrologie
VOLMAR	Chimie minérale
GUILLAUME	Zoologie
LAPP	Physique
EISENMANN	Législation et Déontologie
CORDIER	Chimie biologique
R. SARTORY	Cryptogamie
DUQUENOIS	Toxicologie

Chefs de Travaux Pratiques

MM. R. SARTORY	Bactériologie et Parasitologie
COLLARD, I. 🌿, ✠	Chimie pharmaceutique
BOHN, A. 🌿	Histoire naturelle
DUQUENOIS	Chimie et Physique

A la Mémoire de mon PÈRE et de ma MÈRE,
mon BEAU-PÈRE.

En témoignage de ma filiale affection.

mon ami d'enfance M. le Professeur René KUENY,

En souvenir de notre amitié.

A ma FEMME,

avec toute ma vive affection.

mes Frères,

mes Compagnons d'Etudes de l'Institut Pharmaceutique
de Strasbourg,

cette belle Faculté de Pharmacie de Strasbourg,

Hommage de ma profonde admiration.

Meis et Amicis.

A mon Président de Thèse

MONSIEUR LE PROFESSEUR A. SARTORY

Doyen de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Commandeur de la Légion d'Honneur

Hommage de ma profonde et respectueuse reconnaissance.

A mes Juges

MONSIEUR Y. VOLMAR

Professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg

MONSIEUR R. SARTORY

Chargé de cours à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Témoignage de ma vive gratitude.

AVANT - PROPOS

Appréciant l'agrément et même l'incontestable utilité de l'histoire les professeurs GUIGNARD et Henri GAUTIER, respectivement directeur honoraire et directeur de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris, fondèrent, le 2 février 1913, la « Société d'Histoire de la Pharmacie » (la S. H. P.) dont nous sommes membre depuis 1920.

Mais officiellement, la spécialité de l'Histoire n'a pas encore pris place au milieu des « disciplines » de la Faculté.

Alors que l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse etc. ont des chaires d'histoire pharmaceutique avec laboratoires spéciaux et examens au bout de l'an, la France s'abstient ou presque.

Cependant les Facultés de Nancy, de *Strasbourg,* de Toulouse, de Montpellier se sont honorées en acceptant des *thèses d'histoire,* où l'on trouve concentrés tous les efforts des prédécesseurs et qui constituent un point de départ, une puissante base en vue des explorations à entreprendre dans l'avenir.

Car il n'existe point de matière plus *historiable* (si nous osons dire), plus riche que la Pharmacie, qui est à la fois une science placée au carrefour de diverses sciences, une branche fort développée de l'industrie et du commerce, un art inspirateur de plusieurs arts (architecture, céramique, fonderie, verrerie, art du bois, gravure, etc.).

Et dans ce passé multiforme beaucoup de coins restent obscurs. Notre fonction de rédacteur du « Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine », en remplacement du regretté confrère et ami Charles ACHENER de Mulhouse, nous a procuré l'occasion de feuilleter, à tête reposée, les exemplaires dudit journal parus depuis sa fondation et de nous inspirer de l'exemple de nos éminents prédécesseurs.

Cette lecture nous a reposé des tribulations de la vie professionnelle. De plus nous y avons puisé un encouragement réconfortant.

Au cours de ces pérégrinations une idée germa dans notre cerveau, celle d'écrire, un jour, l'Histoire de la Pharmacie d'Alsace, travail de longue haleine, mais plein d'enseignements utiles.

Entre temps, encouragé, d'une part, par le distingué et éminent doyen actuel de la Faculté de Strasbourg, et stimulé, d'autre part, par un de nos confrères et amis de notre génération, lui-même docteur en Pharmacie (A. DAHLET pour ne pas le nommer) nous nous sommes laissé tenter de présenter une thèse d'ordre historique devant la Faculté de Pharmacie de Strasbourg en vue d'obtenir le grade de docteur en Pharmacie.

Nos recherches effectuées dans le but de trouver un sujet, non traité jusqu'alors dans son ensemble, ne furent pas de longue durée.

Le titre de notre thèse fut suggéré par M. le Dr. WICKERSHEIMER, l'érudit administrateur de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg qui, le 19 mai 1934, présenta au Congrès International de la Pharmacie à Bâle, auquel nous assistions, quelques courts documents pour servir à « l'Histoire de la profession d'apothicaire à Strasbourg ». Au début de son introduction l'auteur desdits documents se prend à regretter que la « Pharmacie strasbourgeoise » attende encore son historien.

Cette constatation fut pour nous une décision. Pourquoi ne pas essayer de combler cette lacune ?

Pourquoi laisser à un autre confrère le soin d'écrire cette belle page, puisqu'il nous a été donné de couler les plus belles années de notre jeunesse à Strasbourg, où nous avons passé nos trois années de stage à la Pharmacie du Dôme, où nous avons fait nos études universitaires à l'Institut Pharmaceutique et où, finalement, nous avons conquis notre parchemin à la Faculté de Pharmacie française de Strasbourg ?

M. le Dr. WICKERSHEIMER a donc été l'étincelle nécessaire, ou, pour employer le terme juste, le « catalyseur spi-

rituel» qui a déclanché cet effort. Grâces lui soient rendues pour nous avoir donné l'occasion de mettre au jour, dans la joie d'écrire, cette thèse.

Aussi nous ne saurions commencer notre travail sans lui témoigner toute la gratitude que nous lui devons pour les renseignements qu'il a bien voulu nous donner, connaissant d'avance l'intérêt qu'il porte d'une façon si bénévole à tous les curieux qui, comme nous, s'aventurent sans préparation dans les arcanes de l'histoire de notre profession.

Arrivé au terme de notre travail, c'est pour nous un devoir très agréable d'exprimer, tout d'abord, à M. le Doyen A. SARTORY nos sentiments de respectueuse reconnaissance pour la bienveillance, avec laquelle il nous a accueilli lorsque nous l'avons sollicité de vouloir accepter la présidence de notre thèse.

Nous ne saurions oublier la part qu'il a eue dans l'élaboration de ce travail, par les sages conseils qu'il nous a prodigués. Qu'il veuille bien trouver ici l'hommage de notre profonde gratitude, l'assurance de la très sincère admiration et la preuve de notre fidèle amitié que nous lui témoignons bien respectueusement.

Notre profonde reconnaissance va également à M. le Professeur VOLMAR et à M. René SARTORY, Chargé de Cours, qui ont eu l'extrême complaisance de se joindre à notre Président pour constituer le jury appelé à examiner cette thèse. Nous apprécions à sa juste valeur le grand honneur qu'ils nous ont fait et nous les assurons de notre profond respect et de notre entier dévouement.

C'est un sentiment d'affectueuse gratitude que nous renouvelons à M. le Dr. WICKERSHEIMER qui fut le promoteur de cette thèse.

Nous manquerions à notre devoir si nous omettions d'exprimer notre profonde reconnaissance à M. l'abbé WALTER de Sélestat qui sut nous donner le goût de l'Histoire et nous guida avec une science consommée à travers les dédales de la Bibliothèque de Sélestat qu'il administre, depuis des années, avec une si haute compétence.

Nous exprimons nos sentiments de gratitude à M. le Dr. MATTER, ancien pharmacien en chef des Hospices de Stras-

bourg, auteur d'une notice historique sur la Pharmacie qu'il a administré pendant de longues années avec une autorité sans pareille.

Nous ne saurions manquer d'adresser un cordial merci au confrère THUMANN de Guebwiller, Président d'Honneur du Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin, qui a bien voulu nous indiquer les noms des « Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine » figurant sur la photographie prise à la fin du semestre d'été 1873.

Pour terminer, nous tenons à adresser de vifs remerciements à tous ceux qui, à titres divers, ont favorisé notre travail en nous apportant leur précieux concours.

INTRODUCTION

Heureux celui qui pénètre le cours de l'Histoire. *(Euripide).*

L'histoire doit être un enseignement. L'histoire d'une profession a, dans son domaine, la même valeur que l'histoire générale de l'humanité et des peuples. Même dans le domaine de la Pharmacie les connaissances historiques sont un encouragement à un travail solide et sérieux.

On pourrait être étonné du fait qu'un résumé complet et clair de nos connaissances sur le sujet de notre thèse n'ait jamais été tenté, simple sommaire des faits chronologiques, dépourvu de tout ce qui est hypothèse, car souvent on brode sur un canevas de quelques faits et observations une image aussi pittoresque qu'inexacte.

Si un pareil résumé paraît fort utile pour l'Alsace, il y a pour Strasbourg une raison particulière qui rendra cette étude — nous l'espérons — plus intéressante que pour n'importe quelle cité alsacienne. Car Strasbourg est, sans contredit, la ville d'Alsace la plus riche en vestiges pharmaceutiques du passé, elle est certainement la mieux explorée de l'Alsace.

Mais il est bon de préciser que nous ne possédons pas (ou plus) à Strasbourg les documents qui seraient nécessaires pour reconstituer l'histoire de la Pharmacie strasbourgeoise aux temps reculés du XV^e^ siècle à l'instar de ce qu'on a pu faire en une assez large mesure pour d'autres villes, par exemple pour Bâle, où notre éminent confrère le Dr. Häffliger a pu en retrouver des éléments importants. Néanmoins la lecture des anciennes années du «Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine» nous a permis de trouver une série de textes écrits en « allemand médiéval », suscep-

tibles de donner un jugement sur ce qui se passait alors à Strasbourg.

Une des premières conditions de toute entreprise, c'est d'avoir un but bien défini. Le but que nous avons essayé d'atteindre a consisté à fouiller les documents mis à notre disposition et à les condenser dans une étude, où nous avons cherché à être aussi précis que possible. Car, pour traiter l'histoire de la Pharmacie strasbourgeoise, c'est-à-dire, pour analyser, d'une part, les documents qui se rattachent à ce sujet avec tous les détails qu'ils méritent et, d'autre part, pour brosser des portraits exacts des personnalités qui ont illustré notre profession à Strasbourg depuis huit siècles, le cadre d'une thèse ne saurait suffire.

Nous nous sommes contenté d'évoquer par les points les plus saillants, tout ce que nous avons été à même de trouver d'intéressant, de bon et d'utile, soit dans les ouvrages des hommes mêmes, soit dans les actes officiels, soit encore dans les revues professionnelles.

Le premier devoir d'un historien est d'être objectif. L'objectivité ne consiste pas à considérer en myope, à travers des communications incolores et semblables à des verres déformant les événements, qui se sont déroulés en Pharmacie depuis *1268* à Strasbourg. Ces événements sont de l'histoire et c'est dans le recul du temps, avec toutes les ressources d'interprétation tirées de l'esprit alsacien et du mouvement des esprits d'antan, qu'il convient de les considérer, si l'on ne veut pas s'abuser sur la signification et manquer d'en tirer les suggestions qu'ils renferment.

Cette recherche de la vérité nous a paru revêtir un intérêt particulier à un moment, où se précise et se développe, dans certains milieux, un mouvement qui peut devenir dangereux pour l'avenir de la Pharmacie en Alsace-Lorraine et demande à être suivi de près.

Comme nous l'avons précisé plus haut, notre travail est loin de constituer un répertoire complet, il n'aspire nullement à donner un traité intégral de la question qui nous occupe. Nous avons voulu rendre service à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'histoire de la « Pharmacie strasbourgeoise » et qui ne peuvent consacrer de longs loisirs à

l'étude de ce vaste programme. Nous nous sommes attaché à leur épargner l'appareil compliqué de ces recherches fastidieuses. Nous n'avons d'autres prétentions ici que celles d'apporter quelques matériaux à la construction de l'édifice à bâtir.

Notre orgueil serait de provoquer des recherches capables de modifier les conclusions, auxquelles nous a conduit un long travail.

Heureux, si notre thèse peut être agréable ou de quelque utilité à nos lecteurs. *Vivant sequentes !*

Considérations générales

Au dix-septième siècle les pharmaciens strasbourgeois jouissaient déjà d'une position considérable ; leur petit nombre devait en faire des personnages notables dans la bourgeoisie de Strasbourg.

Avant 1675, il n'existait dans la capitale de l'Alsace que quatre pharmacies, dont la plus ancienne semble avoir été la « Pharmacie du Cerf » au coin de la place de la Cathédrale et de la rue Mercière. Plus tard, les besoins urgents du public firent porter ce chiffre à cinq; l'ordonnance de 1757 le limitait à six. Au commencement du dix-neuvième siècle, on comptait huit pharmacies à Strasbourg. L'exercice de la pharmacie constituait donc un monopole fort étroit au profit de quelques familles, qui se transmettaient une officine d'apothicaire de génération en génération, comme un capital précieux. *La Pharmacie strasbourgeoise,* et par extension celle de toute l'Alsace représentait et continue à représenter, jusqu'à son état actuel, la persistance d'une tradition datant du dix-septième siècle. Lors de la fondation des Ecoles de Pharmacie, en 1804, on a fait valoir *la constitution pharmaceutique spéciale à Strasbourg* que la ville possédait en vertu des prescriptions du Code de police sanitaire (c'est à peu près le titre qui lui convient le mieux) cité généralement sous le nom de « *collegium medicum* ».

Il est tout à fait remarquable qu'à cette époque, c'est-à-dire après tous les bouleversements de la période révolutionnaire, on ait pu faire encore état de cet argument, basé sur une institution antique de la défunte République de Strasbourg. Celle-ci possédait donc un *Code spécial* régissant à peu près toutes les matières ressortissant de l'Hygiène publique et des professions s'y rattachant, tant au

point de vue de la police sanitaire proprement dite que pour des prescriptions d'ordre technique et déontologique. Les premiers textes datent du commencement du XVI[e] siècle. Ils ont été peu à peu complétés et remaniés, et si nous considérons par exemple ceux qui ont été promulgués en 1757, nous y voyons les divisions suivantes : « *Leges Collegii Medici* » et les ordonnances concernant l'exercice de la médecine, de la chirurgie, de la *pharmacie* et de la profession de sage-femme, donc un ensemble parfaitement coordonné dont beaucoup d'articles seraient encore présentement tout à fait d'actualité. En cette même année on lui a adjoint une nouvelle (la 3[me] de la *Pharmacopea Argentoratensis,* et deux ans plus tard, une *nouvelle taxe des médicaments* tant simples que composés, trilingue et établie en valeur de Francs comme en argent strasbourgeois (florins, batz et pfennigs-livres, sous et deniers). Quoiqu'édictées pour le seul territoire de l'Etat strasbourgeois composé de la ville et d'une vingtaine de villages disséminés dans la province, ces différentes réglementations étaient généralement appliquées, par conventions spéciales, dans le reste de l'Alsace.

On n'exigeait point alors du pharmacien des études scientifiques aussi rigoureuses qu'aujourd'hui. Il suffisait d'avoir été compagnon pendant cinq ans chez un pharmacien; mais on pouvait aussi se préparer à la carrière en suivant les cours du professeur de chimie à l'Université. Le doyen du Collège des Médecins, assisté du professeur de matière médicale, faisait subir à ceux qui prétendaient au titre de pharmacien un examen, qui ne leur donnait pas, il est vrai, le droit de s'établir dans la ville en cette qualité, mais les rendait aptes à négocier avec un propriétaire de pharmacie ou avec ses héritiers la cession d'une des officines déjà existantes. On pouvait aussi posséder une pharmacie sans l'exploiter soi-même; il était permis de la confier à un gérant *(provisor)* pourvu qu'il eût passé ses examens *à Strasbourg.*

Deux fois par an, une Commission, nommée par le Magistrat et formée du Doyen, des professeurs de médecine et de chimie de l'Université et des « Ober-Apotheker-Herren », si ceux-ci voulaient s'y joindre, inspectait toutes les pharma-

cies de la ville. Cette inspection se faisait d'ordinaire après les grandes foires de la Saint-Jean et de Noël, qui fournissaient aux apothicaires l'occasion de refaire leurs approvisionnements en médicaments étrangers. Quant aux substances trouvées avariées, éventées ou défectueuses, le règlement prescrit que les visiteurs les feront « vider dehors sur l'heure, sans aucun respect humain, par le serviteur municipal qui les accompagne » ou qu'ils les feront « jeter à l'eau, si ce n'est au feu ». On ne devra pas annoncer d'avance cette visite, afin que les pharmaciens mal fournis ne puissent pas cacher leur négligence en allant emprunter ce qui leur manque à un collègue voisin.

Lorsqu'un pharmacien croit s'aperçevoir qu'un médecin a commis une bévue dans son ordonnance, il devra poliment la lui retourner, en appelant son attention sur l'erreur supposée. Si le médecin ne change rien à ses prescriptions, il pourra les exécuter en bonne conscience. On doit supposer d'ailleurs que pharmaciens et médecins vivaient généralement en bonne intelligence. Les premiers étaient autorisés par les règlements à offrir aux disciples d'Esculape de petits cadeaux pour entretenir l'amitié. *Il était strictement défendu aux médecins de recommander à leurs clients tel apothicaire de préférence à tel autre.* Il était interdit aux pharmaciens de se livrer à l'exercice de la médecine. Toutefois les règlements statuaient une exception pour le cas, où il s'agissait de leurs proches parents, enfants, frères ou sœurs, « leur affection naturelle devant leur rendre bien difficile un refus ». Il leur était également permis de vendre, sans ordonnance du médecin, des laxatifs simples, tels que manne, séné, rhubarbe, aloës, pilules de Francfort, etc., à des personnes bien portantes, et même d'enseigner à ceux qui seraient assez simples pour ignorer comment se prennent ces remèdes, la manière de s'en servir. Enfin, l'apothicaire avait le droit de se présenter chez ses clients pour leur « insinuer ce remède bénin » que Molière a presque permis de nommer en le produisant hardiment sur la scène. « Pro applicatione enematis », 4 Schilling.

Il était enjoint aux pharmaciens, chaque fois qu'ils voudraient préparer des remèdes plus compliqués (composi-

tiones magnas) comme de la thériaque, du mithridate, des opiacés, d'appeler chez eux les doyens du corps médical, afin que ceux-ci — contre honoraires, bien entendu — pussent examiner tous les ingrédients et assister à leur pulvérisation.

On peut aujourd'hui encore se faire une idée de l'intérieur d'une pharmacie strasbourgeoise au dix-septième siècle, grâce à la taxe officielle des médicaments qu'on y réimprimait de temps à autre, avec les changements de prix occasionnés par la cherté plus ou moins grande des matières premières. On y rencontre, à côté des plantes plus ou moins usitées dans la sorcellerie, comme la mandragore, des racines aux noms fantastiques : Schlangenmordwurzel, Fünffingerkrautwurzel, le thym, le romarin, la rose, la violette, des melons, des citrons, des concombres, des dattes, des raisins secs, des pruneaux, l'agnus castus, le Burzelkraut, l'Elefantenlaus, le santal, le bois de rose, le gui de chêne, la muscade, le poivre, la canelle, la gomme arabique, l'asa-foetida, le camphre, l'euphorbe, etc. En fait de substances animales, l'ivoire en poudre, des crânes humains, du foie de loup, de la soie en cocons, des morceaux de crocodiles, de la graisse de chien, de serpent, d'ours et d'homme (axungia hominis). Parmi les substances minérales, on y trouve de l'or en feuilles, des améthystes, des rubis, des émeraudes, etc. On remarque encore le *Kirschenwasser authentique* à côté de l'eau distillée de pivoines, les laxatifs sucrés Purgierrosinlein, les pastilles du sérail, Rauchkertzlein mit Bisam, des savons parfumés, des poudres dentifrices, des perles dissoutes dans le vinaigre, à l'usage des Cléopâtres strasbourgeoises.les pilules du Docteur KIEFFER, Zungentaeffelein Doctor KIEFER's, célébrité médicale du temps jadis, aujourd'hui complètement oubliée. Une particularité à noter en passant, c'est que le débit des poisons simples, et plus spécialement de l'arsenic, fut interdit en 1769, aux apothicaires, qui avaient offert eux-mêmes de se soumettre à cette défense, et réservé exclusivement aux deux droguistes établis présentement en cette ville.

En dehors des personnes énumérées plus haut, nul n'avait le droit de distribuer ou de vendre des remèdes, et les

vagabonds ambulants, charlatans de foire, bourreaux, diseurs de bonne aventure, arracheurs de dents, etc. qui se permettaient de soulager l'humanité souffrante par quelque emplâtre, étaient soumis aux plus sévères punitions. Il est toutefois permis de croire que ces praticiens interlopes échappaient presque toujours aux amendes inscrites dans la loi, la justice étant trop éloignée et trop occupée pour surveiller leurs agissements équivoques.

La plus ancienne Pharmacie de Strasbourg

Dans la nomenclature du Dr. Adolphe SEYBOTH sur les « *Pharmacies strasbourgeoises du XIII^e siècle jusqu'en 1897* » la Pharmacie ERICHSON (Pharmacie du Cerf), dont le propriétaire actuel est M. Alfred WEILL, apparaît comme étant la plus ancienne pharmacie de Strasbourg (1268). Elle est située à l'angle de la rue Mercière et de la place de la Cathédrale.

Cette maison qui a gardé, jusqu'à nos jours, en quelque sorte son vieil aspect du 16^me^ siècle, compte, sans aucun doute, parmi les monuments les plus intéressants de la capitale alsacienne.

Le pilier du coin, qui supporte la saillie, porte la date de 1560, où la très ancienne maison, après un incendie, semble avoir succédé à une nouvelle construction. La voûte ogivale du rez-de-chaussée (officine) montre un entrelacement pictural de branches d'arbre et de feuillage ; l'arceau extérieur est avivé de dragons et de salamandres. Le plafond en stuc du bureau est décoré d'une cartouche en forme ronde, sur laquelle figurent trois petits anges, armés l'un d'une spatule, le second d'un pilon de mortier et le troisième d'une cornue. Le tout constitue un groupe des plus harmonieux.

Les murs de la grande salle du second étage, qui a vue sur le portail de la Cathédrale, sont ornés jusqu'au bas plafond de peintures grisâtres. Ces peintures qui, successivement, illustrent les six versets du premier Psaume, datent de la dernière moitié du 16^me^ siècle et rappellent la manière de peindre de l'artiste strasbourgeois Isaac BRUNN. Quatre grands remplages en stuc ornés de reliefs allégoriques féminins, parmi lesquels figurent la «Foi» et la «Charité», reconnaissables à leurs attributs, forment le plafond de ladite salle.

Déjà en 1268 nous trouvons une pharmacie dans cette maison de coin ; elle se trouvait à toute proximité de l'antique hôpital qui était construit sur le bord du fossé romain de la ville et dont le souvenir rappelle le nom de la « ruelle de l'hôpital » (Spitalgässchen).

Lorsqu'en 1315 cet hôpital fut transféré à l'endroit actuel des Hospices civils, la maison en question semble avoir subi une autre désignation. A ce fait doit être attribuée la lacune existante dans la statistique de SEYBOTH sur les pharmacies strasbourgeoises entre la deuxième moitié du 14me et pour tout le 15me siècle.

D'après une chronique de F. PITON, le grand humaniste Aeneas Sylvius PICCOLOMINI, qui devint le pape Pie II, demeurait en 1428 dans cette maison ; « *gerebam oratoris munus* » dit-il de lui, à cette époque, dans l'épitre XVe de ses « *Epistolae familiares* » où il dépeint en même temps l'aventure amoureuse qu'il eut dans cette maison.

Un autre grand esprit fréquenta plus tard cette maison, le jeune et futur grand poète allemand Wolfgang GOETHE. Immatriculé à l'Université de Strasbourg, en 1770, il s'était lié d'amitié avec le Professeur Karl Reinbold SPIELMANN, le propriétaire d'alors de la Pharmacie du Cerf, et assista aux cours de Chimie que faisait le célèbre savant dans une salle du premier étage, située entre deux petites cours, et qui sert actuellement de magasin à provisions. (Dichtung und Wahrheit.)

Du vieux reliquat de la pharmacie, il existe encore un grand mortier en bronze datant de 1704, qui a pris place au Musée des Arts de Strasbourg. D'un grand intérêt est aussi le «*livre des élèves*» (remontant à 1678) qui mentionne entre autres les noms du célèbre Andreas Sigismund MARGRAFF de Berlin (né en 1709, mort en 1782) qui a découvert le sucre de betteraves, ainsi que de Emmanuel MERCK (1813-14), le futur fondateur de la fabrique d'alcaloïdes de Darmstadt qui, aujourd'hui, jouit d'une célébrité mondiale.

Autour de la Pharmacie à Strasbourg au XV^me^ siècle

Un chapitre de l'histoire de la Pharmacie strasbourgeoise concerne la concurrence chronique des épiciers-droguistes contre les pharmaciens, toujours à l'ordre du jour; un autre a trait à la réglementation du commerce des poisons, parmi lesquels les produits arsenicaux, en particulier l'*orpiment* ou sulfure jaune d'arsénic (*Operment* ou *Appriment)* qui tient la première place. Et c'est justement le XV^e^ siècle, surtout sa seconde moitié, qui a vu se constituer les premiers efforts sérieux de la part des pouvoirs publics, de pénétrer dans ces matières difficiles, dans le cadre des prescriptions minutieuses par le moyen desquels l'autorité cherchait à sauvegarder les conditions normales d'un commerce honnête, tant pour le vendeur que pour l'acheteur. Aux toxiques proprement dits se joignent tant d'autres produits spéciaux ou préparations dangereuses : les *abortifs* à tous les degrés, les *narcotiques,* comme les innombrables composés souvent bizarres, dans la structure compliquée ou mystérieuse desquels se dissimulent des principes très actifs et qu'il importe de contrôler aussi exactement que possible. Des noms cabalistiques comme ceux de l'*Aurea alexandrina,* du *Mithridate,* de la *Grande Thériaque,* disent de suite de quoi il s'agit.

En glanant dans la littérature pharmaco-médicale et technique de l'époque on peut en tirer un bouquet de fleurs bizarres, telles que les aussi nombreuses ou parfois innombrables eaux distillées dont Jérôme BRUNSCHWIG décrit la préparation dans son célèbre ouvrage: « *Liber de arte distillandi de simplicibus ; Das Buch der rechten Kunst zu distillieren die einzigen ding* », imprimé à Strasbourg à la fin du siècle, en plusieurs éditions qui ont eu un succès notable. Ceci n'est d'ailleurs qu'une des rubriques du chapitre, car il y a encore d'autres sources, passablement nombreuses qui répondaient non seulement au souci de guérir des maladies, mais pour une bonne part aussi les épidémies de ces temps, où typhus, variole, choléra, peste, lèpre, invasions meur-

trières de grippe, syphilis, qui apparaît subitement à Strasbourg en 1495, et d'autres « pestilences » faisaient des ravages qu'on a peine à se figurer maintenant dans nos pays civilisés.

Il est vrai que l'indicible saleté et l'incroyable promiscuité, dans lesquelles vivait la majeure partie des populations jusque dans les grandes villes relativement policées comme Strasbourg, étaient un facteur extrêment actif pour la dissémination de toutes ces contagions. Les pharmaciens ont naturellement été obligés de s'adapter aux multiples répercussions de cet état de choses ; et ils n'y ont pas manqué, quoi qu'ils eussent, comme les vrais médecins d'ailleurs aussi, à se débattre contre les concurrences variées et les compétitions dans lesquelles d'incommensurables superstitions et le charlatanisme le plus élémentaire avaient beau jeu. Y a-t-il beaucoup de changement sous ce rapport, en plein XX^{e} siècle ?

Strasbourg a de tout temps été un *centre* de grand négoce, de commerce de demi-gros, groupant d'une part des produits de toute l'Alsace pour leur expédition au-dehors et, d'un autre côté, recevant pour les répartir dans son arrière-pays les marchandises importées. Il est donc tout naturel de voir au premier rang des exportations, les vins d'Alsace qui allaient jusqu'en Scandinavie, et parmi les importations, l'épicerie surtout exotique qui tenait au Moyen-Age un rôle si considérable dans le commerce continental de l'Europe, avant que la révolution économique, dont la découverte de l'Amérique est un des épisodes, ne vînt changer profondément toute l'assiette des relations commerciales et y introduire des produits nouveaux.

Les épices tiennent une grande place dans l'alimentation au Moyen-Age, et les règlements de la douane de Strasbourg, de 1401 à 1477, fournissent une longue liste de ces ingrédients, dont l'usage est de nos jours bien plus restreint. On y relève la graine de Paradis (*pariskörner* ou *beriskörner*) ou Maniguette, les semences de l'*Amounum Meleguetta* originaires de l'Afrique occidentale; le poivre, tant le noir que le blanc et le long et les cubèbes (*Caboebel*). On y reconnaît le goût immodéré que les gens du Moyen-Age avait pour

les poivres, au point de consommer comme épice jusqu'aux cubèbes âcres et de fumet peu engageant pour nos palais modernes.

Clous de girofle (*negelin*), noix de muscade (*muscatnusz*), le galanga (*galgan*), le gingembre (*ingeber*), l'anis (*enisz*), le cumin (*kymmin*), le macis (*muscatblüte*), les cardamomes (*cardamummel*), la canelle (*Kannel* ou *Zynnin*) avec la cassie ou cinnamome qu'on appelle *Flores Cassiae* (Zynnimimblüte et l'inévitable *safran*. Ce dernier est d'ailleurs le thème de nombreuses sophistications que les autorités s'efforcent de dépister et de pourchasser par des prescriptions sévères; et tutti quanti.

Toutes ces épices sont employées soit telles quelles, soit comme constituants de ces nombreuses épices composées, aux assemblages souvent peu en harmonie avec le goût moderne, mais dont les gens du XV^e^ siècle et de plus tard encore étaient si friands. Ils en faisaient par exemple toutes sortes d'infusions sucrées vineuses dont, nous ne connaissons plus que de rares exemples : le *vinum hippocratinum* (Hippocras), le populaire *vin chaud*, qui répondent à peu près à ce qu'on appelait alors le *lutertranc* ou clairet (*claretum*), sans qu'on puisse affirmer lequel, de *claret* ou de son synonyme *lutertranc*, serait l'antécédant; et encore le fameux *Maitrank*, infusion d'aspérule dont certains sont férus et de laquelle un botaniste du XVI^e^ siècle, TRAGUS, disait en son latin pédantesque: *Hanc plantam, dum floret, vino imponunt et bibunt, pollicnetes sibi laetitiam crodis* (Herzfreund) *et hepatis prosperam valetudinem*; ce qui serait susceptible d'attirer à ce jus printanier un surcroît d'amateurs.

Le sucre en ces temps-là était encore du ressort de la Pharmacie, une marchandise rare et précieuse, à laquelle le miel faisait une concurrence serrée. Le Moyen-Age, qui ne disposait pas des ressources que nous offrent maintenant les régions tropicales de l'Afrique, a toujours pâti d'une sensible pénurie de matières grasses, aussi voyons-nous à Strasbourg non seulement l'huile d'olive (*baumoel*) méditerranéenne, les huiles indigènes de pavot (*magsotoel*), de noix (*nussoel*), mais celles de lin et de chénevis

(*hanfsotoel*) traités comme matières comestibles à peu près comme il en est encore en Russie(si tant est qu'on y en trouve actuellement).

Un réformateur au 16me siècle

On sait quel mouvement de réforme entraîna l'Europe au commencement du 16me siècle. Toutes les branches des connaissances humaines y participèrent sans que toutefois les innovations fussent du goût de tout le monde; et l'on vit des esprits distingués admettre la réforme religieuse tout en se tenant avec opiniâtreté en matière de science, si science il y avait à cette époque, aux traditions de leurs devanciers.

Voyez plutôt le Docteur BRUNNFELS. Connaissez-vous ce grand homme? Non, n'est-ce pas? Ni nous non plus jusqu'à ce que le hasard nous ait mis entre les mains un petit livre de sa composition, livre intéressant à plus d'un égard, et par sa date de *1536* et par son contenu. Voici d'abord une vignette sur le titre: c'est une *pharmacie* qu'on ne chauffait sans doute pas à cette époque, car nous voyons l'apothicaire en manteau et en bonnet fourrés; son aide en tunique et larges manches s'occupe à piler je ne sais quelle indigeste composition sur une table couverte d'un épais tapis: de nos jours un pareil luxe n'est plus de saison. Le titre porte en substance *Réforme des pharmacies* et dans la préface un certain Docteur ELLÈS qui remplit à Berne des fonctions sans doute équivalantes à celle de « médecin d'arrondissement (Kreisarzt) chez nous, explique au public les motifs qui l'engagent à se faire imprimer. Il a été peiné de constater le manque de conscience des apothicaires et le désordre qui règne dans les boutiques et trouve le remède à cette situation dans l'observation scrupuleuse d'un Code qu'imposait à nos prédécesseurs « *la grande et illustre ville de Strasbourg* » et dans le retour aux livres des anciens. Car, dit-il, de même qu'en religion on a quitté les bons sentiers, de même en médecine on s'est détourné des sources vives d'Hippocrate et de Galien, pour tomber dans les bourbiers puants des Arabes, d'Avicenne et autres mécréants.

Le Docteur BRUNNFELS exige de l'apothicaire outre le serment professionnel d'exercer consciencieusement, de ne

préparer la *thériaque* qu'en présence de deux médecins, de n'envoyer à aucun d'eux de cadeaux valant plus d'un florin, de n'analyser aucune déjection. Une commission spéciale fera des inspections deux fois l'an. Tout comme le médecin, le pharmacien devra aimer son art, l'exercer avec assiduité, autrement « il ne différera pas du premier cuisinier venu, bien plus, il sera un être éminemment dangereux, auquel on aura commis le soin de la santé des autres. Foin des médiocrités, nous ne voulons que des apothicaires instruits, sachant le *latin*, afin de pouvoir lire Galien et Dioscoride et de se distinguer de ces « va-nu-pieds », tireurs de cartes, vagabonds qui s'en vont de par les villes extorquant au public de grosses sommes en retour de mauvaises compositions qu'ils débitent. » Ici, et incidemment, une violente sortie contre les moines qui sont appelés « d'indignes bavards ».

Ce qui, pour les pharmaciens strasbourgeois, donne à ce petit livre un intérêt spécial, c'est que l'auteur le fit paraître à STRASBOURG, où il était venu chercher *un modèle de Code* et un imprimeur; double hommage rendu à la ville de STURM et de GUTENBERG.

Une Pharmacopée domestique des années 1551 et 1593

Au Moyen-Age l'état de l'exercice illégal de la médecine était florissant ; les lois parvenaient à la réprimer à cette époque aussi peu qu'aujourd'hui, tout le monde était médecin et beaucoup de patients préféraient s'adresser au médicastre qu'à l'homme de science. Les remèdes et les médicaments populaires étaient généralement simples, comme ils le sont encore maintenant; mais à côté d'eux, on pratiquait une médecine plus compliquée, d'après des recettes d'origine inconnue ou copiées dans quelque traité de médecine ou dans quelques *pharmacopée.* Le Professeur STROHL a trouvé dans ses paperasses un cahier manuscrit de 69 pages in-quarto, intitulé « *Allerhand Arzneystücklein von underschiedlichen Personen observiert und zusammengetragen dessen Register hernach volgt,* 1591 *und* 1593 *zusams getragen.* » Bien qu'il manque toute indication de ville ou de personne une seule recette est signée du nom de Magister Mattheus ZELLEN 1541 (originaire de Strasbourg). Différentes écritures s'y rencontrent, de belles, de moyennes et de bien mauvaises, presqu'illisibles, l'orthographe est parfois fantastique, surtout pour les noms scientifiques, certaines recettes sont incomplètes ou mal copiées ou mal comprises par le copiste. A toutes ces difficultés se joint celle d'expressions ou de dénominations populaires des substances, aussi la lecture de ce monument a été laborieuse et certains mots sont restés inintelligibles.

C'est une véritable pharmacopée domestique contenant 186 recettes de toutes sortes s'adressant à une foule de maladies, de préparations pharmaceutiques, de préparations chimiques, enfin des prescriptions cosmétiques et domestiques. Nous ne retiendrons que *les préparations pharmaceutiques.*

Les *préparations pharmaceutiques* sont représentées par plusieurs recettes d'onguents et d'emplâtres, d'un vin d'absinthe et de sauge, d'une poudre stomacale (ein gut Tresenei), d'une bière sans houblon (ein gut Trinkwasser zu

machen). La formule suivante donne un spécimen de l'opinion que l'on avait sur la constitution et le traitement des plantes. Ein Kreuter bericht: les herbes, fleurs ou racines de toute sorte sont séchées, coupées ou réduites en poudre grossière ; on en fait plusieurs décoctions aqueuses qui toutes sont séparément évaporées; les résidus sont distillés dans une cornue; les plantes, et si l'on veut, aussi le dépôt resté dans la cornue sont calcinés, les cendres traitées par l'eau chaude; ce liquide est évaporé à siccité et les sels sont ajoutés au produit de la distillation. Ils sont l'âme, le feu et la véritable vertu de ces herbes ou fleurs et qui, dans la distillation ordinaire, sont laissés de côté et jetés. — Avis aux auteurs des pharmacopées futures et aux inventeurs de remèdes secrets.

Nous mentionnerons encore la recette d'une panacée universelle et à la portée de tout le monde. C'est un vin médicinal préparé avec 19 plantes aromatiques qu'il est oiseux d'énumérer ici, ainsi que son mode de préparation. Il a les vertus suivantes: 1° il conserve dans l'estomac les aliments avec leur véritable saveur; 2° il enlève tous les maux intérieurs, que ce soit au foie, aux poumons, à la rate ou à l'estomac; 3° il combat tous les poisons et les impuretés, la mauvaise haleine, les affections du nez, la toux et les humidités (?) (Dämpfigkeit) ; 4° les dérangements du cerveau et rend la mémoire bonne; 5° il chasse tous les maux des yeux, les abcès ou d'autres affections; 6° il guérit toutes les plaies, les coups, les bosses sanguines et tous les maux de la tête, ainsi que la goutte, la lèpre, la gale et la petite vérole; 8° la crampe, il embellit un vieux corps si on se lave avec ce vin; 9° il rend le vieux vin clair, agréable et de bon goût si l'on en ajoute un peu; 10° il est bon contre les rhumatismes (flüss) lorsqu'on frotte la partie douloureuse. — D'après cela il fallait être bien malheureux pour ne pas jouir d'une jeunesse et d'une santé perpétuelles.

Designatio precij tam simplicium quam compositorum qua in officina Caroli Ringleri habentur. (1623)

Alter Tax (Ancien Tarif)				Neuwer Tax (Nouveau Tarif)		
Gulden	Schilling	Pfennig		Gulden	Schilling	Pfennig
			A.			
—	2	—	Ambra grisea	—	3	4
30	—	—	Ambra grisea	70	—	—
6	5	—	Aloes succotrina	16	—	—
4	—	—	Aloes Epatica	8	—	—
6	—	—	Asa dulcis	12	—	—
3	—	—	Asa foetida	8	—	—
2	—	—	Armoniacum Sal	6	—	—
2	—	—	Asphaltum	4	—	—
3	—	—	Anacardinae	8	—	—
—	5	—	Arsenicum album	2	—	—
—	5	—	Alumen plummosum	2	—	—
—	5	—	Arsenicum rubrum	2	—	—
—	1	—	Alumen saccharinum	3	—	—
—	2	—	Alumen crudum	—	5	4
1	—	—	Acatiae succus	2	4	—
12	—	—	Agarici finissimi	34	—	—
—	8	—	Agarici communis	26	—	—
1	—	—	Aliptae moschatae	4	—	—
1	2	—	Aquae fortis	3	4	—
—	2	8	Amylum	1	—	8
—	2	8	Antimonium crudum	—	8	—
—	8	—	Axungia serpentum	3	—	—
			etc.			
			B.			
2	—	—	Blatta Bizantia	4	—	—
—	1	4	Boli albi	—	6	8
—	2	—	Bacca Lauri	—	8	—
			C.			
2	5	—	Cassia in cannis	7	—	—
6	—	—	Camphorae	16	—	—
—	8	—	Cortices citri Exiccati	2	—	—
8	—	—	Confectio Galangae	24	—	—
			etc.			

Alter Tax (Ancien Tarif)				Neuwer Tax (Nouveau Tarif)		
Gulden	Schilling	Pfennig		Gulden	Schilling	Pfennig
			D.			
1	6	—	Doronicum Romanum	3	—	—
1	—	—	Dentali	3	—	—
—	4	—	Dentes Apri	—	8	—
			E.			
—	6	8	Epythymi	2	—	—
1	2	—	Euphorbii	4	—	—
3	—	—	Epar Lupi	6	—	—
			F.			
—	8	—	Folia Lauri	16	—	—
2	—	—	Florum Violarum	4	—	—
			G.			
1	—	—	Gummi Arabici	2	4	—
1	—	—	Galliae moschatae	4	—	—
			etc.			
			H.			
1	—	—	Hermodactylorum	2	—	—
1	—	—	Hyppoglossae No. 100	1	6	—
			etc.			
			I.			
1	—	—	Ireos florentinae Elect.	2	4	—
			etc.			
			L.			
2	—	—	Ligni sassafras	3	6	—
—	8	—	Lapides Spongiarum	1	6	—
			etc.			
			M.			
—	1	4	Moschi Alexandrini	—	2	8
6	—	—	Mannae calabrinae	18	—	—
4	—	—	Myrrhae communis	2	—	—
3	—	—	Macis	14	—	—
			etc.			

Alter Tax (Ancien Tarif)				Neuwer Tax (Nouveau Tarif)		
Gulden	Schilling	Pfennig		Gulden	Schilling	Pfennig
			N.			
1	6	8	Nuces vomicae	3	—	—
—	8	—	Nuclei Presicorum	1	2	—
			O.			
12	—	—	Opii Thebaici	30	—	—
4	—	—	Olibanum in granis	8	—	—
2	4	—	Olei Spicae	6	—	—
2	4	—	« Scorpiorum	6	—	—
100	—	—	« Laurini	200	—	—
15	—	—	« Cinnamomi	30	—	—
			etc.			
			P.			
1	6	—	Piperis nigri	5	—	—
6	—	—	Piperis longi	15	—	—
			etc.			
			R.			
16	—	—	Rhabarbarum optimum	30	—	—
—	5	4	Radicum Angelicae	2	—	—
8	—	—	Radicum Chinae	20	—	—
			etc.			
			S.			
2	—	—	Santali albi	4	—	—
3	—	—	Sanguis Draconis optimi	24	—	—
4	—	—	Squinanthum cum floribus	10	—	—
			etc.			
			T.			
8	—	—	Theriacae Andromachi Senioris ...	20	—	—
6	—	—	Trochisci de viperis	14	—	—
5	—	—	Tabaca	10	—	—
			V.			
1	—	—	Vitrioli albi	2	—	—
—	2	8	Vitri Antimonii	1	—	—
			etc.			
			X.			
1	6	—	Xylobalsami	3	—	—

Alter Tax (Ancien Tarif)				Neuwer Tax (Nouveau Tarif)		
Gulden	Schilling	Pfennig	Z.	Gulden	Schilling	Pfennig
—	5	4	Zacchari melis	2	—	—
1	6	8	Zacchari Candith. albi	4	—	—
1	—	8	Zacchari Candith. rub.	3	—	—
6	—	—	Zibethi fini	8	—	—
			SEMINA.			
			A.			
3	—	—	Semen Amomi veri	4	—	—
1	—	—	Semen Acetosae	2	—	—
—	6	8	Semen Artizockhi	1	3	4
			B.			
2	—	—	Semen Basiliconis	4	—	—
			C.			
1	2	—	Semen Cardui benedicti	2	4	—
3	—	—	Semen Cinae ..... etc.	10	—	—
			D.			
1	—	—	Semen Dauci communis	2	—	—
3	—	—	Semen Dauci cretici	4	—	—
			E.			
1	6	—	Semen Endiviae	3	—	—
			F.			
—	1	4	Semen Faenugraeci	—	2	8
			G.			
1	6	—	Semen Genistae	3	—	—
			H.			
1	—	—	Semen Hyosciami	2	—	—
			L.			
1	—	—	Semen Levistici	2	—	—
			M.			
1	2	—	Semen Myrtillorum	2	4	—
			N.			
1	—	—	Semen Nigelli	3	—	—
			O.			
2	—	—	Semen Orobi veri	4	—	—
			P.			
1	—	—	Semen Petroselini	2	—	—

Alter Tax (Ancien Tarif)				Neuwer Tax (Nouveau Tarif)		
Gulden	Schilling	Pfennig		Gulden	Schilling	Pfennig
			R.			
1	6	—	Semen Ruthae	3	—	—
			S.			
1	5	—	Semen Sanguinariae	2	—	—
			T.			
2	—	—	Semen Thlaspios veri.	4	—	—
			V.			
—	8	—	Semen Violarum	1	6	—
			Electuaria.			
—	2	8	Electuarium liquidorum Solutiorum datur uncia una	—	5	4
			Tabulae solutivae.			
—	4	—	Anisum Laxativum	—	4	—
			Confectiones seu Species aromaticae.			
—	1	4	Specierum Aromaticarum communium omnium datur Drachma una	—	3	—
			Confectiones Opiatae.			
—	4	—	Theriacae Andromachi	—	8	—
			Extracta.			
—	4	—	Extractum Galangae ..... etc.	—	8	—
			Pulueres Medicatae.			
—	—	8	Pulueris Senae praep.	—	1	4
			Pinguides ab Animalibus desumpta.			
—	—	8	Axungiarum communium datur unca semis	—	1	—
			Ossa et Testae.			
—	—	6	Ossa Sepiae	—	1	—
—	—	8	Dentali ..... etc.	—	1	4
			Fructus.			
—	1	—	Fructus Colocinthidos	—	2	—
			Aquae destillatae simplices et compositae.			
—	—	2	Aquae Angelicae	—	—	4

Alter Tax (Ancien Tarif)				Neuwer Tax (Nouveau Tarif)		
Gulden	Schilling	Pfennig		Gulden	Schilling	Pfennig
			Unguenta.			
—	—	4	Unguentorum communium constat uncia semis	—	—	8
			Emplastra.			
—	—	4	Emplastrorum communium	—	—	3
			Radices.			
—	4	—	Rad. Galapae ..... etc.	1	—	—
			Varia de Animalibus desumpta.			
—	4	—	Castoreum	—	8	—
—	2	—	Cantharides	—	2	—
—	2	—	Epar Lupi	—	4	—
—	1	—	Cerae albae ..... etc.	—	2	—
			Gummi.			
—	1	—	Gummi Ammoniaci	—	2	—
			Mineralia et metallica.			
—	—	4	Arsenicum album. ..... etc.	—	—	6
			Terrae.			
—	—	2	Boli albi ..... etc.	—	—	4
			Lapides.			
—	—	2	Lamis Pumicis	—	—	4
			Salia.			
—	1	4	Sal. Armoniacum ..... etc.	—	2	8
			Simplicia Mari innascentia.			
—	1	—	Asphaltum	—	2	—
			Herbae.			
—	—	2	Herbarum communium	—	—	4
—	—	4	Herbarum Nobiliorum	—	—	8

La taxe des médicaments de 1625

Au cours de l'assemblée des membres de l'«Histoire de la Pharmacie» à Bâle en 1934, M. le Dr. E. WICKERSHEIMER, administrateur de la Bibliothèque Nationale de Strasbourg, présenta un petit nombre de documents concernant le passé pharmaceutique de Strasbourg, parmi lesquels la «*taxe des médicaments de* 1625». Selon WICKERSHEIMER le principe d'une taxe est admis dans un règlement pour les apothicaires strasbourgeois dont une copie de 1549 est conservée aux archives de Fribourg-en-Brisgau ; (1) il est douteux que ce règlement ait jamais été appliqué. (2)

En fait, jusqu'au XVII[e] siècle, le Magistrat avait laissé les apothicaires libres de fixer eux-mêmes le prix des médicaments. Le 3 janvier 1615 le Conseil des Vingt-et-Un avait manifesté l'intention de leur imposer une taxe unique, l'exécution de cette mesure devant être assurée par le Conseil des Quinze : « Doch sollen die Herren 15 bedencken insonderheit ob man auch den Apotheckern ein Tax zu machen ». (3)

L'affaire fut abandonnée. Elle ne sera reprise qu'en 1623 et alors les travaux préparatoires seront confiés, ainsi que nous l'apprend un document d'ailleurs postérieur, à une commission composée des physiciens pensionnés de la Ville ainsi que des deux plus anciens apothicaires. (4)

A cette occasion les apothicaires durent être requis de communiquer à la Commission leurs tarifs particuliers. C'est ce qui explique la présence aux Archives municipales, sous la cote V. C. G. D. 20, de cinq de ces tarifs dont trois datés et portant les noms des cinq apothicaires d'alors, Johannes

(1) F. A. Flückiger: Dokumente zur Geschichte der Pharmacie, extrait des tomes IV-V (1876) d'Archiv der Pharmacie.

(2) Martha Goldberg: Das Armen- und Krankenwesen des mittelalterlichen Strassburgs, dans Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens, 1910, XXVI, p. 45-46 et 65, n. 52. Ce travail a été présenté comme thèse à Fribourg-en-Brisgau, en 1909.

(3) Conseil des Vingt-et-Un, année 1615, f. 360 v°.

(4) Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine, 1885, p. 84, 131.

Brem, Carolus Ringler, Johann Friedrich Ringler, Tobias Stedlin et Albertus Weszener. (5)

On trouve dans le même dossier une *Taxa medicamentorum tam simplicium quam compositorum in officinis nostris prostantium, anno M.D.C.XXIII* qui pourrait bien être un premier projet de taxe. (6) Deux années se passèrent jusqu'à la rédaction définitive dont le texte, au XVIII[e] siècle, échoua dans la bibliothèque d'un médecin strasbourgeois, le Prof. Jean Hermann; il porte aujourd'hui le n° 883 de la collection des manuscrits de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ce cahier de vingt feuillets, provenant sans doute de l'officine de quelque apothicaire, (7) est intitulé : « *Taxa sive pretium medicamentorum tam simplicium quam compositorum in officinis nostrae Reipublicae Argentoratensis protantium* ».

C'est le titre, ou à peu près, qu'on retrouva dans l'édition de 1647. La classification des médicaments est sinon semblable, du moins analogue dans les deux textes, mais leur liste présente des différences qu'il pourrait être intéressant de relever ainsi que les variations de prix. On remarquera aussi que seuls les noms latins de drogues sont donnés dans le manuscrit, tandis que dans l'imprimé ces noms sont suivis de leur traduction allemande. (8)

Faut-il en conclure que le latin était moins familier aux apothicaires strasbourgeois de 1647 qu'à leurs aînés de 1625 et que la crise des humanités menaçait dès le milieu du XVII[e] siècle ?

---

(5) Deux de ces tarifs ont été signalés par Pfersdorff, celui de Tobias Stedlin et celui de Carolus Ringler. Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine, 1885, p. 131.

(6) On y a joint aussi une Taxa sive pretium medicamentorum tam simplicium quam compositorum in officinis nostris Reipub. Argentor. prostantium, script. m. junio d. 24., a. M.D.C.XLVI.

(7) Le paragraphe 36 de l'«Apotheker-Ordnung», annexé à Strasburgisches Collegium medicum, sambt beygefügten Ordnungen der Medicorum und Apothecker (1675) est ainsi conçu: «Es solle auch eine jeder Apotheker denselbigen Tax in seiner Apothecken auff einer Taffel, oder sonsten in einem Buch geschrieben, bey der Hand haben, damit er und sein Diener wie auch andere, sich desselben wissen zu halten, und niemand übernommen werden. » — Le paragraphe 31 du règlement de 1757 oblige les apothicaires à avoir dans leur officine un exemplaire imprimé de la taxe, toute modification devant être approuvée par le doyen du Collège médical.

(8) Cf. Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine, 1885, p. 132.

A la dernière page (fol. 20 v°), cette note qui témoigne du caractère officiel de la taxe :

Diesen vorgesetzten Tax, so von den aus der Obrigkeit Mitte hierzu insonderheit deputierten undt verordneten Herren approbieret undt gutt geheiszen worden, sollen alle dieser Stadt Apothecker fleiszig undt getrewlich nach kommen bey den Eyden, damit sie gemeiner Statt zugetan undt verwandt seindt. Decretum, Freitags den 23 Decembris Ann. 1625.

Signavit : Josias Glaser. (9)

Constatons que la taxe de 1625 fut assez vite oubliée. En 1642, les physiciens pensionnés de la ville n'y font aucune allusion, alors qu'ils pressent le Magistrat de réglementer la profession d'apothicaire et de taxer les médicaments Ils se bornent à dire qu'il ne s'agirait pas là d'une nouveauté, mais d'une coutume établie dans d'autres villes impériales et qu'il avait été jadis question d'introduire à Strasbourg : « auch von vielent Jahren hero eben mässig allhie einzuführen in Vorschlag gewesen ». (10)

---

(9) Juriste strasbourgeois, né vers 1591, mort après 1650; en 1625, il était secrétaire du Conseil des Quinze.

(10) Ibidem, 1885, p. 131.

Une Pharmacie Strasbourgoise en 1637

Le Prof. de langues Daniel MARTIN, de Sedan, en l'un des curieux chapitres de son guide de la *Conversation française et allemande* (Parlement nouveau ou discours familiers sur chaque profession, charge, métier etc., Strasbourg 1637) nous fait pénétrer dans une apothicairerie strasbourgeoise comme l'on disait de son temps, c'est-à-dire, peu avant — un siècle environ — l'apparition sur la scène des Purgon et des Diafoirus d'hilarante mémoire. A cette époque bénie où la science des guérisseurs était encore dans les langes et où l'on vivait, en moyenne, aussi vieux qu'aujourd'hui, l'apothicaire allait à domicile auprès du patient... (mon Dieu comment dire cela?) du patient qui ne pouvait... aller lui-même... réclamer son ministère. L'art du pharmacien était encore à l'art du médecin ce que le revers est à la médaille et l'opérateur qui se rendait en ville ne reconnaissait, qu'en des cas extrêmement rares, consignés avec soin dans les vieilles chroniques, un client qu'il n'avait, si j'ose m'exprimer ainsi, presque jamais vu face à face, malgré le caractère intime de leurs interviews. De là, discrétion à toute épreuve, irréductible observance du secret professionnel.

Toutes choses ont leur bon côté, affirment les philosophes optimistes.

Il n'y avait à l'époque où nous ramène notre auteur, que cinq pharmacies à Strasbourg; celle du Cerf qui, entre parenthèse, est mentionnée déjà en 1268, une autre au numéro 1 de la rue des Hallebardes, à l'angle du fossé des Tailleurs, une au n° 119 actuel de la Grand'rue et tout près, attenant à l'Hôtel du Commerce, une quatrième, rue des Serruriers N° 22, la pharmacie de l'hôpital civil.

Suivons donc notre guide dans l'une de ces cinq officines, à notre choix, car il ne précise point :

« UN ETUDIANT : B. — Que veu-dire ceste sarpillière (tablier bleu) autour de vous ; voulez-vous travailler en vostre laboratoire ?

L'APOTHICAIRE : A. — Ouy, il me faut distiller une quantité d'herbes et racines que nous pusmes hier quérir par monts et par vaux ès environs de ceste ville.

B. — Vous fustes donc herboriser ?

A. — Ouy, voilà encore le sac et le pic.

B. — C'est vrayement la saison, toutes les plantes sont succulentes ou pleines de leur suc ou jus naturel. Quand elles seront en graine je vous y accompagneray volontiers.

A. — Ne vous prend-il pas aussi envie d'apprendre l'art d'apothicaire ?

B. — Si fait, puisque je sens bien à mon incapacité que je ne parviendray jamais au degré de Docteur (inutile de dire que ce jugement trop sévère ne saurait plus s'appliquer aux temps modernes) bien que je m'alambique l'esprit à l'estude presques à en devenir fol ; mais le grand fond (capital) qu'il faut avoir pour dresser une boutique, me manquant, je ne say que faire (que dirait ce brave homme s'il revenait dans notre vallée de larmes ?).

A. — Hé, quels si grands frais faut-il donc faire ?

B. — Considérez ce que couste d'argent ceste quantité de mortiers d'airain avec leurs pilons, ces bouëttes, pots, bouteilles, balances avec leurs poids, bacins, passoires, tamis, espatules, poëles, poëlons, escumoires, alambics ou chapelles à distiller, cruches, presses et pressoirs, cuillers, trépieds et mille autres pièces sans les drogues (materialia) comme pains de sucre etc. et les simples, dont doit estre remplie la chambre aux simples.

A. — Vous n'avez pas mauvaise raison, mais il vous faut croire qu'un jeune apothicaire n'achète pas tout ce que dessus à la fois ou en la première année.

B. — D'où vient qu'ordinairement ceux qui estudient en médecine, demeurans accrochez au cours de leurs études, ou par paresse ou par manque d'esprit ont leurs recours à l'art d'apothicaire (inutile encore de dire que la pharmacie n'est plus de nos jours un pis-aller ou refugium peccatorum) ? L'ignorance qui en toutes autres choses est nuisible, est-elle requise en la préparation des médicaments qui doivent entrer dans le corps des hommes ? Si tout allait comme il doit aller, on ne recevroit pas un de ces asnes, car le bon esprit, le jugement, la parfaite intelligence des langues latine et grecque sont requis en l'exercice de cet art. L'ignorance ayant fait lire un jour à un apothicaire *opii* pour *optii*, abrégé d'*optimi* pensa couster la vie à un patient, à qui il donna tant d'*opium* que sans le secours du médecin, il l'eust endormi du dernier sommeil. Il ne faut que passer de quelques grains la dose precrite ou prendre une drogue pour l'autre, voilà un homme mort. De là vient le proverbe : Dieu nous garde d'un pro quo (quiproquo) d'apothicaire et d'un *et cetera* de notaire.

A. — Excusez-moi de quoy je ne puis vous entretenir plus longtemps pour ceste heure, voicy desjà des gens qui viennent quérir de grand matin ce qu'ils ont commandé le soir.

C. — Bonjour. La purgation que je commanday hier, est-elle préparée ?

A. — Qu'elle purgation ? sont-ce pilules, une poudre ou une potion ?

C. — Je ne say bonnement ; toutefois il me semble avoir ouy dire que cela estoit comme du codignat.

A. — C'est donc du *diocydonium lucidum*, laxatif ou *diagrédii* (Diacrydium cydaniatum, diagède cydonié, — purgatif préparé avec de la scammonée et des coings. Tenez le voilà.

C. — Que couste-t-il ??

A. — Trois batz et demi.

C. — Il n'importe ; je l'écriray sur les parties (compte) de votre maistre ; il doit encore quelque petite chose sans cela. — Que veux-tu, fillette ?

D. — Je voudrais bien avoir deux onces de syrop de pavot, voilà l'argent.

A. — Et vous, qu'est-ce que vous demandez ?

E. — Mon maistre beut hier tant de vin de Hambach (probablement crû d'Alsace célèbre... au dix-septième siècle) que la gorge et l'estomach ïuy brûlent; il vous prie de luy envoyer un pot de bon julep pour le rafraîchir.

A. — Ayez un peu la patience que j'aye pesé quatre onces de noix confites et autant d'écorce de citron et d'orange à ceste servanti, puis je vous despecheray.

F. — Je voudrais bien avoir de l'huile d'amandes.

A. — Quelles amandes, douces ou amères ?

F. — Je ne say.

A. — Retourne — t'en donc le demander.

G. — Monsieur N. attend avec impatience qu'on luy vienne donner son clystère.

A. — J'y envoyeray incontinent mon compagnon. Jean-Georges, va le luy donner avec une vessie et non avec une seringue.

H. — Donnez-moy un suppositoire pour un garçonnet qui ne peut aller à la sellette.

J. — Monsieur, mon père, vous ayant donné le bonjour, vous prie de remplir ceste bouëtte à bausme de bausme contre l'apoplexie, de canelle, de marjolaine et de cloux de giroffle, et de remettre de la civette ou quelques grains de musque dans la pomme de senteur.

A. — Bien, je le feray ; recommande-moi à ses bonnes grâces et luy dis qu'il la renvoye quérir après le diner.

K. — A mon Dieu! oh; que feraye-je oh, quelle douleur! je n'en puis plus, la patience m'échappe si vous ne me donnez quelque chose pour alléger mon tourment.

A. — Qu'avez-vous ? le mal des dens ? despouillez votre chemise et la bruslez, vous n'aurez plus mal dedans.

K. — Hélas, je n'ay que faire de vos gausseries, mais de prompt secours.

A. — Tenez, maschez cette racine de pyrèthre ou pied d'Alexandre, cela vous tirera hors une merveilleuse quantité de salive et humeur froide, en quoiy vous vous sentirez de beaucoup allégée. Et si vous voulez estre tout-à-fait délivrée faites bouillir de cette racine et du poivre en du vinaigre et de ce vinaigre, si chaud que vous le pourrez endurer, prenez-en un peu du costé de la douleur, le rejetant souvent hors pour en reprendre du chaud et vous serez bientôt totalement guérie.

K. — Je m'en vay en faire tout incontinent l'espreuve et si la recepte est bonne, non seulement je vous en rendray un million de gràaces, mais vous feray aussi un présent.

On m'avait conseillé de m'appliquer derrière l'oreille un petit emplastre fait de levain avec des cantharides broyées en poudre ; cela m'a bien élevé une ampoule que j'ay fait percer pour ne faire sortir la défluxion, mais il ne m'a de rien servi.

L. — J'aurais volontiers pour un batz d'onguent contre la gale.

A. — Comment la belle fillette, estes-vous galeuse ou rogneuse ou crouste-levée ? (Le texte allemand dit: Hat auch der Herr von Ruffach überzogen ? Calemnbour sur : Ruf ach ! ach ; enfin, cri de douleur provoqué par les démangeaisons ?)

L. — Dieu m'en garde, ce n'est pas pour moy que je le demande, c'est pour mon petit frère qui nourrit des vers à soye et les manie presque toute la journée.

A. — Qu'il se grasisse soigneusement soir et matin les mains de cet onguent verd, il sera bientôt quitte de sa gratelle.

L. — Ce n'est pas gratelle, ce sont larges diamans, rubis et turquoises remplies de boue et vilaine matière.

A. — Il n'importe ; cet onguent déssechera tout et les escares en tomberont dans peu de temps comme escailles de poissons.

M. — Et à moy, donnez-moy de l'onguent à poux, sauve correction (salva venia, dont le dialecte local a fait la locution naguère très répandue encore de salfefenie), nous avons un garçon qui en fourmille.

A. — Il me semble, à voir vos cheveux si bien parez de perles de gueux, c'est-à-dire de lentes, que vous en avez aussi bon besoin, car les œufs présupposent les poules. (Le peu galant apothicaire nous semble faire assez bon marché du fameux problème : à savoir si le premier œuf est antérieur à la première poule ou vice versa, problème qui divise si profondément les philosophes de tous les temps.)

Ne rougissez point pour vous ouyr dire si franchement la vérité. C'est une chose humaine, bien qu'un peu sale, que d'avoir des poux. Le roy Henri le Grand (IV) ne se fascha pas

qu'un pauvre homme luy monstrant un pou courant sur son habit, mais luy donna un escu tout comptant de sa bourse ; sur quoy un autre faisant semblant quelquetemps après d'avoir pris une puce sur luy, en l'espérance de plus grande récompense parce que cette vermine n'est pas estimée si vilaine, le roy le rabroua rudement, luy demandant s'il le prenait pour un chien plein de puces et tiquets (tiques).

Nous avons bien de l'onguent de cuculi (coques du Levant) pour les paysans mais de peu d'efficace et d'opération. Pour le bien que je vous veux, je vous descouvrirai un secret qu'il n'y a pas deux mois que je say ; prenez de l'huile d'aspic pour trois sols, graissez-en les quartiers où les poux tiennent leur garnison, pliez vos habits et les liez fort ensemble, et les laissez ainsi toute la nuit ; pareillement graissez-en vostre teste et ayant mis une coëffe, bandez-la et la serrez-bien ; si le lendemain vous ne trouvez poux et lentes, tant qu'il y en a, morts et n'ayans plus qu'une peau platte, sèche et vuide; je veux qu'on m'appelle souffle-en-cul (Molière avait quinze ans quand Daniel MARTIN écrivait ce qui précède).

On a bien d'autres bons remèdes, comme de parfumer les habits de fumée de vif argent et de mettre sur la teste, dessous le chapeau ou la coëffe ; une pièce de fustaine dont se soit servi un orfèvre en dorant, mais quelques-uns tiennent cela pour dangereux.

M. — Je vay le dire à ma mère afin qu'elle me donne davantage d'argent.

Notre guide, Daniel MARTIN, de Sedan, nous arrête encore un moment chez l'apothicaire auprès duquel il nous a servi d'introducteur. Un nouveau client pénètre dans l'officine :

— Mon maiste vous prie de luy envoyer ceste petite bouteille pleine d'huile de mille-pertuis pour graisser son bras qui est tout foulé et bleu de jouer au ballon (le jeu du ballon, sport très en vogue au 17^{me} siècle, dont un graveur contemporain Jean Guillaume BAUR de Strasbourg, nous a laissé une estampe très réussie, a été ressuscité de nos jours sous la forme du Foot-Ball, d'importation britannique).

Donnez-moi aussi de l'huile de lys blanc et du blanc d'Espagne pour l'ulcère de sa jambe.

— N'est-elle pas encore guérie ?

— Nenny; mais elle est en bon estat, les bords de l'ulcère sont vermeils et la chair vive a rempli le milieu.

— Dites-luy qu'il pulvérize ce morceau de terre scellée et en saupoudre son mal ; pour consolider le trou ; il le peut faire sans danger, puisqu'il ne rend plus de pus ou de matière et qu'il n'y a point de chair morte.

(Nous ne craignons pas un seul instant de transcrire ces détails, à une époque où tant de belles dames, parmi lesquelles

se trouvent peut-être de nos lectrices, vont chercher dans les amphithéâtres de dissection, dans les salles d'opération, des émotions inédites que la vie quotidienne, terre-à-terre et pot-au-feu, ne saurait donner à leur nervosité inquiète.)

Il pourrait entretenir sa jambe ouverte toute sa vie, s'il mettait toujours du diachlon ou de l'onguent apostolique dessus, car ce sont emplastres apétitifs et attractifs dont se servent quelques barbiers vers les riches patients, pour avoir longtemps une vache à laict.

— Baillez-moi une demi-onze de fleurs de soulphre et autant de crême de tartre en deux divers cornets.

— Dieu vous garde, Monsieur.

— Et vous aussi, Monsieur ; que demandez-vous de bon ?

— Plusieurs choses, si vous les avez. Je suis l'apothicaire de Monseigneur le général (pharmacien militaire) qui ay à fair emplette de plusieurs drogues et marchandises tant d'apothicaire que de sucrier et d'espicier que je prendray en un même lieu, si je les y puis trouvér.

— N'en avez-vous pas fait un mémoire ?

— Ouy dà, le voicy en ma poche.

— Entrons dans ce petit poël (une proposition formulée en ces termes nous apparaitrait aujourd'hui sous les traits d'une vulgaire fumisterie, — au 17^{me} siècle poële était synonime de chambre), je le liray et marqueray ce que j'ay et que je vous puis fournir. De la pommade, de l'huile d'anis, d'aneth, de laurier, du bausme à playes, des eaux distillées, comme du chardon bénit, de camomille, de chélidoine, du marjolaine, du jus d'absinthe, du triacle fin (thériaque), du bézouar (bézoard), du benjoin, de l'esprit de vitriol, de l'eau rose (de roses), de l'eau de violettes de mars, de muguet, de lys blanc, de la casse. Item, de la graisse de renard, de cerf, d'ours, de taisson (de blaireau), de la sarcocolle, des confitures de toute sortes, liquides et seiches et entre autre du codignat (coings confits), des écorces d'oranges et citrons confits ; des dragées, commes des amandes, de la cannelle, du fenouil, coriandre, etc.; des maquarons, du biscuit, des figues, raisins de Damas et de Corinthe, des pruneaux, des grenades, des câpres, des olives, de la conserve de roses, etc.; au gingembre verd confit et six pains de sucre candi rouge et blanc. Il n'y a rien là que ne l'aye ?

— Hé bien, tant mieux, j'ay encore quelques petites affaires pressées par la ville ; quand je les auray depeschées, je reviendray ici prendre mon fait.

— Faites à vostre commodité, je vous attendray — garçon pile bien celà et le tamise ou passe par le tamis ; cecy doit estre seulement concassé et le poivre demeurer entier. Travaillez soigneusement en la boutique et au laboratoire, pendant que

je m'envay à la Prière. Allons ensemble, Monsieur, s'il vous plaît.

— Marchez devant, je vous suivray.

— Je ne mène personne hors de mon logis.

— Il me semble que vous avez là un bon serviteur ou compagnon; vous a-t-il longtemps servi ?

— Ouy, environ dix ans. Je me puis bien fier de tout à luy, tant pour sa loyauté que pour sa science et adresse.

— Voilà une belle louange que vous lui donnez de bouche, sans doute vous ne lui rendrez pas moindre tesmoignage en son congé, lors qu'avec votre consentement, il se départira de vous pour voir le païs.

— Je ferai ce qu'un discret et raisonnable maistre est obligé de faire à un serviteur qui s'est bien comporté, jusques au bout.

1er COMMIS. — Notre maistre a-t-il tourné le coin de la rue ?

2me COMMIS. — Nenny encore ; frappe fort et pile bien ces clous de giroffle ; s'il n'oyait plys battre et sonner le mortier il penseroit que nous serions desjà à rien faire et que, selon le proverbe allemand : quand le chat est hors du logis, les souris dansent sur les bancs.

— Je ne le voy plus. A ceste heure pendant que je me reposeray un peu les bras, je vous feray quelques petites demandes. Répondez-y moy, je vous en prie, je vous rendray en récompense toute sorte de services que vous requerrez de moi.

— Hé bien, demandez donc.

— Que veut dire un *R* traversé d'un traict sur les ordonnances des docteurs ?

— C'est-à-dire *Recipe*, en français, reçoy ou prends.

— Et la lettre *M* en bas ?

— C'est-à-dire meslez ou soient meslez. *Ad chartam* veut dire qu'on donne le médicament en du papier ; *ad ollam*, dans un possonet (petit pos) gris ou bleu ou blanc *ad vitrum*, dans une bouteille ou phiole.

— Mais que veut dire *ana* ?

— C'est-à-dire de chascun; et *Dia* au commencement signifie composition, comme quand on dit: *Diacastoreum, Diacydonium, Diamanna, Diambra, Diapavaver, Diasatyrion*, qui sont composition dont le principal ingrédient est du *castoreum*, des coings, de la manne, de l'ambre du pavot, du satyrion.

— Dites-moi aussi un peu la valeur de ces marques signifiant poids.

— 3^{i} signifie une once ; 3^{i}_{5} une demi-once ; 3 une dragme ; 3_{5} un scrupule ou un tiers de dragme : *momentum* signifie *un peu* ; *pugillus*, autant qu'on peut prendre avec trois doigts ; *manipulus, une poignée*; ? *signifie* demi.

La curieuse énumération des drogues en usage au dix-septième siècle nous rappelle toutes celles qui sont encore de mode aujourd'hui, celles aussi que la réclame et le snobisme imposeront, sans doute, demain, au malade naïf ou imaginaire, et le Fort continuera à le sauver, comme par le passé, et jusqu'à la consommation des siècles !

Inventaire d'une Pharmacie strasbourgeoise en 1643

« Spécification et catalogue de tous les médicaments simples et composés, tant chimiques que galéniques, préparés à la pharmacie de Jean Georges SALADIN à Strasbourg: livré à l'impression à l'intention de Messieurs les Médecins, Pharmaciens et aux amateurs de médicaments demeurant en et hors de ville. Strasbourg, Anno MDCXLIV ».

L'impression est inconnue. Le format de l'ouvrage est de 7 × 12.5 centimètres et contient 65 pages non numérotées. La préface est datée du 28 septembre 1643 et dédiée au « lecteur favorable ». « L'index sectionum » y est adjoint. Cet ouvrage provient de la bibliothèque du sieur Jean HERRMANN (1783-1800) qui était un zélé collectionneur et connaisseur de livres dont les trésors nous sont heureusement restés. Selon son habitude l'auteur dédicaça la première page de l'ouvrage.

Selon Jean HERRMANN l'opuscule mérite d'être conservé pour l'histoire de la patrie des lettres « ad patriam literariam historiam conservari meretur ».

L'ouvrage se divise en 38 sections : Radices, Cortices, Herbae, Flores, Semina, Fructus, Gummi (Lacrimae et Resinae), Ligna, Aromata, Metalla (Marina, Lapides et res subterranae, quae ex terra effodiuntur), Simplicia ab animalibus desumpta, Axungiae (Medullae et Seva), Syrupi, Mella (Rob et Lohoch), Succi crudi et inspissati, Electuaria, Extracta, Pilulae, Pulveres Medicati, Species aromat. et purgant:, Chymica Medicamenta, Olea destillata, Magisteria, Salia, Spiritus Praeparata, Trochisci, Olea cocta et expressa, Balsamii, Condita, Conservae, Confectiones, Tabuletae et Morselli, Aquae destillatae compos: Aquae destillatae simplices, Unguenta, Emplastra et Cerata, Aceta.

A en juger cette nomenclature, une pharmacie strasbourgeoise de cette époque était bien achalandée en médicaments et les « sectiones » de cet opuscule étaient bien remplies. Nous ne mentionnerons que quelques drogues et préparations: Radix Acori veri Halici, Rad. Acori vulgaris,

Rad. Doronico Romani, Radix Rhodiae (Rhodiola rosea), Rad. Tapsiae. Parmi les herbes: Herba Polymantani Teucrium Plium, L), Herba Uvae lupinae (Belladonna), Herba Uvulariae (Ruscus Pypoglossum). Quant aux semences quelques-unes rappellent une provenance italienne, telles Coculi de Levanto et Semae Cauli bianco ainsi que Bolus de Levanto. *Nuces aquaticae* sont les fruits remarquables de Trapa natans.

Nous trouvons singulièrement parmi les fruits le Hollunderschwarm (Hirneola Auricula Judae) et le Rosenschwarm. Asa dulcis in granis doit être probablement un benjoin du Siam; Balsamum indicum siccum est le baume de Tolu. Terebinthina Belgarum nous laisse perplexe du fait que l'on vendait, à cette époque, à Strasbourg une autre sorte de térébentine. Lignum Rosmarini ne frappe nullement, puisque l'on trouve dans les pays du sud des troncs de 6 centimètres de circonférence, mais le bois n'est pas plus aromatique que la mince écorce.

Dans la section IX (Aromata) est indiquée Calamus aromaticus, qui n'est autre que Radix Acori mentionnée plus haut. Zinziber portarici est certainement une sorte de gingembre provenant de l'île de Portorico (Indes orientales); SALADIN vendait de même du gingembre confit de provenance chinoise. Borax venetiana nous rappelle Venise point de départ de l'industrie chimique de ces quelques prépartaions. Parmi les 47 espèces animales mentionnons Ossa Lumina combusta. — La section XIII se compose de 88 sirops. Parmi les essences distillées nous trouvons l'essence de roses, parmi les alcools Spiritus aliquot rectific. La section XXX (Condita offre sous forme confite, en autres, la racine d'aunée (Myrobolan), des bulbes d'orchidées (Radix Satyrionis ; noix de Muscade, noix de Coco. Sous la rubrique « Confectiones » nous trouvons des cubèbes, Semen Anisi, Semen Cinae, Semen Carvi, Semen Coriandri, Semen Erucae.

Apotecker Ordnung.

Anno M.DC.LXXV (1675)

I.

Und Erstlich zwar / so viel Apotecken anbelangt ; Obwohlen hiebevor nur vier *corpora* in dieser Statt gewesen / demnach jedoch heut zu tag fünff derselben sich auffgerichtet befinden / so solle es bey solcher anzahl / ohne weitere vermehrung / es erfordere dann die aüsserste noht ein anderes / verbleiben und bewenden ; Keinem auch eine Apoteck zu haben und zu führen gestattet werden / er seye dann vorhero durch den *Decanum & Prodecanum Collegii Medici,* und den aeltesten Apotecker geschaefften und insonderheit verordneten Regiments Herren / geprüft und genugsam *qualificirt* darzu erfunden worden.

II.

Demnaechst sollen alle Apotecker / welche dergestalten *examinirt, approbirt* und angennommen worden / einen leiblichen Eyd zu Gott dem Allmaechtigen schwoeren / Ihre Apotecken / nach inhalt dieser Ordnung und des *dispensatorii Augustani,* zum besten zu versehen / Ihr gewerb erbahrlich / aufrichtig und getrewlich zu *dirigiren* / niemand gefaehrlicher weiss zu uebersetzen und zu uebervortheilen / *quid pro quo,* das mangelhaffte fuer gut und gerecht / zu geben noch einigen falsch und betrug zu ueben / sondern einem jeden / ohne einigen underscheid / gute wahren und artzneyen / in billichem und gesetztem preiss zu verkauffen / und in summa alle Sie angehende *puncten,* steiff und vest zu halten / damit niemand sich billiger und befugter weiss ab Ihnen zu beschwaren / urasch bekommen / und Sie bey Gott und der Obrigkeit ohnverletzte gewissen behalten mögen.

III.

Und wann sich mit einem oder anderm Apotecker / so jetzund seind oder kuenfftig werden moechten / ein fall begeb / under vorhandenen Soehnen aber keiner zu führung der Apoteck geschickt waere / so solle der Wittib und Erben-Voegten gegoent und zugelassen sein / die *Officin* mit einem tauglichen Gesellen / doch dergestalt / zu versehen / dass derselbe *provisor,* gleich den Apoteckern selbsten / vorhero wohl *examinirt,* und auff befundene duechtigkeit / mit leiblichem Eyd / diese Ordnung staeht und vest zu halten / beladen werde.

IV.

Es sollen ferner die Apotecker verbunden sein / fromme / redliche und geschickte Gesellen / die eines auffrichtigen / ehrbaren

wandels / der lateinischen sprach und zur Apotecken gehoerigen sachen erfahren seind / anzunemmen / selbige auch / ehe und bevor ihnen etwas besonders zu *praepariren* und zu machen anvertrawt wuerd / wohl zu *exploriren* / und bey fuer gehenden *visitationibus* den verordneten Apotecker-Herren vorzustellen / damit Sie in die handgeleubd genommen / und, krafft derselben / in gegenwart der *Decanum Collegii Medici*, ernstlichen erinnert werden / Ihrem beruff und dieser Ordnung / so viel sie darinn betreffen thut / bestes fleisses nachzukommen / Ihrer Herrschaft getrewlich / auffrichtig / und mit hindansetzung aller gefaehrden / zu *serviren* / deroselben / sambt den *Medicis*, gebuehrenden gehorsamb und *reverentz* zu erweisen / und sich gegen maenniglich bescheidenlich und dergestalt zu bezeugen / wie Sie / dass Ihnen hiernächst gedient / auffgewartet / und mit gutem gezeugnuss der abschied gegeben werde / wuenschen und verlangen : Und diese Gesellen sollen auch insonderheit alles fleisses erinnert und angehalten werden / wann irgend einfaeltige ohnge ohnverstaendige leut in die Apotecken kommen / ein und anders zu begehren / und aber selbiges / wie wohl zu geschehen pfleget / mit seltzamen wunderlichen nammen / da man nicht eygentlich / was Sie darmit wollen / verstehen kan / nennen / Ihnen nicht nach muhtmassen oder guht beduncken / die sachen zu geben / sondern sich entweders bey Ihrer Herrschafft zu erholen / oder auch die leut freundlich dahin anzuweisen / dass sie sich das jenige / so sie begehren / von andern verstaendigern schrifftlich wolten auffzeichenlassen.

V.

Gleichergestalt sollen auch die *discipuli* oder jungen / eines ehrlichen gemueths / und im latein so weit / als ihnen zu wissen von noehten / geuebt seyn / zuvor auch / und ehre sie auffgenommen werden / den verordneten Apotecker-Herren angeloben und versprechen / Ihrem befelch gantz getreivlich und fleissig zu geleben / und nicht allein Ihren Lehr-Herren gebührenden gehorsam / sondern auch den *Medicis* und Gesellen behoerigen *respect* zu erweisen.

VI.

Es solle Ihnen auch nicht gestattet werden / von *recepten* oder andern *compositionen* etwas zu verfertigen / Sie seyen dann vorher von Ihren Lehr-Herren / oder den *Decanis Collegii Medici*, darzu tuechtig erkandt : Indessen aber sollen Sie auff alle sachen genawe achtung geben / und wie die artzneyen zu *praepariren* seyen / allerfleissigst wahrnehmen / damit sie solches desto ehender begreiffen / und zum *receptiren* zugelassen werden moegen.

VII.

Wann nun die Apotecken mit tauglichen *subjectis* solchergestalt versehen / solle derselben vorsteher / dass alle heimische und frembde *simplicia* zu rechter zeit gesamlet / bestellet / und erkauffet — auch ein jedes / seiner art nach / recht *conservirt* und bewahrt werde / allen moeglichen fleiss fuerwenden.

VIII.

Ingleichen sollen alle *compositiones,* die ein jeder in seiner Apotecken in bereitschafft halten solle und muss / gut / gerecht / und einer wie der ander / (massen zu solchem ende obgedachtes *dispensatorium Augustanum* zu gebrauchen) machen, damit niemand uebervortheilt und betrogen / sondern die artzneyen von guten / kraefftigen und unverlegenen wahren / in einer *officin* sowohl als der andern / recht / ordentlich / fliessig / und zu jeder zeit / wie und wann die aertzte dasselbe haissen / bereitet / und also dem nothtuerfftigen frembden oder heimischen / damit / zu erlangung seiner gesundheit / redlich gedient werden moege.

IX.

Je sollen auch / sobalden Sie kraeuter / wurtzeln / blumen / saamen / und andere *simplicia* eingesamblet / oder von den *compositis* etwas zugerichtet und verfertigt haben / an das kaestlein / saecklein / buexen / kandten / krug und was dergleichen gefaess seynd / jahr und tag der einsamblung und *praeparation,* verzeichnen / auff dass man die guete und waehrigkeit desto bass spuehren und befinden moege.

X.

Zu solchen ende / solle allein gegen-register aller artzneyen / jetztgemeldeten zettuln gleichlautend / gehalten werden / damit die *Doctores* sich jederzeit darinnen / wie es umb die Apotecken beschaffen / ersehen / und der Apotecker selbsten / was in abgang kommen / und wiedrumb zu ersetzen seye / desto besser wissen moege : Sondern er auch schuldig sein / seine Apoteck / zum wenigsten zweymal des Jahrs / zu durchgehen / und zu sehen / was entweder seiner natur nach in Kraefften laenger nicht bestehen koenne / oder vor der zeyt verdorben seye / und dasselbe / neben den krügen / buexen / geschirren und gefaessen / so untauglich worden und nicht mehr zu gebrauchen seind / hinweg zu thun.

XI.

Und wann Sie / die Apotecker / *compositiones magnas, Theriac, Mithridat, Antidotum Matthioli,* und andere *opiata* machen wollen / solle Sie alle *ingredentia* vorhero *dispensiren* / auff ein

brett in verschieden *cellulas* legen und nicht zusammen mischen / sie seyen dann zuvor von den *Decanis Collegii Medici*, und dem aeltesten Apotecker / so jederzeit sein wuerd / (welche auch auff erfordern ohnverlangt zu erscheinen schuldig seyn sollen) besehen / und fuer tauglich und gut erkennet worden. Und obwohlen nicht von noehten / wann schlechte *composita* gemacht werden / dass beyde / der *Decanus* und *Prodecanus*, zu gegen seyen / so soll doch alleweg / ehe und bevor die *ingredentia* pulverisirt; oder *dissolvirt* werden / Ihren einer sambt dem geordneten Apotecker / darzu beruffen / und wann die besichtigung als beschehen / alsdann erst von dem Apotecker die *pulverisation* und *dissolution* solcher zusammen gehoerigen stuck / vorgenommen / darauffhien selbige gebuehrend vermischt / und dessen / bey den geschwornen Eyden / nichts veraendert noch hinweg gethan werden.

XII.

Obrige vermischungen aber sollen Sie / nach aussweisung der *recept*, so von den Aertzten jederzeit in die Apotecken verschrieben werden / machen / und alle ding darzu zum besten nemmen und gebrauchen / auch deren nichts veraendern / noch ein stuck fuer das andere *substituiren* / ohne vorwissen und verordnung des jenigen Artztes / welcher das *recept* verschrieben / oder / in desselben abwesenheit / des *Decani* und *Prodecani Collegii Medici*, es treffe gleich arme oder reiche an / und seye das *succedaneum* eben so gut oder noch besser / als das *ordinarium*.

XIII.

Wuerde aber eine beduncken / dass dier artzney der menschennatur zu stark sein / oder der Arzt im *recept* missschrieben haben moechte / so solle Er das bey seinem Eyd an denselben bescheidenlich gelangen lassen / und erwarten / wessen derselbe sich darauff erklaeren werde. Will Er dann nichts desto minder also gemacht und gefertigt haben / so soll der Apotecker es abermahlen mit dem *Decano*, oder in dessen abwesen / dem *Prodecano Collegii Medici*, *communiciren*; Wuerde es der auch fuer guht befinden / so ist der Apotecker entschuldigt / und hatt seiner *conscientz* ein genuegen gethan.

XIV.

Es sollen auch in allen *recepten* keinen geringern oder schlechtern Zucker / dann *canaria* oder *madera* brauchen / es waere dann / dass solche beyde *sorten* zucker nicht mehr gemeinlich gefuehrt / und deren mangel sein wuerde; Alsdann soll Ihnen zugelassen sein / andere gattungen von zucker / der sich diesen beyden ohngefaehrlich vergleichen mag / zu nemmen / doch / dass in alleweg kein gefaehrd danrunter gebraucht werde. Dann

der geringere / sonderlich den man Thomas zucker nennet / mehr schaden dann nutzen bringet / aussgenommen in clistieren.

XV.

Wann ein Apotecker / oder seine Gesellen / ein *recept* zu machan anfahen / es gehoere in- oder ausserhalb des Leibs / so sollen Sie davon nicht weichen / noch etwas anders darzwischen vornemmen / sondern / bis es gar verfertigt / darueber bleiben / damit kein irrthumb und schaden geschehe / wann Ihrer einer mehr dann einerley zumahl fuernemmen und verrichten wolte. *Quia pluribus intentus minor est ad singula sensus.*

XVI.

Sie sollen auch hinführo in den Apotecken einerley gewicht und maas gehalten und gebraucht / derselbe/ seitherigem ueblichem gebrauch nach / und sonderlich das gewicht zu den artzneyen / nach der silber untz geordnet / und 12. untz fuer ein Pfund / jede untz in 8. quintlein / jedes quintlein in 3 *scrupul*, jeder scrupul in 20 grana gerechnet / und von hartem metall gemacht / desgleichen die wagen und alle andre geschirr und gefaess just / sauber und rein gehalten werden : In andern wahren aber moegen sich die Apotecker des gemeinen gewichts / nemblich *32.* Loht fuer ein Pfund gebrauchen / alles ohne gefaehrde und arge list.

XVII.

Sie sollen auch alle Ihre *aquas in balneo Mariae distiliren*, mit dieser bescheidenheit / welche *simplicia* ein sawre / raese / oder schaerffe haben / auch die zum haupt und hertzen dienen / dass derselben *aquae* allein in glaesern kolben und helmen / die andere aber / in zinnen / verzinten / oder glasurten kolben mit glaesern helmen / *distillirt* werden.

XVIII.

Es sollen ferners die Apotecker keinerlei gifft / oder treibende und verderbende artzneyen / ob sie gleich fuer das Vieh gefordert wuerden / verkauffen und abfolgen lassen / anderst / dann auff raht und verordnung der gelehrten Aertzt / oder begehren anderer ohnverdaechtiger und mit ehren bekandter Personhen / denen gutes zuzutrawen / und in Ihrem fuergeben / dass Sie selbige zu Ihren ehrlichen handthierungen gebrauchen werden / glauben beyzumessen ist / und sollen aber eigentlich auffschreiben / wem das gegeben / wahin es kommen soll / und warzu man es gebrauchen wolle / und darumb jederzeit / *in visitation* der Apotecken / den verordneten Herren solche verzeichnuss aufflegen / und besichtigen zustellen.

XIX.

Weiter sollen Sie sich keines artztens und curirens / mit wasser besehen / verordnen / purgiren / und andern den *Medicis* zustehenden dingen / underwinden : Es waere dann der *patient* in der sippschafft so nahe verwandt / dass Sie es Ihme / natuerlicher zuneigung halben / nicht abschlagen könnten ; Als da seind Eltern / Kinder / geschwistrige und der gleichen / dann solchen mag ein Apotecker / auff ihr begehren / wohl raht und hülff thun / so gut Er kan / ohn alle gefährde.

XX.

Waere es auch sach / dass gesunde persohnen zu Ihnen kämen / und etwas begehrten / dadurch Sie zu gewohnlichen stuhlgaengen befürdert würden / und das Ihnen für husten / keichen / engigkeit der brust / oder dergleichen dienete / und des wegen nicht zu den Aertzten gehen / oder gewiesen sein wollen / denen mögen Sie wohl geben *suppositoria*, wie nicht weniger die laxirende *simplicia*, alss *Mannam, Cassiam, Tamarindos, Rhabarbum, Agaricum, Folia Sennae, Jallappam, Mechoacam, Aloën*, oder auch von *purgantibus compositis*, die *pillulas Marocostinas, Francofurtenses, pestilentiales, Aloëphanginas*, etc. und dergleichen : Und Ihnen dabei rahten / wie Sie selbige gebrauchen / und sich damit verhalten sollen / dass Ihnen kein schaden davon begegne / je nach gestalt der persohnen und gelegenheit / ohne gefährde. Doch sollen Sie für solchen Ihren raht keine besoldung / noch etwas weiteres als der Tax derselben artzneyen an sich selbsten geordnet ist / begehren oder nemmen.

XXI.

Sie sollen sonsten hienführo keine *recept* für allhiesige Burger / zu curirung innerlicher schäden / in Ihren Apotecken machen lassen / sie seyen dann von einem bekandten / und auff diese Ordnung geschwohrnen *Medico* verordnet / oder / wann Sie darwider thun / Obrichkeitlicherstraff gewärtig sein / damit den jenigen / welche keine ordentlichen beruff darzu haben / allerhand innerliche artzneyen beyzubringen / die gelegenheit benommen und abgeschnitten werde : Was aber von frembden *Medicis* und *Practicanten* für sich und die Ihrigen / oder für frembde und ohnverbürgerte *patienten* geordnet würd / das mögen Sie wohl machen.

XXII.

Sie sollen auch von denen *recepten*, so Ihnen jeder zeit zugeschickt und eingeliefert werden — einem jeden *Medico* die seinigen auffheben / und den tag darzu schreiben / damit / wann jemand mit Ihnen abrechnen wolte / derselbe / dass Ihme recht beschehe / befinden möge.

Und ob des tax halben spänn fürfallen / und jemand vermeinen wolte / dass Ihme darinn zu viel geschehen / sollen Sie für die verordnete *Visitatores* der Apotecken kommen / und ob es derselben einen selbsten berühren und angehen würde / einen andern ohnpartheyischen Apotecker an dessen statt nemmen / und wie Sie von denselben darumb entscheiden werden / dabey solle es auch verbleiben.

XXIII.

Da auch jemand seine *recept,* so er einem Apotecker zu machen geschickt / wiederumb zuruck begehrte / deme sollen Sie durch die Apotecker / nach gehaltener abrechnung und geleisteter bezahlung / wann sie auch zuvorhin in des *Medici* bey der Apotecken habendes Buch / durch den Apotecker selbsten / nicht aber sein gesind / eingetragen / ohne widersprechen gefolgt / und mit nichten vorenthalten werden.

XXIV.

Die Apotecker sollen auch bey Ihren geschwornen Eyden / mit keinem *Medico,* in dieser Statt oder anderswo / theil und gemeinschafft haben : Denenselben oder Ihren Weibern / Kindern und Gesind / nichts leihen / noch von Ihnen / anderst alss umb einen billichen jährlichen zinss / entlehnen / in keinen weg / Ihnen oder den Ihrigen auch nichts geben oder schencken / keinerley miedt / noch miedrwohn / damit Sie / die *Medici,* desto meniger bewogen werden / einem Apotecker mehr kundten zuzuweisen / oder köstlichere *recepta* zu verschreiben / dann dem andern / so dem gemeinen Mann zu schaden und nachtheil gereichen könte.

XXV.

Was auch die Aertzte und die Ihrige / von artzneyen und andern / es habe nammen wie es wolle / aus den Apotecken holen lassen / dasselbige alles und jedes sollen Sie / der billichkeit nach / wie andere leut / zu bezahlen schuldig seyn.

XXVI.

Doch / wann ein Apotecker einem Artzt zu zeiten im Jahr / als gewihnlich umb Martini / oder zum Neuen Jahr / zu geschehen pfleget / essender speiss / newer oder frembden fröhten oder getränck / etwas schenckte / das solle Ihnen / und weiters nicht / zugelassen sein / auch keine gefährde darunder gebraucht werden.

XXVII.

Man soll hienführo alle Apotecken in dieser Statt / zu sampt den *materialien,* zwzeymahl im Jahr / nemblich in beyden Messen / nach geendigten zahlwochen / und zwar ohngewarnter sachen /

visitiren und besichtigen / und zu solchen *visitation* sollen fünff Personen geordnet / und von denselben diese Ordnung allemahl zu vor / und ehe Sie anfahen umbzugehen / zu hauss gelesen werden / nemblich die deyde auss dem Regiment verordnete Apotecker-Herren / der *Decanus* und *Prodecanus Collegii Medici*, und dann under den zweyen ältisten und berichtigtesten Apoteckern einer.

XXVIII.

Bei solcher *visitation* sollen Sie *materialia* eygentlich und nach nohtturfft besichtigen / und was sie finden nicht just / nutz- oder tauglich / sondern verlegen / crafftloss und untüchtig zu sein / alsbalden / ohn einigen *respect*, hinweg erkennen / auss der *officin* schaffen / und durch einen diener / den sie in jedem umbgang bey Ihnen haben sollen / von stund an aussschütten / oder ins wasser und fewer / dahien jedes gehört / tragen lassen. Und darmit alles solches desto fleissiger verrichtet werden könne / solle man so viel zeit darzu nemmen / als der sachen beschaffenheit erfordern wird.

XXIX.

Dessgleichen sollen Sie auch die kleinen gewicht / als *scrupulos* und *grana*, besichtigen und auffziehen / und ob sie irgends gefährlichen betrug / falsch oder straffwürdiges befinden / sollen Sie dasselbige Uns vorbringen / was Ihnen dann weiter befohlen würd zu thun / dem sollen Sie geleben und gehorsamb seyn / auff dass männiglich glaich und recht beschehe.

XXX.

Wa auch die Apotecker einander verwandt wären / darmit dann mit der besichtigung ein gleichheit gehalten werde / soll man alle zeit / zu der *visitation* des verwandten Apoteckers / einen andern ohnparteyischen Apotecker nemmen und verordnen. Dessgleichen / so under den andern geordneten *Visitatoribus* einer oder mehr einem Apotecker mit blutfreundschafft oder schwägerschafft / im dritten glied oder näher / zugethan wären ; So sollen andere auss dem Regiment / oder *respective* von den *Doctoribus*, an derselben statt / zu der *visitation* dess befreundeten Apoteckers geordnet werden / und gleich den andern *Visitatoren* schuldig sein / die *visitation*, vermäg dieser Ordnung / zu verrichten / darmit zu allen theilen dieselbige *visitation* getrewlich / redlich und auffrichtig / ohne alle partheylichkeit und verdacht / für genommen und gehalten werden möge.

XXXI.

So offt sich zutrüge / dass der Apotecker einer / die zu solcher besichtigung verordnet gewesen / mit todt abgangen sein /

oder sonst etwann / ohn vermöglichkeit oder anderer ursachen halben/darzu ohntauglich würde/solle ein anderer geschickter, tauglicher Apotecker / durch die übrige geordnete *Visitatores,* an dess abgangenen statt erkosen werden / und dieser alsobalden für Uns die Räth und Ein und / zwantzig / gebracht / und auff erfolgende Unsere *confirmation,* angehalten werden / einen leiblichen Eyd zu GOTT dem Allmächtigen zu schwören / solche schaw und *visitation* ehrbarlich / redlich / niemand zu lieb / noch zu leyd / sondern seinem besten verständnuss nach / zu thun und zu verrichten / getrewlich und ohngefährlich.

XXXII.

Und als bissher fürnemblich allein die *composita,* oder gemischte artzneyen in den Apotecken besichtigt worden / die *simplicia* aber mehrerntheils ohnbesichtigt fürgangen seind : Nachdem aber die *composita* auss den *simplicibus* gemacht / und / so die *simplicia* guht und gerecht seind / die *composita* auch so viel desto besser werden mögen / derohalben ist verordnet, dass nun hinführo die verordneten *Visitatores,* die *simplicia* oder einfache artzneyen / gleich so wohl und fleissig als die *composita,* besichtigen sollen.

XXXIII.

Es soll auch kein Apotecker / bey seinem Eyde / weder durch sich selbsten / sein Weib / Kind / oder Gesinde / noch sonsten jemand anders / etwas / so in die Apotecke gehöret / und zu besichtigen ist / auff die zeit / so man die Apotecken *visitiret,* abweg thun / verhalten / oder einem andern Apotecker einige *materialia,* wenig oder viel / leyhen / so derselbe entlehner / zur zeit der besichtigung / in seine Apotecke stellen und zeigen möchte. Und welcher Apotecker hierwider handelte / der solle / so offt es beschicht / durch Uns Meister und Raht / nach gestalt seiner handlung / mit allem ernst gestraffet werden.

XXXIV.

Und umb dass gemeiner Burgerschafft alhie / und sonsten jedermänniglich in Statt und Land / von den Apoteckern mit übermässigem tax nicht beschwäret werde / diese auch Ihren ehrlichen und Christlichen gewinn / dabey behalten und bekommen mögen : Einen beständigen Tax aber zu machhen / darumb ohnmöglich ist: weilen die wahren in Ihrem werth dergestalt variiren / steigen und falle / dass / was anjetzo in hohem auffschlag begriffen ist / bald widerumb in geringerm / preiss einzukauffen und zu geben: als es vorhien taxirt gewesen ; So sollen Sie oder auch Ihre Gesellen / bey Ihren Eyden / alle *materialia* und artzneyen / höher nicht schätzen noch verkauffen dann selbige von den *Visitatoribus,* von Messen zu Messen / der billichkeit nach / gewürdiget und angeschlagen worden. Welcher darwider thäte / soll desswegen zu gebührender straff ohnnachlässig gezogen werden.

XXXV.

Und damit solches desto bequämer geschen möge / so sollen die Apotecker / zu end jeglicher allhiesigen Messen einkauff zettul aller *materialien*, zusampt den beygesetzten preiss / wie Sie dieselbige von den frembden *Materialisten* erkauft / den verordneten *Visitatoribus*, bey Ihren Eyden / vorzulegen schuldig sein / darauss den tax haben zu setzen / zu mindern oder zu mehren.

XXXVI.

Es solle auch ein jeder Apotecker denselbigen tax in seiner Apotecken auff einer taffel / oder sonsten in einem Buch / geschrieben / bey der hand haben / damit Er und seine Diener / wie auch andere / sich desselben wissen zu halten / und niemand übernommen werde.

XXXVII.

Müssten auch gleich *composita* mit *compositis* miscirt werden / sollen nichts desto minder die Apotecker schuldig sein / sich des zuvor gemeldeten taxes der *compositorum* zu halten / und wann auss den *simplicibus*, so eines ohngewissen und ohnstähten kauffs seind / etwas zu vermengen / was jederzeit der gemeine kauff und lauff / auch der billichkeit gemäss sein würd / bey Ihren Eyden darfür zu fordern und zu nemmen.

XXXVIII.

Hingegen sollen die Apotecker bey allen *citationen* und *fallimentgeschäften* / umb artzneyen und medicamenten / so Sie dem zerfallenen Schuldner / in seinen kranck- und schwachheiten folgen lassen / und beweisslich betbringen / nach inhalt der in Anno 1650 / gemachten Ordnung - collocirt un aussgewiesen werden / bey dem jenigen aber / so allein zur wohllust und üppigkeit / nicht aber zur cur und gesundheit geholet worden / wie auch bey denen schulden / welche die Apotecker muhtwilliger weiss veralten und ersitzen lassen / hatt es eine andere und zwar diese meinung / dass derentwegen Sie / die Apotecker / nicht höher oder mehr / dann andere gemeine *creditores*, begünstiget werden sollen.

XXXIX.

Es soll auch niemands in dieser Statt / er sey Burger oder frembd / Mann oder Fraw / so diese Ordnung nicht geschworen hat / keinerley gifftige / oder sonst andere arztneyen / als da seind *Syrupi, Julep, Solutiva, Tränck, Tabulata*, oder anders / so in Apoteckern zu haben / zu machen / und zu verkauffen zustehet und gebühret / (doch dass under solchem verbott der *Cremor tartari*, / und die gebrandte Wasser / nicht begriffen seyen) feyl haben noch verkauffen / und insonderheit allen Landfahrern / Stor-

gern Zahnbrechern und dergleichen / mit ernst verbotte, sein / keinen *Theriac* oder sonsten artzneyen / so in den Leib gehören / zu verkauffen / oder frey zu haben / in welcher zeit im Jahr es immer sein möge / diweil solche obgemeldte artzneyen / zum offtermahlen dem Menschen tödtlichen schaden bringen. Dann welcher hierwider handeln / und auff frischer that befunden würd / dem sollen nicht allein seine wahren als verfallen / confiscirt / sondern auch Er / so offt etwas dergleichen beschicht / umb zehen Pfund Pfenning / ohnnachlässig gestrafft werden / und sollen die Apotecker solches / wo Sie es erfahren können / bey Ihren Eyden / den verordneten Apotecker - Herren / und diese entweders Uns / dem Grossen Raht / oder dem Policey-Gericht förderlichst vorbringen / darmit den busswürdigen gebührliche straff / nach gestalt der sachen / abgenommen / und nicht nachgelassen werde.

XL.

Es solle auch die *Doctores Medicinae*, ausserhalb denen in Ihrer Ordnung vermeldeten fällen / keine Apoteckerey treiben / noch einige inner- oder aüsserliche *medicamenta* in Ihren haüssern praepariren / under die patienten ausstheilen und verkauffen / in keinen weg / bey der straff in gedachter Ihrer Ordnung bestimbt.

XLI.

Es sollen auch Mann- und Weibs-Personen / welche sich in dem Burgerrechten oder Schirm allhier auffhalten / und dess kraütelwercks annemmen / und damit handthiern wollen / und von dem *Decano* und *Prodecano collegii Medici* mit fleiss verhört und examinirt werden ob Sie die kraüter recht erkennen / und vor einander zu unterscheiden wissen / Und wann Sie tauglich darzu erfunden werden alssdann einen leiblichen Eyd zu GOTT im Himmel schwören / die kraüter / blumen / samen und wurtzeln / an behörigen Orthen / und zu gebührlicher Zeit / da jedes zum besten wachst / und am kräfftigsten zu *colligiren* ist / getrewlich zu brechen / zu graben / einzusamblen / und zu reinigen / auch / so viel Ihnen möglich / vor Katzen / Maüssen und Ratzen / dessgleichen vor rauch / staub / gestanck / hitz / kälte / feuchtigkeit / und trückne / in tüchtigen gefässen / scatulen / und andern bequämen orten / wohl zu verwahren / und keines vor das andere weg zu geben / noch auch purgirende / treibende und gefährliche stuck zu verkauffen / oder umsonst folgen zu lassen.

*

Mit vorbehalt / diese Ordnungen sampt und sonders / nach gelegenheit der Zeiten / und des allgemeinen Nutzens nohtturfft / zu ändern / zu mindern und zu mehren / oder gäntzlich abzu-

thun / Und wollen Wir hiermit alles ernsts / dass allen und jeden hiervorgesetzten Ordnungen / Punckten und Articuls / von denen / so selbige berühren / steiff und getrewlich nachgelebet werde. Darnach sich dann auch männiglich zu richten / und vor denen darinnen theils bestimmten / theils vorbehaltenen / und nach gelegenheit der überfahrung / noch höhern Pôenen zu hüten wissen würd.

Actum et decretum Sambstags den 24. Aprilis 1675.

Règlement des Apothicaires de Strasbourg, ville libre du Saint Empire (1675)

(Traduction par l'auteur de cette thèse.)

I.

Les pharmacies strasbourgeoises étaient, jusqu'à ce jour, au nombre de quatre. Une cinquième vient de s'ouvrir. Ce nombre ne pourra être dépassé, à moins qu'il y ait nécessité urgente. Il n'est par permis à un pharmacien d'être propriétaire d'une pharmacie ou de la gérer sans avoir passé, au préalable, un examen et être reconnu qualifié par le Doyen ou le Prodoyen du Collège médical et par les plus anciens pharmaciens en présence des personnalités admises par ces derniers.

II.

Les pharmaciens diplômés devront prêter, devant Dieu, le serment d'exercer leur profession le mieux possible en observant les statuts de ce règlement, de ne commettre aucune fraude, de délivrer à la clientèle, sans aucune distinction de personnes, de bonnes marchandises et de bons médicaments, de les vendre aux prix réglementés, de tenir ces prix en vue d'éviter des plaintes, d'avoir une conscience nette devant Dieu et devant les autorités.

III.

Si, après décès du pharmacien, le cas devait se présenter qu'aucun des fils ne fût capable de gérer la pharmacie, la veuve a le droit de la faire gérer par un pharmacien diplômé soumis au serment d'observer scrupuleusement les statuts de ce règlement.

IV.

Il est du devoir des pharmaciens de n'engager que des élèves pieux, honnêtes et habiles, ayant une conduite irréprochable, versés dans la langue latine et expérimentés dans les manipulations pharmaceutiques, de les surveiller dans tous les travaux du comptoir et de les présenter aux inspecteurs lors d'une inspection de l'officine, afin que ceux-ci les assermentent et, à l'appui de ce serment prêté en présence du Doyen du Collège médical ils leur inculquent leurs devoirs professionnels. Ceux-ci consistent dans l'observation scrupuleuse des statuts de ce règlement, à servir fidèlement leurs patrons, à obéir aux médecins, à les respecter et à vivre de telle façon que, lorsqu'ils quittent la pharmacie, ils puissent obtenir un certificat de bonne conduite. Si un commissionnaire se présente à l'officine muni d'un papier, où le texte de

la demande est illisible et que le commissionnaire n'est pas au courant de la commission, les élèves sont enjoints de ne délivrer quoi que ce soit sans avoir pris, au préalable, conseil auprès du patron et de prier le commissionnaire de prendre les renseignements désirés auprès de qui de droit.

V.

Les « stagiaires » devront, avant leur admission, posséder des connaissances suffisantes de la langue latine et promettre aux examinateurs de rester fidèles à leurs ordres, d'obéir non seulement à leurs patrons, mais aussi de respecter les médecins et les élèves de l'officine.

VI.

Il n'est pas permis aux stagiaires d'exécuter des ordonnances ou de confectionner des produits composés, s'ils n'en sont pas qualifiés par le Doyen du Collège médical. Ils doivent porter une attention vigilante sur tout ce qu'ils entreprennent, sur la matière de la préparatior des médicaments en vue de pouvoir être admis à la récepture.

VII.

Il incombe au pharmacien de s'occuper de l'approvisionnement de son officine, d'agir en sorte que toutes les plantes, tant indigènes qu'étrangères, soient récoltées, commandées et achetées à temps et que chacune d'elles soit conservée minutieusement.

VIII.

Les produits composés doivent être de bonne qualité (à employer les poids du dispensatorium Augustatum) en vue d'éviter qu'aucune personne ne soit exploitée ou trompée. Les médicaments doivent provenir de marchandises de première qualité et être préparés lege artis selon les prescriptions médicales.

IX.

Après la récolte des herbes, des fleurs, des semences et d'autres plantes ainsi qu'après le mélange des thés les pharmaciens doivent inscrire sur les armoires, sur les sacs, sur les récipients, sur le pots etc., l'année et la date de la cueillette, du mélange, en vue de pouvoir juger de la qualité et de la provenance.

X.

Un catalogue de médicaments est indispensable, afin que les médecins et les pharmaciens puissent se rendre compte, d'une part, de l'état, dans lequel de trouve l'officine, et, d'autre part, de la sortie des produits et de leur remplacement. Le pharma-

cien est contraint de s'adonner, deux fois l'an, à la révision de son stock de marchandises. Si celles-ci sont gâtées, elles doivent être détruites ainsi que les boîtes, les récipients ou les pots qui les contiennent.

XI.

L'exécution des produits composés, tels la *Thériaque*, le *Mithridate*, l'*Antidote de Matthioli*, est soumise à un choix préalable des ingrédients qui entrent dans cette composition et qui seront mis à part sur une planche en vue du mélange, qui se fera en présence du Doyen du Collège médical et du plus ancien pharmacien de la ville. Leur tâche consistera à se rendre compte de la bonne qualité des ingrédients. La présence du Doyen n'étant pas absolument nécesaire, la pulvérisation ou la solution des ces ingrédients pourront avoir lieu en présence d'un pharmacien, avec défense d'ajouter ou de substituer quoi que ce soit de ce mélange ou de cette solution.

XII.

Ces mélanges doivent être exécutés lege artis d'après une prescription médicale. Le médecin ou, à défaut de celui-ci, en cas d'absence, le Doyen ou le Vice-doyen du Collège médical sont en droit d'accorder l'autorisation de l'exécution exacte de ces prescriptions destinées soit à la clientèle pauvre ou riche, même si les succédanés sont aussi bons ou même de meilleure qualité que les ordinaires.

XIII.

Lorsqu'un pharmacien croit s'apercevoir que le médicament prescrit est trop fort pour une personne adulte ou que le médecin a commis une erreur dans ladite prescription, il devra la lui retourner en appelant son attention sur l'erreur supposée. Si, en cas d'absence du médecin ordonnant, le pharmacien tient à exécuter l'ordonnance en question, il devra demander, au préalable, l'avis du Doyen ou du Vice-doyen du Collège médical. Avec leur autorisation le pharmacien pourra l'exécuter en bonne conscience.

XIV.

L'emploi du sucre de mauvaise ou de médiocre qualité ainsi que du *canaria* (sucre candi ?) et du madère est interdit, à moins que ces deux sortes de sucre ne soient pas communément employés ou fassent défaut. L'emploi d'autres sortes de sucre non dangereux est permis. Le sucre de moindre qualité, dénommé «*sucre de Thomas*» (mélasse?) est à employer dans les clystères.

XV.

Afin d'éviter une erreur de la part d'une tierce personne les

pharmaciens doivent demeurer constamment à leur travail, que ces ordonnances soient destinées soit à l'usage externe ou à l'usage interne. *Quia pluribus intentus minor est ad singula sensus.*

XVI.

A l'avenir les poids et mesures usités en pharmacie seront les suivants: *12* onces = 1 livre, *1* once = 8 quintes, *1* quinte = 3 scrupules, *1* scrupule = 20 grains. Ils devront être en métal dur. Les balances, les autres ustensiles et les vases devront se trouver dans un état d'extrême propreté. Quant aux autres marchandises l'emploi de poids commun (32 los) est permis sans danger.

XVII.

La distillation des *eaux* doit être effectuée au bain-marie, à l'exception de celles contenant un acide. Les *eaux* destinées aux maux de tête et du cœur devront être distillées dans des cornues ou des chapiteaux en verre, les autres, par contre, dans des cornues en zinc, en étain ou dans des chapiteaux en verre.

XVIII.

Il est interdit aux pharmaciens de délivrer des poisons ou des médicaments nuisibles, qu'ils soient destinés aux hommes ou à l'usage vétérinaire. La dispensation n'est autorisée que sur ordonnance médicale ou, à défaut, sur présentation d'une demande écrite de la part de personnes honorables et bien connues du pharmacien, indiquant le mode d'emploi exact desdits médicaments et le nom de la personne à laquelle ces médicaments sont destinés, document pouvant être présenté aux inspecteurs de pharmacie lors de leurs inspections.

XIX.

Il est interdit aux pharmaciens de se livrer à l'exercice de la *médecine*, à l'exception du cas, où il s'agit de proches parents, enfants, frères ou sœurs, leur affection naturelle devant leur rendre bien difficile un refus.

XX.

Au cas, où une personne se refusera d'aller consulter un médecin, il sera permis au pharmacien de délivrer des laxatifs, des potions pectorales, des suppositoires et des remèdes laxatifs tels : la *Manne*, le *Cassis*, le *Tamarindien*, la *rhubarbe*, l'*Agaric*, le *Séné*, le *Julep*, l'*Aloès* et, parmi les laxatifs composés, les *pilules du Maroc*, les *pilules de Francfort*. Le pharmacien devra indiquer à la clientèle le mode d'emploi en l'échortant à s'y conformer en vue de la préserver d'un ennui quelconque.

XXI.

Les pharmaciens ne doivent délivrer aux Strasbourgeois que des ordonnances prescrites par un médecin connu et assermenté.

S'ils agissent contrairement à cet arrêté ils se verront octroyer une punition de la part des autorités. Il est permis aux pharmaciens de délivrer des ordonnances à des médecins étrangers pour leur usage personnel ou pour leurs proches parents, même si elles sont prescrites pour des étrangers ou pour des non citoyens strasbourgeois.

XXII.

Les pharmaciens sont astreints de garder les ordonnances de chaque médecin, d'inscrire la date des prescriptions, afin que, en cas de paiement ultérieur, ils reçoivent leur dû. En cas d'une soi-disante surtaxation des médicaments, il importe d'avoir recours à l'arbitrage d'un pharmacien impartial, dont la décision est exécutoire et sans appel.

XXIII.

Sur la demande du client la répétition d'une ordonnance inscrite sur l'ordonnancier est à répéter.

XXIV.

Il est interdit aux pharmaciens assermentés de Strasbourg ou de l'extérieur, de faire commerce avec un médecin, de leur prêter quoi que ce soit ainsi qu'à leur épouses, à leurs enfants ou à leurs domestiques, de ne faire aux médecins aucun cadeau, afin que ceux-ci ne puissent recommander à leurs clients tel apothicaire de préférence à tel autre ou de prescrire des médicaments onéreux qui nuiraient à l'homme du peuple.

XXV.

Les médecins, de même que leur famille, paient les mêmes prix que la clientèle ordinaire (privée) pour tous les produits cherchés dans les pharmacies.

XXVI.

Par contre, selon l'usage, il est permis aux pharmaciens de faire, à la Saint-Martin et au Nouvel-An, des cadeaux aux médecins sous forme de denrées alimentaires, de vin nouveau ou de fruits étrangers en vue d'entretenir l'amitié.

XXVII.

L'inspection des pharmacies aura lieu deux fois l'an, à savoir lors des deux foires strasbourgeoises. L'inspection se fera à l'improviste sans avertissement préalable du pharmacien. La commission d'inspection se compose de 5 personnes, devant connaître à fond ce règlement, dont deux pharmaciens nommés par le Magistrat, du Doyen ou du Vice-doyen du Collège médical et des deux plus anciens pharmaciens de la ville.

XXVIII.

Cette commission a pour mission de vérifier les produits pharmaceutiques. Si elle les trouve avariés, éventés ou défectueux, elle les fera vider dehors, sur le champ, sans aucun respect humain, par le serviteur municipal qui l'accompagne ou elle les fera jeter à l'eau, ou détruire par le feu, tout en prenant le temps nécessaire à la destruction de ces produits.

XXIX.

De même sont soumis à l'inspection les petits poids, tels les scrupules et les grains. Si la Commission les trouve en mauvais état ou faux, celle-ci devra porter ce constat à notre connaissance en vue de donner l'ordre aux pharmaciens de remédier à cette défectuosité.

XXX.

Si l'un des inspecteurs est apparenté au propriétaire de l'officine, la commission devra avoir recours à un autre pharmacien impartial. S'il y a parenté, même éloignée, entre les inspecteurs et le pharmacien, d'autres médecins devront faire l'inspection. Ceux-ci sont astreints à se soumettre consciencieusement au règlement et sans parti pris.

XXXI.

En cas de décès d'un inspecteur ou d'empêchement de l'un des deux, les autres inspecteurs nommeront, en remplacement, un autre pharmacien en faisant part de ce changement au Comité des *Vingt-et-Un,* devant lequel il prêtera serment devant Dieu le Tout-Puissant, de faire l'inspection en âme et conscience.

XXXII.

Il a été constaté que, jusqu'à nos jours, seuls les remèdes composés ont été soumis à l'inspection. Dorénavant l'inspection consciencieuse tant des remèdes composés que des simples sera de rigueur.

XXXIII.

Il est interdit au pharmacien, à son épouse, à ses enfants ou à son personnel ou à toute autre personne d'enlever ou de substituer quoi que ce soit au cours de l'inspection ou d'emprunter des marchandises manquantes à un autre pharmacien. Le pharmacien qui agirait de la sorte encourrera une punition sévère.

XXXIV.

Dans l'impossibilité de tenir une taxe à jour en présence de la variation continuelle des prix, les pharmaciens ou leurs élèves devront ne pas surestimer le prix des produits ou des remèdes et de

ne pas les vendre à un prix plus élevé que les prix fixés, d'une foire à l'autre, par les inspecteurs. Toute contravention à cette prescription sera punie d'une forte amende.

XXXV.

En vue de simplifier la chose, les pharmaciens soumettront les prix demandés par les fabricants et fixés au moment des deux foires strasbourgeoises aux inspecteurs qui, sur la base de ceux-ci, fixeront les prix à employer.

XXXVI.

Tout pharmacien est tenu d'inscrire ces prix sur un tableau ou sur un livre se trouvant à sa portée, afin que lui ou son personnel puissent en prendre connaissance en vue de ne surfaire aucun client.

XXXVII.

La teneur de ces prix à la confection des remèdes composés est de même obligatoire.

XXXVIII.

Selon le règlement de 1650 les débiteurs malades jouissent d'un privilège vis-à-vis de ceux qui se sont procuré des articles destinés à la jouissance et à la volupté

XXXIX.

A l'exception des pharmaciens il est interdit à tout citoyen strasbourgeois et à toutes les personnes étrangères des deux sexes de distribuer ou de vendre des poisons ou d'autres remèdes: tels les sirops, le julep, les solutions, les tablettes ou d'autres produits (à l'exception de la Crême de tartre). Les vagabonds ambulants, les charlatans forains, les bourreaux, les diseurs de bonne aventure, les arracheurs de dents etc. qui se permettraient de soulager l'humanité souffrante, encourreront, après confiscation de leurs marchandises, une punition très sévère de la part du Grand Conseil ou du Commissaire de police.

XL.

Il est interdit aux médecins de s'adonner à l'exercice de la Pharmacie et de préparer chez eux des médicaments destinés tant à l'usage interne qu'externe. La distribution aux malades ou la vente de ces remèdes est passible d'une forte amende.

XLI.

L'autorisation de la cueillette des plantes destinées à la vente par des personnes, qui en font la demande, est subordonnée à un

examen approfondi desdites personnes par le Doyen ou le Vice-Doyen du Collège médical en vue d'être fixé sur leurs connaissances botaniques. A la suite de leur admission les mêmes personnes devront prêter serment devant « Dieu au Ciel » de ne cueillir les plantes qu'aux saisons propices, de les mettre à l'abri des chats, des souris, des rats, de les préserver contre la fumée, la poussière, la mauvaise odeur, la chaleur, le froid, l'humidité et la sécheresse en les conservant dans des récipients et des boîtes hermétiques se trouvant dans les locaux appropriés. La vente de ces plantes est interdite à ces personnes.

Fait et décrété le samedi, 24 avril 1675.

La Thériaque Céleste dite de "Strasbourg"

Comme nous l'avons signalé plus haut, dans le dernier quart du XVII[e] siècle, Strasbourg, pour une population de 30.000 habitants, comptait cinq officines d'apothicaires. (1)

L'une d'elles était établie dans une maison de la Grand' rue qui porte aujourd'hui le n° 149 (ancien n° 160); elle y subsista jusque vers le milieu du XIX[e] siècle, sous le nom de pharmacie du *Vaisseau*. (2) Cette maison, qui au XVI[e] siècle était appelée « *Zu der Swertzen* », avait appartenu sucessivement aux chevaliers Jean Schilt (1368) et Georges Boecklin (1417) et à l'armurier Jean Burger. Elle avait été occupée par les artisans de diverses professions jusqu'en 1527, (3) date à laquelle l'apothicaire Jacques Swegler s'y installa. A celui-ci succédèrent les apothicaires Speicher (1552-1569), Sauerwind (1569), Ringler (1569-1625) et Saladin (1625-1694). En 1694, maison et officine furent acquises par Frédéric Strochlin et la famille Strochlin resta en leur possession jusqu'en 1779.

On connaît la place éminente qu'occupait la thériaque dans l'ancienne pharmacopée. On sait aussi que ce médicament fut souvent falsifié et que de bonne heure les apothicaires le préparèrent en public, afin de ne pas encourir le soupçon d'introduire dans sa composition des ingrédients de mauvais aloi. (4)

A Strasbourg, une ordonnance du magistrat prescrivit, en 1675, aux apothicaires de soumettre à l'examen les substances dont ils se servaient pour préparer la thériaque, le mithridate, l'antidote de Mathiolus et les autres opiats. Les drogues devaient être disposées sur une planche, dans des compartiments distincts et ne pouvaient être mêlées qu'après avoir été inspectées par le doyen et le prodoyen du Collège médical et par le plus ancien des apothicaires. (5)

Le médecin strasbourgeois Marc Mapp, (6) dans un opuscule signalé au Dr. Wickersheimer par le Dr. Paul Dorveaux, nous apprend que dès son établissement dans la Grand'rue en 1694, Frédéric Strochlin sut montrer qu'il

était homme d'initiative. (7) La provision de thériaque que lui avait laissée son prédécesseur Saladin étant insuffisante, il dut se disposer à la renouveler, mais au lieu de se borner à préparer l'antique thériaque d'Andromaque, il prétendit faire connaître aux Strasbourgeois une préparation plus moderne, la thériaque céleste dont l'idée première est due au médecin français Jos. Du Chesnes, dit Quertécan. (7)

Du Chesne avait imaginé une préparation qui, sous un volume moindre, devait grâce à l'adjonction de matières précieuses, réunir toutes les qualités de la thériaque d'Andromaque, mais il laissa à d'autres le soin de la réaliser.

La thériaque céleste fut préparée pour la première fois vers 1634 par un apothicaire de Tubingue, Frédéric Greiff, (8) « *ad mentem Quercetani* ». (9) Le succès fut grand auprès des médecins de Tubingue et s'affirma encore plus grand après que Frédéric Greiff eut, en 1641, perfectionné la formule du nouveau médicament. (10) L'apothicaire de Tubingue publia sa découverte, (11) mais n'en fit pas connaître tous les secrets, (12) qui paraissent avoir été gardés pendant quelques années par les apothicaires de la maison régnante de Wurtemberg. Néanmoins, plusieurs apothicaires allemands notamment à Hanau et à Cassel, réussirent à préparer la thériaque céleste, qui finit par se répandre en France, en Espagne, en Suède et au Danemark. (13) Ayant résolu d'introduire la thériaque céleste à Strasbourg, Frédéric Stroehlin commença par s'assurer l'appui de deux professeurs de la Faculté de médecine, Jean Boecler (14) et Marc Mapp, puis il s'efforça de donner la plus grande publicité à la préparation. Tous les médecins, tous les apothicaires et tous les étudiants en médecine furent conviés à examiner les drogues. (15)

La cause fut gagnée. La thériaque céleste fut ajoutée à la liste des médicaments qui devaient se trouver dans les officines des apothicaires; (16) et c'est ainsi que nous la voyons figurer avec la thériaque d'Andromaque et la thériaque diatessaron dans les pharmacopées strasbourgeoises en 1725 (17) et en 1757. (18)

En 1760, la thériaque céleste se vendait à Strasbourg à raison de deux sols le grain, soit soixante-douze fois plus cher que la thériaque d'Andromaque ou le mithridate qui coûtaient huit sols la demi-once. (19)

Voici la recette de la thériaque céleste telle qu'elle fut publiée par Marc Mapp (18) et plus tard, avec peu de variantes, par les auteurs des pharmacopées de 1725 et 1757 : Recipe :

Pulpae squillae, uncias sex, Allii, uncias duas, Viperarum praeparatarum, serpentium nostratium praeparatorum, opii, ana uncias sex, Myrrhae, croci, ana uncias duas. Castorei unciam unam. Piperis longi, uncias sex, Cinamono, uncias tres. Calami aromatici, cassiae lignae, costi veri, piperis albi, piperis nigri; schœnanti, spicae indicae, stœchadis arabicae, zinziberis albi, ana unciam unam semis, Cardamomi, folii galangae, cariophyllorum, macis spicae celticae, ana unciam unam, cubebarum uncias duas. Florum rosarum rubrarum; uncias tres. Florum hyperici, centaurii minoris, calendulae, ana unciam unam. Baccarum juniperi, lauri, ana uncias duas. Baccarum paridis, uncias quinque, Myrobalanorum chebularum, emblicarum, ana uncias quinque, Herba cardui benedicti, dictamni cretici, galegae, rutae, ana uncias tres. Herbae scordii uncias sex, herbae abrotani, chamaedryos, chamaepityos, calaminthae montanae, marrubii, origani, polii cretici, rosmarini, salviae minoris, scabiosae, ana unciam unam. Herbae majoranae, mari veri, ana uncias quinque. Ligni aloes optimi, santali citrini, aspalathi; ana uncias quinque. Hadices angelicae, zedoariae, ana uncias tres. Radicis aristolochiae rotundae verae, cardopatii, dictamni albi, gentianae, imperatoriae, petasitidis, pimpinellae, scorzonerae, bistortae, tormentillae, succisae, valerianae sylvestris, vincetoxici, ana uncias duas. Radicis aristolochiae longae, asari, cyperi rotundi, contrayervae, ana unciam unam. Radicis cruciatae, enulae campanae, iridis florentinae, meu pentaphylli, phu pontici, rhabarbari, agarici, ana unciam unam. Agarici unciam unam. Seminis buniadis, cardui benedicti, citri, ana uncias tres. Seminis aquilegiae, ammeos, amomi racemosi; anisi torrefacti; dauci cretici et nostratis, foeniculi cretici; hyperici, petroselini amcedonici et nostra-

tis, rutae, seseleos, thlépsi, ana unciam unam. Succi liquiritiae, uncias tres. Succi acaciae, hypocistidis, ana unciam unam. Olibani in granis, unciam unam semis. Sagapeni, sandaracae, ana unciam unam. Asphlati, galbani, mastichis, opopanacis, ana uncias quinque. Camphorae, drachmas duas. Terrae sigillatae silesiacae, unciam unam semis Gummi arabici, cornu cervi praeparati; ana unciam unam. Olei nucis moschatae expressi, uncias tres. Stryracis expressi, unciam unam. Olei cariophyllorum, unciam unam semis. Olei succini, unciam semis. Spiritus terebinthinae, unciam unam semis. Spiritus vitrioli correcti, unciam unam Balsami peruviani, uncias tres.

Paratarum ex his extractionum justo ponderi adduntur.

Serpentum notratium praeparatorum, unciam unam. Coralliorum praeparatorum, matris perlarum praeparatae, oculorum cancri praeparatorum, ana drachmas quinque. Chrysolothi soluti, granati soluti, hyaninthi soluti, rubini soluti, smaragdi soluti, ana drachmas tres. Salis coralliorum, amtris perlarum, oculorum cancrorum, perlarum orientalium, ana drachmas duas. Bezoardici animalis, mineralis, ana drachmas duas. Galredae cornu cervi uncias duas. Lapidis bezoae orientalis, occidentalis, ana drachmas duas. Cornu alcis praeparati, ossis de corde cervi praeparati, terrae sigillatae silesiacae et turcicae, unicornu fossilis et veri, ana drachmam unam semis. Ambrae gryseae et liquidae, ana drachmam unam.

Ad extractiones et solutiones adhibentur spiritus vini, acetum, aqua, oleum, spiritus Veneris.

Il est probable que la thériaque céleste confectionnée à Strasbourg acquit en France quelque réputation; c'est sous le nom de « *thériaque de Strasbourg* » qu'en 1747 l'apothicaire parisien Jacques Liège célébra les vertus de cette préparation, en exagérant quelque peu sa nouveauté. (20)

Tout ce que je viens de dire ne regarde que la thériaque d'Andromaque. Il en est encore une dont j'ajoute ici la dispensation; c'est la thériaque céleste, connue aussi sous le nom de thériaque de Strasbourg et dont jusqu'à présent on n'a point encore vu, que je sache, d'exposition publique.

Elle ne mérite pas moins d'éloges que celle d'Andromaque. La maison de Wurtemberg a été longtemps en possession de la recette de cette composition qu'elle mettait au nombre de ses secrets les plus précieux; elle ne confiait le soin de la préparer qu'aux seuls médecins et apothicaires de leur maison. Elle est enfin devenue publique. C'eût été dommage d'avoir été privé d'un remède qui ne le doit point céder à la thériaque d'Andromaque, quoique moins chargé d'ingrédients, et dont il est peu de ceux qui le composent qui ne soient employés dans l'autre. L'opium, les vipères, le castoréum, le safran, les gommes et les baumes sont les principaux ingrédients de toutes les deux. Les bois, les écorces, les fruits et les racines aromatiques y entrent aussi, quoique sous une forme différente. L'on n'a tiré de quelques-unes de ces simples que les parties les plus résineuses et les plus balsamiques. On a supprimé de quelques autres parties ligneuses, grossières et terrestres, pour n'en extraire que les parties les plus essentielles. Enfin l'on réunit dans la thériaque céleste, sous un petit volume, la vertu de tous les ingrédients de l'ancienne. Cette nouvelle ne demande pas moins de connaissance, d'attention et de précaution de la part de l'artiste, non seulement dans le choix des drogues, mais encore dans les différentes opérations de chimie qui s'y sont multipliées, soit pour les différentes extractions des résines et des huiles essentielles auxquelles il faut conserver, autant qu'il est possible, l'odeur, le goût et toute la qualité du mixte dont on les tire, soit pour la préparation du bézoard minéral; du cinabre naturel et des sels volatils, soit enfin par l'union et le mélange de tant de différentes parties, dont il doit résulter un tout parfait.

La Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg conserve parmi ses manuscrits, sous la cote Als. 35, un curieux document qui nous apprend comment s'y prit en 1744 l'apothicaire Strochlin, descendant et successeur de Frédéric Stroehlin pour attirer l'attention du public sur ses préparations.

C'est une feuille de papier de 53 centimètres de hauteur sur 72 centimètres de largeur; à sa partie supérieure sont

tracés ces mots : « *Expositio theriacae Andromachi et cœlestis ut et mithridati in officina Strœliniana, MDCCXLIV* ».

On y trouve, peintes à l'aquarelle, les matières qui entrent dans la composition de la thériaque d'Andromaque, de la thériaque céleste et du mithridate. Elles sont pour la plupart disposées dans des récipients de faïence blanche à filets bleus dont le nombre dépasse la centaine. Certaines d'entre elles sont représentées plusieurs fois et les noms de quelques-unes sont indiquées : « *Scincus marinus. — Viperae. — Costus verus. — Piper nigrum. — Piper album. — Crocus. — Aqua. — Iris florentina. — Vinum. — Viperae earumque trochisci. — Serpentes. — Schœnanthus = Cameel-Heu. — Cariophylli aromatici. — Radic squillae. — Opium. — Unicornu verum. —Castoreum* ».

Quelques substances sont figurées par des symboles, l'eau par un dieu fluvial, le vin par Bacchus, l'opium par un nègre endormi; les tiges du schoénanthe ou paille de chameau émergent du dos d'un dromadaire. La Licorne (Unicornu verum) est représentée par un narval qui, reposant sur de magnifiques écrevisses, ne déparerait pas la table d'un festin.

Le tout est décoré de pyramides généralement vertes (il en est aussi de jaunes et même une violette) qui sont surmontées d'une fleur de lis d'or et ressemblent à des ifs taillés. Des allégories figurent les quatre parties du monde, l'Amérique étant représentée par un nègre du plus beau noir. Au centre, Esculape, son bâton à la main; il est debout sous un arc de triomphe que supportent deux femmes dont les spectres se terminent par les attributs du Soleil et de la Lune. Le centre de l'arc de triomphe est occupé par la Renommée, chacune des extrémités par un personnage barbu tenant un pot de pharmacie.

Enfin Strœhlin orna son tableau des armes de la ville de Strasbourg et de deux autres écus soutenus chacun par deux lions. L'un est en argent à la fasce de gueules, accompagné de trois fleurs de lis d'azur, deux en chef, une en pointe et est timbré d'une couronne; l'autre est, comme

celui de Strasbourg, d'argent à une bande de gueules, mais il est timbré d'une fleur de lis de gueules.

(D'après Dr. Ernest WICKERSHEIMER,

Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie t. II, p. 152—161).

*

(1) L. ANDRE-PONTIER, *Histoire de la pharmacie...* Paris, O. Doin, in-8°, p. 114 d'après une étude de Strohl: « L'organisation de la pratique médicale et pharmaceutique à Strasbourg dans les XVII^e et XVIII^e siècles », parue en 1883 dans la « *Gazette médicale de Strasbourg* ».

(2) Ad. SEYBOTH : *Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'en 1870.* Strasbourg, 1894, in-4°, p. 424. — P.-J. STROHL : *Manuel du commerce, de l'industrie, des sciences, des arts et des métiers de la ville de Strasbourg.* Strasbourg, Impr. Silbermann. 1824, in-12°, p. 110.

(3) En 1526, si on en croit H. SCHELENZ (*Geschichte der Pharmazie.)* Berlin. J. Springer, 1904, in-8°, pp. 436, 538.

(4) J. BERNHARD: *Les médicaments oubliés. La thériaque, étude historique et pharmacologique.* Paris. J.-B. Baillière, 1893, in-16°. — G. PLANCHON: *Notes sur l'histoire de l'oviétan et sur la confection publique de la thériaque à Paris.* Paris. Maron & Flammarion, 1892, in-8°. Extr. du *Journal de pharmacie et de chimie, 1892.*

(5) *Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine,* XII. (1885), p. 224. — J. BERNARD. *Op. cit.,* p. 133.

(6) Sur MARC MAPP, consulter: O. Berger-Levrault: *Annales des professeurs des académies et universités alsaciennes,* 1523-1871, p. 156. — SITZMANN: *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace.* Rixheim, F. Sutter, 1909-1910, II. pp. 239-240.

(7) *Historia exaltationis theriacarum in theriacam coelestem, hanc ipsam domino Frederico Strehlin (sic), pharmacopoeo-argentinensi, suffragantibus dominis professoribus et doctoribus medicis, pharmacopoeisque argentinensibus prima Argentorati vice, non sine appalusu, dispensante; cum commendatione nobilissimi medicamenti proposita à* Marco MAPPO, *philosophiae te medicinae doctore, hujusque in Universitate argentinensi professore seniore, civitatisque argentinensis physico ordinario.* Argentorati, impensis Joh. Frd. Spoor, 1695, in-12°, 70 pp. (Bibliothèque nationale, Te 15). Ce livre, dont un autre exemplaire se trouve à la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, est attribué à tort à Stroehlin par J. BERNARD (*Op. cit.* p. 133) qui sans doute ne l'a pas eu en mains.

(8) Josephus QUERCETANUS : *Pharmacopoea dogmaticorum restituta, pretiosis selectisque hermeticorum floribus abunde illustrat.... editio 2a, multis erratis repurgata.... S. 1.*. excudebat David Anastasius, 1607, in-8° et suiv. — MAPPUS. *Op. cit., p. 23.*

(9) G.-Abr. MERCKLIN : *Lindenius renovatus...* Norimbergae, impensis Johannis Georgii Endteri. 1686, in-4°, p. 306.

(10) MAPPUS. *Op. cit., pp. 36-37.*

(11) MAPPUS. *Op. cit., p. 38.*

(12) *Decas nobilissimorum medicamentorum galeno-chymicorum.* Tubingae, 1641, in-4°. — *Consignatio medicamentorum tam galenicae quam chymice praeparatorum, quae in officina geriffiana prostant.* Tubingae, 1641, in-4°. — Titres cités d'après MERCKLIN.

(13) MAPPUS. *Op. cit., p. 41.*

(14) MAPPUS. *Op. cit., pp. 40, 43 et suivantes.*

(15) MAPPUS. *Op. cit., pp. 49-50.* — Sur Jean Boecler, consulter : O. BERGER-LEVRAULT. *Op. cit., p. 25.* — SITZMANN. *Op. cit., pp. 182-183.*

(16) MAPPUS. *Op. cit., pp. 51-52.*

(17) MAPPUS. *Op. cit., 68-69.*

(18) *Pharmacopoeia argentoratensis, inclyti senatus jussu publicata, a Collegio medico adornata.* Argentorati, sumptibus Jonannis Reinboldi Dulsseckeri, 1725, in-folio, pp. 52-63.

(19) *Strassburger apotheker-Tax oder Verzeichniss und Tax aller welche sich, auf Befehl eines hochlöblichen Magistrats gedachter Stadt, in den Apotheken zu Strassburg nach der neuesten Verbesserung befinden, und befinden sollen. Dem Publico zum Besten öffentlich angezeiget in lateinisch, deutsch und französischer Sprache. Strassburg, zu finden in Königs Buchladen, 1760, in-4 , p. 122.*

(20) MAPPUS. *Op. cit., pp. 52-58.*

(21) *Exposition et démonstration publiques de la thériaque d'Andromaque et de la thériaque céleste,* par Jacques Liège, apothicaire du Roy, rue Saint-Honoré, vis-à-vis Saint-Roch. A Paris, 1747, in-4°, pp. 4-5. — J. BERNARD. *Op. cit., pp.* 71-72.

*

En 1920, (1) M. le Dr. E. WICKERSHEIMER, administrateur de la Bibliothèque nationale de Strasbourg, attira l'attention sur ce médicament qui, imaginé au début du XVII[e] siècle par le spagiriste français Joseph *Du Chesne,*

(1) Ernest WICKERSHEIMER, La thériaque céleste dite de « Strasbourg », in Bulletin de la Société d'histoire de la Pharmacie, II, p. 152-159, 1 pl.

fut réalisé pour la première fois à Tubingue en 1631 et introduit à Strasbourg par l'apothicaire Frédéric STROEHLIN en 1694. (2) En même temps le Dr. E. WICKERSHEIMER publia d'après le manuscrit 615 (ancien Als. 35) de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, une aquarelle par laquelle les propriétaires de la pharmacie STROEHLIN avaient, en 1744, représenté soit au naturel soit au moyen de symboles, les substances entrant dans la composition de la thériaque céleste et du mithridate.

Or, en 1934, le Dr. E. WICKERSHEIMER trouva à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, sous la cote J. 627, le recueil formé par Jean HERMANN, d'où l'aquarelle avait été distraite.

Ce recueil se compose actuellement de six pièces imprimées.

Voici tout d'abord un placard rappelant ceux qui servaient dans les universités à annoncer la soutenance des thèses. Nous y voyons que le 12 mai 1713, les apothicaires Frédéric et Georges-Frédéric STROEHLIN procèderont publiquement et en présence des autorités compétentes à l'exposition de la thériaque d'Andromaque et de la thériaque céleste :

Theriaca Andromachi et theriaca coelestis, auspiciis atque autoritate virorum magnificorum, nobilissimorum, amplissimorum prudentissimorumque dn. Joh. Reinboldi Friderici, consulis atque tr-de-cim-viri ut et univeristatis scholarchae gravissimi et dn. Andrae Lempii, quindecin-viri meritissimi, praefectorum rei pharmaceuticae laudatissimorum, praesentibus et annuentibus viris excellentissimis dn Joh. Valentino Scheidio, med. d. et. p. p. sen; dn. Joh. Sigismundo Henningero, med. d. et p. p. Reipulblicae physicis ut et viro secretario, ceu officinarum pharmaceuticarum visitatoribus ordinariis, caeterisque omnibus experientissimis dn. doctoribus medicis et pharmacopoeis, Argentora-

(2) Le manuscrit 2338 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, réceptaire du XVIII[e] siècle, contient au fol. 9, sous le titre « Theriaca medicorum Argentinensium » une recette qui n'a rien de commun avec celle de la thériaque céleste.

ensibus, dn. patronis atque fautoribus venerandis suspicien-dis, in vigenti quatruplo publico examini exposita et dispen-sata a Friderico Strehlin, pharmacopolis Argentoratensibus. Argentorati, die 12 (3) mens. maii anno MDCCXIII.

Suivent les recettes des deux thériaques et l'adresse de l'imprimeur, « Argentorati, Literis Johannis Pastorii ».

La deuxième pièce, toute semblable, imprimée « Ar-gentorati, Literis Dolhopfii Maagii », concerne l'exposition de la thériaque d'Andromaque et de la thériaque céleste qui eut lieu le 25 avril 1714, « in officina Lempio-Brederiana ». Nous voyons par là que, dès cette époque, la thériaque cé-leste avait cessé d'être une spécialité de la pharmacie STROEHLIN. Nous voyons aussi que le Conseiller Lemp ne se faisait pas scrupule de siéger dans une commission chargée d'inspecter son propre fils. (4)

La troisième pièce du recueil nous ramène à la pharma-cie STROEHLIN. Datant de 1744 de même que l'aquarelle, elle affecte aussi la forme d'un placard destiné à annoncer la soutenance d'une thèse :

Tirgam celeberrimum medicamentorum, auspiciis atque auctoritate viri per illustris generosissimique domini, Francisci Josephi de Klinglin, baronis in Hattstatt, domini in Illkirch et christianissimi Regis a consiliis, supremi in Alsatia tri-bunalis regii assessoris, equitis honorarii liberae regiae Civi-tatis Argentinensis praetoris regii excellentissimi, omnium in curia collegiorum praesidis gravissimi et inclyti Magis-tratus Argentinensis, in praesentia virorum magnifici (sic), nobilissimorum, amplissimorum, prudentissimorumque dn. Joh. Friderici Hammerer, consulis regentis, tredecim-viri et scholarchae gravissimi, dn. Johannis Georgii Demmer, quin-decim-viri meritissimi, praefectorum rei pharmaceuticae laudatissimorum ut et virorum excellentissimorum expe-

---

(3) Chiffre ajouté à la main.

(4) Voir à ce sujet le paragraphe 10 de l'Apotheker-Ordnung... à Strassburgischen Collegium medicum... Medicorum und Apotheker (1747). — Apothicaire lui-même, André Lemp eut deux fils apothicaires à Strasbourg : André, qui mourut avant son père, c'est-à-dire avant 1724 et Georges-Fré-déric. Voir l'éloge funèbre d'André Lemp par J. H. Fritz, Bibliothè-que nationale et universitaire de Strasbourg sous la cote M 55 145.

rientissimorum dn. Johannis Sainct-Lo, quindecin-viri, mediciane doctoris, physici civitatis ordinarii ac collegii medici decani perpetui, dn. Johannis Boecleri, medicinae doctoris ac professoris chymiae, botanices, reliquaequae materiae medicae, hoc tempore universitatis rectoris magnifici et collegii medici pro-decani atque viri consultissimi dn. Joh. Christoph. Kleinclaus, inclyti collegii quindecim-viralis secretarii, ceu officinarum pharmaceuticarum visitatorum ordianriorum caeterumque experientissimorum dnn. doctorum, meidcorum ac pharmacopoerum Argentoratensium, dnn. patronorum publico examini exponunt ac dispensant Georgius Fridericus et Joh. Fridericus Strehlin, pharmacopœi Argentinenses, Argentorati, die 17, *mensis junii anno MDCCXLIV, hora qurata promeridiana.* (5)

La note suivante, qui accompagne le petit recueil, est écrit de la main de Jean HERMANN :

« Solebant olim mithridatii et thériacarum absurdae monstrosaeque compositiones magno apparatu sumptuosoque spéctaculo, ad quod populus concurebat, fieri. Nunciabatur praeparatio scripto programmate, et invitabantur ad ex mainanda in istorum compositionem recepta medicamenta magistratus et medici publicae civium sanitati praepositi. Talia programmata hic existant, Fulcherii, Lucensis aromatarii incertum quo anno editum, tum Strehlinorum anno 1713 thériacam utramque componentium, Lempii et Breslerii aesdem anno 1714 Argentorati conficientium, rursus Strehlinorum anno 1741 easdem una cum mithidato Damocratis adornantium.

Sed praecipue Strehlinorum minutiosa in his et populi plausum captans fuit sedulitas. Anisi semen exempli gratia, eo usque mundabatur, ut sigillatim granum qodlibet sub forficem revocaretur, non nisi torossimo perfectissimoque quovis conservato, et quidquid pedunculi emineret, curiose rescisso.

Jam simplicia quealibet nitidissime alia per lances paterasque distributa remonebantur; ex aliis parabantur fi-

(5) Ces trois derniers mots, ainsi que le jour ont été ajoutés à la main.

gurae ad rem ipsam aptae saepius adapttaeque, aut saltem sculptae imagines illam referebant, simulque adjacebat medicamentum adhibitum. Sic in illa structa mensa,, cujus heic pictura est ajecta, qua Strehlini anno 1744 thériacam a se confectam celebrarupt, videas Castoris sculptam efficiem, cum adjectis castorei folliculis, Monodontis sive Cetacei Narhval dicti simulacrum, cui forte apex veri Unicornu marinin infixus erat. sed cur Astacis incumbat, cujus lapilli quident in theriacam cœlestem recipiuntur, non attingo. Alibi videas et facile distinguas Scincos marinos et Viperas! aliae plantarum figurae sine dubio ad Pomethianans factae stirpes exprimunt, ex quibus vegetabilia medicamenta desumuntur. Insignia urbis Argentorati et altera ista Klingliniana, cum Leonibus stemmatophoris, ex mero Nucis moschatae oleo expresso, cui, ut paulo durius evaderet, aliquid cerae citrinae miscebatur, efficta erant; modulo cui ista impressa erant ut figuram assumerent, in ligno guayaco insculpto; quod durissimum est summumque laevorem admittit, ut galberrimae tersissinae que fierent hac caelaturae. Memini me videre in alia quadam officina Breslerio-Lempiana antiquas reliqias ejusmodi alicujus apparatus : Ursi silicet figuram ex succo Glycyrrhizae factam, qui vulgo Stercus sculptum.

Erant istae figurae semipedali, et aliquanto ultra, magnitudine, et in solum caelatoris artificium insumtas esse libras Turoneneses mille quingentas, retulit Nestlerus ultimi Strehlini, cui officina in Platae longa fuit succesoor. (6)

Quo fine tam immanes sumtus facti fuerint, nam et commessationes accedebant et dona, dictu haud facile. Theriaca ipsa, licet 1500 librarum quantitae parata, et trium florenorum pretio in singulas libras vendita, non videcur cum usura reddidisse.

Nam multos demum post annos omnis erat consumta. Ut adeo vel sola vanitate ducti cuncta ista moliti sint pharmacopoei, vel hominum ad insolita spectacula confluxus, alia simul hac occasione medicamenta emnetium, istos sumtus non sine lucro compensaverit.

(6) La pharmacie, à l'enseigne du Vaisseau, était dans une maison de la Grand'rue qui porte aujourd'hui le nº 149.

Aliam dispositionem in mensis gradatim elevatis, cum pluribus insignibus, emnlematibus, chronosticho, vide in *Andromachi Senioris antiquissimo de theriaca carmine ad imperatorem Neronem recuso, occasione thériacae recens para tae in officina Leinkeriana*, Norimbergae, 1754, 4 to, in tabula titulo supposita.

Iam quoque dum Strœlin ilius postremi, anno (7) mortui, cui Nestlerus successit, vanttatem perpendo, qui consiliarius camerarius aulicus Marchionis Bado-Durlacensis salutari amaret, suspicor fere, cum hanc expositionem hoc tempore instituisse, ut postquam populus undique ad videndum confluxisset, et fama rei percrebuisset, Rex Ludovicus XV, ad cujus adventum jam multa parabantur, re audita, pariter ad videndum alliceretur.

Cette note n'est pas dépourvue d'intérêt. Elle prouve que l'aquarelle strasbourgeoise de 1744 que HERMANN rapproche du titre gravé d'un livre imprimé à Nuremberg en 1754, (8) n'est pas une œuvre d'imagination, mais qu'elle représente l'exposition des éléments de la thériaque céleste, telle qu'elle pouvait avoir lieu à Strasbourg à cette époque. Les figures héraldiques, armes du baron de Klinglin et de la ville de Strasbourg avec des lions comme supports ont elles-mêmes réellement existé et, chose remarquable, ont servi pour les façonner des drogues telles que l'huile de noix de muscade, rendue plus épaisse avec de la cire jaune. Il n'est pas jusqu'aux moules qui n'aient été sculptés dans un bois médicinal, le Gaïac qu'au XVI^e^ siècle Ulrich de Hutten recommandait pour tout autre usage. HERMANN rappelle qu'il a vu dans une autre pharmacie strasbourgeoise un ours coulé en suc de réglisse *(Bären-Dreck)* et, sculpté en agaric, un groupe représentant un homme invitant un ours à la danse.

Et le vieux savant de déplorer de telles prodigalités. Tout en rendant hommage aux qualités professionnelles des

(7) Pierre POMET, Histoire des drogues.

(8) L'exemplaire de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg provient de Jean HERMANN, qui y a tracé ces mots : « Hoc modo quae theriacam ingrediuntur simplicia visui exposita erant, nitide digesta, ut solent pharmacopolae facere, antequam misceantur ».

STROEHLIN, au soin minutieux qu'ils apportaient à leurs préparations, il raille la vanité du dernier représentant de cette lignée d'apothicaires, qui se parait du titre de conseiller camérier aulique du Margrave de Bade-Durlach. Comme Louis XV visita Strasbourg en 1744, HERMANN se demande si le faste inusité déployé cette année par STROEHLIN pour l'exposition de thériaque ne s'explique pas par le secret espoir d'en faire les honneurs au roi de France.

Index generalis

Classis I.
Aceta complectens.

Classis II.
Aquas compositas continens.

Classis III.
Balsama delineans.

Classis IV.
Conditorum, Confectionum, Conservarum, Morsulorum & Tabularum.

Classis V.
Electuaria tradens.

Classis VI.
In qua Elixyria describuntur.

Classis VII.
Emplastra describens.

Classis VIII.
Essentiarum praeparationem docet.

Classis IX.
Extracta exhibet.

Classis X.
Juleporum.

Classis XI.
Lohoch complectitur.

Classis XII.
Mella tradit.

Classis XIII.
Oleorum per infusionem, coctionem & expressionem paratorum.

Classis XIV.
Oleorum destillatorum seriem exhibens.

Classis XV.
Oxymella & Oxysacchara pandens.

Classis XVI.
Pilularum confectionem sistens.

Classis XVII.
Pulverum compositorum praeparationem ostendens.

Classis XVIII.
Rob describens.

Classis XIX.
Salia describens.

Classis XX.
Specierum Catalogum enumerans.

Classis XXI.
Spirituum elaborationem enarans.

Classis XXII.
Syrupos recensens.

Classis XXIII.
Tincturarum confectionem docens.

Classis XXIV.
Trageas enumerans.

Classis XXV.
Trochiscos pandens.

Classis XXVI.
Unguenta exhibens.

Classis XXVII.
Variorum Remediorum tum Chymicorum, tum aliorum, quorum in superioribus mentio facta non fuit.

CLASSIS PRIMA.

ACETA.

Complectens.

Exemplum :

Acetum Theriacale Augustanorum.

Rp. Radicis Chelidonii majoris unciam unam,
Angelicae,
Ostrutii,
Gentianae,
Bistortae,
Valerianae,
Pimpinellae,
Dictamnialbi,
Carlinae,
Zedoariae ana drachmam unam,
Plantaginis majoris drachmam unam semis,
Foliorum Scordii,
Cardui Benedicti,
Dictamni Cretici anapugillos duos,
Corticis & Seminis Citri anna drachmam unam semis,
Granorum Juniperi drachmas duas,
Nucleorum Nucum Juglandium uncias duas,
Santali citrini drachmam semis,

Infundantur omnia in Aceti Rutacei libris quatuor, atque sic in vitro probe clauso infusa permaneant.

Morbis venenatis auxiliatur, putredinem humorum arcet, sudores prolicit, pestilentis luis contagia dissipat : praesumptum ab infectione corpus tuetur ; ac peste correptos tam inrene exhibitum quan forinsecus arteriarum ° cordis regioni superimpositum plurimum reficit.

CLASSIS SECUNDA.

AQUAS COMPOSITAS.

Continens.

Exemplum :

Aqua Acustica.

Rp. Radicis Levistici,
Herbae Rorisimarini,
Florum Lavendulae ana manipulum unum,
Baccarum Lauri,
Castorei,
Camphorae ana drachmas duas,
Spiritus Juniperi libram unam,

Stent invicem mixta donec Spiritus Essentia probe sit impraegnatus, tunc,
Salis Armoniaci unciam semis,
Urinae volatilis drachmas duas,
Olei Juniperi drachmam semis,
Probe invicem tritis affunde Spiritus Essentia dictarum specierum impraegnatum, ac sic stent ad usum.

Eritque sic sal sive Spiritus oleosus viribus sufficientur instructus as referendas obstructiones meatus auditorii.

CLASSIS TERTIA.

BALSAMA.

Delineans.

Exemplum :

Balsamum Apoplecticum.

Rp. Olei Nucistae libram semis ponderis civilis,
Ambrae gruseae unciam semis nigrae,
Moschi optimi ana drachmas sex,
Zibethi drachmas decem,
Olei destillati Lavendulae,
Olei destillati Majoranae,
Rutae ana drachmas duas,
Cinamomi scrupulos duos,
Succini unciam semis,
Caryophyllorum scrupulos duos,
Balsami Indici nigri uncias duas,

Misce, fiat lege artis Balsamum, colorandum capite mortuo Succini.

CLASSIS QUARTA.

CONDITORUM, CONFECTIONUM, CONSERVARUM, MORSULORUM et TABULARUM.

Condita.

Condiuntur Aurantiorum cortices,
Berberes cum acinis sine acinis,
Calamus Aromaticus,
Caro Citri,
Cerassa acida,
Cichorei Radices,
Corices Citri,
Cydonia,

Cynosbati fructus,
Enulae Radices,
Lactuca Hispanica,
Nux Indica,
Nuces Juglandes,
Ribes,
Satyrii Radices,
Zingiber.

Ex his quae apud nos condiri possunt. Saccharo clarificato, ut artis est, condiantur ; reliqua aliunde ad nos allata, ut rite se habeant, Pharmacopoeus videat.

⁂

Confectio Alkermes.

Completa et incompleta.

Exemplum:

Rp. Succi pomorum dulcium,
Sacchari albissimi ana libram unam semis,
Coquantur ad crassam consisitentiam ; postea addatur,
Succi granorum Kermes Monspelio allati spissioris libra una semis,
Ab igne depositis & adhuc calentibus misceantur,
Ambrae in particula Succi solutae drachmae duae,
Ligni Aloës,
Cinamomi ana drachmae sex,
Lapidis Lazuli,
Margaritarum Orientalium ana drachmae duae,
Foliorum Auri ; Moschi Spiritu Rosarum soluti ana drachma una,
Fiat Electuarium.

Pro incompleta, Ambra & Moschus ommituntur.

Virtutes adscribuntur cordiales et omnium viscerum confortativae atque laetificantes et aphrodisiacae. Dosis as scrupulum unum, drachmam unam etc.

⁂

Conserva Visceralis.

Exemplum unum :

Rp. Salis Absinthii uncias duas,
Tamarisci unciam unam,
Stipitum fabarum,
Urticae ana drachmas tres,
Arcani duplicati drachmas duas,

Nitri Vitriolati unciam unam semis,
Subtilissime pulverisatis insperge Spiritus Sulphuris per campanam drachmas duas,
Olei destillati Anisi,
Citri ana drachmam unam,
Foeniculi drachmam semis,
Cinamomi scrupulum unum,
Menthae guttas quatuor,

Misce exactissime, continuo spatula lignea agitando, adde.

Pulveris Sacchari candi albi uncias octo,
Cinamomi drachmas duas,
Pulveris Macis,
Caryophyllorum,
Zingiberis ana drachmam unam,
Conservae Rosarum rubrarum libram unam ponderis civilis,
Misce & serva pro usu.

Conserva est polychresta, viscerum obstructiones, uti Lentilius loquitur, hepatis et lienis ita aperiens, ut simul ea, cumprimis ventriculum et caput roboret, hinc in cachexia, ictero, hydrope, affectibus spleneticis, hystericis, hypochondriacis, melancholicis et quibus cumque ab acido viscido provenientibus, item in febribus, usurpatur cum successu. Dosis per se à drachma semis, ad drachmam.

⁂

Morsuli Citri.

Exemplum :

Succo.

Rp. Elaeosacchari Citri ex corticibus, recentibus parati quantum vis,
Succi Citri quantum sufficit.
Fiant lege artis Morselli.

Cordiales sunt atque stomachici, dantur ad unciam semis et ultra.

⁂

Tabulae Diaireos.

Rp. Pulveris Ireos Florentinae unciam unam,
Specierum Diaireos simplicium unciam semis,
Sacchari albi libras duas.
Fiant Rotulae.

Expectorationem promovent, conveniunt in tussi, dosis ad drachmam, drachmas duas etc.

⁂

Tabulae Violarum.

Rp. Commode fiunt ex Syrupo Violarum, semper autem recenter debent parari.

Inserviunt praeprimis edulcorationi.

CLASSIS QUINTA.

ELECTUARIA.

Tradens.

Exemplum :

Electuarium Antifebrile Pretiosum.

Rp. Conservae Visceralis unciam unam semis,
Pulveris Corticis Chinae unciam unam,
Radices Ari praeparatae cum vino scrupulos duos,
Syrupi Coricum Citri quatum satis,
Fiat Electuarium.

Praeparato bene corpore, in febribus intermittentibus, tuto daro potest. Exhibetur post paroxysimum singulis tribus vel quatuor horis, dosi Nucis Moschatae, aut Castaneae, aut ad aliquot cultri cuspides, aut ad drachmam et paulo ultra. Assumitur vel per se, quod melius, vel involutum in pane azymo : drachma circiter scrupulum continet corticis.

CLASSIS SEXTA

in qua

ELIXYRIA

describuntur.

Exemplum unum :

Elixir Citri Purgans.

Rp. Resinae Gialappae unciam unam,
Flavedinis Corticum Citri recentium unciam unam semis,
Spiriti Vini rectificatissimi unciam sex,
Fiat dissolutio in loco calido, servetur, tempore usus edulcoretur quantitate sufficiente,
Syrupi Corticum Citri.

Gratum hoc Elixyr humidiores et ronustioris constitutionis hominibus, qui alias remediorum formulas aversantur, ad drachmam unam usque et paulo ultra, pro ratione circumstantiarum exhiberi potest, drachmae Spiritus Vini respondent, decem grana Resina Gialappae.

CLASSIS SEPTIMA.

EMPLASTRA.

Describens.

Exemplum unum :

Emplastrum Album Coctum.

Rp. Olei libras duas,
Cerussae libram unam semis,
Cerae albae uncias quatuor.
Cerussam cum Oleo, leni igne ad debitam consistentiam conquendo, & tandem Ceram in eo liquefaciendo, fiat Emplastrum.

Dicitur et Emplastrum de Cerussa et sola coctione, ac consistentia ab Unguento albo differt Intriginibus quacunque ex causa succurrit et leves cutis exulcerationes sanat, ulceribus quoque sordidis dicatum est, quia valide exsiccat et refrigerat, cicatricem quoque inducit, conducit quoque ad vulnera recentia leviora facile consolidanda.

CLASSIS OCTAVA.

QUAE ESSENTIARUM PRAEPARATIONEM.

Docet.

Exemplum unum :

Essentia Absinthii Simplex.

Rp. Summitatum Absinthii floridarum uncias duas, superfundatur Spiritus Vini, ut tres digitos emineat,
post decantationem & expressionem Essentia filtretur.

Stomacho medetur, appetitum excit, concoctionemque promovet, atque hepati prodest, aliasque virtutes quas ipsum Absinthium habet possidet. Datur ad triginta, quadraginta guttas et vel per se, vel etiam cum aliis miscetur.

CLASSIS NONA
in qua
EXTRACTA.
Exhibentur.

Extracta Simplicia.

Extractum Absinthii,
Centaurii minoris,
Chamaepytios,
Cochleariae,
Enulae,

Fumariae,
Gentianae,
Ligni Aloës,
Liquiritiae,
Sabinae,
Sarsaparillae,
Sassafras,
Tamarisci,
Tormentillae,
Turpethi,
Zedoariae.

Singula haec Extracta vires suorum simplicium obtinent?
Extracta Simplicia fiunt affundendo Simplicibus, ex quibus virtutem extrahere volumus, menstruum aptum vel aqueum, vel vinosum & spirituosum, praeprimis vero Spiritum Vini. Liquor deinde per coctionem vel disgestionem saturatus per inclinationem decantatur, & per evaporationem vel destillationem inspissatur ultra mellis consistentiam. In herbis & radicibus extrahendis sola quandoque aqua sufficit; in resinosis subjectis Spiritu Vini opus est, quo ultimo menstruo Pharmacopoei nostrates ut plurimum uti debent.

⁂

Extractum Rhabarbari Compositum.

Rp. Pulpae Colocynthidos unciam unam semis,
Florum Stoechadis Arabicae,
Turpethi ana drachmas decem,
Rhabarbari optimi,
Ellebori nigri ana unciam unam semis,
Foliorum Sennae uncias duas,
Cinamomi unciam unam semis,
Dacrydii drachmas decem,
Storacis liquidae,
Mastiches, Spicae nardi,
Florum Rosarum rubrarum,
Radicis Asari ana drachmam unam,
Fiat secundum artem Extractum.

Majoris efficaciae hoc est Extractum, et melius fortiusque purgat. Dosis ad grana decem, viginti etc.

CLASSIS DECIMA.

JULEPORUM.

Completus et incompletus.

Julepusgemmatus.

Rp. Topaziorum,
Smaragdorum,

Rubniorum,
Sapphirorum,
Hyacinthi,
Sardae,
Coralliorum rubrorum, ana drachmas duas.

Subtiliter pulverisatis affunde Aceti destillati sufficientem quantitatem, ut solvantur; solutum filtretur, & ad siccitatem in Balneo abstrahentur, deine.

Rp. Confectionis Alkermes incompletae uncias duas, de Hyacintho incompletae unciam unam,
Aquae Naphae seu florum Aurantiorum libram unam semis.

In temperato calore digerantur, decantentur, & superiori solutioni infundantur, clarum per subsidentiam quod erit, addita sacchari albissimi libra una semis levi abstractione ad syrupi formam reducatur. Tandem pro completo.

Rp. Moschi Orientalis,
Ambrae gryseae ana grana quindecim.

Dissoluta cum Spiritu Rosarum praedicto Syrupo addantur, & fiat Julepus.

CLASSIS UNDECIMA
quae
LOHOCH.
Complectitur.

Exemplum :

Lohoch ad Asthma.

Rp. Scillae praeparatae unciam dimidiam,
Marrubii,
Hyssopi ana drachmam unam,
Ireos drachmas duas,
Myrrhae,
Croci ana drachmam semis,
Mellis quantum sufficit.
Fiat Lohoch.

Incidit, attenuat, tussim ac respirationem senum difficilem levat, pectus a frigida, crassa, tenaci, & impacta pituita potenter expurgat.

CLASSIS DUODECIMA
in qua
MELLA.
Traduntur.

Exemplum :

Rp. Infusi foliorum & florum Rorismarini ercentium saturatissimi uncias decem,

Mellis despumati libram unam.
Ebulliant parumper, Colatura servetur.

In colica, affectibus soporis, imprimis Apoplexia, clysteribus inditur.

CLASSIS DECIMA TERTIA.

OLEORUM PER INFUSIONEM, COCTIONEM ET EXPRESSIONEM PARATORUM.

Exemplum :

Oleum Abrotani.

Rp. Abrotani recentis incisi & contusi libras tres.
Macerentur in Olei Olivarum quantitate sufficiente, per triduum, deinde coquantur, quod colatum usui servetur.

Commendatur ad dolores abdominis et intestinorum placandos, membris paralyticis conducit, et in alopecia sive defluvio capillorum laudatur.

⁂

Oleum Cancrorum.

Rp. Cancrorum fluviatilium contusorum numero decem aut duodecim,
Olei Lini libram unam semis.
Coque in vase bene clauso, dein cola & exprime, colatura servetur ad usum.

Demulcet, temperat, medetur ambustis, dolores quoque mitigat, etiam podagricos.

CLASSIS DECIMA QUARTA.

OLEORUM DESTILLATORUM.

Seriem exhibens.

Exemplum :

Oleum Destillatum Absinthii.

Rp. Summitatum Absinthii ad maturitatem seminis accedentium quantum vis. Incidantur et infundantur per tempus, atque cum aqua fontana destillentur per vesicam, exibit aqua cum Oleo, separetur Oleum oer bombacem, vel vitrum, quod communiter separationum dicitur.

In affectibus Ventriculi convenit, interne et externe, in vermibus enecandis, in febribus pellendis et ungunetis stomachicis prodest.

CLASSIS DECIMA QUINTA.

OXYMELLA ET OXYSACCHARA.

Pandens.

Exemplum :

Oxymel Simplex.

Rp. Mellis despumati libras duas,
Aceti acerrimi uncias decem,
Coquantur ad debitam consistentiam.

Convenit in affectibus pectoris pituitosis et asthmaticis, datur ad cochlear dimidium, ad cochlear unum.

CLASSIS DECIMA SEXTA.

PILULARUM CONFECTIONEM.

Sistens.

Exemplum :

Pilulae Cephalicae Kufferi.

Rp. Massae pilularum Tartarearum quercetani drachmas duas,
de Succini Cratonis drachmam unam,
Cochiarum grana viginti quatuor,
Magisterii Jalappini grana quindecim,
Nitri praeparati drachmam semis.
Misce fiat Massa.

Cujus dosis ad scrupulum unum, drachmam semis, in purgando Capite.

CLASSIS DECIMA SEPTIMA.

PULVERORUM COMPOSITORUM.

Praeparationem ostendens.

Exemplum :

Pulvis Antispasmodicus.

Rp. Concharum praeparatarum,
Tartari Vitriolati,
Nitri depurati ana drachmas sex,
Cinnabaris Antimonii drachmas tres.
Misce fiat pulvis.

Commendatur as refrigerandum, sitim sedandam, bilem, refraenandam, motus spsticos et convulsivos sopiendos et pracavendos. Dosis ad scrupulum unum, drachmam semis.

CLASSIS DECIMA OCTAVA.

ROB.

Describens.

Exemplum :

Rob Berberum.

Rp. Succi Berberum depurati quantum volueris,
Sacchari quartam partem,
Coquatur ad spissitudinem Mellis.

Refrigerat, sitim sedat bilemque refraenat.

CLASSIS DECIMA NONA.

SALIA.

Describens.

Exemplum :

Sal Absinthii.

Rp. Absinthii sicci quantum vis. Comburatur in cineres albos, Sal extrahatur cum aqua communi calida, aliquandiu digerendo, postea aqua per inclinationem et filtrationem separetur, idque, novam adfundendo aquam, eousque repetatur, donec aqua lixivioso sapore amplius non imbuatur ; tandem exhalando coaguletur et denuo solutum et filtratum evaporetur ad siccitatem, redigitur deinde in Crystallos fuso sali adjiciendo et desuper deflagrando aliquid sulphuris, quo ipso tamen castratur visalcalina.

Commendatur ad aperiendas obstructiones, purgantibus additur por stimulo, virtutem antifebrilem et stomachicam obtinere dicitur et praesertim in vomitu commendatur, datur ad scurpulum usque et paulo ultra.

Eodem ac Sal Absinthii modo paratur.

Sal Artemisae,
Cardui benedicti,
Centaurii minoris,
Fabarum stipitum,
Fraxini,
Genistae,
Juniperi,
Ononidis,
Petroselini,
Tamarisci.

Quibus diverse quidem adscribuntur virtutes, sed, si dicendum quod res est, non multum discrepant.

CLASSIS VIGESIMA.

SICDICTARUM SPECIERUM.

Catalogum enumerans.

Exemplum :

Species Aromaticae Caryophyllatae

sive

Aromaticum Caryophyllatum Mesuae.

Rp. Caryophyllorum unciam unam,
Macis,
Zedoariae,
Galangae,
Santali citrini,
Specierum Diarrhodon,
Cinamomi,
Ligni Aloës,
Spicae Nardi Indicae,
Piperis longae,
Cardamomi ana drachmam unam,
Rosarum rubrarum unciam semis,
Glycyrrhizae drachmas duas,
Folii Indici,
Cubebarum ana scrupulos duos.
Fiat Pulvis subtilissimus ; cui, si completum quis desidere addantur :
Galliae Moschatae drachmae duae,
Ambrae gryseae drachmam una,
Moschi scupulus semis.

Vires recebrum, cor et stomachum roborandi, status discutiendi vomitum sedandi adscribuntur. Dosis ad scrupulum unum drachmam unam.

CLASSIS VIGESIMA PRIMA.

SICDICTORUM SPIRITUUM.

Elaborationem Enarrans.

Exemplum :

Spiritus Amarus Laxans.

Rp. Aloës unciam unam,
Agarici unciam semis,
Rhabarbari veri,
Radicis Gentianae ana drachmas duas,
Myrrhae drachmam unam semis,

Croci Orientalis, drachmam semis,
Theriacae Andromachi drachmas duas,
Spiritus Vini rectificati libras duas.

Misce, extrahe lege artis, addendo saturatae extractioni Theriacam, digerendo per quatuordecim dies, calore blando Solis vel fornacis, interdum vas agitando.

Commendatur tempose nebuloso, maligno et pestifero, praeservationis sine ad guttas viginti, triginta. Laudatur in morbis stomachi, cruditatibus et statibus, ad cochlear dimidium, ad integrum et paulo ultra.

CLASSIS VIGESIMA SECUNDA.

SYRUPOS.

Recensens.

Exemplum :

Syrupus Althaeae Simplex ex Radice.

Rp. Decocti Radicum Althaeae libram unam semis,
Sacchari libras tres.
Coquantur ad Syrupi consistentiam.

Ob vim demulcentem convenit in attectibus colicis, nephriticis atque pectoris, praesertim etiam ubi acrimonia humorum peccat?

CLASSIS VIGESIMA TERTIA.

TINCTUARUM CONFECTIONEM.

Docens.

Exemplum :

Tinctura Benzoes.

Rp. Benzoes uncias duas,
Storacis Calamitae drachmas sex,
Spiritus Vini rectificatissimi libram unam.

Digere in vitro clauso as saturatam Tincturae extractionem, filtra et serva.

Tanquam cosmeticum ad maculas delendas et nitorem faciei conservandum commendaturn quum haec Tinctura aquae infunditur aqua lactescit, et constituit sic dictum Lac Virginis, ad quatuor uncias aquae sumi postest drachma una Tincturae. Alias quoque asthmaticis et aliis pectoris morbis laborantibus ad aliquot guttas propinari postest.

CLASSIS VIGESIMA QUARTA.

TRAGAEAS ENUMERANS.

Exemplum :

Tragaea Alba.

Rp. Gummi Tragacanthae albae uncias tres,
Gummi Arabici uncias quinque,
Radicis Liquiritiae,
Ireos Florentinae ana uncias duas semis,
Amyli libras duas,
Sacchari albi libras sex.
Misce fiat pulvis.

Convenit praesertim infantibus, ad tormina curanda et praeservanda, datur cusmidatim.

CLASSIS VIGESIMA QUINTA.

TROCHISCOS PANDENS.

Exemplum :

Trochisci Becchici Albi.

Rp. Sacchari albissimi uncias sedecim,
Ireos unciam semis,
Moschi granum unum,
Mucilaginis Tragacanthi albissimi cim aqua Rosarum factae quantum satis.
Formentur Trichisci parvi.

Faucium asperitati conducunt ac tussientibus et difficulter spirantibus opem ferunt, prosunt quoque ad foetorem oris emendandum.

CLASSIS VIGESIMA SEXTA.

UNGUENTA.

Exhibens.

Exemplum :

Unguentum Album Camphoratum.

Rp. Unguenti albi simlicis libram unam,
Camphorae cum Oleo Rosarum solutae unciam semis.
Misce.

Hoc valentius habetur quam Unguentum album simplex, propter camphoram, erysipelata reprimit, levioribus inflammationibus et ambustis medetur.

CLASSIS VIGESIMA SEPTIMA.

VARIORUM REMEDIORUM TUM CHYMICORUM, QUORUM SUPERIORIBUS MENTIO FACTA NON FUIT.

CATALOGUS
MEDICAMENTORUM
Tam simplicium quam compositorum
In officinis pharmaceuticis argentinensibus usualium

A.

Acaciae fructus
Aceti Bezoardici
— Calendulae
— Destillati
— Lavendulae
— Menthae
— Papaveris erratici
— Rosarum
— Rutae
— Rubi Idaei
— Sambuci
— Squillitici
— Theriacalis
— Tunicae
*Aegagropilae
Aeris usti
*Aethiopis mineralis cum combustione parati absque combustione parati
*Agarici albi mundati
* — Trochiscati
Albi Graeci
*Aloes Hepatici
— Succotrinae
— Violatae
Aluminis Crudi
— Plumosi
— Saccharini
— Sciffilis
— Usti
*Ambrae Gryseae verae
— liquidae
— nigrae verae
Amyli
*Amygdalarum amararum
— dulcium
Anacardiorum
Antherae Liliorum alborum
— Rosarum
*Anthophyllorum
Antihectici Poterii
*Antimonii crudi Hungarici
— diaphoretici
— florum
— Vitri hyacinthini

Aquae Destillatae Compositae

Aquae Acovosticae
— Anhaltinae compl.
— Anhaltinae incompl.
— Apoplecticae
— Arthriticae Aug.
— Asthmaticae
— Balsami Embryonium
— Brombacensis
— Carbunculi
— Cardui benedicti cim vino
— Carminativae Schroederi
— Cephalicae Boecleri
— Cinamomi Buglossatae
— Cydoniae cum Vino
— Confortativae usualis
— Cordialis frigidae Mynsicht
— Cordialis temperatae completae
— Cordialis temperatae incompletae
— C. C. Citratae
— Cosmeticae Boecleri Flachi
— Croci compositae Bezae
— Diurecticae Schroederi nucleis

— Epilepticae Langii contra flatus cum vino sive carminativae Schroederi
— contra flatus sine vino sive carminativae Dorncrellii
— Fortis
— Fragorum cun vino
— contra gonrrhoeam Quercetani
Aquae Hirundinum cum Castoreo
— absque Castoreo
— Hystericae Quercetani
— Looch Sani
— Liliorum convallium cum vino
— Magnanimitatis
— Mastichinae
— Melissae cum vino
— Mirabilis Langii
— Nephriticae spirituosae Dn. Scharas
— Nephriticae D. Jourdain
— Odoriferae Aug.
— Ophthalmicae albae offic.
— Perlarum sive confortativae usualis
— Reginae Hungariae
— Salviae compositae
— Serpilli compositae Myns.
— Stomachicae Mynsichti
— ad tormina infantum
— Theriacalis Bezoardicae
— Theriacalis Camphoratae
— cum vino
— Thyphorum Cervi
— Vitae mulierum Boecl.
— Vulnerariae Dn. Lemery sive
— Aquae Catapultarum

Aquae Destillatae Simpices.

Aquae Abrotani
— Absinthii
— Acaciarum
— Acetosae
— Acetosellae
— Agrimoniae
— Alkenkengi
— Analgallidis
— Anethi
— Angelicae
— Anisi
— Anthos
— Aquilegiae
— Artemisiae
— Asari
— Asparagi
— Aurantiorum florum, sive aquae Namphae vel Naphae.
— Basilici
— Betonicae
— Borraginis
— Buglossae
— Bursae Pastoris
— Calendulae
— Calcis vivae
— Cardui benedicti
— Cardui Mariae
— Carvi
— Centaurii minoris
— Centumnodiae
— Cerasorum nigrorum
— Chaerefolii
— Chamadryos
— Chamaepyteos sive
— Ivae Artheticae
— Chamomillae
— Cheiri
— Chelidonii
— Cichorii
— Citri ex coribus
— Consolidae regalis
— Coriandri
— Cumini
— Cyani florum
— Cydoniorum
— Endiviae, Intybi
— Enulae
— Equiseti
— Euphrasiae
— Fabarum Florum
— Farfarae

— Foeniculi
— Fragariae
— Fragorum
— Fumariae
— Galegae
— Gentianae
— Geranii
— Graminis
— Gratiolae
— Hederae terrestris
— Hepaticae nobilis
— Herniariae
— Hyperici
— Hyssopi
— Iridis coelestis
— Juniperi e baccis
— Lactucae
— Lavendulae
— Levistici
— Liliorum alborum
— Liliorum Convallium
— Linariae
— Majoranae
— Malvae
— Marrubii
— Matricariae
— Meliloti
— Melissae
— Mellis
— Menthae
— Millefolii
— Natsuurtii aquatici
— Nepetae
— Nucum juglandium
— Nummulariae
— Nymphaeae
— Omnium Florum
— Ononidis
— Origani
— Paeoniae florum
— Papaveris erratici
— Parietariae
— Paralyseos
— Persicorum florum
— Petroselini
— Pilosellae
— Pimpinellae
— Plantaginis
— Portulcae
— Prunellae
— Pulegii
— Pyrolae
— Quercus foliorum
— Quinquefolii sive Pentaphyli
— Raphani
— Rorismarini
— Roris majalis
— Rosarum pallidarum
— Rubi idaei e fructibus
— Rutae
— Sabinae
— Salviae
— Sambuci
— Saniculae
— Scabiolae
— Scolopendrii
— Scordii
— Scorzonerae
— Scrophulariae
— Sempervivi
— Serpilli
— Sigilli Salomonis
— Solani
— Spermatis Ranarum
— Tamarisci
— Tanaceti
— Taraxaci
— Thymi
— Tiliae florum
— Tormentillae
— Tunicae
— Tussilaginis
— Urticae
— Valerianae
— Verbenae
— Veronicae
— Violarum
— Zedoariae
*Arcani duplicati
*Argenti foliati
— vivi sive Mercurii
Arsenici albi pulverisati citrin
*Asae dulcis sive Benzoin elect
— Foetidae, Laseris
Assellorum preaparatorum

*Asphalti seu Bituminis Judaici
*Aurifoliorum
— Mixti
Auri Fulminantis
Auripigmenti
Axungiae Anatis
— Anseris
— Ardeae
— Asciae piscis seu Thymalli
— Canis
— Caponis
— Caprinae
— Castorei
— Cati Sylvestris
— Coli equini
— Cuniculi
— Gallinae
— Humanae
— Leporis
— Lucii piscis
— Muris monatni
— Porci domestici
— Serpentum
— Taxi
— Ursi
— Vervecum
— Viperarum Italicarum
— Vulpis

B.

Baccarum Alkekengi
— Ebuli
— Hederae arboreae
— Juniperi
— Lauri
— Myrtillorum
— Paridis
— Sambuci
Baculorum Liquiritiae coctae albae pectoralium citrinorum
Balsami Apoplectici
— Arcaei
— Caryophyllorum
— Cephalici inc.
— Cinamomi
— de Copayba sive Indici albi veri
— Indici rubri sicci
— Fioraventae
— Hysterici
— Lavendulae
— Locatelli
— Magici Pfortzhemensium
— Persici
— Peruviani nigri
— Rorismarini
— Rosarum ex vero
— Rutae
— Succini
— Sulphuris Anisatui
— Sulphuris Rulandi
— Sulphuris Terebinthinati
— de Tolu
— Vitae Hoffmanni
— Vulnerarii viridis
*Bdelli
*Benzoes sive Asae dulcis electae
Berberum conditor. cum acinis
— conditorum sine acinis
— conditorum exiccatorum
Bezoar Occidentalis
— Orientalis
*Bezoardici Martialis
— Mineralis
— Solaris
Blattae Bysantinae
Boleti Cervini
Boli albae
— Armenae
— Armenae pp.
*Boracis Veneti
Busonum exsiccatorum
Bovistae seu fungorum ovatorum
Butyri Antimonii
— Majoranae

C.

Cadmiae fossilis sive Capidis Calaminaris
Calami Aromatici
— Conditi
*Camphorae
Candelarum fumalium
*Cantharidum
Capitum Papaberis

Capitis mortui Vitrioli
*Cardamomi majoris veri
— minoris exorticati
Carnis Citri conditae
*Caricarum
*Caryophyllorum
*Cassiae Caryophyllatae
— Fistularis
— ercenter extractae
— Ligneae
*Castorei Electi
— pulverisati
Cerae albae
— arboreae
— cirineae
— viridis
Derasorum acidorum conditorum exiccatorum
Cerati ad Barbam
Cerussa albae
*Chinae de China
*Cinamomi optimi
Cinerum Genistae
— Stipitum Fabarum
— Juniperi
*Cinnabaris Antimonii
— Factitiae
— « pp.
— Nativae
*Clyssi mineralis
Cobalti
*Cocculorum de Levante
*Collae Piscium sive
— Ichthyocollae
*Colocynthidis
Colophonii
Concharum präparatarum

Condita.

Condit Aurantiorum corticum
— Berberum cun acinis
— Berberum sine acinis
— Calami Aromatici
— Carnis Citri
— Cerasorum acidorum
— Cichorei radicum
— Citri corticum
— Cydoniorum
— Cysnosbatos
— Enulae radicum
— Lactucae Hispanicae
— Nucis Indicae
— Nucum Juglandium
— Ribium
— Satyrii radicum
— Zingiberis
*Confectionis Alkermes complet.
— Alkermes incompletae
— Anisi laxativi
— Anisi simplicis
— Calamii Aromatici
— Cinae seu Santonici
— Cubebarum
— Hamech
— Hyacinthi completae
— Hyacinthi incompletae
— Santoni sive Seminis
— Santoni sive Cinae
Conservae Acaciraum florum
— Acetosae
— Acetosellae
— Anthos
— Aurantiorum florum
— Bellidis
— Betonicae
— Borraginis
— Buglossae
— Centaurii minoris
— Chamaedrios
— Cichorei florum
— Citri e pulpa
— Cochleariae
— Cynosbati
— Euphrasiae
— Farfarae
— Fumariae
— Florum Genistae ante expansionem
— Gratiolae
— Heredae terrestris
— Lamii sive Urticae mortuae
— Lavendulae
— Liliorum convallium
— FL. Nymphaeae
— Majoranae

— Paralyseos
— Persicorum florum
— Paeoniae
— Rosarum albarum
— Rosarum paalidarum
— Rosarum rubrarum
— Rosarum rubrarum antiquae
— Rosarum rubrar. Vitriolatae
— Salviae
— Scabiosae
— Tunicarum
— Urticae
— Veronicae
— Violarum
— Violarum Vitriolatae
— Visceralis
Coralliorum alborum
— « pp.
— rubrorum
— « pp.
Corallinae sive Musci marini
Cornu Alcis pulverisati
— Cervi philophicae calcinati
— « pp.
— usti
Monocerotis sive Unicornu
Corticum Aurantiorum
— Aurantiorum conditorum
— Calcitrappae suve Cardui
— stellati Monspeliensis
— Capparum
— Chinae de China
— Chacarillae
— Citri
— Citri conditorum
— Frangulae
— Granatorum sive Malicorii
— Guajaci sive Ligni Sancti
— Sambuci mediani
— Tamarisci
Costi amari
— dulcis
— veri
Cranii humani pp.
— raspati
Cremoris Tartari
Cretae albae praparatae
Corci veri sive nobilis pulver
— Martis afstringentis
— Martis aperitivi
— cum Sulphure & Nitro pp.
— Metallorum edulcorati
Crystalli montanae
— « pp.
Crystallorum Tartari
*Cubebarum
Cupularum Glandium
Cydoniorum conditorum siccatorum
*Cyperi longi.
— rotundi

D.

*Dactylorum
Decocti Antifebrilis sine Manna
— aperitivi majoris
— Carminativi
— Cornu Cervi
— emollientis pro
— Clysteribus
— Florum & Fructuum ubizzs
— specierum pro libra decocti esr accpienda
— Hordei simlicis
— Laxativi Managettae, sive
— Aqua laxativae Viennensis
— sine Manna
— Leniyivi
— Pectoralis ubi zzs specierum
— pro libra decocti est sumendi
Dentium Apri praeparatorum
— Hippotami
— Luporum
Diacydoniati aromatici
— lucidi simplicis Gialappini
*Dacrydii preaparati
— Sulphurati
Diaphoretici sive Bezoardici Martialis
Diascordii Fracastorii

E.

*Eboris rasurae
— usti sive Spodii ex Ebore

Elaterii
Elaeosacchari Anisati
— Foeniculari
— Succinati
— Cinnamomi
Electuarii antifebrilis pretiosi
— pro pauberibus
— de baccis Lauri
— Benedictae laxativae
— Chalybeati
— Diacarthami
— Diacassiae cum Manna
— Diacatholici
— Diacitri
— Diacori
— Diaphoenicon
— Diaprunis laxativi lentivi
— Diasatyrii
— Diascordii Fracaflorii
— Gingivalis
— Hierae cum Agarico
— Hierae Picrae sive simplicis
— Lenitivi Florenzolae de Manna
— Mithridatii Dalocratis de Ovo
— Pectoralis laxativi
— Philonii Romani
— de succo Rosarum
Elixir antifebrilis Wedelii
— aperitivi Clauderi
— cahectici Ettmülleri
— Citri purgantis
— dulcis
— Emetici
— Malvatici Juniperini
— Pectoralis Wedelii
— Mellis Waldschidii
— Proprietatis Paracelsi
— cum Rhabarbo Jüngkenii
— Uterinii Crollii
— Vitae Matthioli complet
— Vitae Matthioli incompleti
— Visceralis Boecleri
— Vitrioli Mynsichti
Emplastri albi cocti
— de Ammoniaco Foresti
— Anodyni
— Apostolorum
— de Baccis Lauri
— de Betonica
— Catagmatici sive ad fracturas
— ad clavos pedum
— Capitalis
— de Cicuta sive splenetici
— Citrini
— de Crusta panis
— de Cumino
— Defensi
— Diabotani
— Diachyli cum Gummi simplicis
— Diapalmae
— Diaphoretici Mynsychti
— Diapompholygos
— Diasulphuris Rulandi ad d
lores dentium sive odo
talgicum
— Divini
— de Galbano crocati
— Grysei sive de lapide
— Calaminari
— ad Hernias
— de Hyosyamo
— Incogniti
— Ischiatici Bezae
— Matricalis
— de Meliloto
— e Minio
— e Mucilaginibus
— Nervini
— Nigri Bezae
— Noribegensis
— Opodeldoch
— Oxycrocci
— e Plumbo
— de ranis Vigonis cum Me
curio
— cum quadruplo Mercurii
— sine Mercurio
— resolventis
— rubri Antimoniati
— ad rupturas
— Santalini
— Samonati Barbette

— Stictici Crollii
— de spermate Ceti Ranarum
— ad sturmas Bezae
— Stomachici Zwellferi
— Splenitici sive de Cicuta
— Triapharmaci
— Vesicatorii
— Viridis
Emulsionis violatae Mynsichti
Epatis Lupi praeparati
Epinacei combusti
Essentiae Absinthii
— compositae
— Zwellferi
— Alexipharmacae Stahlii
— Ambrae Mindereri
— siccae completae
— siccae incompletae
— Anodyae, au Laudani liquidi Syndenhamii
— Aurantorium Corticum, ex siccis
— Aurantorium Corticum, ex recentibus
— Carduibenedicti
— Carminativae Wedelii
— Catech
— Castorei
— Chacarillae
— Chinae Chinae
— Croci
— Enulae ex radice
— Lignorum simplicis
— Lgnorum concentratae
— Macis
— Millefoli
— Myrrhae
— Pimpinellae ex radice
— Scordii ex harba
— Succini
— Traumaticae
— Trifolii Fibrini
Extracti Absinthii
— Agarici
— Aloes resinosi
— Aloes gummosi
— Castorei
— Catholici
— Centaurii minoris
— Chacharillae cum vino & aqua facti
— Chamaepytios
— Chinae Chinae
— Cnicopharmaci vel Dia Carthami
— Cochleariae
— Colocynthidis
— Croci
— Cucumeris asinini
— Diacitri
— Enulae
— Foliorum Senae
— Fumariae
— Gentianae
— Hellebori nigri mastichini
— Ligni Aloes
— Liquiritiae
— Marocostini
— Martis cum succo pomorum
— Opii correcti
— Opii Laudanum Opiatum dicti
— Panchymagogi
— Rhabarbari simplicis
— Rhabarbari compositi
— Sabinae
— Sarsaparillae
— Sassafras
— Tamarisci
— Theriacalis
— Tormentillae
— Turpethi
— Zedoariae

F.

Farinae Fabarum
— Hordei
— Lupinorum
Fellis Vitri
— Taurini inspissati
Florum Acaciarum
— Anthos
— Antimonii alborum
— Aquilegiae
— Aurantorium conditorum

— Balaustiorum
— Bellidis minoris
— Benzoes per sublimationem per destillationem per retortam
— Betonicae
— Borraginis
— Buglossae
— Calendulae
— Carthami
— Centaurii minoris
— Chamomillae Romanae vulgaris
— Cheiri
— Cichorii
— Consolidae Regalis
— Cyani
— Dyctamni Cretici
— Fabarum
— Farfarae
— Genistae
— Hyperici
— Lamii sive Urticae mortui
— Lavendulae
— Ligustri
— Liliorum alborum Convallium
— Lupuli
— Malvae arboreae communis
— Meliloti
— Nymphaeae albae
— Papaveris erratici
— Persicorum
— Paeoniae
— Primulae Veris
— Rosarum albarum
— Rosarum pallidarum
— Rosarum rubrarum
— Rubrarum sylvestrium
Salis Armoniaci
— Salis cum cineribus clavellatis
— Salis cum Marte aut Lapide Haematite
— Salviae
— Sambuci
— Scabiosae
— Spicae Celticae hortensis
— Stoechados Arabicae citrinae
— Sulphuris
— Tiliae
— Tunicae
— Urticae mortuae sive Lam
— Verbasci
— Violarum
— Viridis Aeris
Foliorum Lauri
— Quercus
— Rorismarini
— Sabinae
— Sennae mundatorum
— Tamrisci
Fructuum Alkekengi
Fungorum Ovatorum sive Bovistae
— Rosarum
— Sambuci sive Auricularur Judae

G.

*Galangae majoris
— minoris
*Galbani vide Gummi Galbani
*Gallarum Turcicarum
Gallinarum Ventriculorum
Galredae sive Gelatinae Cornu Cervi simpl.
*Gialappae
Glaciei Mariae
Glandium
Globulorum Moschadinorum
*Glyzyrrhyzae sive Liquiritiae
*Granorum Kermes
— Paradysi
— Thigliae sive Tilli
*Gummi Ammoniaci
— Animae
— Arabici communis
— Bdellii
— Carannae
— Cerasorum
— Copal
— Elemi
— Euphorbii

— Galbani electi
— Guajaci sive Ligni Sancti
— Guttae
— Hederae
— Juniperini
— Laccae in granis
— Laccae in baculis
— Ladani
— Opopanacis
— Sagapeni
— Sandarachae Arabum vide — Gummi Juniperinum
— Sarcocollae
— Tacmahacae
— Tragacanthae electae

H.

Halcyonii sive Pilae Marinae
Halicacabi
Hepatis Lupi praeparati
Herbae Abrotanii
— Absinthii Pontici
— Absinthii vulgaris
— Acetosae
— Acetosellae
— Adianti albi
— Adianti aurei
— nigri sive Capilli Veneris
— Agerati sive Eupatorii Mesues
— Agrimoniae
— Alceae
— Alchimillae
— Alkekengi
— Alliariae
— Alsines
— Altheae
— Amarae dulcis
— Anagallidis
— Anethi
— Anserinae
— Anthirini
— Apii
— Ari
— Aristolochiae
— Artemisiae
— Asari
— Asplenii sive Ceterach
— Atriplicis
— Auriculae Muris sive Pilosellae
— Basilici
— Beccabungae
— Bellidis
— Betonicae
— Bifolii
— Borraginis
— Botyros
— Brancae Ursinae
— Brassicae marinae seu Soldanellae
— Buglossae
— Bursae pastoris
— Calaminthae montanae
— Capillorum Veneris
— Cardui Benedicti
— Cardui Mariae
— Centaurii minoris
— Centumnodii
— Chaerefolii
— Chamaedryos
— Chamaepythios
— Chelidonii
— Cichorii
— Cochleariae
— Consolidae majoris mediae sive Bugulae
— Saracenicae
— Corallinae
— Cruciatae
— Cuscutae
— Dictamii Cretici
— Ebuli
— Endiviae
— Epithymi
— Equiseti
— Erysimi
— Eupatorii Avicennae seu Herbae Kunigundis Mesues vide Ageratum
— Euphrasiae
— Farfarae seu Tussilaginis
— Foeniculi
— Fragariae
— Fumariae

— Galegae
— Gallii
— Gentianae
— Gentiana cruciatae
— Geranii Robertiani
— Gratiolae
— Hederae arborae
— Hederae terrestris
— Hepaticae nobilis
— Hepaticae saxatalis
— Hepaticae stellatae
— Herniariae
— Hyperici
— Hyosciami
— Hyssopi
— Jaceae sive Floris Trinitatis
— Lactucae
— Levistici
— Lichenis
— Ligustri
— Linariae
— Lupuli
— Lysimachiae purpureae
— Majoranae
— Malviae
— Mari veri
— Marrubii albi seu Prasii
— Matricariae
— Matrisylvae
— Meliloti
— Melissae
— Menthae aquaticae
— Menthae crispae
— Menthae rubrae
— Menthae sylvestris
— Menthae sive Menthastri
— Mercurialis
— Millefolii
— Morsus Diaboli sive Succisae
— Nasturtii aquatici
— Nepetae
— Nicotianae
— Nummulariae
— Ononidis
— Ophioglossi
— Origani Cretici nostratis
— Paralyseos
— Pentaphylli
— Persoliatae
— Persivariae
— Petroselini
— Plantaginis majoranis seu latifoliae minoris seu au gustifoliae
— Polii Cretici
— Polii Montani
— Potentillae
— Portulacae
— Prunellae
— Pulegii
— Pulmonariae arboreae
— Pulmonariae maculosae
— Pyrolae
— Rorismarini
— Roris Solis sive Rorellae
— Rubi
— Rutae hortensis
— Rutae murariae
— Sabinae
— Salviae nobilis sylvestris
— Sanguisorbae
— Saniculae
— Saponariae
— Saturejae
— Saxifragae albae
— Sedi majoris
— Sedi minoris
— Schoenanthi integri select
— Scolopendrii
— Scordii nostratis
— Scrophulariae
— Senecionis
— Serpilli
— Sideritis
— Solani
— Soldanellae vel Brassicae marinae
— Sonchi laevis
— Spicae Celticae
— Spicae Indicae
— Succisae
— Tamarici
— Tanaceti
— Taraxaci
* — Theae

— Tormentillae
— Trifolii fibrini
— Tussilaginis
— Urticae mortui sive Lamii Plinix
— Uvulariae
— Valerianae
— Verbasci
— Verbenae
— Veronicae
— Vincae per vincae
— Violariae
— Virgae aureae
Herbarum Vulnerarium
Hermodactylorum
Hirundinum nidi
— ustarum
Hordei integri
— mundati
Hydrargyri sive Argenti vivi

J.

Jalappae sive Gialappae
Ichthyocollae sive Collae piscium
Infusi Nephritici Boecl.
— Rosarum seu Muchari
Jujubarum recentium
Julepi Gemmati completi
— Gemmati incompleti
— Gemmati Rosarum
— Gemmati Violarum

L.

Lactis Lunae
— sive Magisterii Sulphuris
— Virginis sive Tincturae Benzoes
Laccae Florentinae
Lactucae Hispanicae conditae
Lanae nigrae agminae aut Lanae succidae
Lapidis Aetitae sive Aquilini
— Aestritae
— Amethysti in fragmentis
— Bezoar Occidentalis
— Bezoar Orientalis
— Bufonum
— Calaminaris sive Cadmiae fossillis
— Calaminaris praeparati
— Carneoli sive Sardae
— Carpionum
— Crystalli montanae preaparatae
— Chrysolithi praeparati
— Granati praeparati
— Haematicae praeparati
— Hyacinthi praeparati
— Infernalis
— Judaici praeparati
— Lazuli praeparati
— Lyncis praeparati
— Magnetis praeparati
— Martialis in globulis
— Medicamentosi Crollii
— Nephritici praeparati
— Osteocollae
— Percarum praeparati
— Pumicis
— Prunellae sive Nitri praeparati
— Rubini praeparati
— Sapphiri praeparati
— Silicis usti
— Smaragdi praeparati
— Smiridis
— Specularis pulverisati
— Spongiae
— Topasii praeparati
Laudani Opiati
— Liquidi Sydenhamii
*Leporis Talorum
*Ligni Aloes optimi
— Aspalathi
— Buxi
— Colubrini
— Cupressi
—*Guajaci seu Sancti
— Juniperini
— Lentiscini
—*Nephritici
— Rhodii
— Santal albi pulverisati

— Santal citrini pulverisati
— Santal rubri pulverisati
— Sassafras
— Tamarisci
Limaturae Chalybis crudae
— cum aceto praeparatae
— cum sulphuro praeparatae
Liquiritiae coctae albae
— cocta citrinae
— exsiccatae
— pulverisatae
—*recentis
—*Succi in baculis sive Hispanici
Liquaminis Florum Verbasci
Liquoris aperitivi mineralis
— Cornu Cervi Succinati
— Nitri Antimoniati fixi
— sive Salis volatilis oleos si Sylvii
— Terrae foliatae Tartari per deliquium
— Splenetici ex Tartaro & Nitro
Lithargyrii argentei
— aurei
Lohoch ad asthma
— de Farfara
— de Passulis
— de Pulmone Vulpis
— Sani & experti

M.

*Macis
Magisterii Corallorum rubrorum
— Cornu Cervi
— Granii humani
— Eboris
— sive Resinae Jalapaae
— Marchasitae sive Cosmetici Clavii
— Matris Perlarum
— Oculorum Cancrorum
— Saturni
— Scammonei
Mandibularum Lucii piscis praeparatarum
Magnesiae albae
*Mannae Calabrinae
— Electae
— Liquidae
— Tabulatae sive Tartarisata
Marchasitae
*Margaritarum Occidentalium praeparatarum
— Orientalium praeparataru
Massae ad formacem
Matris Perlarum praeparatae
Medulae Bovinae
— Cervinae
*Mechoacannae albae
— nigrae sive Jalappae
Mellis Anthosati
— crudi
— despumati
— Mercurialis
— Nenupharini
— Rosati simplicis laxativi
*Mercurii corrosivi sublimati
— dulcis sublimati
— praecipitati albi
— praecipitati rubri
— praecipitati viridis
— praecipitati vitae
— praecipitati vivi sive Argenti
— praecipitati vivi
Mespilorum
Millepedum praeparatorum
Minii
Mithridatii Damocratis
Mivae Cydoniorum
Mixturae simplicis
Morsulorum Citri ex succo
— Cordialium cun confectio Alkermes
— Imperatoris cum fructibu
*Moschi Orientalis
Muchari Rosarum sive infusi nis Rosarum
Muniae verae
*Musci marini sive Corallinae
Myrobalanorum Bellicricarum
— Chebularum
— Citrinarum

— Emblicarum
— Indarum seu nigrarum enucleatarum
Myrrhae communis
— electae

N.

Nihili albi seu Pompholygis
*Nitri Antimoniati
— crudi
— perlati
— praeparati
Nucleorum Cerasorum
— Mespilorum
— Persicorum
Nucum Aquaticarum
— Cupressi
— Indicarum conditarum
— Juglandium conditarum
— Moschatarum
— Pinearum
— Pistaciarum
— Vomicarum

O.

Oculorum Cancrorum crudorum praeparatorum
Oesypi humidi

Olea, Cocta et Expressa.

Olei Abrotani
— Absinthii
— Amygdalarum amararum
— Amygdalarum duclium sine igne expressi
— Anagallidis
— Anethi
— Avellanarum expressi
— Cancrorum
— Canabis seminis expressi
— Capparum
— Castorei
— Chaerefolii
— Chamaemelini
— Cheirini
— contra Colicam
— Colocynthidis
— Consolidae Regalis
— Corticum Aurantiorum expressi
— Cydoniorum
— Euphorbii
— Formicarum Mynsichti
— Hyoscyami seminis expressi
— Hyperici
— Irini
— Lacetarum per insolationem
— Laurini expressi
— Liliorum alborum
— Liliorum coelestium
— Liliorum convallium
— Limacum
— Lini expressi
— Lumbricorum
— Majoranae
— Mastichini
— Matricariae
— Menthae
— Momordicae
— pro Mulieribus
— Myrthini
— Myrrhae per deliquium
— Nicotianae
— Nardini
Oeorum novem mixtorum
*Olei Nucis Moschatae expressi
— Nucum juglandium expressi
— Nymphaeae
— Olivarum
— Ovorum expressi
— Papaveris albi
— Parlyseos
— Nucleorum Persicorum expressi
— Periclymeni
— de Piperibus
— Ranarum
— Raparum expressi
— Rosarum
— Rutae
— Salviae
— Sambuci

— Solani e baccis
— Scarabaeorum Majalum
— Scorpionum Matthioli simplicis
— Spermatis Ranarum
— Stomachi Cratonis
— Verbasci
— contra Vermes
— Violarum
— Vulpini

Olea Destillata.

Olei Absinthii
— Ammoniaci
— Anethi
— Angelicae
— Anisi
— sive Butyri Antimonii
— Anthos sive Rorismarini
— Aurantiarum
— Baccarum Juniperi
— Baccarum Lauri
— Balsami Embryonum
— Bezoardici
— Benzoini
— Calami Aromatici
— Camphorae veri
— Carvi
—*Caryophyllorum
— Cerae
— Chamomillae vulgaris coerulei
— Cinamomi
— Citri
— Cornu Cervi
— Euphorbii
— Foeniculi
— Galbani
— Lavendulae
— Ligni Buxi
— Ligni Guajaci
— Ligni Juniperi
— Ligni Rhodii
— Ligni Sassafras
— Macis
— Majoranae
— Mastichini
— Melissae
— Menthae
— Myrrhae
— Nuscistae
— Olibani
— Philosiphorum rectificati
— Pini sive Templini
— Piperini
— Pulegii
— Rorismarini
— Rosarum veri
— Rutae
— Sabinae
— Salviae
— Saturejae
— Saturni
— Siclicis
— Spicae
— Strumalis Dr. Bezae
— Succini rectificati
— Tacamahacae
— Tanaceti
— Tartari foetidi
— Terebinthinae
— Thymi
— Uterini
— Vitrioli rubri
— Zedoariae
— Petrae albi
— Petrae rubri
— Petrae nigri
— Tartari per deliquium
*Olibani
— in granis
*Opii purificati
— Thebaici
*Opopanacis
Opobalsami veri
Orbiculi saccharini
— minoris magnitudinis
— mediae magnitudinis
— summae magnitudinis
Ossium de corde Cervi verorum
— dactylorum
— Sepiae
Osteocollae
Oxymellis Helleborati
— Svillictici

— simplicis
Oxysacchari Emetici Ludovici
— simplicis

P.

Panaceae Mercurialis
— Papaveris albi capitum
Panis Cydoniorum
— cum Speciebus
Passularum majorum
— minorum
— purgantium cum brodio
— purgantium sine brodio
Pellicularum stomachi Gallinae
Petrolei albi
— rubri
— nigri
Pezettae rubrae
Phlegamtis Aluminis
— Vitrioli
Picis communis nigrae
— Navalis liquidae
Pilularum de Agarico
— de Aloe violata
— Aloephanginarum
— de Ammoniaco
— Angelicarum sive Francofurtensium
— Antipodagricarum Argentinesium
— Aurearum
— Cephalicarum Argentinensium Küfferi
— Cochiarum
— de Cynogloasa
— Emanuelis
— Foetidarum
— Argentinensium ad Gonorrhoeam
— Hydrodicarum Bontii
— Hypochondriacarum Boecleri
— Lucis Majorum
— Martialum Sydenhamii
— Mastichinarum
— Matricurialium cum Mercurio vivo
— cum Mercurio dulci
— contra obstructiones
— Polychrestarum
— de Storace
— de Succino Cratonis
— Tartarearum Quercetani
— de Terebinthina cocta
Pinearum mundatarum
*Piperis albi
— Hispanici
—*longi
—*nigri
Pissasphalti sive Bituminis Judaici
Pistaciarym
— Placentae Rosae
— Plumbi usti
— Pompholygis sive Nihili albi
Priapi Cervi
— Tauri
— Ceti
Prunorum acidorum
— dulcium
Pulmonis Vulpis praeparati
Pulpae Cassiae
— pro Clysteribus
— Citri
— Passularum
— Prunorum
— Tamarindorum
Pulticulae de Manna
— de Tragacantha
Pulveris contra Abortum Augustanorum
— Antispasmodici
— Absorbentis Wedelii
— Bezoardici Ludovici
— Bezoardici Rollwagii
— Bezoardici Senerti
— Bezoardici Wedelii
— Cachectici Quercetani
— Boecleri sive Crici
— Carthusianorum sive Kermes mineralis
— contra Casum
— Cornachini cum resina
— Scamonei parati
— sive Sêcierum pro Cucuphis

— Dentifricii
— Dysenterici Crollii
— ad Dystokiam
— Epileptici Marchionis nigri Keufferi
— Equorum
— Erysipilatodes Mynsichti
— Fumalis
— Haly contra Phtisin
— Hepatici rubri Rolfincii
— sive Dresdensium
— Hysterici
— Pannonici rubri
— ad Palpitationem cordis
— ad Palpitationem rubri
— ad Partum Augustanorum
— Pleuritici
— Pretiosi Keufferi
— Sternutatorii
— Stomachalis Birckmanni
— Stomachalis Mynsichti
— Strumalis
— Sympathtici
— Trium nummorum
— Viperarum
— contra Vermes

R.

Radicum acetosae
— Acori veri seu Calami
— Aromatici vulgaris
— Alkanae
— Altheae
— Angelicae
— Apii veri
— Aristolochiae longae communis
— Aristolochiae longae verae
— Aristolochiae rotundae communis verae
— Ari cum vino praeparatae
— Asari
— Asparagi
— Asphodeli
— Barbarae Caprinae
— Bardanae
— Berberum
— Bistortae
— Boleti Cervini
— Buglossae
— Brusci
— Bryoniae
— Calami Aromatici
— Cardopatii sive Carlinae
— Cardui benedicti
— Caryophyllatae
— Chelidonii majoris
— Chinae
— Cichorii
— Cichorii conditarum
— Consolidae majoris
—*Contrayervae
—*Costi amari
—*Costi dulcis
—*Curcumae
— Cyclaminis
— Cynoglossae
—*Cyperi longi
—*Cyperi rotundi
— Dictamni albi
— Doronici
— Ebuli
— Enulae
— Enulae conditarum
— Eryngii
— Esulae praeparatarum
— Farfarae
— Fragariae
— Filicis
— Foeniculi
— Gentianae
— Graminis
— Hellebori albi
— Hellebori nigri
— Hellebori praeparati
—*Hermodactyli
— Hirundinariae
—*Jalappae
— Imperatoriae
—*Ipecacunhae gryseae
— Iridis Florentinae nostratis
— Lapathi acuti
— Lapathi majoris
— Levistici
— Liliorum alborum

—*Liquiritiae
— Mechoacannae albae
— Meu
— Morsus Diaboli seu Succisae
— Nymphaeae
— Ononidis seu Restae bovis
— Pareira Brava
— Pentaphylli
— Pestasitidis
— Petroselini
— Peucedani
— Pimpinellae
— Plantaginis
— Paeoniae
— Polypodii
— Pyrethri
— Raphani
— Raphani Rusticani
— Rhabarbari Monachorum tosti
— Rhabarbari veri electi
— Rhaponticis veri
— Rubiae Tinctorum
— Sarsaparillae
— Satyrii
— Satyrii conditarum
— Saxifragiae
— Sigilli Salominis
— Scorzonerae
— Scorzonerae conditarum
— Scrophulariae
— Serpentariae Virginiae
— Suillae praeparatae
— Succisae
— Taraxaci
— Tormentillae
—*Turpethi electi
— Valerianae
— Urticae
— Victorialis longae rotundae
Rasurae Cornu Cervi
— Eboris
Reguli Antimonii
— Martialis stellati
— Medicinalis
Resinae albae
— Gialappae
— Picis communis
— Scammonii
*Rhabarbari electi
Ribium conditorum
Roob Berberum
— Cerasorum acidorum
— Cornorum
— Cynosbati
— Diamoron
— Ebuli
— Juniperi
— Nucum
— Ribium
— Rubi Idaei
— Sambuci

S.

*Sacchari Canariensis
— Canti albi
— Canti rubri
— Canti Violati
— Perlati
— Rosati tabulati
— Saturni sive Salis Saturni
— Thomaei sive rubri
Sacculorum pro epithemate cordis pulsuum
— e sindone alba pro nodulis
Sagapeni
Salis Absinthii
— Acetosellae essentialis
— Alkali sive Cinerum clavellatorum
—*Ammoniaci
— Anglici volatilis
— Artemisiae
— Carduibenedicti
—*Cathartici amari
— Centaurii minoris
— Cornu Cervi volatilis
— Succini volatilis
— Tamarisci
— Tartari
— Tartari volatilis ex fecibus Vini
— Urini fixi
— Urini volatilis
— Vegetabilis sive Tartarici

— Viperarum volatilis
— Virtutis
Sandarachae Arabum sive Gummi Juniperini
— Graecorum sive Arscenici
Sanguinis Draconis in tabulis sive communis
—*Draconis in foliis
—*Draconis in tabellis
— Hirci praeparati
*Santali albi
— citrini
— rubri
*Sarcocollae
*Sarsaparillae electae
*Sassafras
*Scammonei crudi
— praeparati
— Sulphurati
Schoenanthi
Scinci marini
Scoriarum Reguli Antimonii
Sebesten
Seminum Agni Casti
— Ammeos
— Ammoni
— Anethi
— Anisi
— Anisi stellati
— Apii
— Aquilegiae
— Asparagi
— Aurantiorum
— Basilici sive Ocymi
— Bombacis excorticatorum
— Brusci
— Buniadis sive Napi
— Cardui benedicti
— Cardui Mariae
— Carthami
— Carthami excorticatorum
— Cataputiae majoris sive granorum Tilli minoris
— Carvi
— Chaerefolii
— Chermes
— Cicerum alborum
— Cicerum rubrorum
— Cinae sive Santonici
— Citri
— Citri excorticarum
— Citrulli
— Citrulli excorticarum
— Coccognidii
— Coloncynthidis
— Coriandri
— Coriandri praeparatorum
— Cucumeris
— Cucumeris excorticarum
— Cucurbitae
— Cucurbitae excorticarum
— Cydoniorum
— Cumini
— Cynosbati
— Dauci Creticis
— Dauci vulgaris
— Ebuli
— Endiviae
— Erucae
— Erysimi
— Foeniculi
— Foenugraeci
— Fraxini
— Fraxini excorticati
— Galegae
— Hordei
— Hordei excorticati
— Hyosciami
— Hyperici
— Lactucae
— Levistici
— Lini
— Lupinorum
— Lycopodii
— Majoranae
— Malvae
— Melonum
— Melonum excorticatorum
— seu Granorum Mespirlorur
— Milii Solis
— Myrtillorum
— Napi seu Buniadis
— Nasturtii hortensis
— Nigellae
— Ocimi sive Basilici
— Papaveris albi

— Papaveris nigri
— Pastinacae sylvestris
— Perfoliatae
— Petroselini Macedonici
— Petroselini vulgaris
— Plantaginis
— Paeoniae
— Paeoniae excorticatorum
— Portulacae
— Psyllii
— Raphani
— Ricini majoris
— Rutae
— Saxifragiae
— Secleos montani
— Sinapi
— Sumach
— Thlaspos
— Urticae Romanae
— Urticae vulgaris
— Violarum
— Volubilis
Serici tosti
Sevi Cervini
— Hircini
Sieff albi cum Opio
— albi sine Opio
Silquarum *dulcium sive Xylocaractarum
Solutiones Corallorum
— Matris Perlarum
— Oculorum Cancrorum
— quinque Lapidum pretiosorum
Sorborum exsiccatorum
Sortirellae parvae
Specierum Aromaticarum caryophyllatarum
— Rosatarum completarum
— Rosatarum incompletarum
— Benedictae laxativae
— Bezoardicarum
— Cordialium temperatorum
— Augustanorum completarum
— Augustanorum incompletarum
— pro Cataplasmatibus Cucuphis
— Decocti Antifebrilis
— Decocti Antipleuretici
— Decocti Antiphthisici
— Decocti Aperitivi majoris
— Decocti Aperitivi minoris
— Decocti Carminativi
— Decocti Emollientis
— Florum et Fructuum
— Lenitivi
— Nephritici Foresti
— Pectoralis
— Diacinamomi
— Diacretae Mynsichti
— Diacubebarum
— Diaireos
— Diamargarati frigidarum
— Diambrae
— Diamoschi dulcis
— Diaphoenicum
— Diarrhodon Abbatis
— Diatragacanthi frigidarum
— Diatrion Popereon
— Diatrion Santalorum
— pro Epithemate Cordis
— pro Epithemate Pulsuum
— de Gemmis frigidarum
— Hierae simplicis
— de Hyacyntho completarum
— de Hyacyntho incompletarum
— Hippocraticarum
— Imperatrios
— Laetificantium
— Liberantium
— Pectoralium
— post Pastum
— pro Poyu ordinario Infantum
— Stomachicarum laxativarum
— pro vino Absinthiaco
Specifici Antifebrilis Crollii
— Antihectici Poterii
— Cephalici Michaelis
— Gialappini
— Stomachici Poterii
*Spermatis Ceti

Spetniolae
*Spicae Indicae
Spiritus amari laxativi
— Anisi
— Aperitivi Penoti
— Arthritici per fermentationem parati Boecleri
— Arthritici per fermentationem rubri Henrici
— Asthmatici Michaelis
— Camphorae cum Spiritu Vini
— aut Spiritus Vini Camphorati
— Cerasorum nigrorum
— Cochleariae per fermentationem parati
— Cornu Cervi volatilis rectificati
— Foeniculi cum Spiritu Vini
— Formicarum cum Spiritu Vini
— Fragorum per fermentationem parati
— Juniperi
— Lavendulae
— Ligni Guajaci
— Liliorum Convallium cum
— Spiritu Vini
— Lumbricorum
— Mastichini cum Spiritu Vini
— Matricalis
— Mellis
— Nephritici Parisiensis sive Eau de Jourdain
— Nitri acidi
— Nitri dulcis
— Rosarum cum Spiritu Vini
— Salis Armoniaco Anisati
— Salis cum Calce viva
— Salis cum Cineribus clavellaris
— Salis Succinati
— Salis acidi
— Salis dulcis
— Sambuci ex floribus per fermentationem
— ex Baccis per fermentationem
— Succini volatilis
— Sulphuris per campanam
— Tartari rectificati
— Therebinthinae
— Theriacalis Camphorati
— de Tribus seu Mixturae simplicis
— Trifolii fibrini
— Urinae
— Veneris
— Vini rectificati
— Vini rectificatissimi
— Vini Camphorati
— Vini Tartarisati
— Vitrioli
Spodii vel Eboris usti
Spongiae combustae
Spongiarum fragmentorum
— Rosarum
— Sambuci
Squillae praeparatae
*Stincorum marinorum
*Storacis Calamitae
— expressae sive Resinae
—*liquidae

Succi Liquidi et Inspissati.

Succi Absinthii
— Abaciae
— Citri
— Cydoniorum
— Eragorum
— Granatorum
— Giranorum Chermes
— Mororum
— Pomorum dulcium
— Ribium
— Rubii idaei
*Succini albi integri
— albi praeparati
— albi Citrini
*Succoladae Hispanicae
Sulphuris Antimonii Aurati
— Caballini

— Citrini
— Stillatitii
— Vivi
Summitatum Pini
Syrupi de Absinthio
— Acaciarum florum
— Acetosae
— Acetosellae
— Acetositatis Citri
— Agrestae
— Althaeae Fernelii simplicis ex radice
— Artemisiae
— Bellidis
— Berberum
— Betonicae
— Borraginis
— Brassicae rubrae
— Buglossae
— Capillorum Veneris
— Cardui benedicti
— Cerasorum acidorum
— Chamomillae
— Chermes
— de Cichorio cum Rhabarbo simplicis
— Cinamomi
— Cochleariae
— Contrayervae
— Corallorum
— Corticum Aurantiorum Citri
— Diacodii pectoralis
— Domestici
— Emetici
— de Erysimo Lobelii
— de Farfara
— Florum Tunicae
— Foliorum Qurecus
— Fragorum
— Fragantis laxativi D. Kuefferi
— Fumariae
— Granatorum
— Hederae terrestris
— Hyssopi
— Jujubarum
— Mannae laxativi
— Menthae
— Myrtillorum
— Nasturtii Aquatici
— Nicotianae
— Nymphaeae
— Papaveris erratici
— Papaveris albi
— Paralyseos
— de Pede Cafi
— Presicorum florum
— Paeoniae
— Pomorum laxativi
— Pomorum simplicis
— de Prasio
— de 5. Radicibus
— e Rosis siccis
— e Rosis solutivi
— Rubi Idaei
— Scabiosae
— Scordii
— Sempervivi
— de Stoechade
— de Symphyto Fernelii
— Veronicae
— Vini Malvatici
— Violarum purpurearum
— Violarum solutivi

T.

Tabularum Diacarthami
— de Hyssopo
— Diaireos
— Diambrae
— Dia Principum
— Diatragacanthi frigidi
— Manus Christi perlatarum simplicium
— ex Oleo Anisi
— ex Oleo Succini
— e Succo Berberum
— e Succo Citri
— Strumalium
— Violarum
— contra Vermes
*Tacamahacae
Talci
Talorum Leporis
*Tamarindorum

Tamarisci Corticis
Tartari albi
— Cremoris
— Crystallorum
— Emetici
— Vitriolati cum Spiritu
— Vitrioli & Sale Tartari
— Tachenii
Terebinthinae coctae
— Communis
— Venetae
Terrae foliatae Tartari siccae
—*Japonicae seu Catechu
— Lemniae
— Sigillatae rubrae
— Silesiaeae
Theriacae Andromachi
— Coelestis
— communis
— Diatessaron
Thuris
Tincturae Antimonii Tartarisatae
— concentratae
— Antiphthisicae
— Balsami Indici albi
— Benzonini
— Bezoardicae Michaelis Wedelii
— Corallorum
— Jalappale ex Resina, ubi ad 3j Spiritus Vini 3j resinae fumenda
— Hyperici
— Laccae cum Aqua
— Martis aperitivae Tartarisatae
— Martis cum succo Pomorum
— Martis Helleboratae Wedelii
— Vitrioli Martis Ludovici
— Vitriolis Martis Zwelfferi
— Myrrhae
— Myrrhae Succinatae
— Odontalgicae Mynsichti
— Rhabarbari sive Animae Rhabarbari
— Rosarum
— Sulphuris
— Salis Tartari
— Violarum
Tornae Solis
Tragacanthae albae
— Tragaeae albae
— Granorum Actes
— suavis seu Aromaticae
Tribulorum Aquaticorum
Trochiscorum de Agarico
— Alhandal
— Alborum cum moscho
— Becchicorum alborum
— Becchicorum citrinorum
— Becchicorum nigrorum
— de Camphora
— de Capparibus
— de Cremore Tartari
— de Confectione Alkermes
— Diarrhodon Abbatis
— Fumalium optimorum cum Moscho
— Fumalium optimorum sine Moscho
— de Myrrha
— Hermeticorum Scretae
— Squillae
— de Catechu instar muscerdae
— de Viperis
Trypherae magnae
*Thurpethi albi electi
— mineralis
Tutiae praeparatae
Unguenti Aegyptiaci Magistralis simplicis
— Alabastrini
— Albi Camphorati simplicis
— Althaeae
— ad Ambusta
— Anodyni
— Apostolorum
— Arthanicae
— Basilici
— Bernhardini
— Cardiaci

— Comitissae
— Cydoniorum
— Clysmatici
— Digestivi
— Diapompholygos
— Friderici Episcopi
— Fusci
— ad Haemorrhoides Norimbergensium
— Infrigidantis Galeni
— de Liquiritia
— de Lythargyrio
— Martiati
— ad Membra perusta gelu
— de Minio Camphorati
— Neapolitani
— Nephritici
— Nervini
— Nicotianae
— Nihili ad Oculos
— Nucleorum Persicorum
— Ophtalmici rubri Bezae
— Pectoralis Aug.
— Pediculorum
— Pomati
— Populi
— Ex Rhamno & Frangula
— Resumptivi
— Rosati Camphorati
— Rosati simplicis
— Rubri Felicitas Würtzii
— Rubri Potabilis
— Sambucini
— Santalini
— Somniferi
— Stomachalis
— ad Tabem
— contra Vermes
— Viridis potabilis
Ungulae Alcis
Unicornu fossilis
— veri
Usneae seu Musci Granii Humanii

V.

Ventriculorum gallinaceorum interiorum Tunicarum
Vini Cydoniorum
— Granatorum
—*Hyspanici
—*Malvatici
*Viridis Aeris
—*in Crystallis
Visci Corylini
— Pyrorum
— Quercini
Vitri Antimonii
— Hyacinthini
— Veneti pulverisati
Vitrioli albi
— Vomitivi sive Gillae
— Theophrasti
— Cyprii
— Goslarienis
— Martis
— Hungarici
— Vomicae Nucis

X.

*Xyloaloes sive Ligni Aloes
Xylocaractarum sive Silquarum dulcium
Xylo-Cassiae sive Cassiae ligneae

Z.

Zedoariae
*Zibethi
Zinziberis
— cocti

Prix de quelques drogues achetées à STRASBOURG vers 1700

La note suivante est tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris. Anonyme elle doit être attribuée à Camille FALCONET (né à Lyon en 1671, mort à Paris en 1762), parce qu'elle est de la même écriture qu'un nombre d'autres pièces anonymes de ce manuscrit, lesquelles sont certainement de ce fameux médecin. FALCONET a exercé la médecine à Lyon jusqu'en 1707, puis il est venu à Paris, où il a résidé jusqu'à sa mort. C'est évidemment pendant le temps qu'il exerçait à Lyon (donc avant 1707) qu'il a fait venir de Strasbourg toutes les drogues énumérées ci-dessous, car, étant à Paris, il les y aurait trouvées sur place et à meilleur compte qu'à Strasbourg.

Rhubarbe fine, 48 livres, la livre.
Ipecacuanha, 36 livres, la livre.
Camphre, 14 livres, la livre.
Aloë, 2 livres 5 sols, la livre.
Myrrhe fine, 8 livres, la livre.
Storax en pains, 6 livres, la livre.
Benjoin fin, 7 livres 10 sols, la livre.
Térébenthine, 18 sols, la livre.
Mercure crud. 8 livres, la livre.
Kinkina, 10 livres, la livre.
Coral rouge, 4 livres 10 sols, la livre.
Yeux d'écrevisses, 5 livres, la livre.
Safran, 48 livres, la livre.
Senné, 2 livres 15 sols, la livre.
Manne moyenne, 6 livres, la livre.
Sel ammoniac, 3 livres, la livre.
Semen contra, 11 livres, la livre.
Thériaque d'Andromaque, 7 livres 6 sols, la livre.
Mithridate de Damocrates, 6 livres, la livre.
Orvietan, 4 livres 15 sols, la livre.
Confection Alkermes, 11 livres 15 sols, la livre.
Confection d'Hyacinthe, 8 livres 15 sols, la livre.
Opiate de Salomon, 4 livres 10 sols, la livre.
Diascordium de Fracastor, 4 livres 5 sols, la livre.
Sublimé corrosif, 9 livres 16 sols la livre.
Mercure doux,*) 19 livres, la livre.
Esprit de sel ammoniac, 10 livres la livre.
Tartre emétique, 14 livres, la livre.
Elixir theriacal,**) 18 livres, la livre.
Elixir de propriété de Paracelse 14 livres, la livre.

*) Calomel.

**) L'élixir thériacal est la teinture thériacale de Nic. Lemery qui en a donné la recette dans sa *Pharmacopée universelle*. Paris 1697, p. 759).

ezoard oriental, 190 livres, l'once.

mbre gris, 54 livres, l'once.

oudre d'Algarot,***) 6 livres, l'once.

Corne de cerf, 7 livres, l'once.

Prix de ces drogues achetées à Strasbourg.

***) Oxychlorure d'antimoine, découvert par le médecin italien Algarotto.

Nomenclature des membres de la corporation "au Miroir" (1785)

	Catholiques	Protestants	Total
Commerçants	150	207	357
Savants et professions (Pharmaciens)	3	20	23
Pâtissiers	7	5	12
Merciers	5	11	16
Chapeliers	3	10	13
Passementiers	3	40	43
Fabricants de boutons	7	48	55
Fabricants de peignes	—	26	26
Fabricants de sacs	3	23	26
Fabricants de brosses	—	19	19
Fabricants d'aiguilles	—	10	10
Tapissiers	9	1	10
Autres Membres	31	33	64
Veuves	51	113	164
Total :	272	567	839

Le nombre des « Chambres des corporations artisanales » qui avaient comme base plutôt une tendance politique que le caractère d'une institution professionnelle était de dix ; elles atteignirent plus tard le nombre de 28 pour redescendre à celui de 24. En 1482 le nombre des corporations fut fixé au nombre de 20.

Tour les citoyens strasbourgeois étaient astreints à se faire inscrire à l'une de ces corporations ou à la « servir » moyennant pécune. Les artisans appartenaient à celle correspondant à leur métier respectif. Les intellectuels avaient la latitude de faire leur choix entre l'une ou l'autre de ces corporations.

Les «*apothicaires*» appartenaient à la «*Corporation du Miroir*», dont le siège était situé au «Café du Miroir» 29, rue des Serruriers.

Les commerçants, les détaillants et quelques artisans faisaient partie de cette corporation en qualité de «membres actifs».

Au nombre des membres payants (membres passifs, membres servants) l'on remarquait les «apothicaires», les marchands de literie, les modistes, les marchands de tabac et les cafetiers.

En 1789 la Corporation du Miroir se composait de :

		Protestants :	Catholiques :
15	Echevins	8	7
30	Savants	26	4
358	Commerçants	203	155
15	Pâtissiers	8	7
16	Merciers	10	6
15	Chapeliers	12	3
41	Passementiers	38	3
56	Fabricants de boutons	49	7
24	Fabricants de peignes	24	0
27	Fabricants de sacs	24	3
16	Fabricants de brosses	16	0
11	Fabricants d'aiguilles	11	0
10	Tapissiers	1	9
80	divers membres actifs	40	40
163	Veuves	117	46
878	Serviteurs de la Corporation	587	290

La loi du maximum en pharmacie

M. BARTH a publié en 1877 dans la Revue d'Alsace des notices biographiques sur de nombreux personnages qui, à titres divers, ont fait parler d'eux à Strasbourg, pendant la Révolution. Nous y avons noté le nom du pharmacien HECHT, dont l'aide avait vendu quelque peu de rhubarbe trop cher. Il existait une taxe officielle, et peut-être était-ce l'ancienne taxe de 1759, publiée par les ordres de la Chambre des Quinze, et ayant conservé sa valeur légale même après le 14 décembre 1789, où l'Assemblée nationale déclarait abolis les privilèges de Strasbourg.

Le gros de rhubarbe se vendait à cette époque quatre sols et l'amende à laquelle s'entendit condamner HECHT, responsable pour son employé, ne s'éleva pas moins à 15.000 livres, versées au bout de quelques jours, sans doute en assignats.

Malgré cette condamnation, le député RUHL rend à HECHT témoignage d'être « un des meilleurs chimistes de la République, très utile en cette partie et dans celle de la pharmacie ».

La pharmacie de Strasbourg qui valait, en 1777, un million de livres

Dans le numéro de juillet 1920 du « Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine » a paru un extrait d'un livre publié en 1751, sous le règne du bon roi Louis XV, dont un passage nous paraît digne d'intérêt. Nous devons ce passage à l'amabilité de M. le Dr. DORVEAUX, l'éminent bibliothécaire de la Faculté de Pharmacie de Paris :

Il s'agit du *Cours de Chymie* par Nicolas *Le Fèvre*, 5me édition publiée par *Du Monstier*, apothicaire de la marine et des vaisseaux du Roi, membre de la Société Royale de Londres et de celle de Berlin. Or, il n'y a jamais eu de *Du Monstier* ni dans la *Royal Society*, ni à l'Académie de Berlin; c'est pourquoi on attribue ce livre à *Lenglet du Fresnoy*.

Quoi qu'il en soit, voici le passage en question que nous tirons de la préface (t. p. iij) :

« *Ce n'est pas néanmoins que la Pharmacie ne soit bien pratiquée dans toute l'Allemagne par les Apothicaires. On est même étonné, lorsqu'on entre dans leurs magasins de voir l'abondance de leurs préparations aussi bien que l'ordre et la propreté qu'ils ont soin d'y maintenir. Cela regarde surtout les villes impériales où le nombre des Apothicaires est très limité; et il faut même y employer un bien considérable pour acquérir chez eux un fond de Pharmacie; et c'est précisément chez les Allemands que se vérifie l'axiome que « l'Apothicaire doit être riche ». Et l'on y trouve des boutiques de Pharmacie qui montent quelquefois à plus d'un million de livres, ainsi qu'il s'en trouve à Strasbourg, où, avec l'Apothicaire du Roi, il ne peut y en avoir que quatre pour toute la ville, quoique grande et très peuplée* ».

La pharmacie de Strasbourg qui valait *un million de livres* était probablement celle de SPIELMANN.

Comme nous l'avons spécifié plus haut, en 1777, *il n'y avait que six pharmacies à Strasbourg.*

... Voici ce que nous lisons dans l'Etat de la Médecine,

chirurgie et pharmacie en Europe, et principalement en France, pour l'année 1777 *(Paris* 1777, *p.* 266).

« Les pharmacies à Strasbourg, dont le nombre est fixé à six sont un effet dont la propriété est conservée aux héritiers. Quand ils ne veulent ou ne peuvent les administrer eux-mêmes, ils les font régir en leur nom par un apothicaire approuvé de la Faculté ».

En 1777, *les apothicaires de Strasbourg étaient :*

1° *Jean-Frédéric STROEHLIN, de Strasbourg (reçu maître en* 1735*), doyen conseiller aulique du Landgrave de Bade.*

2° *Chrétien-Frédéric LEOPOLD, de Langensalza en Thuringe (maître en* 1754*), administrateur de la pharmacie Jacques Reinbold-Spielmann. Spielmann étant docteur en médecine et professeur à l'Université de Strasbourg, la Faculté lui avait défendu de « tenir une boutique d'apothicaire ».*

3° *Jean-Godefroy HERRMANN, de Strasbourg (maître en* 1765).

4° *Jean-Frédéric MARTIN, de Strasbourg (maître en* 1767).

5° *Louis-Henri HECHT, de Strasbourg (maître en* 1767).

6° *Chrétien-Godefroy NESTLER, de Saxe-Gotha (maître en* 1773), *associé et successeur de M. STROEHLIN.*

7° *Jean-Pierre BEAUGÉ, de Haguenau; docteur en médecine, (reçu maître en* 1768*) est l'administrateur reconnu de la pharmacie de feu M. Bessière, dont le fils est mineur.*

NESTLER étant l'associé de STROEHLIN, il y avait 7 *pharmaciens pour* 6 *pharmacies.*

Antoine de Chaumont de la Galaizière,

Chevalier, Comte de Chaumont-sur-Moselle,
Marquis de Bayon, Seigneur de Roville et autres lieux,
Conseiller du Roi en tous ses Conseils,
Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel,
Intendant de Justice, Police et Finances en Alsace.

Sur ce qu'il Nous a été représenté que, quoique plusieurs ordonnances rendues par nos prédécesseurs aient eu pour objet d'écarter des communautés de cette province les particuliers qui y exerçaient la médecine ou la chirurgie, sans avoir les lumières et l'expérience nécessaires, cet abus néanmoins subsistant encore en partie. Nous avons cru devoir apporter une attention particulière au maintien des règles sagement établies sur cet objet de police générale. Nous avons reconnu, par les éclaircissements qui nous ont été procurés, qu'il s'est de nouveau introduit dans quelques communautés des gens qui, sans aucune connaissance de l'art de guérir, y distribuent et administrent des remèdes dont les effets sont presque toujours funestes; et dans la vue d'arrêter le cours d'un abus qui intéresse si essentiellement la vie des hommes, Nous avons cru devoir renouveler les dispositions des anciens règlements, et y en ajouter quelques-unes de nouvelles. A ces causes, NOUS, INTENDANT susdit, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

ARTICLE III.

NUL AUTRE que ceux qui ont droit de tenir pharmacie ouverte ne pourra vendre ou débiter aucunes des drogues ou remèdes dont on fait usage en médecine, sous peine de confiscation et de cinq cents livres d'amende. Pourront néanmoins les épiciers et les droguistes continuer de vendre et débiter lesdites drogues, mais en gros seulement, et sans pouvoir les doser sous les mêmes peines d'amende et de confiscation. Seront tenus lesdits épiciers et

droguistes de souffrir, deux fois l'année, que la visite de leurs drogues et remèdes soit faite par les médecins et apothicaires du canton, qui se concerteront à cet effet, sans néanmoins qu'il puisse être rien exigé desdits épiciers et droguistes, sous prétexte desdites visites.

ARTICLE IV.

Les Médecins physiciens des lieux où les pharmacies sont établies, les visiteront avec la plus grande exactitude : ils auront soin qu'elles soient toujours tenues en bon état et suffisamment approvisionnées des remèdes tant simples que composés, prescrits par la *Pharmacopée de Strasbourg,* et veilleront à ce que lesdits remèdes soient bien conservés, et à ce que les prix auxquels ils seront vendus, ne puissent excéder ceux du tarif imprimé des drogues comprises dans ladite Pharmacopée. Dans le cas où ils découvriraient qu'il eût été contrevenu à quelques-unes des dispositions ce-dessus, ils constateront la contravention par un procès-verbal qu'ils enverront à l'Inspecteur de cette province, lequel nous en rendra compte, pour être par Nous ordonné sur ledit procès-verbal et prononcé contre les contrevenants telle peine qu'il appartiendra.

ARTICLE V.

Mandons à nos Subdélégués, aux Baillis de département et Magistrats des villes ; enjoignons aux Prévôts et Préposés des communautés, de tenir, chacun en droit foi, la main à l'exécution de notre présente ordonnance, laquelle sera imprimée dans les deux langues, lue, publiée et affichée partout où besoin fera, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Fait le 15 octobre mil sept cent quatre-vingt (1780).

Signé : DE LA GALAIZIERE ;
Et plus bas : Par Monseigneur DOYEN.

Deux documents pour servir l'histoire de la pharmacie strasbourgeoise pendant la Révolution

Avant 1789, comme nous l'avons indiqué plus haut, on ne pouvait tenir de pharmacie à Strasbourg sans un privilège spécial que pouvaient seuls obtenir ceux qui avaient le droit de bourgeoisie et justifiaient en outre le titre de Maître en pharmacie délivré, à Strasbourg par une commission d'examen nommée par le Magistrat.

Cette organisation disparut dès le début de la Révolution avec les corps constitués dont elle relevait, et ce n'est qu'en 1803 que la loi du 11 avril (21 Germinal an XI) institua une règlementation uniforme de la Pharmacie pour tout le territoire de la République.

Pendant l'interrègne, la règlementation de la Pharmacie fut laissée aux autorités civiles, dont la seule règle devait être de s'inspirer de la constitution antérieure. Leur façon de procéder est assez peu connue, il sera donc assurément intéressant de pouvoir juger, d'après les deux documents qui suivent, comment les choses se passaient à Strasbourg.

**
*

Délibération de l'Administration du Département du Bas-Rhin du 9 du mois de Prairial de l'An 5 de la République française une et indivisible.

Vû la pétition de Jean Martin Kron natif de Weyden en haut Palatinat tendante à obtenir l'autorisation de s'établir dans le département du Bas-Rhin comme Pharmacien : motivé sur ce qu'il habite depuis plusieurs années à l'Etude de cet art, dans lequel il s'est perfectionné dans la Pharmacie du citoyen SPIELMANN de la commune de Strasbourg.

Le certificat du citoyen SPIELMANN du 2 Germinal dernier ; la Carte de sureté délivrée au citoyen KRON par l'administration municipale de la commune de Strasbourg le premier Vendémiaire an 4.

Oui le Commissaire du Directoire exécutif.

L'Administration centrale du Département du Bas-Rhin, Arrête qu'avant de statuer, le citoyen KRON subira un examen public sur les différentes parties de l'art qu'il veut être admis à exercer.

Nomme les citoyens LORENTZ, Médecin ; HERMANN, Professeur de matière médicale ; WIEDEKIND, Chirurgien ; et BLOCH, Pharmacien en chef de l'hospice civil ; pour procéder au dit examen qui aura lieu dans une des salles de l'Ecole centrale. Procès-verbal en sera de suite dressé et transmis au département pour être sur le vû d'iceluy statué définitivement sur la demande du pétitionnaire, etc.

Nous n'avons pu trouver ce que le sort de l'examen a réservé au candidat, par contre le procès-verbal d'examen qui suit montre que les examinateurs ne se gênaient pas de dire son fait à un ignorant.

Nous soussignés, nommés par la Délibération de l'Administration du 21. Messidor l'an 5, et invités à scruter les connaissances du Citoyen KOEHLER de Salzbourg, intentionner de faire le métier de Pharmacien à Strasbourg, avons procédé à cet examen aujourd'hui le 26 Messidor de la susdite année, à quatre heures après-midi dans la maison du citoyen Jean HERMANN, Professeur à l'Ecole de santé, l'un des examinateurs nommés. Pour cet effet, nous lui avons présenté premièrement différentes plantes fraiches très communes et usuelles, dont il n'a pas connu les unes et fort hésité sur les autres. Nous avons fait le même essai sur différentes drogues étrangères, parmi lesquelles pareillement il n'a pas reconnu la plupart et les plus aisées à reconnoître. Enfin voulant nous assurer de ses connoissances dans les éléments de la chymie, surtout la théorie des sels, nous avons reconnu qu'il n'avait que des idées vagues et confuses sur ces objets. D'après tout quoi nous nous voyons obligés en notre âme et conscience de porter sur le compte du Citoyen KOEHLER le jugement que peut-être il pourra travailler comme un bon aide et compagnon sous la direction d'un maître pharmacien — de quoi cependant il faudrait s'assurer en joignant aux examinateurs un pharmacien habile exercé aux manipulations pharmaceutiques et chymiques, et faisant travailler le pétitionnaire sous ses yeux — mais que l'établissement et la direction d'une pharmacie ne peut pas être confié à un citoyen qui se trouve dans le cas de se rapporter aux connaissances et à la bonne foi des femmes herboristes et des droguistes et qui manquant de connoissances théoriques doit se trouver à tout moment dans les embarras sans risquer de compromettre la santé de ses concitoyens et de tromper l'attente du Médecin qui a ordonné un remède au lieu duquel un autre peut être admis très facilement par un pharmacien, dont les connoissances ne sont pas plus étendues que celles du pétitionnaire.

En foi de quoi, déférant à l'invitation de l'Administration, nous avons dressé le présent avis et signé de notre signature, etc.

Les hommes de la Révolution

HECHT.

1789. — Pharmacien à Strasbourg.

1792. — Commandant du second bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

Novembre 1793. — Responsable de son employé qui doit avoir vendu trop cher quelques grammes de poudre de rhubarbe, il est condamné à 15.000 livres d'amende, qu'il verse le 11 à Blanchot.

14 novembre. — Destitué de commandant, mis en arrestation et conduit en prison à Dijon, pour y rester comme ôtage jusqu'à la paix.

13 avril 1794. — Simon, notable de la commune, se rétracte en sa faveur devant le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin.

30 mai. — Sa femme, comme ennemie de l'égalité, est enfermée par ordre de Mathaeus, agent national.

24 juillet. — De Paris, le député Rühl atteste qu'il le connaît de personne et de réputation, qu'il passe pour être un des meilleurs chimistes de la République, très utile en cette partie et dans celle de la pharmacie.

17 janvier 1795. — Il refuse au représentant Bailly le commandement de son ancien bataillon.

⁂

SPIELMANN (Charles-Frédéric).

1789. — Pharmacien, place de la Cathédrale à Strasbourg.

26 février 1791. — Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. — Il est avec elle à l'Auditoire du Temple-Neuf, jusqu'au jour de la fermeture de la salle.

12 mai 1793. — Membre du Comité permanent de la huitième section, il demande aux délégués de la Convention nationale à Strasbourg le bannissement de Schneider.

31 octobre. — Imposé par Saint-Just et Lebas à 20.000 livres, réglées les 5 et 7 novembre.

29 novembre. — Conduit au Séminaire.

3 décembre. — Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin refuse sa demande de pouvoir sortir de prison pour surveiller sa pharmacie.

6 décembre 1793. — Il réclame de nouveau.

7 décembre 1793. — On lui accorde provisoirement de se rendre à sa pharmacie, pendant le jour, accompagné d'un planton; mais il devra rentrer au Séminaire à 6 heures du soir.

11 décembre 1793. — Il réclame la levée du planton.

17 décembre 1793. — On arrête qu'il ne lui sera pas retiré.

23 décembre 1793. — On délibérera à la prochaine séance s'il sera délivré du planton.

25 décembre 1793. — Il en est exempté.

Le libre exercice de la Pharmacie

Lors de la première séance de la 8me Session des Congrès de Sociétés de Pharmacie de France à Strasbourg (mercredi le 17 avril 1864), le président M. SCHAEUFFELE, pharmacien à Paris, donna la parole à M. POIRIER pour lire son rapport sur la mission confiée par le congrès de Toulouse à une commission composée de MM. MALAPERT père, MALBRANCHE, DESSORT, MAURY, BOUDART, POIRIER.

Le rapporteur s'exprima ainsi :

Messieurs,

Avant de vous donner lecture du mémoire que la commission des Congrès a cru devoir adresser à son Excellence Monsieur le Ministre du commerce, permettez-moi de vous esquisser rapidement l'histoire de cette question du « libre exercice de la pharmacie », qui, depuis une année, a révolutionné le corps diplomatique.

Pendant que vos mandataires combattaient près de Son Excellence la parasitisme pharmaceutique, pendant qu'ils s'efforçaient de lui montrer les dangers, pour la santé publique, de laisser impunément les professions voisines, et surtout les corporations religieuses, violer la loi, une question grosse d'orages était soulevée par quelques confrères parisiens. Je veux parler de la liberté de la pharmacie.

Liberté ! Messieurs, que de sentiments divers ce mot éveille en nous, que de larmes ont coulé, que de sang versé par l'application de cette sublime idée. Mais, en revanche, que de nobles passions soulevées, que de faits grandioses accomplis à ce cri de liberté...

Liberté ! et l'enfant devient homme... et l'homme se fait héros... Liberté ! et le voile se déchire, l'ignorance s'instruit et l'intelligence se fait génie... Certes, pour le dix-neuvième siècle, le fait dominant, qui appellera sur lui la reconnaissance des âges futurs, sera, Messieurs, la saine application de ce principe au cœur de chaque être.

Vous le voyez, la question ainsi posée avait son côté séduisant. Nos confrères, en jetant ce mot que toute oreille française ne peut entendre sans tressaillir, comptaient sur de nombreux prosélites. Mais les plus belles choses, même les émanations divines, s'altèrent en passant par l'esprit humain. L'excès d'indépendance devient licence, et à côté de la liberté de faire le bien se trouve fatalement celle de faire le mal.

Avant de proclamer un semblable principe, il fallait chercher si son application se serait pas préjudiciable à l'intérêt général. C'est ce que la pharmacie française a redouté, en repoussant cette liberté après laquelle aspirent tant d'autres professions. Un *pharmacien-droguiste* de Paris, M. MENIER, dans un rapport sur l'exposition des produits pharmaceutiques à Londres, chanta l'âge d'or dans lequel vivait la pharmacie en Angleterre, vanta cette liberté dont vos confrères d'outre-Manche jouissaient, liberté qui leur donnait sur nous, au point de vue de la préparation des produits, une véritable supériorité.

Le rapporteur parisien avait oublié, dans ses appréciations, que le pharmacien français consacre seize années de sa vie à l'étude des sciences et que, dans nos écoles, on ne lui enseigne pas ces procédés que le mercantilisme emploie pour briller dans ces expositions; mais, qu'initié, dans le but de calmer ou guérir les douleurs humaines, à certains secrets de la science, on lui inculque le désir d'en trouver de nouveaux, on lui impose le devoir de ne livrer que des produits purs. En Angleterre, le chloroforme, le sulfate de quinine, ne sont pas mieux préparés qu'en France; à Londres, le laudanum n'est pas plus pur qu'à Paris. Et, Messieurs croyez-vous que ces grandes expositions rendent un véritable service à la thérapeutique ?

Placez sur un rayon de ce fameux palais de cristal de l'iodure de potassium pur à côté d'un iodure potassique souillé d'un excès de potasse... ce dernier sera primé !

Du reste, le moment était mal choisi pour chanter cette liberté anglaise, que des yeux plus clairvoyants auraient nommé *licence*. En effet, en présence des accidents qui résultent chaque jour de cet état de choses, frappés du peu

de considération dont jouit une profession que tous peuvent exercer et par suite déshonorer, nos confrères anglais demandent, au nom de la santé publique et de la dignité professionnelle, des lois identiques à celles qui, en France, nous régissent.

D'éloquentes et nombreuses protestations répondirent à ce rapport. M. MENIER protesta, à son tour, dans une circulaire, en nous disant que sa pensée avait été mal interprétée, que, pharmacien diplômé, il ne pouvait comprendre l'exercice de la pharmacie sans un certificat d'aptitude. L'idée était jetée cependant, chacun s'en empara et s'efforça de la tourner à son profit.

La spécialité arbora son drapeau. Prise d'un irrésistible amour pour la liberté, elle demande bien qu'un examen préalable fût exigé de quiconque voulait ouvrir officine sur rue; mais ce titre obtenu, elle voulait et veut encore que le diplôme jouisse d'une complète indépendance.

Vous me redoutez, nous dit-elle, c'est moi qui perfectionne, qui invente; c'est moi qui personnifie le véritable progrès pharmaceutique; c'est moi qui, en fermant vos laboratoires, augmente vos loisirs ; c'est moi qui, sans travail, vous permet de réaliser un bénéfice sérieux; c'est moi, enfin qui rend productive cette mine aurifère où tous vous puisez.

Hélas ! Messieurs, je ne répéterai pas tous les arguments sérieux qui ont été répondus à nos adversaires; mais passez en revue tous ces produits spécialisés, étudiez leur histoire, et vous verrez qu'ils ont nui aux progrès de la science thérapeutique. En éteignant nos fournaux, ils ont étouffé ce feu sacré qui animait les PELLETIER, les CAVENTOU, les SOUBEIRAN; en créant la Spécialité, ils ont ouvert la porte de nos officines à l'amour effréné des richesses, à l'envie avec tous les déchirements de l'âme et du cœur qu'elle apporte avec elle; à la désillusion, à la misère...

En vulgarisant la Spécialité, ils ont déshonoré notre art, ils nous ont perdu dans l'estime du public, qui ne nous considère plus que comme un ridicule intermédiaire; ils ont fait naître, Messieurs, un danger permanent pour la santé publique.

Je vous le dis sans passion, sans pensée jalouse: plus dangereuse que le parasitisme, la Spécialité entraîne fatalement la pharmacie vers la tombe...

L'autorité s'émut d'autant plus, que cette liberté pharmaceutique, envisagée sous un certain point de vue, rentrait complètement dans le programme commercial que le gouvernement suivait à cette époque.

Son Excellence M. le Ministre du commerce nous pria donc d'étudier la question et de lui résumer le résultat de nos travaux. Comme vous le savez, une enquête pharmaceutique fut provoquée, les Sociétés départementales furent constituées; l'Ecole et la Société de Pharmacie de Paris protestèrent contre les tendances de ces nouveaux réformateurs, qui, sous le mot de liberté, cachaient celui de la spéculation.

Les Sociétés de province furent unanimes, de nombreux travaux particuliers nous furent envoyés; tous, en un mot, repoussaient la liberté absolue et demandaient l'application sévère de la loi contre les produits pharmaceutiques spécialisés. Au mois de décembre dernier, vos mandataires se réunirent à Paris. Là, ils se mirent en communication avec la commission de la Société de Pharmacie de Paris, chargée d'étudier les questions pharmaceutiques pendantes.

Après plusieurs heures de travaux communs, nous avons constaté avec joie l'entente parfaite qui existait entre les mandataires de nos Congrès et les représentants de la majorité de la pharmacie parisienne.

Lorsque vous saurez, Messieurs, que cette commission était composée de professeurs, d'académiciens, de pharmaciens exerçant dans la capitale, avec moi vous vous réjouirez, car cette discorde, dont on a tant parlé, n'existe pas au camp de Gallien.

Paris, comme la province, veut la pharmacie grande, forte, heureuse ; Paris a suivi avec intérêt les travaux des Congrès, et ses vœux sont conformes à ceux que nous avons émis à ces grandes assises pharmaceutiques.

Permettez-moi, Messieurs, un tribut de reconnaissance à la Société de Pharmacie parisienne pour la réception cor-

diale, affectueuse qu'elle a offerte à vos représentants. Le lendemain nous avions une audience du conseiller d'état rapporteur, M. DUVERGIER, sur les questions pharmaceutiques. Là encore, Messieurs, nous avons été reçus avec bienveillance et écoutés avec attention.

Après une heure de causerie, M. le conseiller d'Etat voulut bien promettre d'étudier, lors de son travail, les documents que nous lui remettions et nous laissa comprendre que le mandat officiel, dont nous étions revêtus comme représentants de la majorité des membres d'une profession, le portait à s'inspirer de notre rapport.

Une visite fut aussi faite à MM. DUMAS et DENONVILLIERS; partout votre commission fut gracieusement accueillie.

Voici, Messieurs, le mémoire que vos représentants ont adressé à Son Excellence M. le Ministre du commerce :

« ..... etc.

Lettre de la Société des Pharmaciens de Strasbourg au Ministre du Commerce et des Travaux Publics.

La première partie est consacrée à l'examen de deux propositions que l'on a été surpris de voir énoncer sérieusement. C'est d'abord l'erreur illimitée du commerce des médicaments, c'est-à-dire du droit absolu qu'aurait tout individu, ignorant, de vendre des remèdes de n'importe quelle nature.

Il est vraiment étrange de voir, dans un pays tel que le nôtre, l'abus que l'on fait des mots et les travestissements que l'on donne aux expressions : la liberté de M. Ménier, c'est la licence dans son acceptation la plus large.

C'est ensuite la demande spécieuse de liberté commerciale de la Pharmacie sous l'égide du diplôme, imaginée par quelques pharmaciens spéculateurs de Paris, et comme conséquence : abolition de la loi qui nous défend de délivrer des remèdes actifs sans prescription du médecin; droit de considérer le Codex comme lettre morte; droit d'inonder la France de leurs panacées, d'établir leurs dépôts de spécialités chez les épiciers, coiffeurs, débitants de tabac, de faire en un mot à grand renfort de consultations imprimées, d'annonces et affiches, du charlatanisme en plein vent.

La Société des Pharmaciens de Strasbourg, trouvant la loi qui nous régit suffisante dans ses principes essentiels, indique toutefois quelques changements de détail, afin de la remettre à notre niveau social. Ces changements sont :

1° Que dans tous les chefs-lieux des départements, et dans toutes les villes qui sont le siège d'un tribunal de première instance, il ne puisse s'y établir que des pharmaciens de 1re classe.

2° Que les pharmaciens de 2me classe puissent s'établir dans toutes les autres localités de la France, sans être tenus à un nouvel examen, s'ils veulent changer de département.

3° Dans les cas de force majeure, permettre aux pharmaciens de délivrer des remèdes sans préalablement recourir aux médecins.

4° Rendre le pharmacien libre de l'entrave que lui impose la loi sur les poisons et lui permettre sous sa responsabilité personnelle, de vendre des matières toxiques à la photographie, à la galvanoplastie, à l'industrie en général.

5° Défendre sous peines sévères aux corporations religieuses, aux hôpitaux, ainsi qu'à toute personne étrangère à la pharmacie, la vente des médicaments simples ou composés.

6° Etendre l'inspection réglementaire qui se fait tous les ans chez les pharmaciens, aux droguistes, aux épiciers et aux confiseurs.

J. Béno

J. BÉNO est né à Strasbourg en 1830; il a fait ses études élémentaires à l'Institut Régnier ; à 15 ans il est entré en apprentissage chez M. HUGUENY, qu'il quitta pour terminer ses études à l'institut ROLLIN et subir l'examen du baccalauréat. Entré comme commis chez M. HOFF, il resta pendant 10 ans dans cette maison ; il termina ses études universitaires et fut reçu pharmacien de 1re classe. C'est alors qu'il se fixa définitivement à Strasbourg par l'acquisition de la pharmacie SOLLER (pharmacie OBERLIN) ; il resta à la tête de cette officine jusqu'en 1875 ; à cette époque, pour des raisons de famille, il quitta Strasbourg pour se fixer à Nancy.

BÉNO était aimé de tous ses confrères pour son affabilité et son dévouement professionnel.

En 1871, il s'efforça avec ses collègues de Strasbourg de faire revivre l'ancienne Ecole de Pharmacie et accepta la chaire de Pharmacologie, tâche qu'il remplit avec honneur. En 1873 il fut nommé membre du jury d'inspection des pharmacies du Bas-Rhin.

Il avait gagné aussi l'estime de ses concitoyens par sa droiture et sa serviabilité ; il fut élu par eux administrateur de la Caisse d'Epargne.

Comme membre du Conseil d'Hygiène, BÉNO fit partie des commissions pour l'assainissement de la ville de Strasbourg.

Les pharmaciens du Bas-Rhin le nommèrent président de leur Association et, en 1874, il fut un des membres fondateurs du «Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine». M. BÉNO est décédé le 4 janvier 1887 à Nancy.

Junichiro Shimoyama

Parmi les lecteurs du « Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine » il en est encore quelques-uns auxquels le décès de J. SHIMOYAMA (12 février 1912) rappellera des souvenirs de leur jeunesse, datant de cinquante années. Ils reverront en esprit le vieux laboratoire que les splendeurs du nouvel Institut pharmaceutique n'ont pas pu leur faire oublier, l'hémicycle familier de la Salle des cours de l'Ecole de Pharmacie, peuplée de souvenirs dont la profession et dont la Pharmacie alsacienne sont encore fières, le bon et digne Professeur FLUECKIGER, les camarades d'études dont tant ont déjà disparu, et le *brave Japonais,* actif et souriant au milieu du beau fouillis qu'il savait si bien faire sur sa table de travail.

Junichiro SHIMOYAMA était né au commencement de l'année 1852, dans la province d'Ovari, d'une famille de la caste militaire (Sizokou ou Samouraï) appartenant au clan des Naroudzé dont les chefs, membres de la haute noblesse, gagnèrent le titre ducal lors du changement de régime qui inaugura, à partir de 1869, le Japon moderne. Il a d'ailleurs continué la tradition de sa caste, car il a appartenu pendant de longues années à l'armée comme pharmacien militaire, dans tous les grades que comporte cette spécialité.

En 1872, SHIMOYAMA fut envoyé à l'Université de Tokio (Daïgakou-Nanko, Université du Sud) pour entrer dans la carrière pharmaceutique selon la science européenne, sous la direction d'Alexandre LANGGAARD, (Hollandais de nation, qui plus tard fut encore Professeur à l'Université de Groningue), après cinq années passées à s'assimiler préalablement, avec les éléments des sciences, l'instrument indispensable, c'est-à-dire une langue européenne, ou plutôt trois. Car il est surprenant de constater que consécutivement au terrible travail déjà dépensé à apprendre à lire et écrire le japonais et le chinois classique, avec leurs myriades de caractères idéographiques, cinq années purent suffire à acquérir, outre une connaissance tout à fait suffisante de la langue allemande pour s'adonner aux études scientifiques sous un maître ne sachant pas un mot de japonais, une teinture de français et d'anglais qui lui permettait de lire avec fruit des textes scientifiques. C'est aussi l'intérêt spécial, le charme tout particulier du commerce journalier avec lui, que ce singulier et souvent insondable mélange de deux civilisations, de deux mondes si totalement différents, et qu'il arrivait d'une façon si originale à faire figurer côte à côte. Son esprit toujours en éveil, un don d'observation doublé d'une mémoire extraordinaire faisaient de lui, avec son caractère sympathique et dont le flegme n'était qu'apparent, un agréable compagnon.

Reçu pharmacien (Seyakousi) dès 1879, il se vit envoyé par son gouvernement parfaire ses études à *Strasbourg* où il arriva pour l'ouverture du semestre d'hiver 1883. Il passa trois années à Strasbourg, travaillant plus spécialement dans le laboratoire de l'Institut de Pharmacie sous la direction du Professeur FLUECKIGER. Cette période fut clôturée par une thèse de Doctorat sur le Riz glutineux du Japon (Beiträge zur Kenntnis des japanischen Klebreises, Mozogome, 1886, dont il étudia surtout les hydrates de carbone. Il eut l'occasion de publier en une suite de notices les résultats de différents autres travaux entrepris en même temps. Revenu au Japon, après avoir fait, pendant les vacances universitaires, plusieurs tournées tant sur le continent qu'en Angleterre, il passa dans l'enseignement à l'Université de Tokio, dont il dirigea pendant longtemps et presque jusqu'à sa fin, l'Institut de Pharmacie. Les travaux purement scientifiques furent pourtant quelque peu délaissés par lui lorsque le gouvernement fit appel à son talent d'organisation, à son esprit pratique, pour toutes sortes d'entreprises et de créations qu'il serait trop long d'énumérer. Il suffira de dire que rien, dans toutes les branches qui ressortissaient à sa situation scientifique et professionnelle, ne s'est fait au Japon avant sa mort depuis vingt ans sans qu'il ne fût tout au moins consulté. L'année qui précéda la guerre, prévue et inévitable, entre la Russie et le Japon, SHIMOYAMA fut envoyé en Europe en mission spéciale. Deux heures à peine après son arrivée en droite ligne de Marseille à Strasbourg, il alla rendre visite à l'Institut de Pharmacie, où il avait passé antérieurement trois des plus belles et fécondes années de sa vie.

SHIMOYAMA a été un des principaux, sinon le véritable organisateur de la Pharmacie moderne, tant civile que militaire, de son pays, un des rédacteurs de la Pharmacopoea japonica, et dans sa sphère restreinte si on veut, mais non moins importante dans un Etat civilisé, un esprit dirigeant dont la trace durera. Ceci est l'affaire de ses compatriotes qui l'estimaient à sa valeur ; pour nous, à l'autre bout du monde, nous pourrons faire honneur à sa mémoire en disant qu'il fut un vrai et véritable pharmacien, car la couleur de la peau n'y est pour rien, non plus que la forme des yeux ou du crâne : il avait à un très haut degré ce que la Pharmacie doit représenter pour nous : l'esprit scientifique, la conscience professionnelle et le sens de la confraternité.

SHIMOYAMA qui, selon ses propres paroles, a acquis la plupart de ses éminentes qualités lors de son passage à l'Institut pharmaceutique de Strasbourg, a droit à une place dans notre thèse.

(D'après J. E. GÉROCK dans le « Journal der Pharmazie von Elsass-Lothringen, 1912, pp. 87-90.)

Adolphe HEYDENREICH.

(1810-1885) — † à Strasbourg le 31. 12. 1885.

Né le 12 avril 1810 M. Ad. HEYDENREICH suivit à Wissembourg, sa ville natale, les cours de son collège. A seize ans il vint à Strasbourg et entra dans la Pharmacie NESTLER, où il fit d'excellentes études, suivies de brillants examens.

Comme la plupart des jeunes gens de son époque, qui se destinaient à la Pharmacie, il prit le chemin de la Suisse, pays classique pour cette carrière, surtout alors que la réciprocité des grades et examens existait entre elle et la France. En même temps qu'il s'initiait à la pharmacie pratique, qu'il faisait de bons stages à Genève et à Lausanne, d'où il rapporta des certificats élogieux sur son savoir et son caractère, il explorait le Jura, le Valais, les Alpes italiennes et y fit une ample moisson de connaissances géologiques et botaniques. D'une nature communicative, d'un esprit fin et cultivé, il se créa dans ce pays des relations durables et plus tard sa maison fut toujours hospitalière pour les jeunes Suisses qui faisaient leurs études à notre Ecole.

Pendant quelque temps interne des hôpitaux de Strasbourg, il était le condisciple de KUESS, LEREBOULLET, SCHALLER et tant d'autres qui sont restés ses fidèles amis.

Peu après, ses aptitudes scientifiques et ses connaissances chimiques le lièrent avec des maîtres tels que PERSOZ, PASTEUR, NESTLER, OBERLIN, KIRSCHLÉGER, OPPERMANN.

En 1836 il fonda la « Pharmacie du Dôme » (où nous avons passé nos trois années de stage), dans laquelle il déploya pendant près de 50 ans, une activité sans relâche. Il dut à son esprit clair et à sa critique toujours en éveil, à ses connaissances variées de faire de sa pharmacie le rendez-vous des hommes les plus méritants et les plus instruits dans toutes les branches du savoir. Ils appréciaient en lui la plus heureuse union des qualités les plus rares de discernement, de persévérance, d'énergie, de sens pratique et de libéralisme éclairé. Ses aspirations élevées, son caractère aimable, loin de lui faire désirer le gain facile et prompt, portaient son idéal plus haut : la conscience dans la pratique, servie par la science la plus solide; si l'on ne cherchait pas le remède, on trouvait toujours chez lui le conseil. On briguait l'honneur d'être admis comme élève dans la pharmacie HEYDENREICH, comme

on espérait devenir interne dans les hospices. Aussi que des savants et sérieux pharmaciens sortirent de cette maison, qui portèrent au loin et firent germer autour d'eux les principes de ce maître sévère et bon, esclave de son devoir, dévoué à la science, à la hauteur de laquelle il élevait sa profession.

Membre fondateur de la « Société des Pharmaciens de Strasbourg » en 1839, il la suivit dans son évolution quand il s'adjoignit à la « Société de Pharmacie du Bas-Rhin ». Il en fut longtemps le président, et, une fois son mandat expiré, souvent délégué, il ne lui marchandait pas ses loisirs. Fondateur aussi de la « Pharmacie Centrale de France » il avait la foi dans la force unie et dans la coopération.

En 1842 se tenait à Strasbourg la 10^{me} session du Congrès scientifique de France, sous la présidence de PERSOZ ; M. HEYDENREICH fit partie du comité pharmaceutique avec ses amis HECHT, OBERLIN, WOEHRLIN et y présenta une critique remarquable sur le Codex de 1837.

La « Société de Prévoyance et d'Emulation des Pharmaciens de l'Est » le nomma membre correspondant en 1857. Il faisait partie de la Société des sciences naturelles de Strasbourg depuis 1864. En 1864 aussi nous le retrouvons dans le Comité du 8^{me} Congrès des Sociétés de Pharmacie de France, sous la présidence de KIRSCHLÉGER avec ses confrères MM. WOEHRLIN, MOLCK, PFERSDORFF, JACQUEMIN, SCHLAGDENHAUFFEN. Il eut l'honneur, à ce moment, de faire partie de la Commission qui rédigea ses conclusions sous l'inspiration de M. JACQUEMIN et qui demandait la suppression des pharmaciens de seconde classe et le relèvement des études pharmaceutiques. Il fut nommé en 1868 membre correspondant de la Société de Pharmacie des Bouches-du-Rhônes. Mais ce n'est pas seulement dans sa partie que s'exerce son activité ; il avait au plus haut degré cet esprit lucide, ce don d'examen pénétrant, qui font rechercher l'homme privé pour le dévouer au service des autres. Il ne s'y refusa pas. Impartial dans ses jugements et sans crainte de son opinion personnelle, il fut l'arbitre écouté dans bien des discussions.

De bonne heure l'administration de la Caisse d'Epargne et la Société de Prévoyance lui demandèrent ses services.

En 1842 il fut parmi les membres qui fondèrent la Société de Médecins et a continué à lui prêter son concours jusqu'à la fin de ses jours.

De plus âgés que lui venaient chercher conseil et appui auprès de cette intelligence toujours en possession d'elle-même. Nombre de comices agricoles, de sociétés savantes ou artistiques eurent recours à ses connaissances variées.

A la Société d'horticulture il animait les séances par ses rapports intéressants, ses justes réflexions et son érudition dans cet aimable domaine. Après l'annexion il servit utilement sa profession en acceptant la direction de l'Ecole autonome et l'Inspection des pharmacies et en mettant ses collègues en garde contre l'esprit doctrinaire, tout en demandant comme eux que cette inspection fut une garantie pour le public, c'est-à-dire un examen scrupuleux.

Les tramways furent créés à Strasbourg en 1878. Connaissant la ville et ses besoins, M. HEYDENREICH fut appelé à entrer dans le conseil, et s'il ne se faisait pas d'illusions sur les commencements de créations de ce genre, l'utilité incontestable de l'entreprise ne lui échappa point, il la seconda de tous ses moyens et en fut l'un des administrateurs. L'industrie à Bischwiller était à peu près perdue depuis la guerre de 1870. Quelques hommes courageux y substituèrent de nouveaux genres et d'autres fabrications. Il fut du nombre de ceux qui remirent sur pied une fabrique de drap qui se présenta sous les meilleurs auspices.

Il s'employa à donner ses conseils et son temps à une société qui entreprit chez nous la fabrication en grand du papier et sa production d'après de nouveaux procédés. Censeur au Crédit foncier il y montra des capacités d'un autre ordre.

Au Conseil d'Hygiène ses aptitudes le firent rechercher dès 1848. Il y donna tout son temps, et peut-être une partie de sa santé. Les courses, les inspections, les rapports, rien ne lui coûtait.

Comme homme privé il fut grandiose pour soulager la misère qui crie ou la pauvreté qui se cache. Sa générosité était à la hauteur de sa grande modestie. Il fut homme de bien.

On le voit, c'est dans tous les domaines que, pendant cette longue et belle carrière, M. HEYDENREICH a pu rendre de grands services.

Ce n'est pas que dans le cours de son existence, si remplie de vie interne et intime, les épreuves aient manqué. Un fils, plein d'espérances brillantes, une fille, la jeune femme d'un peintre de renom, deux frères, furent enlevés à son affection. Mais il trouva la consolation et la force de supporter ces grandes douleurs dans son intérieur si affectueux et si dévoué dans l'étude et le dévouement à la chose publique, dans le travail assidu et nécessaire et dans l'affection de ses nombreux amis. Quel plus bel éloge que de pouvoir dire d'un homme qu'il a honoré sa carrière et qu'il a été utile aux autres !

⁂

Emile HEPP de Strasbourg.

Ce savant modeste, laborieux et dévoué que nous regrettons, n'était pas seulement un des pharmaciens les plus distingués de France : la médecine le revendique comme un de ses serviteurs les plus utiles ; elle doit infiniment à ce grand manipulateur qui n'avait point de rival dans la préparation des médicaments et dans l'analyse des substances organiques. La physiologie, la pathologie et la thérapeutique se sont enrichies de ses découvertes ; elles n'ont cessé de mettre à profit sa féconde expérience et son incomparable habileté.

Le nom Emile HEPP est connu de tous les médecins de l'Europe; il se trouve dans un nombre infini de thèses, de mémoires, d'ouvrages considérables, qui se recommandent par cela même à l'attention et à l'estime, car ce nom signifie patience, conscience, exactitude. Pharmacien en chef des hospices civils de Strasbourg, HEPP se multipliait en quelque sorte pour servir de tout son pouvoir l'humanité par la science. Auxiliaire des médecins et chirurgiens traitants, il était devenu leur collaborateur indispensable. Grâce à sa bonne volonté, à son activité infatigable, à son génie investigateur, l'Ecole médicale de Strasbourg possédait, depuis 26 ans qu'il était en fonctions, un de ces laboratoires que les ministres de l'Instruction Publique sous l'Empire enviaient aux Allemands et qui ne coûtait rien à l'Etat.

Le désintéressement de HEPP n'avait d'égal que sa probité. Consulté à toute heure et trouvant toujours le temps de répondre à la confiance qu'on lui témoignait, il ne recevait point d'honoraires, quand il se laissait faire violence, la rémunération de ses travaux allait grossir le trésor des pauvres. Il est mort, on peut le dire, à leur service. C'est en travaillant à éteindre le feu que l'artillerie prussienne faisait pleuvoir sur les bâtiments de l'hôpital civil, dans la nuit du 25 août, qu'il gagna le mal qui l'a tué après plus de cinq mois de souffrances.

Obligé de quitter son laboratoire le 31 août, il s'éteignit doucement le 9 février 1871 à l'âge de 52 ans, et deux jours après, Strasbourg en deuil rendait le dernier hommage à ce savant d'un mérite supérieur et d'une probité proverbiale.

Ce n'est pas sans une vive émotion que nous avons lu les discours aussi simples que touchants que MM. TOURDES, HERGOTT, et SEDILLOT ont prononcés sur la tombe de leur ami. Pour que rien ne manquât à ce concert d'éloges, un autre membre de l'Ecole strasbourgeoise, M. HIRTZ, a publié une substantielle notice biographique, qui est comme un exposé des titres scientifiques d'Emile HEPP.

Pharmaciens strasbourgeois décédés depuis le retour de Strasbourg à la France

Paul SCHMIDT.
(1873-1936.)

Notre bon confrère Paul SCHMIDT, propriétaire de la «Pharmacie de la Cigogne» de Strasbourg est mort, en cette ville, le 14 mai 1936.

De l'article nécrologique, consacré par l'auteur de cette thèse à la mémoire de Paul SCHMIDT, nous extrayons ces quelques lignes:

« La disparition du confrère Paul SCHMIDT, enlevé brusquement à l'âge de 63 ans, a causé au sein de l'Association des Pharmaciens du Bas-Rhin une émotion profonde. Le cher disparu a été, en effet, toute sa vie durant un pharmacien dans toute l'acception du terme et rien qu'un pharmacien. Il avait fui l'attrait des préoccupations extra-professionnelles et s'était fermement cantonné dans l'exercice d'une profession qu'il servait comme un sacerdoce et où il excella par une conscience professionnelle exemplaire. Toute son activité s'exerça depuis 1906 dans son officine qu'il maintînt à la hauteur de ses illustres devanciers les JANNESSEN, les REEB, les HÉRING.

Bien que secondé activement par son fils unique Jean SCHMIDT, Docteur en Pharmacie, le cher défunt était toujours attaché à sa tâche quotidienne, estimant qu'il fallait joindre au talent et à l'intelligence une force physique, dont il craignait de pouvoir manquer et ne voulant point donner le spectacle d'une diminution. Il montra ainsi un rare exemple de sagesse et de fermeté.

Sa destinée connût, à la fin de sa vie, une pénible adversité. Sans qu'aucune de ses belles qualités l'eût abandonné, il fut atteint d'une maladie qui ne pardonne pas. Et par un magnifique effort de volonté le cher disparu la domina et continua à exercer sa profession avec un zèle inaccoutumé jusqu'à ces dernières semaines au prix d'une opiniâtre ténacité, empreinte d'une grandeur exceptionelle, affectant une bonne humeur qu'on ne prenait jamais à défaut, conservant sa cordialité et refoulant au plus profond de son âme jusqu'à l'apparence de la souffrance.

La disparition du confrère Paul SCHMIDT laisse un grand vide au sein de l'Association des Pharmaciens du Bas-Rhin, où il assuma avec vigilance et une compétence hors de pair l'ingrate tâche de trésorier.

Paul SCHMIDT n'est plus. Mais sa mémoire est assurée de notre souvenir ému et constant. »

Alfred HEIM.
(1881-1934.)

Le 7 février 1934 est mort après une courte maladie, à l'âge de 53 ans, le confrère Alfred HEIM, propriétaire de la «Pharmacie du Cygne » de Strasbourg.

⁂

Jules-Ernest GÉROCK.
(6. 7. 1859 - 19. 7. 1934.)

Le 19 juin 1934 est mort à Strasbourg, après une courte maladie, notre confrère Ernest GÉROCK.

D'un article que nous avons dédié à la mémoire du cher défunt dans le numéro du mois d'août 1934 du «Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine» nous extrayons ces quelques passages : « La mort de ce distingué et érudit confrère a été ressentie avec douleur par tous les pharmaciens d'Alsace et de Lorraine. Ce deuil est celui du corps pharmaceutique alsacien tout entier.

Le cher disparu fut un apôtre, un homme d'action, un pharmacien dans toute l'acception du terme, un Français de race, dont l'existence laborieuse fut consacrée à de hautes tâches.

Pharmacien, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, Correspondant du Ministère de l'Education Nationale, Vice-Président de la Société Philomatique d'Alsace et de Lorraine, Vice-Président de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, Collaborateur du «Journal d'Alsace et de Lorraine», Collaborateur assidu du «Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine», l'action du confrère GÉROCK dans ces divers domaines reflétait ses belles vertus, exprimait les tendances de sa nature. Il avait fait sienne, sa vie durant, la devise du Maréchal Lyautey : « La jouissance de l'homme réside dans l'*action* ». Il était un animateur, dont le rayonnement éclairait les énergies. Profonds sont les sillons qu'il a creusés, éminents sont les services qu'il a rendus à la Pharmacie alsacienne-lorraine.

M. Jules-Ernest GÉROCK avait vu le jour à Montbéliard (Doubs), le 6 juillet 1859, où son père était principal du Collège qui, après sa mise à la retraite vint à Strasbourg en 1869 comme professeur au Gymnase protestant.

Tout enfant, le confrère GÉROCK assiste au siège de Strasbourg. L'âge des études arrive. En sortant du Gymnase protestant de Strasbourg, il fréquente la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, y devient assistant. Malgré son premier désir de devenir Professeur, M. GÉROCK après des études scientifiques très poussées, exerce la profession de pharmacien au *Neudorf* de 1893 à 1910.

Dans ses études de pharmacie, il s'est occupé non seulement des questions techniques, mais aussi de l'histoire de la pharmacie et a

publié de nombreux travaux, en particulier dans le «Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine» travaux qui nous ont été d'un précieux concours dans l'élaboration de notre thèse. »

***

Théodore HÉRING.
(Décembre 1931.)

Esprit généreux, d'un haute culture, d'une modestie souvent émouvante, Théodore HÉRING avait un culte : *servir*. Qu'il se soit agi de sa petite ou grande patrie, de ses amis, des humbles et des pauvres, rien n'était trop pour cet homme. Son cœur ne savait pas refuser. Il obligeait tous ceux qui venaient à lui. Sa bonté était agissante, inlassable. Théodore HÉRING — rare privilège des humains — ne comptait que des amis.

Né à Strasbourg, en 1862, le défunt fit de brillantes études au Gymnase protestant. Ayant appartenu à une famille de pharmaciens — son grand-père, son oncle à Barr, l'avaient été — il choisit à son tour cette carrière. L'ancienne pharmacie REEB de la Cigogne, fut la sienne pendant de très longues années.

Ses loisirs, il les consacra à des œuvres : à la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin, dont il fut l'animateur pendant plus de trente ans. Il se retira des affaires en 1906 pour se consacrer entièrement au « Journal d'Alsace et de Lorraine », que venait de fonder Léon BOLL.

***

Victor STEINBRENNER.
(1869-1931.)

Le confrère Victor STEINBRENNER est mort en février 1931. A l'occasion de son décès l'auteur de cette thèse à consacré un article nécrologique, paru dans le noméro de février 1931 du «Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine» à la mémoire du cher confrère disparu trop tôt à notre affection. De cet article nous extrayons les lignes suivantes :

« Victor STEINBRENNER était environné de l'estime générale. Au cours de la belle manifestation en l'honneur des 25 années de trésorerie de l'Association des Pharmaciens du Bas-Rhin par le cher disparu plusieurs confrères se sont plus à mettre en relief les qualités qui le faisaient estimer et aimer entre tous. Victor STEINBRENNER avait pris ses fonctions à cœur, et il apportait dans les délibérations sa grande expérience, son esprit de décision, sa connaissance des hommes et des choses. Il avait naturellement de l'autorité. Par tradition de famille autant que par le goût personnel,

Victor STEINBRENNER avait toujours été très attentif à remplir en même temps que son rôle de pharmacien, ce qu'il considérait comme des devoirs sociaux. Il jugeait qu'il devait une part de son temps et de son activité aux affaires de sa Patrie. Le cher défunt était un grand patriote. Il professait au plus haut degré la religion de la Sainte-Patrie et pratiquait le culte de la Sainte-Liberté. Victor STEINBRENNER avait conquis notre affection à tous par sa simplicité et sa sincérité. Sous les apparences souvent un peu froides il cachait un trésor de sensibilité et d'ardeur. Victor STEINBRENNER fut un grand homme de bien, un grand honnête homme. Il possédait, à un degré exceptionnel, les plus belles qualités du cœur, l'élan actif, la compassion secourable ; il respirait la bonté, de toute sa personne émanait une chaude et confiante sympathie. Un sort cruel nous prive à la fois d'un ami très cher et d'un conseiller très précieux. Victor STEINBRENNER est mort, ayant bien mérité cette laconique épitaphe : *transit beneficiando.* — Paix à ses cendres. »

⁂

Emile REEB.
(1843-1928.)

Le 19 novembre 1928 au soir s'est éteint à Strasbourg dans sa 86^{me} année, presque subitement, le Nestor de la Pharmacie alsacienne, M. Emile REEB.

Avec lui disparaît un des derniers représentants d'une génération de notre profession : celle qui se trouvait en activité lors du passage de notre petit pays sous la domination allemande et à laquelle incomba la tâche souvent malaisée de devoir s'adapter à un régime totalement différent de celui qui avait régi jusqu'alors la Pharmacie chez nous, tant professionnelle que scientifique. Le rôle que M. Emile REEB a été amené à tenir dans toute cette évolution est des plus marquants, et c'est donc tout particulièrement sur cet aspect de sa carrière qu'il convient d'insister. Non seulement la force des événements comme les circonstances, mais la sûreté bientôt reconnue de son jugement et un véritable talent diplomatique, ont fait de lui un des meilleurs représentants des intérêts professionnels en des temps qui faisaient surgir inopinément des problèmes insolites.

Mais il a aussi été de ces hommes dont l'avis autorisé porte beaucoup plus loin que son entourage immédiat, malgré toute la discrétion que lui-même a toujours mise à l'émettre.

Il était né à Saverne, le 10 avril 1843, et débuta dans la carrière comme élève à la pharmacie Charles REEB (son oncle) à Phalsbourg en Moselle. Il a continué son stage à Benfeld, à Sélestat et à Genève. En 1864, il entra à l'*Ecole supérieure de pharmacie* de Strasbourg ; JACQUEMIN, OBERLIN, KIRSCHLÉGER,

SCHLAGDENHAUFFEN, CAUVET y professaient brillamment. L'empreinte que M. REEB en avait toujours conservée, issue du milieu vivant et laborieux qu'était l'Ecole justement réputée à cette époque où elle était pourtant logée bien à l'étroit, outillée assez mesquinement, ce qui ne l'empêchait pas de travailler sérieusement et d'acquérir un rayonnement remarquable que la guerre de 1870-71 vint brutalement éteindre, a été pour beaucoup dans la tournure de son esprit. Lui, comme d'autres encore, y avait puisé le goût du travail scientifique, de la curiosité toujours en éveil pour les progrès de la science et le penchant à s'y associer activement dans la mesure de ses moyens.

Il fut lauréat de l'Ecole en 1867 pour un travail original sur l'action de l'hydrogène sélénié sur les dissolutions de sels métalliques. Ses études achevées, il obtint le diplôme de pharmacien de 1re classe, daté du 10 avril 1868, pour son 25me anniversaire de naissance.

Il revint alors à la Pharmacie pratique et entra à Strasbourg à la pharmacie de la *Cigogne*, Grand'rue 2, chez son autre oncle Auguste REEB. C'est là qu'il se trouvait lors de la guerre qui sépara l'Alsace de sa grande patrie et lorsque, après la disparition de l'Ecole supérieure dont le corps enseignant avait quitté Strasbourg, sauf SCHLAGDENHAUFFEN qui occupait le poste de pharmacien en chef des Hospices civils, les pharmaciens de Strasbourg, réunis sous la présidence de J. BENO (pharmacie de la *Licorne*) prirent l'initiative hardie de se charger de l'enseignement en carence, pour parer à la désorganisation de la profession, c'est à lui que revint le cours de chimie organique.

Les nouveaux maîtres du pays, désorientés malgré leurs victoires et à court d'une organisation capable de remplacer immédiatement comme dans toutes ses fonctions, celle à la place de laquelle ils étaient venus se mettre, ne songeaient à ce moment à rien de ce genre, et ils durent laisser faire, non sans mauvaise grâce d'ailleurs, ceux qui vinrent en suppléants tant à l'Ecole de Pharmacie qu'à la Faculté de Médecine où le Professeur Ch. SCHUETZENBERGER avait pris la direction d'enseignement provisoire analogue.

Le fonctionnement intérimaire de notre *Ecole libre*, dont A. HEYDENREICH (Pharmacie du Dôme) fut le Directeur, et qui n'avait été prévu que pour donner aux jeunes gens en cours d'études le moyen de ne pas les interrompre, et à un certain nombre la possibilité de les achever se termina avec son troisième semestre. La clôture définitive fut fixée à fin septembre 1872, alors que l'Université allemande avait été ouverte le 1er mai.

La Faculté libre de médecine eut le même sort ; mais les études médicales de ses élèves purent donc ne subir aucune interru-

tion tandis que, dans le plan de la nouvelle Université aucune place n'avait été prévue pour la Pharmacie, en concordance d'ailleurs avec les habitudes d'alors en Allemagne, où les étudiants en Pharmacie n'étaient que des citoyens de seconde classe. C'est de nouveau grâce à l'initiative des pharmaciens de Strasbourg, PFERSDORFF et REEB en tête qu'un *Institut pharmaceutique* fut créé pour la rentrée du Semestre d'été 1873, avec FLUECKIGER comme directeur. On ne dira pas ici ce que fut, tant comme action vraiment patriotique et comme enseignement, cette Ecole libre (ou autonome) dont nous attendons une histoire plus complète que ce qui en a été dit, jusqu'à présent. Il suffira de répéter que cette entreprise est, on peut l'affirmer sans exagération, une gloire particulière pour le Corps pharmaceutique de Strasbourg qui a su la mener à bien par ses propres forces, avec l'aide intelligente de la Municipalité, dans des temps difficiles, et un titre exceptionnel pour les hommes dévoués qui en ont assumé la charge. Ce n'était assurément pas peu de chose que de s'engager, au pied levé, dans une tâche d'enseignement régulier venant s'ajouter aux besognes et aux soucis journaliers de l'exercice d'une profession lourde et absorbante. On ne le fera jamais assez valoir.

C'est donc avec une émotion profonde que nous devons saluer ici la mémoire de ces excellents confrères, qui ont eu à cœur le bien de la famille professionnelle, et celle du dernier survivant du brave corps enseignant de l'Ecole de 1871-72. Le confrère GÉROCK a pu voir quelle intensité de sentiments attachait Emile REEB à cet épisode de sa vie, lorsqu'il vint lui montrer, en 1919, les deux sceaux de l'Ecole supérieure à l'Aigle Napoléonienne, et de l'Ecole libre à l'écusson de Strasbourg, qu'un concours particulier de circonstances avait déposé transitoirement entre les mains du confrère GÉROCK.

En 1871, Emile REEB acquit la pharmacie de l'*Homme de fer*, qu'il céda dès 1873 pour succéder, à la *Cigogne*, à son oncle Auguste REEB. Pendant 22 ans, il a été le chef de cet établissement, un des plus conséquents de Strasbourg et qui, sous sa direction active et consciencieuse, ne fit que se développer.

Si l'on parcourt la liste de ses travaux scientifiques dont il a publié les résultats, on verra qu'il s'est attaché à des recherches sur la chimie des végétaux, à leur analyse immédiate, avec applications à la physiologie générale et à celle particulière, des plantes. Certains de ces mémoires représentent une notable somme de travail, entre autres celui sur le genre *Coronilla*, qui lui valut l'attribution du prix Barbier par l'Académie des sciences de Paris en 1899.

Emile REEB fut de 1888 à 1893 membre de la Commission d'examen des aides-pharmaciens (Validation de stage), officier d'Académie dès longtemps avant la guerre, il fut fait Officier de l'Ins-

truction publique bientôt après notre retour à la France, ce qui n'était que l'équitable reconnaissance de toute une vie de dévouement à la science ; Président actif et ensuite Président d'honneur de la Vieille *Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin* il eut encore en tout dernier lieu la joie de voir son fils, le Docteur Maurice REEB, proposé par la Faculté de médecine de Strasbourg comme Professeur titulaire de la chaire de Gynécologie et d'Obstétrique.

Pour tous les mérites à l'égard de la pharmacie alsacienne et strasbourgeoise en particulier, nous voyons son nom en tête sur la plaque de marbre apposée à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, dans laquelle il a fondé un prix d'études, consacré à ceux qui lui ont manifesté leur intérêt.

Le confrère Emile REEB a bien mérité de la Pharmacie strasbourgeoise.

⁂

Henri SCHERDLIN.
† le 12 mars 1924.

M. Henri SCHERDLIN était né à Strasbourg en 1844. Après avoir fait ses études au Gymnase de cette ville, il s'était fait inscrire à la Faculté des sciences et en devint préparateur de 1866 à 1869. M. SCHERDLIN termina ses études en 1871 à la Faculté de Montpellier, d'où il sortit avec le titre de pharmacien de première classe. C'est à cette époque qu'il s'établit à Strasbourg, au Vieux-Marché-aux-Grains, à la Pharmacie de la *«Rose d'Or»*.

Depuis 1885 M. SCHERDLIN s'était uniquement consacré à la pyrotechnie, en 1901, il suivit les progrès du tir contre la grêle. Il a perfectionné les fusées paragrèles en employant des explosifs brisants munis de détonateurs au fulminate de mercure.

Le Gouvernement français avait en 1907 nommé M. SCHERDLIN, Officier de l'Instruction publique pour les travaux concernant ces engins.

Avec M. SCHERDLIN disparaît un des derniers de nos universitaires d'avant 1870 ; il emporte l'estime de tous les pharmaciens d'Alsace et de Lorraine.

⁂

Charles STEINER.

Charles STEINER était né à Strasbourg en 1851. Il était interne à l'hôpital civil quand éclata la guerre de 1870 et y subit le bom-

bardement qui y amena tant de victimes civiles. Il fit ses études professionnelles à l'Ecole autonome dirigée par HEIDENREICH où professaient une pléiade de pharmaciens de la Ville.

Charles STEINER acquit la vieille *Pharmacie de la Violette,* aujourd'hui disparue. Mais l'atmosphère de l'Alsace annexée lui devint insupportable et il émigra. Le diplôme de l'Ecole autonome n'étant pas reconnu par l'administration française d'alors, il dut repasser ses examens probatoires devant l'Ecole supérieure de Nancy, héritière de celle de Strasbourg. En 1880 il s'installa à Paris dans le quartier du Lion de Belfort. Marié avec une Strasbourgeoise, il revenait revoir sa ville natale, surtout depuis 1919 et c'est dans la terre natale qu'il a voulu dormir de son dernier sommeil, dans la tombe de famille du cimetière de Ste-Hélène.

Le "Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine"

Si le « Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine », dont je m'honore d'être le rédacteur depuis quelques années, appartient au « Cercle Pharmaceutique du Haut-Rhin » il n'en reste pas moins vrai que notre « Bulletin Officiel » a vu le jour à Strasbourg en 1874 et fait donc partie intégrante de « l'histoire de la pharmacie strasbourgoise ». A cet effet il me plaît de reproduire l'appel que lancèrent en janvier 1874 aux confrères alsaciens-lorrains les confrères, KUHLMANN, HUMBERT, BENO, PFERSDORFF, MEMMINGER, membres du Comité provisoire :

A nos Confrères,

Les hommes adonnés à la même carrière ou membres d'une même Société, disposent, pour l'échange de leurs idées, de deux instruments d'une certaine puissance : la parole et la presse. Tantôt groupés en assemblées plus ou moins nombreuses, ils se réunissent pour s'éclairer par la discussion et délibérer en commun sur les sujets qui les intéressent. Tantôt des publications périodiques spéciales recueillent leurs écrits pour les répandre et les conserver: ces feuilles entretiennent les relations à distance, mettent en circulation les informations les plus nouvelles et préparent pour l'étude de nouveaux matériaux.

Jusqu'à ces dernières années, et pendant une période plus que trentenaire, les assemblées ont suffi aux pharmaciens de nos régions pour leurs rapports professionnels.

Toutes les matières qui peuvent nous intéresser, qu'elles aient un caractère scientifique, qu'elles aient trait à nos intérêts ou aux institutions qui nous régissent, étaient exposées et débattues dans les journaux spéciaux de la France. Des aspirations semblables, une loi commune, des intérêts étroitement liés, des rapports excellents et suivis avec les autres Sociétés de France, qui s'étaient créés à notre exemple; toutes ces circonstances contribuaient à maintenir dans l'intervalle des assemblées les liens professionnels.

Mais depuis les derniers événements, dont nous avons été les témoins, il n'en n'est naturellement plus ainsi.

Combien d'entre nous sont retenus chez eux dans l'isolement, parce qu'ils manquent d'auxiliaires ! Surpris à chaque retour de saison par quelque ordonnance qui modifie ou qui abroge tel article de la loi, trouvent-ils au moins dans les journaux accoutumés un complément d'informations? La presse pharmaceutique de France ne connaît pas, il est vrai, les barrières que la politique vient d'élever. Elle n'a cessé de nous témoigner une sympathie qui nous va au cœur. Mais dans la conjoncture actuelle elle ne peut nous prêter son concours, et nous ne saurions non plus l'invoquer.

En Allemagne, il est vrai, la littérature pharmaceutique compte de nombreux organes paraissant toutes les semaines, agitant toutes les questions avec une entière liberté et généralement bien informés. Heureux ceux à qui les deux langues sont choses familières. Mais le nombre en est restreint ! La plupart d'entre nous sont obligés de déchiffrer péniblement dans le journal de la Préfecture les communications officielles qui nous concernent, à moins qu'ils ne se contentent d'une traduction incorrecte, due à quelque plume étrangère à la pharmacie.

A défaut d'assemblées régulières et fréquentes, la presse aurait donc chez nous un rôle important à remplir. Les journaux de France ne le peuvent, ceux d'Allemagne s'occupent de nos affaires à titre de curiosité et envisagent tout au point de vue allemand. Les intérêts de la pharmacie d'Allemagne ne sont plus les nôtres : ici la liberté d'exercice ; là-bas, limitation. Point de rapport de personnels entre les pharmaciens des deux rives du Rhin, point de rapports entre les Sociétés. Les intérêts fussent-ils identiques, les journaux allemands n'en seraient pas moins lettre close pour le plus grand nombre.

De là l'idée d'un organe spécial en langue française, pour la pharmacie d'Alsace-Lorraine.

Quelque aventureuse puisse sembler une pareille entreprise en égard à la faible étendue de notre pays, au cercle restreint des lecteurs, à nos modestes ressources, les Conseils d'administration des trois Sociétés n'hésitent pas à la tenter;

car il ne faut pour cela que du dévouement, de la persévérance et le sentiment d'un devoir à remplir.

L'accueil fait à ce projet par ceux qui en ont déjà connaissance nous fortifie, dans la conviction qu'il répond à un besoin réel. Aussi nous mettons-nous à l'œuvre dès à présent, sans attendre l'occasion d'une assemblée générale.

Les Actes officiels qui nous concernent y auront la première place et seront accompagnés d'un commentaire explicatif, toutes les fois que des détails plus précis paraîtront nécessaires. Ils seront publiés dans le texte original avec une traduction fidèle en regard. Toutes les ordonnances qui sont entrées en vigueur depuis dix-huit mois y seront reproduites dans l'ordre de leur promulgation, avec les éclaircissements qu'elles comportent. Nos lecteurs auront de la sorte entre les mains un recueil législatif complet, précieux pour les patrons, indispensable aux stagiaires qui se préparent à l'examen de fin d'apprentissage.

Puis viendront les comptes rendus des réunions, ainsi que les mesures que les Conseils d'administration jugeront à propos de prendre, dans l'intervalle des sessions.

Naturellement nos colonnes sont ouvertes à toutes les communications d'un caractère pratique ou d'une nature scientifique que les confrères voudront bien nous envoyer. Les demandes de renseignements y trouveront leur réponse ainsi que toutes les questions qui viendront à surgir. Enfin, quelques pages seront réservées aux annonces intéressant la pharmacie et aux renseignements commerciaux.

Afin de tenir les lecteurs au courant, la publication sera faite en livraisons mensuelles, dans un format qui permet d'en faire collection.

Comme notre journal n'a qu'un intérêt local, il n'en sera tiré qu'un petit nombre d'exemplaires spécialement destinés aux membres des trois Sociétés. La rédaction en est confiée à une Commission de cinq membres, dont un chargé particulièrement de l'administration ; ces fonctions sont gratuites et conférées à l'élection.

Provisoirement et jusqu'à ce qu'en assemblée générale on ait pu procéder au choix des rédacteurs, les présidents

des trois Sociétés ou leurs secrétaires s'acquitteront de cette tâche.

Les frais seront supportés en commun par les caisses des trois Sociétés au prorata du nombre de leurs membres. Chacune d'elles fixera la cotisation supplémentaire à verser par les sociétaires. Et, comme notre mode d'administration est très économique, cette cotisation sera certainement inférieure au prix d'abonnement du journal pharmaceutique le moins cher et dispensera de l'Amts-Blatt.

Ces quelques données suffiront pour faire comprendre la portée de l'œuvre et son mode de fonctionnement.

Puisse le succès encourager nos modestes débuts ! Mettons en commun nos observations, nos connaissances, nos efforts. Que chacun nous vienne en aide en nous envoyant ce qu'il juge digne d'être connu ! car de tous les encouragements celui que nous ambitionnons le plus, le plus précieux à nos yeux, c'est une large collaboration.

KUHLMANN, HUMBERT, PFERSDORFF,
BENO, MEMMINGER.

Au mois de mars 1874 paraissait le premier numéro du « Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine ».

La "Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine"

Fondation.

L'idée de la création d'une « Société des élèves en pharmacie d'Alsace et de Lorraine » revient à M. SCHAEFFER, qui, dans toutes ses démarches, a été activement secondé par MM. BINDER et KILLIAN.

C'est vers la mi-juin 1871 que M. SCHAEFFER réunit pour la première fois les élèves de Strasbourg pour leur communiquer son projet, lequel rencontra une adhésion unanime. Un comité d'organisation fut nommé; il se composa comme suit : MM. SCHAEFFER, BINDER, KILLIAN, élèves en ville ; MM. CLAUSS, FLOKEN, STROEBEL, internes à l'hôpital.

Le 20 juin, le comité consacra une séance à la discussion des statuts; M. JEHL, ex-président de la Société des élèves en pharmacie de Genève, prit part à ce travail par un projet de statuts envoyé au comité.

Le 25 juin, la section de Strasbourg, était constituée avec MM. BINDER, vice-président, et LAUTH, secrétaire; M. SCHAEFFER fut nommé président de toute la société; M. STROEBEL, secrétaire général; M. KILLIAN, trésorier.

Au mois d'octobre, des circonstances imprévues et des motifs personnels appelèrent M. SCHAEFFER à Paris. Le 10 du même mois, il remit à la Société, en souvenir de son fondateur, une bannière magnifique en soie verte portant l'inscription en lettres d'or : « *Société des élèves en pharmacie d'Alsace et de Lorraine.*

M. BINDER, vice-président de la section de Strasbourg, faisant fonction de président, fixa au 17 octobre les élections pour la présidence. Au scrutin de ce jour, les voix se partagèrent comme il suit :

Votants	20
M. MERKEL	14 voix
M. JEHL	12 voix
Voix perdues	3 voix

Il y avait alors 18 membres; il y eu par suite 19 abstentions. Aucun des candidats n'ayant réuni le nombre de voix nécessaires (la moitié plus une), l'élection n'eut pas de résultat.

Pour faciliter la discussion des candidatures, les élections nouvelles furent remises après la rentrée de l'Ecole de Pharmacie. Dans la séance du mardi 21 novembre, on convint enfin de proposer :

MM. JEHL, préparateur à l'Ecole supérieure de pharmacie; FLOKEN L., interne à l'hôpital civil.

M. MERKLEN, inscrit à son insu sur la liste lors des premières élections, déclina toute candidature.

Le scrutin fut ouvert au mardi 5 décembre; le résultat fut le suivant :

Votants	40
M. JEHL	36 voix
M. FLOKEN	3 voix
Voix perdue	1 voix

Il y avait alors 56 membres inscrits, par suite 16 abstentions. M. JEHL a donc pris dès ce moment en main la direction de la société.

***

La « Société des élèves en pharmacie d'Alsace-Lorraine » a pour but :

1° De resserrer les liens de solidarité et de confraternité qui doivent unir les élèves-pharmaciens Alsaciens-Lorrains;

2° De veiller à leurs intérêts tant intellectuels que matériels;

3° D'être utile aux pharmaciens autant qu'aux élèves par son registre des places vacantes.

***

Suivent les statuts, qui furent sujet à de nombreuses modifications au cours des années jusqu'à l'extinction de ladite société.

Présidents de la « Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine ».

JEHL 1871, LAUTH 1872, KILLIAN 1873, HAUTH Em. 1874, HAUTH Em 1875, THUMANN A. 1876, HETZLEN 1877, HETZLEN 1878, HAUTH Fr. 1879, KUGLER 1880, KUGLER 1881, BASY 1885, GOSSEL 1886.

Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine.

Séances du :

1er juin 1875, auteur THUMANN: Sur le *sulfovinate de soude* et *les éthers.*

15 juin 1875, auteur THUMANN : Sur le *chloroforme et le chloral.*

29 juin 1875, auteur DAVID : Sur les *ferments.*

29 juin 1875, auteur MERCKLING: Sur la *koussine.*

23 novembre 1875, auteur MERCKLING : Sur la *moutarde noire et blanche.*

23 novembre 1875, auteur THUMANN: Sur le *Nitrobenzol.*

5 décembre 1875, auteur MERCKLING: Communication sur *un nouveau procédé d'analyse pour les savons.*

19 décembre 1875, auteur FREY: Sur la *Glycyrrhizine.*

19 décembre 1875, auteur REUTINGER: Note sur les *quinquinas.*

12 décembre 1876, auteur HAUTH: Sur l'*hydrostatique.*

16 janvier 1877, auteur KUHM: Sur le *seigle ergoté.*

10 juin 1879 : On décide de ne plus s'occuper de science dans les réunions.

11 novembre 1879 : M. FELS demande à reprendre dans les séances les discussions scientifiques. La motion est acceptée.

24 novembre 1879, auteur FELS : Sur l'*analyse qualitative.*

2 décembre 1879, auteur BLUM : Sur les *procédés suivis à l'Université pour reconnaître les métaux dans un mélange de différents sels.*

20 janvier 1880, auteur DAMMRON : Sur l'*analyse qualitative des acides.*

3 février 1880, auteur VOHRINGER: Sur la *séparation des corps simples.*

8 juin 1880, auteur HAUTH : Sur les *différents hydrocarbures.*

22 juin 1880, auteur SCHWEITZER : Sur le *cyanogène et ses dérivés.*

16 novembre 1888, auteur GRAD: Sur la *potasse caustique.*

28 janvier 1881, auteur KOHLER: Sur la *coumarine, l'alcaloïde de la fève de Tonka.*

22 février 1881, auteur THUET: Sur les *colchicacées.*

1er juin 1881, auteur KUGLER: Sur la *séparation des métaux.*

11 février 1885, auteur FIDÉLIS : Sur la *préparation et les propriétés du phosphore.*

11 février 1885, auteur DIETSCH : Sur les *combinaisons oxygénées du même élément.*

25 février 1885, auteur SHIMOJAMA: Sur l'*aconit des Indes.*

4 mars 1885, auteur PFERSDORFF : Exposé sur l'*Histoire de la Pharmacie en Alsace depuis le* 14me *siècle jusqu'à la Révolution.*

6 mai 1885, auteur DIETSCH : Sur un *nouveau procédé de séparation du chlore, du brome et de l'iode.*

19 mai 1885, auteur KOEHREN : Sur l'*ammoniaque.*

24 juin 1885, auteur HOLL : Sur la *fabrication et les propriétés de l'iode.*

22 juillet 1885, auteur BASY : Sur les *différentes sortes de térébenthine. Supériorité de la térébenthine des Vosges, dite Citriodore.*

25 novembre 1885, auteur MANSBENDEL : Sur le *soufre et sa genèse aux environs des volcans.*

9 décembre 1885, auteur BIEHLY: Monographie du *Semen-Contra.*

20 janvier 1886, auteur DESSECKER : Sur la *composition moléculaire des ferrocyanures.*

20 janvier 1886, auteur FIDÉLIS: Sur les *ferments organisés et inorganisés* (1re partie).

3 février 1886, auteur FIDÉLIS : Sur l'*action des ferments alcoolique, acétique et lactique* (2me partie).

17 février 1886, auteur F. WELTER : Des *spécialités pharmaceutiques.*

Des Spécialités Pharmaceutiques.

par F. WELTER.

Secrétaire de la Société des élèves en pharmacie d'Alsace-Lorraine. (Janvier 1887).

L'origine présumée des spécialités pharmaceutiques remonte à une époque assez reculée et peut être attribuée d'un côté à l'ignorance du peuple souffrant, qui a mérité en maintes occasions la devise latine — *vulgus vult decipi* — et d'un autre côté, à la négligence des autorités médicales qui ne se sont pas opposées à leur éclosion, en les signalant comme un danger public.

Il est fort admissible que le succès négatif ou du moins relatif d'un traitement médical pour telle ou telle maladie rebelle ait jeté le doute et le trouble dans l'esprit du patient, et qu'ainsi ce dernier ait eu recours aux lumières équivoques d'un empirique. Aussi voyons-nous ces lugubres saltimbanques se jouer avec ricanements de ceux que de longues et profondes études ont initiés aux connaissances exigées par le diplôme, et soutirer, sans pitié ni remords de la poche des malheureux de l'argent avec lequel ces derniers n'ont pu obtenir ailleurs quelque soulagement à leurs maux.

Les remèdes spéciaux délivrés par eux n'étaient pas bien variés, et en général, n'étaient que des dérivatifs ; tout comme aujourd'hui, ils guérissaient vingt maladies différentes. Comment se fit-il que quelques-uns de ces prédestinés arrivèrent à jouir d'une grande réputation dans le ressort de leur action? Les Saints en renom n'ont pas fait plus de miracles pour être connus et consultés de toutes parts sur les misères du genre humain; une cure accidentelle (permettez-moi cette expression) et inespérée parmi un nombre innombrable de vaines tentatives, a suffi, pour que le peuple fît d'un de ces infimes apôtres un Dieu de la médecine. D'ailleurs, ce ne sont pas les seules aberrations mentales à constater dans le même cas: ne voyons-nous pas aujourd'hui; en plein dix-neuvième siècle, en ce siècle que nous intitulons dans notre orgueilleuse et vaine prétention, le siècle du progrès, une multitude de malades

se porter ou se faire porter au pied de telle ou telle statue miraculeuse, se faire laver leur corps émacié et rongé déjà par le ver du tombeau, dans les eaux souverainement revivifiantes de telle ou telle source patronisée par les ministres d'un culte prévaricateur? Ne voyons-nous pas, non loin d'ici, à Echternach, dans la riante vallée de la Sûre, d'année en année, en plein soleil de Pentecôte, 15 à 20.000 invoquer par leurs danses rythmées, au son de quelques misérables flûtes ou tambourins, la bonne grâce d'un Saint tout-puissant pour deux des plus horribles maladies qui affectent le genre humain l'idiotisme et l'épileptie !

Ces maladies et bien d'autres encore, que personne aujourd'hui n'est arrivé à guérir, nous font excuser et plaindre en même temps ces malheureux qui, après avoir usé en vain de toutes les lumières médicales, ont recours, en désespoir de cause, soit à l'intervention douteuse d'un Saint, soit aux vertus miraculeuses d'une source quelconque, soit à des empiriques ou spécialistes; et c'est bien ici que nous trouvons fortement enracinés ces multiples parasites qui, comme nous allons le voir, compromettent si irrémédiablement l'avenir de la pharmacie.

Nous venons de dire que les spécialités surgirent par suite de l'impotence médicale dans de certaines et malheureusement nombreuses maladies, nous ajouterons par suite du manque de soins médicaux dans certaines contrées reculées et arriérées dans la civilisation moderne, et que chez nous surtout elles surgirent à cause de l'imposture de gens exploitant ces défectuosités, en dépit de toute conscience, et à cause de la confiance mystique et aveugle des patients dans toute science qui leur apparaît non étudiée et pour cela même surnaturelle.

Dans le temps les spécialités n'étaient guère connues que dans un cercle plus ou moins étendu; mais depuis que la publicité est tellement répandue, le mal n'a fait que grandir et ce avec d'autant plus d'intensité, que par la publicité on répandit ces spécialités dans l'univers entier. Vous n'ignorez pas que personne n'est prophète dans son pays. Les spécialistes, ainsi que leurs produits, subissent aussi ce sort. Aussi ce ne sont pas les gens de la localité

même qui se feront allécher par les annonces aussi pompeuses que prétentieuses d'un homme qu'ils connaissent fort bien, et parfois plus ou moins avantageusement. Passé un certain rayon, cet homme ordinaire vaquant comme tout simple mortel, à ses occupations journalières, paraît un Dieu dans l'imagination exaltée de quelques malades soulagés.

Sans nous occuper de ce que pouvait être les spécialités dans le temps, sinon qu'en indiquant qu'elles marchaient en se multipliant de pair avec les ressources médicinales de la pharmacie, nous nous étendrons sur certaines d'entre elles en vogue aujourd'hui et démontrerons l'astuce de ces gens qui les fabriquent ainsi que leur fourberie.

Je profiterai de l'occasion pour vous donner auparavant des détails sur la fabrication des Pilules suisses Herzog, ainsi que sur la publicité qui en facilite le débit monstrueux. Ces renseignements pris à bonne source, sont curieux à plus d'un titre.

Les « Pilules suisses » françaises sont fabriquées par M. Herzog et C^ie^ à Paris. L'usine se trouve au quai de Javel à Grenelle et occupe 13 à 14 ouvriers. Il y a une machine à vapeur qui sert d'un côté à piler, de l'autre à l'évaporation des extraits nécessaires. La pilerie aujourd'hui est supprimée et les poudres sont préparées à la pilerie de M. Blanc.

Avant de nous étendre sur la fabrication de ces pilules nous parlerons un peu de leur contenance.

Les boîtes à Pilules suisses sont en fer blanc avec bande rouge et étiquette à croix blanche, aux armes suisses. Quant à l'extérieur, elles ressemblent beaucoup aux Pilules suisses Brande à Zurich. Tandis que les pilules Herzog portent le numéro 609 du Codex de 1886; les pilules Brandt portent sur le fond de la boîte la recette détaillée de leur composition; ce qui empêche ces deux produits d'être compris dans la catégorie des remèdes secrets.

D'après Herzog cependant, ses pilules seraient des pilules de *coloquinte composée*, c'est-à-dire contiendraient : Aloès pulvérisé, Poudre de coloquinte, Poudre de scamonée, Essence de girofles et miel. Ses pilules contiennent au

contraire : Aloès des Barbades, Extrait alcoolique de coloquinte, Poudre de scamonée, Poudre de gentiane, Extrait d'absinthe. Ce qui fait que sous un petit volume, elles sont plus efficaces que celles du Codex. Les coloquintes, la scamonée, sont ordinairement achetées à Marseille, à cause du meilleur marché; elles le sont quelquefois aussi dans des maisons de gros à Paris; l'aloès et la gentiane le sont toujours à Paris; les poudres proviennent de M. Blanc. Quant aux extraits, ils sont préparés à l'usine même. Pour préparer les pilules, on n'en fait que quelques kilogrammes de masse à la fois, mais on répète cette manipulation plusieurs fois par jour. Les pilules sont coupées à la main, sur des piluliers ordinaires; les machines à couper les pilules ne sont guère employées. Les pilules sont disquées au disque ou à la main, comme cela se pratique beaucoup en France. On les saupoudre de poudre d'aloès et de gentiane, on les sèche, ensuite on les lave à l'alcool pour leur communiquer un aspect luisant.

On les enferme comptées dans des boîtes en fer-blanc à l'usine même, les boîtes remplies sont livrées à des ouvrières qui y collent les bandes et les étiquettes et qui touchent un franc par 100 boîtes confectionnées. La vente au détail se fait à Paris, rue de Grammont N° 28, à la pharmacie Herzog; c'est là aussi qu'arrivent toutes les lettres de commandes. Toute commande de cinquante boîtes et au-delà, est livrée par la maison de gros, cité Trévise. C'est là que se fournissent les pharmaciens, droguistes et spécialistes qui ont une remise d'abord de 25% sur le total et en plus une remise de 10% sur ce qui reste. Les spécialistes dépositaires font aux pharmaciens la remise de 25% et de 8%, de telle sorte qu'il leur reste un bénéfice de 2%.

Les réclames sont faites sur un grand pied, mais presque exclusivement dans les journaux politiques français. Parmi ceux-ci, la Société d'exploitation a choisi les journaux lus par la petite bourgeoisie et le peuple, parce que les pilules suisses, quoique remède universel, sont un article à la portée de toutes les bourses. C'est surtout dans le « Petit Journal » que la réclame fait fureur. Un article de 10 à 12 lignes dans la 2^{me} ou 3^{me} page revient à 1000 francs pour une

seule fois qu'il paraît. D'après mes renseignements pris à la rédaction même du « Petit Journal » une annonce telle que celle de Branchat ou de Géraudel occupant toute la quatrième page, revient à la somme fabuleuse de 7200 francs; et cette annonce ne paraît qu'une fois ! Il n'est pas de départements où la Compagnie ne fasse insérer des annonces dans l'une ou l'autre feuille locale. Pour la réclame, la Compagnie traite pour une année entière avec une agence de publicité, l'Agence Havas ou une autre qui se charge de faire hebdomadairement ou bi-mensuellement une annonce dans un nombre donné de journaux. Le chiffre annuel des annonces s'élève à 4 ou 500.000 francs. Ordinairement ce sont des attestations de guérison que la société produit dans ses réclames. Pour cela elle demande des nouvelles de la santé des malades, ceux-ci envoient une attestation légalisée par le maire de la commune; ces attestations sont alors livrées à la publicité. Les malades qui envoient des attestations sont récompensés en une occasion propice par un cadeau d'une certaine valeur.

Il se vend annuellement à Paris 1.200.000 boîtes de Pilules suisses. La pharmacie où se fait la vente au détail débitait, il y a deux ans, 300 boîtes par jour; en ce moment 150 par jour, à 1.50 fr. Les commandes de une ou deux boîtes, toutes les commandes au détail sont emballées à la pharmacie et envoyées comme échantillons dans un petit sac en papier (le port coûte 5 centimes, jusqu'à concurrence de 50 grammes). Comme il se vend à la pharmacie à peu près de 4 à 5000 boîtes par mois à 1.50 fr., il se vend en gros 1.150.000 boîtes à 1 franc, ce qui fait en chiffre d'affaires 1.150.000 francs pour le gros et 60.000 à 75.000 francs pour le détail.

Vous voyez qu'ici encore et comme toujours rien ne surpasse l'éloquence des chiffres: *ab uno disce omnes;* presque toutes les spécialités courantes aujourd'hui sont exploitées sur le même pied et rapportent de gros intérêts aux capitalistes qui les lancent grâce au complaisant coup de main que nous leur donnons.

Aujourd'hui ces spécialités sont lancées par des personnes tout à fait étrangères à notre caste. Nous nous deman-

derons d'abord de quel droit ces gens, sous le prête-nom fallacieux d'un pharmacien aux abois ou avec la signature d'un médecin peu scrupuleux, pratiquent-ils et la pharmacie et la médecine ? Ils ne peuvent certainement pas avoir prétention à la pratique de l'un ni à la sience de l'autre, et cependant, vous les voyez se proclamant orbi et urbi qu'ils sont au-dessus des uns et des autres.

Ce sont donc des imposteurs dans toute l'application du mot; ce sont des industriels sans vergogne qui exploitent la crédulité et la misère humaine en engendrant beaucoup de mal. Leur impunité se base sur la faiblesse et la dégénérescence et quelque fois malheureusement aussi sur la complicité calculée d'un homme diplômé et assermenté.

Ainsi, pour ne parler que de notre clocher, les journaux populaires répandus ici à Strasbourg contiennent sur les 3me et 4me pages 50 à 60 annonces diverses, vantant l'efficacité de tel et tel remède dans telle ou telle maladie; une personne prise d'un malaise quelconque, n'a qu'à parcourir ces annonces multiples et criardes, et n'a que l'embarras du choix; elle se prononcera infailliblement pour un remède prétendu efficace dans son cas et ce avec preuve à l'appui. En admettant qu'elle ne se trompe pas sur la nature de sa maladie qu'elle diagnostique elle-même, elle sera dupée par le spécialiste dont le produit ne possède jamais toutes les vertus prônées de telle sorte qu'elle a toujours une chance, sinon deux, d'être exploitée.

Le malade sera poussé à vouloir se guérir lui-même, souvent pour des raisons pécuniaires qui lui seront suggérées par l'économie faite en se passant de la consultation du médecin, et ensuite pour des raisons particulières parmi lesquelles nous citerons la fausse honte dans certaines affections morbides ou morales, qui les retiendra d'aller confier leurs écarts à une personne apte à les guérir. Aussi ce malheureux, après avoir essayé en vain toutes ces panacées vantées dans de longues et fastueuses brochures qui lui font entrevoir l'abîme où l'amènera infailliblement son affection, mais qui n'arrivent jamais dans des cas sérieux, à appuyer le dicton qui dit que la foi sauve l'homme, ce malheureux, après avoir perdu un temps précieux et souvent

d'une façon irréparable, après avoir vu empirer avec mille inquiétudes sa maladie, se décide-t-il à aller chercher guérison ou un nouvel espoir de guérison chez un médecin. Voilà le danger pour le public et pour la Société humaine, sans tenir compte du préjudice causé à ces gens qui ont passé la moitié de leur existence en études très dispensieuses qui ont coûté une petite fortune, pour pouvoir pratiquer en âme et conscience un métier honnête et honorable, surtout au point de vue humanitaire.

Vous constatez donc la pernicieuse imposture de ces exploiteurs sous ce rapport; constatez aussi leur supercherie quant aux marchandises qu'ils vous débitent. Je me vois forcé ici d'avoir recours à des exemples; je prendrai au hasard quelques spécialités courantes :

Les *Pilules russes*, sur l'emballage desquelles je vous rends attentifs. Grand étui, contenant une très petite boîte de pilules. A quoi bon tous ces rubans de papiers multicolores qui donnent au malade, pâle et défait, qui va prendre ce médicament, l'air d'un pierrot enfariné, dévidant les rubans traditionnels d'un chapeau à surprises, sur les tréteaux d'une exhibition foraine? En les achetant, vous pensez acheter une bonne provision de ces pilules souveraines, tandis que la déception ne se fait pas longtemps attendre, lorsque vous sortez de ce merveilleux étui une bien maigre petite boîte de pilules; cela vous rapelle la fable de la montagne accouchant d'un souris; c'est donc là une supercherie très grossière.

Les *Pastilles Géraudel*. Je ne veux pas vous entretenir de leur préparation, ni de leur emballage, mais bien d'une pancarte que le fabricant recommande de mettre en devanture, bien en évidence. Sur cette pancarte est reproduite une boîte Géraudel, augmentée quatre fois de dimension. Le premier effet (et cet effet est recherché) c'est qu'un étui de pastilles ne doit être que quatre fois plus petit; ce qui n'est pas du tout le cas, puisque c'est d'un développement linéaire dont il s'agit et il est évident que cet artifice de mots ne vise qu'à allécher les ignorants en exploitant leur simplicité.

La *douce Revelescière de Bary*, qui compte parmi des milliers de cures merveilleuses celle de notre Saint-Père Pius IX, et qui tout en guérissant l'anémie (ce mal du siècle) et les gastrites, est un spécifique unique et infaillible dans la coqueluche et contre les dartres, n'est que de la poudre de haricots et de lentilles sucrée et salée; elle se vend à un prix exhorbitant et dépassant sa valeur réelle, vous voyez donc ici, comme sur toute la ligne, grossière duperie.

Les *Capsules Guyot*, au goudron de Norvège, n'avaient pas comme vous le savez, il y a quatre ans, la forme qu'elles ont aujourd'hui; son goudron, comme en général tous les médicaments capsulés, était contenu dans une enveloppe gélatineuse. Presque tous les pharmaciens avaient des produits similaires sinon identiques; le goudron était traité de la même façon dans tous les laboratoires; les analyses les plus subtiles ne découvraient pas la moindre différence entre tous ces produits de diverses fabrications et le produit capsulé de Guyot. On attribuait beaucoup les vertus supérieures de ce produit à la grande réclame faite dans les journaux et nullement à une vertu particulière, lorsque par hasard une analyse fortuite décela la présence de morphine dans la capsule gélatine même. La ruse était bien combinée pour dépister les recherches. C'est alors qu'on comprit la supériorité des Capsules Guyot, et on en fit tant de bruit à cette époque, que Guyot trouva bon de changer son mode de capsulation pour faire éviter plus facilement, dit-il, les contrefaçons.

Le *Rob Lechaux*, aux sucs concentrés et iodurés de cresson et de salsepareille rouge, contiendrait de la Liqueur de van Swieten. A titre de curiosité vous me permettez de vous reproduire une petite poésie que j'ai retiré de l'Almanach Lechaux pour 1885 :

Une victime.

« Le sang c'est la vie. »
Mario LECHAUX.

Voyez ce mortel, triste et blême,
Quel est son âge ? d'où sort-il ?
Son existence est un problème...

Il tient au monde par un fil.
Autrefois, la lèvre rougie ;
Abusant de la folle orgie,
Epuisant toute volupté,
Il a dans mille nuits d'ivresse
Et dans mille excès de jeunesse
Usé sa force et sa santé.

Son sang ne court plus dans ses veines...
Il est faible comme un enfant,
Voyez sa démarche incertaine !
A son aspect, le cœur se fend.
C'est à grand'peine qu'il respire ;
Sans cesse il gémit, il soupire,
Plus de repos, plus d'appétit !
Le travail devient impossible
A ce pauvre être. — Sort terrible ! —
Il souffre... il blasphème... il maudit.

.....

« Allons, allons, reprends courage,
« Ami ! Malgré tes maux affreux,
« Souviens-toi bien qu'après l'orage
« On voit le soleil luire aux cieux.
« — Nous te rendons l'énergie,
« Ton sang... car le sang, c'est la vie.
« Viens ! laisse le fumier de Job !
« Nous t'offrons de beaux jours encore :
« Tu pourras sourire à l'aurore,
« Car pour toi, LECHAUX fit son ROB ».

Louis COLLIN.

Que les beautés de la nature, les exploits d'un conquérant, que l'amour ou le culte de Bacchus trouvent un disciple favori des muses pour les chanter, soit, mais que la souffrance humaine et son sombre cortège qui nous rappellent trop bien ce dont nous sommes pétris, soient exploi-

tés de la sorte par ces poètes d'un nouveau genre. ceci dépasse les limites du bon sens; c'est un bien triste témoignage rendu à la bêtise humaine que toutes ces réclames et productions ironiques qui compromettent d'une façon si délétère et notre corporation et la salubrité publique.

Pour en revenir aux différents produits contenus dans les spécialités, vous trouverez dans chacune d'elles une substance active dissimulée dans un excipient quelconque, renfermant des drogues simples. On n'avouera que rarement le vrai nom du médicament réel et on en vantera dans les brochures et réclames que les vertus, pour nous souvent douteuses, des excipients. Pourquoi donc dissimule-t-on la vraie formule du produit fabriqué ? D'abord pour éviter les contrefaçons. Ensuite beaucoup de personnes, dans leurs affections morbides, ne veulent pas se drogner; drogue et poison à leurs yeux étant synonymes; ce terme « droguer », vous l'entendez répéter tous les jours; vous entendrez même souvent: s'il ne s'était pas tant drogué, il ne serait pas mort! Ceci vous démontre bien l'aversion du public souffrant, contre tout ce qu'il croit poison, lors même, ce qui arrive souvent, que ce serait prescrit par le médecin: il ne croit pas à l'innocuité des doses infinitésimales que nous délivrons, et maint ennemi acharné du mercure en laissera absorber sans remords par ses enfants sous forme de calomel.

Les médecins même qui connaissent leurs clients, leur cacheront souvent le nom du mercure par celui d'hydragyre, moins connu, s'ils prescrivent en français. La prescription en latin trouve aussi ici une de ses raisons d'être. Si les clients méticuleux n'acceptent pas en connaissance de cause ces remèdes reconnus efficaces de la part d'un homme de science, ils les accepteront encore moins de la part d'un spécialiste qui se gardera bien, en cette occurence, de dévoiler la vraie composition de sa spécialité. Pillet ne dira pas que ses biscuits OLLIVIER renferment par biscuit de 15 grammes jusqu'à 10 centigrammes de sublimé corrosif. Or, c'est ici, après ces diverses réflexions, que nous touchons au défaut de cuirasse d'un très grand nombre de spécialités, et ce nous mettant sur le terrain de la loi qui nous régit, mais malheureusement ne nous protège pas assez, le besoin

échéant ; je vous citerai le texte même des différents articles :

Ordonnance du 29 octobre 1846.
De la vente des substances vénéneuses par les pharmaciens.

« Art. V. — La vente des substances vénéneuses ne peut être faite pour l'usage de la médecine que par les pharmaciens et sur la prescription du médecin, chirurgien, officier de santé ou vétérinaire breveté... etc. ».

Voici le tableau des substances vénéneuses, annexé au décret du 8 juillet 1850 :

Alcaloïdes végétaux et leurs sels,
Belladone, teinture et extrait,
Sublimé corrosif,
Digitale, jusquiame,
Opium, son extrait, etc., etc.

Que de spécialités ne contiennent pas ces substances, dont la seule présence dans leur composition devrait les faire bannir de notre débit journalier.

La *Loi du 21 Germinal an XI (11 avril 1803)*, sape encore plus fortement les fondations de la spécialité dans son art. XII : Les pharmaciens ne pourront livrer et débiter des préparations ou drogues composées quelconques, que d'après la prescription qui en sera faite par des docteurs en médecine ou en chirurgie ou par des officiers de santé et sur leur signature; ils ne pourront vendre aucun remède secret, etc.

Le *Décret du 3 mai 1850*, relatif à la vente des remèdes nouveaux, nous dit dans son art. 1[er] et unique : Les remèdes qui auront été reconnus nouveaux et utiles par l'Académie nationale de médecine et dont les formules approuvées par le ministre de l'agriculture et du commerce, conformément à l'avis de cette compagnie savante, auront été publiées dans son bulletin avec l'assentiment des inventeurs ou possesseurs, cesseront d'être considérés comme remèdes secrets... etc.

La vente de la plupart des spécialités tombant sous la dénomination de remèdes secrets, c'est-à-dire de remèdes

dont la formule n'est pas connue, encore moins reconnue utile par l'Académie nationale ou toute autre institution supérieure d'hygiène, nous est entièrement prohibée.

En outre, lors même que la formule serait connue, lors même que vous l'indiquez sur le flacon même ou sur le prospectus qui l'accompagne, vous n'échapperez pas au coup de la loi qui vous interdit de vendre, ainsi qu'il l'est dit plus haut, quelque composition que ce soit, à moins que cela ne soit prescrit par un médecin.

Voulez-vous ne pas comploter votre propre perte et vous baser sur ce terrain, il en sera fait de la spécialité. Qu'une loi juste et sévère prohibe en même temps la réclame en faveur de ces bâtards de la science et il ne sera fait de la spécialité ; le moyen est radical et irréfutable, du moment que nous pouvons nous en servir incontinent. Mais quelle présomption de ma part, voyez plutôt autour de vous et constatez avec moi ce qu'il en est aujourd'hui.

Le pharmacien souffre beaucoup de cet état de choses et surtout ici en Alsace-Lorraine. Les spécialités françaises préparées avec goût et qui laisseraient un peu de bénéfice, sont frappées d'un droit d'entrée assez élevé; les spécialités allemandes se vendent à des prix ridiculement bas, et par ce fait même ne sont guère rémunératrices, outre que par leur extérieur et leur préparation elles ne plaisent pas à l'œil et encore moins au goût.

Le pharmacien diplômé, après de longues études onéreuses et accidentées, alors qu'il espère pouvoir regagner honnêtement ses déboursés et se procurer par son travail consciencieux et persévérant une petite rente sur ses vieux jours, se voit l'esclave forcé de ses clients, tenus en alerte continuelles par une foule de spécialités surgissant de mille points à la fois. Les médecins et le corps médical juridique entier, auquel cet état de choses nuit autant, sinon plus qu'à nous, restent accroupis dans une coupable torpeur, n'osant élever catégoriquement une voix révoltée à la vue d'une si ignoble exploitation de la chair humaine Maints d'entre eux malgré les anathèmes jetés à leur face, y prêtent une main complice, en faisant les attestations les plus louangeuses des nouveaux produits. D'autres par pa-

resse d'écrire une formule, prescrivent la spécialité même dont ils connaissent ou dont ils sont censés connaître la formule approximative et forcent ainsi le pharmacien à vendre un produit étranger, fabriqué par quelque collègue ignoré de lui jusqu'alors; ils le forceront à rougir de honte en s'avouant inférieur en science et en pratique à ce collègue exotique. Chaque pharmacien devrait s'éviter pareille insulte que lui fait le médecin en lui prescrivant une spécialité, car ce dernier, en agissant de la sorte, ne croit ni à sa bonne foi ni à son habileté.

Je ne veux par parler des spécialités, qui en surgissant, formèrent un véritable progrès dans notre art : le sinapisme Rigollot, les cataplasmes Lelièvre, les poudres de viande, les alcaloïdes divers fabriqués en grand par des procédés spéciaux très dispensieux, ont reçu l'unanime approbation du corps pharmaceutique entier. Je ne veux pas parler des eaux minérales qui sont des spécialités naturelles. Je stigmatise seulement ces produits qui font l'objet des réclames incessantes et multiples dans les journaux possibles de l'univers entier, et qui parfois tournent le malade même au ridicule, tels par exemple que la spécialité allemande Brachynine que j'ai fait circuler parmi vous.

Je ne vise qu'à moitié aussi ces médecins hygiénistes démocrates tels que RASPAIL, qui, en prônant une série de médicaments comme héroïques dans la plupart des maladies, ont soin de s'assurer le débit le plus considérable; on s'incline avec déférence devant une théorie hygiénique aussi soutenue, quand on pense qu'au moins cette insistance détourne les malades de toutes ces autres panacées, qui les mine encore plus que l'anémie ou le cancer.

Un mal encore plus terrible dans ses conséquences, que nous ont amené les spécialistes et qui en dépit de la loi et malgré les protestations indignées de quelques pharmaciens militants pour leur propre cause, nous réserve un douloureux avenir, c'est qu'en se répandant ainsi et en devenant populaires, elles deviennent d'un usage tellement général, qu'elles passeront, comme quelques-unes l'ont déjà fait, de nos rayons dans les vitrines des épiciers, voire même des quincaillers (au Vieux Marché-aux-Poissons), à

l'entière satisfaction de ceux-ci qu'un gain minime et facile allèche. Je vous citerai à cet appui l'Eau de mélisse Boyer qui, il n'y a pas longtemps, a donné lieu à la comparution de quelques épiciers devant les tribunaux qui les ont congégiés indemnes, malgré les experts cités pour défendre une cause si facile à défendre. Viennent ensuite la Maltine Vallée, l'alcool de Menthe Ricqlès, les Fleischpeptone, les bonbons de plantain, les savons médicinaux, etc., etc. Nous sommes entraînés à notre perte par ce torrent qui, un jour nous engloutira sans que nous ayons crié gare; le gouvernement qui nous régit a cependant toutes les lois à sa disposition pour nous proteger, et il n'en fait rien; le verbiage des avocats sauvera toujours le coupable devant des échevins bonasses et on pourra supprimer dorénavant la loi de 21 germinal an XI qui dit :

« Les épiciers ou droguistes ne pourront vendre aucune composition ou préparation pharmaceutique, sous peine de 500 francs d'amende, etc. C'est alors que le rôle de pharmacien aura cessé; l'exercice de la pharmacie sera libre et le 20e siècle sera le tombeau de la caste des vénérables et honnêtes Apothicaires des temps écoulés. Tout aura concouru à ce fatal cataclysme; les médecins, ou plutôt le siècle, par son ignorance et son impuissance, le public par sa bêtise et le pharmacien par sa coupable impassibilité.

Discours du Président C. JEHL, lors de son entrée en fonctions de la première séance constitutive de la Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine (28 novembre 1871).

Messieurs, à notre dernière séance, où j'ai eu l'honneur de réunir la majorité de vos suffrages pour la présidence, j'ai promis de faire connaître, dans une prochaine réunion, de quel point de vue j'entendais partir pour l'exercice de ces fonctions que j'ai acceptées. Cela, je puis le faire aujourd'hui en peu de mots.

Notre Société, vous le savez tous, a été créée dans le but bien évident : *la défense commune des intérêts directs de l'élève en pharmacie.*

Cette idée est éclose en un moment douloureux, où nous nous sentions violemment arrachés à notre protecteur naturel; en ce moment chacun de nous s'est dit : « Aidons-nous entre nous-mêmes ! » et la Société était créée.

Notre but est donc de défendre, dans une entente commune avec les patrons les intérêts sacrés de la pharmacie alsacienne et surtout de maintenir intacts nos droits.

Or ces droits mêmes ont été méconnus à plus d'une reprise dans le courant de cette année.

L'autorité nouvelle veut gagner la sympathie de ses sujets nouveaux par sa douceur d'abord, dit-elle, puis par son impartiale justice. Ces mots devraient couler comme un baume sur nos plaies mais voyons les faits et ne nous payons pas de mots.

Vous n'ignorez pas, chers collègues, qu'en Allemagne les pharmacies sont limitées; de là, vous tirez la conséquence qu'il y a peu de pharmacies. Erreur complète ! Les jeunes gens, voyant l'opulence toute privilégiée des pharmaciens-patrons, où la pierre philosophale semble toute trouvée; de là, une colossale quantité de stagiaires, qui, le jour où ils interrogent leur capital disponible, se voient dans l'impossibilité majeure d'arriver à ce Pactole.

C'est ce qui explique cette surabondance de pharmaciens allemands en Suisse et autres pays où la limitation n'existe pas, et où des lois trop faciles ne protègent pas suffisamment les nationaux.

De même, l'Alsace et une partie de la Lorraine étaient à peine séparées de la France, que de toutes parts on vu acourir ces pharmaciens, dans le but de s'établir chez nous. Les journaux pharmaceutiques encouragaient cette croisade: l'occasion était bonne.

Partout des pharmaciens allemands demandaient et demandent encore d'établir de nouvelles pharmacies ou d'acheter les anciennes.

Nous avons à rendre cette grâce à M. le Directeur de l'Ecole de Pharmacie et à la Société des pharmaciens de Strasbourg; par leur attitude ferme et digne, ils ont mandé le gouvernement à interdire la création de pharmacies nouvelles par les Allemands.

Mais, d'un autre côté, nos droits sont méconnus totalement, car le gouvernement permet aux Allemands d'acheter les pharmacies existantes : ce fait est aussi illégal qu'incompréhensible. — Serait-ce là la justice qu'on nous promet ? Il nous serait impossible, à nous pharmaciens d'Alsace, de devenir acquéreurs de pharmacies en Allemagne, et même on nous l'accorderait, que la réciprocité n'existerait pas, puisqu'en Allemagne, par suite de la limitation, les pharmacies valent le double et le triple de ce qu'elles valent chez nous.

Il y a donc qu'une seule mesure juste et équitable, et devant laquelle tous nos droits sont sauvegardés : c'est de ne pas reconnaître pour valables en Alsace les diplômes délivrés en Allemagne.

De plus, tout Allemand voulant s'établir en Alsace doit se soumettre aux lois en vigueur: passer son examen de baccalauréat ès sciences à Strasbourg et trois années à l'Ecole supérieure de pharmacie pour l'obtention du diplôme de pharmacien.

Voilà les justes réclamations que la Société des élèves en pharmacie désire faire parvenir à qui de droit.

La Société des élèves a encore un autre devoir : l'union la plus complète doit régner entre elle et les pharmaciens-patrons; cela ressort de nos intérêts mêmes qui sont identiques; de plus, se souvenant du respect qu'on doit à ses aînés, elle doit chercher encore à leur être utile. Elle le sera de la manière la plus efficace par son registre des places vacantes.

Très souvent il arrive que le pharmacien soit en peine de trouver un stagiaire, et réciproquement; en ces temps-ci alors, où des étrangers en foule s'offrent pour des conditions même dérisoires, pour prendre pied dans l'étrier, comme on dit, le pharmacien est livré à des tentatives que son patriotisme seul parvient à vaincre.

Efforçons-nous donc de faire à nous seuls nos propres affaires et parons à une éventualité aussi menaçante pour notre avenir, par une union vivace et énergique, et nous sortirons vainqueurs de la crise.

Vous me comprenez tous, Messieurs; soyez ponctuels à m'envoyer les renseignements nécessaires pour le fonctionnement régu-

lier du registre des places vacantes, que nous tenons à la disposition de MM. les patrons.

Pas de tiédeur, pas d'indifférence ! il importe que vous preniez tous à cœur la réussite de l'œuvre générale; dans le cas contraire, c'est-à-dire si chacun de nous croit pouvoir faire ses affaires lui-même, les forces seront divisées et nous serons submergés par le flot montant. « L'union fait la force », c'est la devise des faibles, c'est la nôtre.

HAZWEIES

Historique

Le 2 février 1924, l'Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de Strasbourg (A. A. E. P. S.) a su montrer toute sa vigueur et toute sa vitalité par une démonstration patriotique qui figurera en lettres d'or dans le Grand Livre de l'histoire de la pharmacie strasbourgeoise. Il s'agit de la remise de la nouvelle bannière à l'A. A. E. P. S. en remplacement du drapeau de la « Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace et de Lorraine » d'avant-guerre, de ce drapeau couronné de gloire qui, à présent, repose au Musée Pharmaceutique d'Alsace et de Lorraine sous la garde de « l'Histoire de la Pharmacie Strasbourgeoise ». Dans le numéro mars 1924 du « Journal de Pharmacie » je donnai un compte rendu de cette belle manifestation qui se déroula dans l'Amphithéâtre de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg et revêtit une majestueuse simplicité qu'une ferveur recueillie de la part de l'assistance rendait plus sublime encore. L'occasion me paraissant propice je me permis de faire aussi brièvement que possible l'historique du fameux H^2S en retraçant son glorieux passé. C'est cette page glorieuse que je me permets de soumettre à l'attention de mes juges et de mes lecteurs.

L'H^2S, dont l'A. A. E. P. S. n'est que la continuatrice, est une des plus anciennes associations estudiantines d'Alsace-Lorraine qui, entre autres, mena durant l'occupation allemande des campagnes très spirituelles et très dures contre les usurpateurs. Noyau de la résistance anti-allemande universitaire, il eut l'honneur de voir, au moment de la déclaration de guerre, plusieurs de ses présidents et rédacteurs emprisonnés.

Dans une analyse détaillée sur « l'Université de Strasbourg » parue dans le numéro de mars 1921 de la « Revue d'Alsace et Lorraine » M. Georges WAGNER, publiciste de renom, s'exprime ainsi au sujet de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg : « La Faculté est née, cette année par la simple transformation de l'Ecole Supérieure de Pharmacie.

Cet honneur lui était dû, car on sait combien les pharmaciens alsaciens-lorrains au sein de leur fameuse Société H^2S et dans la vie publique furent, sous l'occupation allemande, les plus *enragés Français* ».

Témoignage émouvant qui fait honneur aux pharmaciens alsaciens-lorrains qui ont fait leurs études à Strasbourg. Car ce n'était pas chose facile ni chose commode d'être de «bon Français» à l'époque, où il était défendu de l'être, et bien nombreux sont ceux qui virent leur carrière brisée, parce qu'ils étaient restés fidèles. Les pharmaciens, dans leur profession, en famille, en public, dans les cercles d'amis, à la « Taverne » déployèrent en toute franchise, faisant fi des périls qui les menaçaient, leurs sentiments français. Ils entretinrent la flamme de tradition, ils propagèrent l'idée française et laissèrent à la jeune génération montante en héritage l'exemple et le « Souvenir ». C'est ainsi que les étudiants en pharmacie formèrent dans la gent estudiantine de Strasbourg un cadre à part, qui fut, de tout temps, la bête noire de la police allemande. Au sein du H^2S patrons, élèves et stagiaires ne formaient qu'une seule famille, où régnait une union parfaite et un banquet annuel réunissait les membres de cette famille, où régnait la plus franche gaîté gauloise. C'est encore au H^2S que revint l'honneur d'organiser le « banquet annuel des Etudiants alsaciens-lorrains » qui était un banquet de *protestation* dans toute l'expression du mot, banquet suivi du légendaire «monôme» autour de la statue de Kléber aux 12 coups de minuit. Ce sont de nouveau les membres du H^2S qui sont au premier rang dans la fameuse affaire de la « Taverne », devancière de celle de « Saverne ». Insouciant du péril qui les menaçait et bravant les attaques de la police et de la douane allemande, l'auteur de cette thèse traversa, en mai 1911, la frontière avec le « vieux drapeau » pour assister au premier Congrès national des Etudiants français à Lille, alors repaire des espions boches. Les deux, drapeau et porteur, furent comblés des attentions les plus flatteuses de la part des personnalités officielles et des étudiants. Enumérer toutes les prouesses de ces vaillants pionniers de l'idée française sous la domination boche à Strasbourg me mènerait trop loin.

Que dire maintenant du fameux journal satirique de l'Association ? C'était le vrai trait d'union entre pharmaciens, leur organe officiel, dans lequel ils exprimaient leurs bonnes blagues, leur joie extrême sur un échec boche, où ils étalaient à nu leur inaltérable amour envers la Mère-Patrie. Tous les artistes et publicistes alsaciens se faisaient un grand honneur de pouvoir collaborer à cette revue estudiantine. Je nommerai en passant les noms de MM. ACHENER, ALLENBACH, Ferd. BASTIAN, BLUMER, Paul BOURSON, BRAUNAGEL, DICK, EDELMANN, GACHOT, HAAS, HEIMBURGER, HORNECKER, KAMM, KOERTGE, KAPP, LOUX, LEDOUX, les frères MATHIS, F. X. NEUKIRCH, HANIEL, RITLENG, Jeanne et Frédéric RÉGAMEY, SCHNEIDER, SCHNUG, SCHOTT, SPINDLER, STOSKOPF, HANSI et ZISLIN. Mais ce fut avant tout notre très regretté confrère Charles EHRMANN de Buchswiller, mort pendant la guerre, qui fut l'âme et l'illustrateur perpétuel du H^2S. Quelques artistes de nom doivent leurs renommée à l'H^2S, tels que HANSI et STOSKOPF. C'est le H^2S qui a eu le courage de publier les premiers dessins satiriques de l'oncle HANSI. C'est dans l'H^2S que STOSKOPF, récolta ses premiers lauriers poétiques. Je croirais manquer à mon devoir si j'omettais d'évoquer les noms des rédacteurs les plus notoires de l'H^2S. En tête de cette vaillante phalange brille le nom du confrère Ernest HELDT, le dévoué et sympathique président d'honneur et fondateur de l'H^2S, qui n'a cessé de se vouer corps et âme à son œuvre. Je nommerai ensuite ORTLIEB, ancien directeur des Hôpitaux civils de Strasbourg, mon ancien patron HISSETTE, Henri GONTARD, Camille DAHLET, Charles MENGUS, VOGELWEIDT, ADAM, RIMBACH l'infatigable et René SCHERRER, et votre serviteur. A côté de cette revue l'Association se glorifiait de posséder un drapeau, à présent glorieuse relique. Ce drapeau, qui vient de prendre au Musée pharmaceutique d'Alsace et de Lorraine la place honorifique qui lui est due par son glorieux passé, fut aux heures sombres, l'étoile qui ne cessa de briller pour nous. Ce fut le signe de ralliement pour la défense de tout ce qui nous était cher, de tout ce que nous aimions, de tout ce qui ne devait pas mourir, notre amour pour la France.

Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg. Considérations sur les Ecoles Supérieures de Pharmacie.

Au cours de nos recherches à la Bibliothèque municipale de Sélestat nous avons trouvé quelques feuilles volantes se rapportant à ce sujet. L'auteur de cette courte étude n'est pas connu. De même la date d'impression fait défaut. Nous aimons à croire que ce travail est antérieur à l'année 1870.

De ces considérations générales nous sommes en mesure de démontrer la « nécessité de l'existence des écoles de pharmacie commes centres scientifiques » de signaler les « services rendus » par les trois Ecoles qui existent en France. De plus il ressort nettement la nécessité de leur séparation des Facultés de Médecine. Le caractère distinctif de l'enseignement des écoles de pharmacie est chose bien apparente. De ces considérations il résulte une amélioration à introduire dans l'enseignement de la Pharmacie. En ce qui concerne notre travail il importe d'étudier la situation particulière de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg.

Il est un fait que la création des écoles spéciales de pharmacie et leur reconstitution sur des bases plus larges plus scientifiques et plus pratiques, a été un pas immense fait pour l'amélioration de la pharmacie, de cette branche de connaissances humaines, si intimement liée au bien-être physique des populations.

Le pharmacien a un rôle important à remplir dans les destinées de l'humanité, et ses fonctions, quoique intimement liées à celles du médecin, sont cependant très distinctes quant à leur exercice.

Pour que la santé publique soit réellement sauvegardée, pour que les maladies, qui affligent encore trop souvent notre société, puissent être combattues avec avantage, il faut non seulement que le médecin puisse en apprécier les causes et prescrire les traitements les plus rationnels, mais aussi que le pharmacien soit en état de préparer convenablement les médicaments prescrits, et qu'il soit à même de satisfaire à toutes les exigences de sa profession.

De même que la médecine se perfectionne de jour en jour, en pénétrant plus en avant dans le sanctuaire de la nature humaine, en l'explorant dans son état normal et dans ses états pathologiques, de même la pharmacie doit suivre pas à pas les progrès des sciences physiques et naturelles, en s'appropriant les découvertes faites par elles et en les appliquant au soulagement de l'humanité souffrante.

Mais pour que ce résultat si désirable puisse se réaliser, il est urgent, il est de toute nécessité qu'il existe des centres scientifiques dans lesquels la science pharmaceutique et tout ce qui s'y rattache, trouvent de dignes représentants; qu'il existe des chaires, dans lesquelles des professeurs, présentant toutes les garanties nécessaires de capacité, de connaissances scientifiques et d'aptitude à l'enseignement, puissent exposer les données et les progrès de la science; et initier les élèves à toutes les connaissances, dont ils sentiront le besoin dans l'exercice de leur profession.

Nous avons la certitude que, sous ce rapport, les trois écoles spéciales de pharmacie, existant en France, à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, n'ont point failli à leur mission. Comme preuve, nous pouvons hardiment invoquer les résultats fournis par l'expérience.

Que l'on compare l'état et la tenue des pharmacies, les connaissances des pharmaciens dans les départements dotés d'écoles spéciales de pharmacie, avec ce que l'on observe dans les départements, qui ne ressentent point immédiatement l'influence de ces centres d'instruction, et l'on remarquera une différence immense. Cela tient surtout à deux causes :

1° A ce que les élèves pharmaciens des départements possédant des écoles de pharmacie, suivent presque tous pendant une ou plusieurs années les cours théoriques et pratiques de ces écoles et y puisent des connaissances solides et complètes.

2° A ce que ces mêmes élèves sont obligés de subir leurs épreuves devant ces écoles, où ils trouvent des juges plus sévères et plus sérieux parce qu'ils sont plus compétents que devant les jurys médicaux et présentent, par consé-

quent, plus de garanties de savoir et d'aptitude à l'exercice des fonctions de pharmacien.

Il s'agirait donc, dans l'intérêt même de la science et de l'humanité, d'étendre l'influence des écoles de Pharmacie, d'obliger tous les élèves en pharmacie, de même que cela se pratique pour les élèves en médecine, à fréquenter pendant une ou deux années les écoles supérieures de pharmacie et à y subir les épreuves par l'obtention du diplôme de pharmacien.

Une des conditions essentielles des progrès de la pharmacie, envisagée sous le double rapport des connaissances théoriques et des applications, consiste dans l'indépendance des écoles de pharmacie et dans leur séparation des écoles de médecine.

C'est une erreur de croire que l'instruction nécessaire pourrait être donnée aux pharmaciens praticiens par les facultés de médecine. En effet, quoiqu'il existe une relation intime entre la médecine et la pharmacie, ces deux sciences sont cependant parfaitement distinctes.

Le législateur l'a parfaitement senti en rendant incompatibles les fonctions de médecin et de pharmacien.

Si l'enseignement pharmaceutique était annexé aux facultés de médecine, on ne verrait que trop souvent, d'une part, les élèves qui d'abord se destinaient à la pharmacie, déserter cette carrière pour se vouer à celle de la médecine, beaucoup moins assujettisante et jusqu'ici plus considérée chez nous; d'une autre, ce qui malheureusement existe déjà dans bien des localités, des médecins préparer eux-mêmes et souvent fort mal leurs propres ordonnances, ou des pharmaciens empiéter sur le domaine de la médecine, donner eux-mêmes des consultations à côté des remèdes et se mêler de traiter les malades.

Ce qui a surtout distingué l'enseignement des écoles de pharmacie, c'est son caractère pratique, sa tendance à l'application.

C'est sous ce rapport surtout qu'elles rendent les plus grands services, parce qu'elles servent d'intermédiaires entre les abstractions de la science et leur réalisation dans le domaine des faits.

Ce caractère si essentiel se perdrait nécessairement si l'enseignement de la pharmacie était confié aux écoles de médecine, qui ne le considéreraient que comme une partie secondaire et accessoire de l'instruction qu'ils ont mission de donner. Certainement le gouvernement français, en présence des résultats utiles, obtenus par l'organisation des écoles supérieures de pharmacie, ne voudra pas briser cette institution, au moment où l'Allemagne nous l'envie, où les universités de grands pays demandent à leurs gouvernements la création d'écoles analogues, auprès desquelles les élèves en pharmacie puissent chercher une instruction plus complète et plus solide.

Quant aux dépenses que ces écoles imposent à l'Etat, elles ne sont point disproportionnées avec les services qu'elles rendent ou qu'elles sont appelées à rendre. Pour cela il suffirait : 1° De supprimer les jurys médicaux et de faire disparaître ainsi cette injustice criante de deux classes de pharmaciens. 2° D'obliger tous les élèves en pharmacie à suivre au moins pendant une année les cours d'une école supérieure de pharmacie, à y prendre des inscriptions et à y subir les épreuves pour le titre de pharmacien.

Il y aurait de nombreuses et importantes améliorations à introduire dans l'enseignement de la pharmacie, améliorations qui permettraient de concilier à la fois ces deux exigences, qui semblent incompatibles : celles d'un enseignement plus complet et plus approfondi et celles d'une économie notable.

Dans les villes possédant une Faculté de médecine et par conséquent une Faculté de Sciences et une Ecole de Pharmacie, il serait utile: 1° De reporter sur les Facultés des Sciences l'enseignement théorique proprement dit, c.-à-d. l'enseignement des sciences, abstraction faite de toute application spéciale à la médecine ou à la pharmacie. 2° De supprimer l'enseignement des sciences, dites accessoires, dans les écoles de médecine et de pharmacie, et de ne laisser aux premières que l'enseignement médical proprement dit, et aux secondes l'enseignement pharmaceutique. 3° De supprimer dans les Facultés de Médecine les chaires de toxicologie, de pharmacie et de Matière médicale pharmaceutique, qui,

étant du domaine de la Pharmacie, doivent se trouver auprès des Ecoles de Pharmacie, comme cela a lieu déjà maintenant. 1° D'utiliser le caractère pratique des écoles de pharmacie pour y établir un laboratoire général et académique de manipulations chimiques, où les élèves des Facultés des Sciences, de Médecine et des Ecoles de Pharmacie, puissent, sous la direction d'un professeur spécial, s'initier aux applications des connaissances théoriques acquises dans les cours des différentes facultés.

Ajoutons à ces considérations quelques mots sur la situation particulière de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg.

La ville de Strasbourg, a fait construire, il y a quelques années, à grand frais, un bâtiment spécial et bien approprié, dans lequel se trouve installée l'Ecole. Les cours sont suivis assidument, non seulement par les élèves pharmaciens, mais aussi par les élèves des Facultés des sciences et de médecine. L'école, grâce à une administration sage et économique, sans avoir été obligée de faire au gouvernement des demandes de crédits extraordinaires, est parvenue à créer des collections magnifiques, bien ordonnées, parfaitement exposées, qui peuvent rivaliser avec toutes celles de ce genre, qui se trouvent dans les établissements semblables. Elle possède un beau laboratoire pratique, dans lequel de nombreux élèves s'exercent chaque année aux manipulations chimiques. Il ne serait pas difficile de lui donner plus d'extension et d'en faire l'école pratique académique. — Un jardin botanique, destiné principalement à la culture des plantes officinales environne le bâtiment de l'école de pharmacie. Enfin, cette dernière commence, depuis quelques années, à attirer les étudiants de pays environnants, surtout de la Suisse et de l'Allemagne.

Si, dans les derniers temps, les réceptions de pharmaciens ont été peu nombreuses, cela tient à des causes passagères, qui résultent surtout de la difficulté qui a surgi tout d'un coup pour les élèves, de présenter le diplôme de bachelier ès-lettres pour être reçus pharmaciens.

Il est évident que l'obtention de ce grade, exigeant trois ou quatre années d'études, a dû produire un arrêt analogue dans les études de la pharmacie. — Ensuite de ce qu'un

grand nombre d'élèves pouvant encore profiter de l'exemption de ce diplôme, se sont empressés, il y a cinq ans, de se faire recevoir pharmaciens et ont momentanément encombré les positions vacantes. Mais cette cause va disparaître et l'équilibre ne tardera pas à se rétablir. — Ce ne peut point être l'intention de l'Assemblée nationale ni du Gouvernement, de rendre inutiles les sacrifices faits par la ville de Strasbourg, de détruire une institution bien organisée rendant de grands services, et qu'il faudrait nécessairement reconstruire plus tard à grands frais, de se priver d'un levier puissant pour l'amélioration successive du service des pharmacies, et cela dans le but, d'obtenir momentanément une légère économie, qui ne serait nullement compensée par les graves inconvénients qui en seraient le résultat.

L'Ecole de Pharmacie de Strasbourg

Ce sont, à n'en pas douter, l'existence et la renommée de l'ancien « Collegium medicum » qui valurent à la ville de Strasbourg d'être le siège de deux établissements scientifiques, l'un pour la médecine, l'autre pour la pharmacie.

La loi de l'an XI posait les principes généraux, sur lesquels seraient assises les trois écoles destinées aux études des aspirants pharmaciens. Ces établissements furent pourvus, chacun, de trois chaires; chimie, histoire naturelle des médicaments, pharmacie.

Afin de donner quelque élasticité à ce cadre d'enseignement on nomma des professeurs-adjoints. (Arrêté consulaire du 25 nivôse an XII.)

Au point de vue administratif, chaque Ecole de Pharmacie eut un directeur, un trésorier et un conseil délibérant, à la fois, sur les questions techniques et financières.

Par malheur, dès le début, à Strasbourg, les moyens matériels manquèrent pour permettre au corps enseignant, constitué dans le but principal de former des pharmaciens, de remplir intégralement le rôle qui lui était dévolu. Point de local pour les cours et point d'argent pour se procurer une installation.

Malgré les obstacles éprouvés pour se procurer des salles de cours, l'enseignement commença en 1805 et se poursuivit les années suivantes.

En 1811, on voit que le vœu, souvent réitéré, d'un local pour l'Ecole avait de nouveau reçu quelque satisfaction, en principe, l'ancien séminaire, devenu le siège de l'Académie comprit également celui de ladite Ecole.

Après la paix, beaucoup d'entre ceux qu'on avait fait venir en Alsace résolurent d'y fixer leur résidence ; mais il fallait pour cela, se soumettre aux conditions légales de capacité, qui ne comprenaient pas, expressément, la justification d'une origine française, ce qui sembla une lacune d'autant plus regrettable qu'il n'y avait pas réciprocité en Allemagne où les Français se voyaient interdire l'exercice de la Pharmacie.

Le Ministre de l'Intérieur suppléa au silence de la loi, en assimilant les pharmaciens aux médecins et chirurgiens, auxquels il n'était pas permis de se livrer en France à la pratique de leur art qu'avec l'autorisation du Gouvernement.

Il fut décidé que la permission d'exercer la pharmacie ne serait concédée qu'aux personnes qui demanderaient à se faire naturaliser et aux Français de retour dans leur pays, après avoir obtenu, à l'étranger, un diplôme, dont l'équivalence devait être appréciée dans chaque cas particulier. Cette jurisprudence se maintint jusqu'en 1839.

Rien ne fut fait sous la Restauration pour relever et développer l'Ecole de Strasbourg. Aussi le personnel de l'Ecole de Strasbourg fut-il progressivement réduit. L'enseignement, qu'on déclarait, en 1805, et les années suivantes être en pleine prospérité, n'existait plus: les dépendances de l'Académie, qu'occupait l'Ecole en 1811, semblent avoir ou reçu une autre destination ou été trop exiguës, puisqu'en 1830 on enregistre de nouvelles plaintes au sujet du défaut d'installation.

La Révolution de 1830 laissa les choses dans le même état.

M. d'ARGOUT, alors ministre du Commerce et des Travaux public, chargea le Préfet du Bas-Rhin de porter à la connaissance du corps enseignant les motifs qui empêchaient le Gouvernement de déférer aux vœux géminés qu'on faisait entendre, depuis longtemps, mais sans résultat.

Quoi qu'il en soit, d'ARGOUT, se référant aux décisions de ses prédécesseurs prit acte de ce que l'Ecole de Strasbourg ne donnait plus d'enseignement, de sorte qu'il eût été superflu de nommer des professeurs-adjoints à des titulaires qui, eux-mêmes, n'exerçaient pas.

Tel ne fut pas, quatre ans après, l'avis de GUIZOT, Ministre de l'Instruction publique dans le département duquel étaient passées les Ecoles de pharmacie, désormais revêtues d'un caractère scientifique plus accentué. Une nouvelle enquête avait établi que les recettes et les dépenses s'équilibraient à Strasbourg ; or le Ministre présuma, très naturellement, qu'en restaurant, au vœu de la loi, l'enseignement négligé, le nombre des élèves ne pourrait manquer de s'accroître.

Des dispositions provisoires furent prises pour installer l'Ecole, qui eut comme directeur l'éminent chimiste PERSOZ, depuis membre de l'Académie des sciences.

Le rattachement des Ecoles de Pharmacie au Ministère de l'Instruction publique eut certaines conséquences, qui dérivaient de la nature des choses, mais qu'à Strasbourg on n'accepta point sans peine.

De l'assimilation aux établissements d'ordre pédagogique il parut résulter que les comptes devaient être soumis au Conseil académique, comme ceux des Facultés (ordonnance royale du 27 septembre 1840 ; Loi des finances du 25 juin 1841, art. 26, § 7).

De la dépendance vis-à-vis de lui le secrétaire d'Etat ayant dans son ressort les questions d'enseignement, conclut à la nécessité de transporter au Recteur le rôle d'intermédiaire, jusqu'alors assigné au préfet; il fut interdit de plus à l'Ecole de correspondre directement avec l'autorité supérieure.

Un conflit s'éleva, avec le département, au sujet d'un excédent libre versé à la caisse du receveur général, et qui provenant soit de droits d'examens soit de redevances pour inspection des pharmacies, drogueries et herboristeries. L'Ecole regardait l'ensemble de ces produits comme lui appartenant et elle fit état, pour l'employer aux travaux de construction d'un bâtiment à son usage. Il y avait là une confusion et une méprise.

Néanmoins, l'assemblée élective crut faire acte de générosité, en votant, à titre gracieux et par forme de subside, un crédit de 6000 francs.

Grâce au bon vouloir du Conseil municipal de Strasbourg on eut enfin l'installation particulière si longtemps réclamée.

Bientôt, une mesure qu'annonçait le transfert d'attribution ministérielle, donna dans la forme comme au fond un rôle purement scientifique aux Ecoles de pharmacie: celles-ci entrèrent dans l'Université: le Gouvernement créa pour elles une agrégation spéciale avec concours (Règlement du 6 février 1846): Mais ce régime, s'il rehaussait l'enseignement donné aux pharmaciens, introduisait un contrôle plus

pénétrant à l'égard du fonctionnement des Ecoles. Outre la subordination vis-à-vis du Conseil de l'Université, il fallut subir les investigations périodiques et les critiques éventuelles des Chambres, car, depuis 1835, la comptabilité du service pédagogique se trouvait rattachée au budget de l'Etat, cette incorporation devint encore plus complète, à dater de 1842.

Cette intervention parlementaire faillit compromenttre l'existence et, tout au moins, l'importance de l'Ecole de Strasbourg.

En effet, le rapport à l'Assemblée nationale, sur le budget de 1849, déclarait que la « nécessité des Ecoles supérieures de pharmacie, placées à côté des Facultés de médecine, qui représentent, à peu d'exceptions près, les mêmes cours; à côté des Facultés des sciences, où l'on enseigne, à peu près également, la physique, la chimie, la botanique, cette nécessité n'est pas démontrée à tous les esprits »; on ajoutait qu'à Montpellier et à Strasbourg, l'utilité de conserver, à l'Ecole supérieure de pharmacie, toutes les chaires dont elle est pourvue, n'avait point « paru établie »; qu'en particulier à Strasbourg, c'était « dans le même local » qu'on faisait des cours absolument identiques appartenant à l'Ecole supérieure et à la Faculté des sciences; « qu'une simple cloison » séparait les laboratoires.

En conséquence, la commission du budget invitait le gouvernement à étudier la convenance : 1° de donner, dans les Facultés des sciences, l'instruction théorique aux élèves en pharmacie; 2° de supprimer, à Montpellier et à Strasbourg, les chaires de chimie, déjà existantes à la Faculté des sciences (1) (Moniteur du 28 mars 1849, Supplément, p. 3; rapport de M. Corne). Pour déférer à ce vœu, on institua une Commission technique (Arrêté ministériel du 6 avril 1850), dans laquelle siégaient les plus hautes notabilités universitaires (THÉNARD, ORFILA, CHEVREUL, MILNE, BÉCHARD, BUSSY, PERSOZ), dont l'avis s'écarta de celui

(1) Un décret du 27 avril de ladite année étendit à la pharmacie l'enseignement suivi par les Elèves de l'Ecole de Santé Militaire de Strasbourg, créée en 1856; les aspirants au grade de pharmacien, dans l'armée, devaient fréquenter les cours de l'Ecole supérieure de pharmacie et se munir du diplôme de maître.

des députés. Les savants consultés firent remarquer que, « lorsqu'il s'agit de l'instruction publique », on ne doit pas raisonner « comme pour une opération de commerce » ; que la fermeture des Ecoles de Montpellier et de Strasbourg « serait extrêmement regrettable » ; qu'en fait l'économie espérée aurait un caractère plus apparent que réel et, en tout cas, insignifiant; qu'on ferait affluer vers Paris, au préjudice de l'attachement local, qu'il ne faut point affaiblir ; que si les jeunes gens montraient une tendance à préférer, aux Ecoles supérieures, les jurys médicaux, c'était à raison de ce que ceux-ci usaient d'une indulgence excessive, susceptible d'attirer les médiocrités ; qu'en outre, le gouvernement avait aggravé les résultats survenus, par des dispenses nombreuses et injustifiées.

On ajoutait que, dans les Ecoles supérieures de pharmacie, la chimie et la botanique étaient enseignées dans leurs rapports avec l'art de préparer les remèdes ; qu'ainsi, les notions acquises à des cours de Faculté ne sauraient suppléer à celles que reçoivent les élèves pharmaciens.

Mais le rapport renfermait, à l'égard de Strasbourg, des énonciations peu flatteuses; il admettait un déclin progressif et, chose encore plus pénible, déclarait que « le prestige de l'Ecole » ne relevait pas « sensiblement la valeur des diplômes accordés », l'établissement ne jouissant pas de la « célébrité populaire » attachée aux Ecoles de Paris et Montpellier, sur lesquelles se reflétait la réputation des Facultés de médecine.

Les professeurs, ainsi relégués au second plan s'émurent d'un langage assis sur des faits matériellement inexacts. Ils se plaignirent, en outre, de ce qu'on eût perdu de vue les sacrifices faits, par la ville de Strasbourg, afin d'installer l'Ecole de pharmacie, et les efforts heureux de cette dernière, pour créer des collections. Les critiques tombèrent.

Quant à la tutelle imposée aux Ecoles, elle ne nuisit point à celle de Strasbourg, dont l'enseignement prit un essor remarquable; des cours facultatifs et pratiques se fondèrent, avec succès.

En 1849, PERSOZ recevait, comme suppléant, dans sa chaire de chimie, Louis PASTEUR.

Quelques années après, PERSOZ et PASTEUR avait quitté Strasbourg; mais le célèbre GERHART fut, à son tour, chargé du cours de chimie.

D'autres savants, sans acquérir l'illustation de ceux nommés plus haut, honorèrent, néanmoins l'Ecole de Strasbourg; les grades et titres obtenus, par eux, dans l'Université, disent assez l'étendue de leurs connaissances et le profit qu'en durent tirer les élèves.

C'est alors qu'il était dans les meilleures conditions, pour prospérer, surtout depuis 1864, que l'établissement, dont on vient de décrire, d'une manière rapide, l'origine, les vicissitudes et l'essor, fut atteint par la funeste guerre de 1870.

L'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg en 1871.

L'école de pharmacie a vu ses cours interrompus, par la force des événements, depuis novembre 1870 jusqu'en mai 1871. A cette époque, par une initiative des plus louables, la Société des pharmaciens de Strasbourg a rouvert l'Ecole avec l'agrément de l'autorité et les cours ont recommencé sous les auspices de MM. les pharmaciens de cette ville, devenus professeurs libres et volontaires.

Le 5 novembre, MM. les étudiants qui avaient pris leur inscription provisoire en mai passèrent leur examen de fin d'année, et le 15 du même mois l'Ecole ouvrit l'année scolaire 1871-1872.

L'Ecole de Strasbourg nous montre un exemple saisissant de ce que peut l'initiative privée quand elle est comprise par des hommes actifs et intelligents. Plus de vingt étudiants civils régulièrement inscrits et un nombre presque égal d'élèves suivent avec une assiduité remarquable les cours de l'Ecole; ce qui fait pour chaque cours une moyenne de 25 auditeurs: chiffre que l'Ecole n'a jamais dépassé et même rarement atteint; abstraction faite de l'élément militaire des dernières années.

Cette assiduité est naturelle et n'étonne plus ceux qui ont l'avantage de suivre les cours remarquables professés par des maîtres nés du jour au lendemain.

C'est grâce à l'intelligente direction de M. HEYDENREICH, secondé dans ses fonctions par M. SCHOTT, secrétaire, que l'Ecole de pharmacie poursuit sa nouvelle existence, digne d'un glorieux passé.

L'Ecole libre a eu le bonheur tout spécial de conserver, en M. SCHLAGDENHAUFFEN, le professeur distingué de physique et de toxicologie qu'il suffit de nommer pour le rappeler au souvenir de ses anciens élèves.

Le cours d'organographie végétale est professé avec une clarté et une portée scientifique très élevées par M. PFERSDORFF.

Le cours de chimie minérale et expérimentale par M. MEMMINGER, qui fait ressortir avec vigueur le côté pratique essentiellement utile au pharmacien. Chacun rend justice au talent de M. BENO qui sait rendre si attrayant et si instructif le cours de pharmacie.

Le cours de chimie organique est professé par M. REEB d'après les principes et les théories de l'illustre professeur M. JACQUEMIN.

La matière médicale enfin est traitée avec érudition par M. SCHANTÉ, qui, de plus, est passé maître en linguistique.

Ajoutons que c'est gratuitement que ces Messieurs ont accepté un fardeau aussi lourd à côté des occupations multiples de leurs officines.

Honneur à ces hommes qui ont donné de pareilles preuves de dévouement à leurs jeunes frères !

Que le respect et l'admiration de leurs compatriotes leur soient à jamais acquis !

Courtes notes Biographiques sur les Professeurs de l'École de Pharmacie de Strasbourg.

BECHAMP (Pierre, Jacques, Antoine), né le 15 octobre 1816 à Bassing (Meurthe). Débuta dans l'université, en 1840, comme préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Strasbourg, où il resta jusqu'en 1843.

Interne à l'hôpital civil, se fit recevoir pharmacien de première classe en 1843, à Strasbourg.

Bachelier ès-lettres (1847), ès sciences (1850) ,agrégé en pharmacie (1851), licencié ès-sciences physiques (1852), docteur ès-sciences physiques (1853), docteur en médecine (1856).

De 1850 à 1851, il fut chargé de cours, puis professeur adjoint, pour la physique et la toxicologie, à l'Ecole supérieure de pharmacie, et, pendant les années 1853-1854, exerça les fonctions de suppléant, pour le cours de chimie, à la Faculté des Sciences; à la fin de 1856, devint professeur de chimie médicale et de pharmacie, à la Faculté de Médecine de Montpellier; se démit en 1876.

Nommé Doyen de la Faculté libre de médecine et de pharmacie de Lille, le 2 novembre 1876, et professeur de chimie organique et de chimie biologique le 13 novembre 1877, il cessa ses fonctions de Doyen, en juillet 1879, et fut admis à la retraite, en août 1886.

M. BECHAMP a reçu : 1° du ministère de l'Instruction Publique une grande médaille d'argent (1863); 2° de la Société Industrielle de Mulhouse une médaille d'or (1864), pour la découverte d'un mode de fabrication industrielle de l'aniline et des couleurs qu'elle sert à produire; 3° du jury de l'Exposition Universelle une autre médaille d'or (1889).

Il était affilié à un certain nombre de Sociétés savantes en France et à l'étranger.

Ses travaux scientifiques ont été publiés sous diverses formes : thèses, mémoires à l'Académie des sciences, dissertations dans diverses revues; la nomenclature en est fort étendue.

*
**

CAUVET (Philippe, Emilien, Luc, Désiré), né le 16 octobre 1827 à Agde (Hérault); reçu pharmacien de première classe le 13 mai 1854, à Montpellier. Nommé pharmacien aide-major stagiaire au Val-de-Grâce, en 1854 et pharmacien aide-major de deuxième classe, le 20 septembre 1855; attaché, en cette qualité, à l'hôpital militaire de Toulouse. Reçu bachelier ès-sciences, en 1857; licencié ès-sciences naturelles en 1858; employé aux ambulances de

l'armée d'Italie en 1859. Nommé aide-major de première classe, le 28 mai 1859; attaché à l'hôpital militaire de Marseille; puis, la même année, à celui de Toulouse.

Nommé, après concours, répétiteur botanique et d'histoire naturelle des médicaments, à l'Ecole de santé militaire à Strasbourg, le 26 novembre 1860.

Nommé docteur ès-sciences naturelles, le 13 août 1861 à Strasbourg à la suite de la soutenance d'une thèse ayant pour titre : « Etude sur le rôle des racines, dans l'absorption et dans l'excrétion ».

Nommé pharmacien major de deuxième classe, le 16 mars 1862, prit part au concours d'agrégation. Institué agrégé d'histoire naturelle et nommé à l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg, le 9 décembre 1864. Sa thèse d'agrégation est intitulée: « Des Solanées».

L'année suivante, chargé d'un cours complémentaire de zoologie à ladite Ecole. Pharmacien-major de première classe, le 10 août 1868 ; quitta Strasbourg pour être envoyé aux hôpitaux de Constantine. Rentré en France et reçu docteur en médecine à Montpellier, le 31 août 1870. Sa thèse est intitulée : « Du protoplasma ».

Pendant la guerre contre l'Allemagne, fit partie de l'armée de Paris ; employé à Bicêtre, au Val-de-Grâce, etc. En 1871, attaché à l'Hôpital militaire de Toulouse et, en 1872, à celui de Constantine.

Nommé professeur d'histoire naturelle, à l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, le 1er juin 1874, CAUVET ne put accepter, en raison de sa situation militaire, la même année, à l'hôpital militaire de cette ville.

En 1875, passa à l'hôpital militaire de Vincennes, et, le 20 mars 1876, devint pharmacien principal de seconde classe.

Le 24 avril 1877, nommé Professeur de matière médicale, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon et, en vertu d'une décision du Ministre de la guerre, conserva ses fonctions aux hôpitaux militaires de cette ville (Colinettes, en 1877, Grand hôpital, en 1878).

Nommé pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon et 1879, passa à la Pharmacie centrale des hôpitaux militaires de Paris. Après avoir été membre de plusieurs commissions militaires, prit sa retraite, le 10 juillet 1881, pour se consacrer exclusivement à ses fonctions universitaires.

Nommé pharmacien en chef de l'Hôpital-Dieu de Lyon et membre de la Commission d'inspection des pharmacies du Rhône, CAUVET est décédé à Lyon, le 23 janvier 1890.

*
**

FLEURY (Gaston, Clément), né le 30 décembre 1833, à Chenay (Deux-Sèvres), Pharmacien de première classe. Docteur ès-sciences physiques ; sa thèse portait sur des recherches chimiques relatives à la germination.

Agrégé, section de chimie médicale et toxicologie, le 31 décembre 1866, pour entrer en exercice à partir du 1er janvier 1867.

Sa thèse d'agrégation avait pour titre : « Des mouvements de chaleur qui se manifestent, pendant l'action chimique, soit par la combinaison, soit par la dissociation des corps ; comment on les mesure, quelles conséquences on en tire. »

Ancien pharmacien principal de première classe de l'armée.

Correspondant de l'Académie de Médecine.

Professeur de pharmacie à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes, le 1er novembre 1889.

*
**

GERHARDT (Charles-Frédéric), né le 21 août 1816, à Strasbourg. Elève à l'Ecole polytechnique de Carlsruhe (grand duché de Bade), s'initia à la chimie chez Walchner et alla, à la fin de 1832, à l'école de commerce de Sciebe à Leipzig; attiré par Erdmann, poursuivit l'étude de la chimie.

En 1835, s'engagea le 17 août, à Strasbourg, au 7me régiment de lanciers, en garnison à Haguenau ; se fit remplacer, le 16 mars 1836, pour aller à Giessen, dans le laboratoire de Liebig. En octobre 1838, GERHARDT partit pour Paris et y donna des leçons particulières. Il s'y fit recevoir bachelier ès-lettres, en 1838. Collaborateur d'Auguste LAURENT, cet esprit éminemment doué exerça, avec son ami, une influence féconde sur le développement de la chimie. Il établit des théories simples, qui, tout en reliant les faits connus, en font prévoir un grand nombre d'autres, et conduisent, d'une manière sûre, à des découvertes prévues. En 1839, publia l'«Annuaire des sciences chimiques, etc.», traduit du suédois de J. de Berzelius. Encouragé par Thénard, alors chancelier de l'Université, CHEVREUL et DUMAS, GERHARDT prit ses grades à la Faculté des sciences, où il fut reçu docteur ès-sciences physiques le 16 avril 1841.

Il commença, dès lors, avec Auguste CAHOURS, une série d'expériences sur les huiles essentielles.

Sur la recommandation de THÉNARD, fut nommé, en avril 1841, chargé de cours de chimie à la Faculté des sciences de Montpellier et, en mai 1844, titulaire, bien que n'ayant pas l'âge requis par les règlements.

GERHARDT étant retourné à Strasbourg, la même année, se fit recevoir pharmacien de première classe, à l'Ecole, le 22 octobre 1844. Sa thèse sur la « Génération de l'éther », qui n'avait que huit pages in-4°, parut très remarquable. Dans cette dissertation GERHARDT, rejetant les idées antérieures sur la formation de l'éther, donna à ce corps la formule C_4H_5O et inaugura ainsi l'interprétation concluante d'un fait dont l'exactitude fut définitivement prouvée par WILLIAMSON en 1851.

En avril 1848, prit congé, pour aller à Paris, où il inaugura bientôt, sans mandat officiel, une école pratique de chimie, qu'il dirigea pendant 4 ans, après avoir donné sa démission de professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

Chargé, le 25 janvier 1855, à Strasbourg, du cours de chimie à la Faculté des sciences, en remplacement de LOIR.

Le 8 août suivant, nommé titulaire de chacune de ces chaires. En 1856, GERHARDT réunit ses idées fondamentales, dans son « Traité de chimie organique » en 5 volumes in-8°, qui est devenu classique et qui contribuera le plus à sa gloire, puis un « Précis d'analyse » en 2 volumes même format.

GERHARDT venait d'être nommé correspondant de l'Académie des sciences, lorsqu'il mourut, le 19 août 1856, à Strasbourg: son corps repose au cimetière de Sainte-Hélène, à Strasbourg.

*
**

HAMMER (Frédéric, Louis), né le 11 septembre 1762, à Neunstetten (Bavière), se fit recevoir docteur ès-sciences, le 3 juillet 1810.

Professeur d'histoire naturelle, à l'Ecole centrale du Haut-Rhin, de juillet 1796 à 1800, il cessa ses fonctions le 7 septembre 1802.

A la création des Ecoles de pharmacie, fut nommé à celle de Strasbourg, le 15 janvier 1804, et, le 25 juillet 1809, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences. Admis à la retraite le 18 novembre 1826. En 1830 il fut, néanmoins, directeur intérimaire de l'Ecole de pharmacie et, en mars 1831, se retira, en donnant sa démission de professeur.

HAMMER est décédé, le 2 septembre 1837, à Ingershoff, près Fünfstetten (Bavière).

*
**

HECHT (Louis, Emile), né le 27 août 1771 à Strasbourg. Reçu maître en pharmacie, dans cette ville, le 13 thermidor an VIII. Avait été nommé professeur-adjoint à l'Ecole de santé, le 7 janvier 1795, mais n'avait point accepté.

Professeur de chimie à l'Ecole de pharmacie, le 15 janvier

1804, fut associé non résident de l'Académie de médecine. Secrétaire de l'Ecole de pharmacie, le 7 juillet 1805, devint directeur intérimaire de cet établissement pendant les années 1822 à 1824.

Directeur honoraire, lors de la réorganisation de l'Ecole, le 22 novembre 1935, il mourut à Strasbourg le 22 décembre 1857.

*
**

HECHT (Louis, Emile), fils du précédent, né à Strasbourg le 10 octobre 1802. Bachelier ès-lettres et ès-sciences physiques ; reçu pharmacien de première classe, à Strasbourg, le 28 février 1829.

Répétiteur, pendant 5 ans, du cours de chimie donné aux frais de la ville de Strasbourg.

Agrégé à l'Ecole de pharmacie, le 17 février 1842.

A l'expiration de ses fonctions d'agrégé, le 17 février 1847, demanda la troisième place d'agrégé de physique qui devait être créée (22 février 1847) mais il ne l'obtint pas, l'Ecole ayant donné un avis défavorable, par suite des dispositions formelles de l'ordonnance royale du 27 novembre 1840, art. 6, qui exigeaient le concours.

Membre de la Société d'Histoire Naturelle de Strasbourg.

Membre correspondant de la Société des Pharmaciens de Paris et de plusieurs sociétés savantes de l'Allemagne. Décédé à Strasbourg, le 1er août 1856.

*
**

JACQUEMIN (Eugène, Théodore), né le 21 janvier 1828, à Schirmeck (Vosges).

Après s'être fait recevoir bachelier ès-lettres (1848) et bachelier ès-sciences physiques (1849), JACQUEMIN se fit inscrire comme élève stagiaire en pharmacie et, ensuite, comme étudiant à l'Ecole de pharmacie de Strasbourg, qui lui décerna la médaille d'or en 1852.

Préparateur de chimie, le 1er novembre 1850, fut reçu pharmacien de 1re classe à Strasbourg, le 31 août 1853. Sa thèse est intitulée : « De quelques acétones et de leurs dérivés ». JACQUEMIN conserva ses fonctions de préparateur jusqu'en décembre 1855, époque à laquelle SCHLAGDENHAUFFEN lui succéda.

Dispensé de la licence ès-sciences physiques, JACQUEMIN se fit recevoir docteur ès-sciences, en 1860 à Strasbourg avec une thèse sur les cyanures, à laquelle succédèrent un certain nombre de travaux relatifs surtout aux compositions organiques.

Le 9 janvier 1855, JACQUEMIN fut nommé agrégé (section de chimie, physique et toxicologie) près l'Ecole de pharmacie de

Strasbourg. Sa thèse est intitulée : « De la putréfaction, au point de vue de la chimie, de la physique, de la toxicologie ».

JACQUEMIN fut chargé, le 29 novembre 1856, du cours de chimie, en remplacement de GERHARDT. Nommé professeur-adjoint, le 15 juillet 1861, il continua d'enseigner la chimie.

Le 24 juillet 1869, une décision ministérielle l'autorisa à ouvrir un cours de chimie agricole, à la Faculté des sciences de Strasbourg.

Nommé le 11 avril 1870 professeur de chimie, chaire que JACQUEMIN conserva jusqu'à la fermeture de l'Ecole, en août 1870. Lors du transfert de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg, nommé à la même chaire, par décret du 1er octobre 1872.

Le 15 juin 1874, JACQUEMIN fut chargé d'une conférence de chimie organique à l'Ecole et continua cet enseignement jusqu'au 1er novembre 1889.

Nommé directeur, le 15 octobre 1876, comme successeur d'Oberlin.

Directeur honoraire, le 15 octobre 1886, JACQUEMIN fut chargé d'une conférence d'hydrologie et minéralogie, en juillet 1889, et ne cessa cet enseignement que le 1er novembre 1894.

A été directeur du Laboratoire de Chimie Agricole, à Strasbourg, du 21 décembre 1864 au 28 septembre 1870, et de la Station agronomique d'Alsace, du 7 avril 1869 au 28 septembre 1870.

Membre du Conseil d'Hygiène et de Salubrité de Meurthe-et-Moselle (2 décembre 1876) et conseiller municipal de NANCY (janvier 1878).

Lauréat de l'Institut, correspondant de l'Académie de Médecine, est l'auteur de 92 mémoires, publiés dans les Comptes rendus de l'Académie des Sciences, les Annales de Chimie et de Physique, le Bulletin de la Société Chimique, le Journal de Chimie et de Pharmacie, l'Union Pharmaceutique, la Revue d'Hydrologie, etc., etc.

*
**

KIRSCHLÉGER Frédéric, naquit à Munster le 7 janvier 1804. En 1817 ses parents le mirent en pension chez M. REDSLOB, Professeur au Séminaire protestant de Strasbourg. Il montra de bonne heure du goût pour la pharmacie et vers la fin de 1820 il fut placé comme élève à Ribeauvillé. En 1823 il alla suivre les cours de médecine à Strasbourg et travailla sous la direction de Nestler, pharmacien en chef des Hospices. A la fin de 1827 il se rendit à Paris, il revint à Strasbourg soutenir le 3 février 1829, sa thèse de doctorat en médecine. Il s'établit d'abord dans sa ville natale.

En 1830 la Société Industrielle de Mulhouse lui demanda sa collaboration pour la statistique générale du Haut-Rhin qu'elle avait entreprise. Le travail qu'il fournit à cet effet sous le titre de Statistique de la flore de l'Alsace et des Vosges est déjà une œuvre notable. En 1834 il s'établit à Strasbourg et lors de la réorganisation de l'Ecole de Pharmacie (1835) il fut nommé Professeur de Botanique médicale. En 1845 il concourut avec succès pour l'agrégation à la Faculté de Médecine et en 1846 il obtint le grade de Docteur ès-sciences.

Profitant des renseignements recueillis dans ses nombreuses excursions, il commença en 1850 la publication de sa Flore d'Alsace dont le second volume parut en 1857 et le troisième en 1862. Une seconde édition en 2 vol. in-12° fut mise en vente en 1870 sous le titre de Flore vogéso-rhénane, après la mort de l'auteur.

KIRSCHLÉGER conçut encore une autre œuvre; il fonda la Société philomatique vogéso-rhénane et pour faire suite à la Flore d'Alsace il publia les Annales de cette Société. Neuf fascicules parurent de 1863 à 1868, mais chacun d'eux renferme les matériaux condensés d'un gros volume. Les mémoires de la Société des Sciences naturelles renferment également quelques petits travaux de lui, entre autres une notice sur les violettes de la vallée du Rhin. Il inséra diverses notices de tératologie végétale dans le Bulletin de la Société botanique de France, il fait pour l'ouvrage du Dr. BACH la flore des environs de Soultzmatt, enfin organisa en 1863 l'exposition pharmaceutique faite à l'Orangerie de Strasbourg. Il collabora au Samstagblatt d'Otte, ainsi qu'à l'Alsatia de Stoeber. Le Courrier du Rhin le compta aussi parmi ses collaborateurs, et même le Moniteur officiel du Bas-Rhin ; KIRSCHLÉGER était botaniste et non homme politique. Très populaire du reste. Autour de Strasbourg comme dans les montagnes des Vosges, tout le monde le connaissait ; il devait cette popularité non seulement à ses rapports avec les campagnards et à sa manière d'être affectueux à leur égard, mais aussi à ses publications. Ses articles sont écrits d'un style simple, mais toujours clair et attachant ; il y a une certaine bonhomie dans l'exposition, parfois un grain de malice dans la critique.

KIRSCHLÉGER mourut le 15 novembre 1869. Son buste en marbre, œuvre de GRASS, a été placé à l'Ecole de Pharmacie, théâtre de ses travaux et de son long professorat.

La liste de ses publications est trop longue pour être donnée ici.

***

KOPP (Charles, Emile), est né à Wasselonne (Bas-Rhin) le 3 mars 1817. Bachelier ès-lettres (1835), il fut préparateur, à l'époque de la réorganisation de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg

(novembre 1835) et préparateur de Chimie, Physique et Pharmacie à la Faculté de Médecine de cette ville ; s'était approprié l'excellente méthode de PERSOZ, son maître. De 1839 à la fin de 1843, fut, en outre, maître-adjoint de Mathématiques, Physique, Sciences naturelles et Dessin, à l'Ecole normale primaire d'Instituteurs de Strasbourg.

Docteur ès-sciences physiques à Strasbourg, le 9 août 1842, il soutint ses thèses de physique et de chimie, qui traitaient des Causes de variations de l'intensité des courants galvaniques et de l'Action des corps oxydants sur l'alcool.

En 1842 il fut proposé par l'Ecole de pharmacie comme chargé du cours de physique. Pendant l'année scolaire 1843-1844 KOPP fut chargé de suppléer PERSOZ dans son cours de chimie à la Faculté des Sciences.

De 1843 à 1846 KOPP fut préparateur en chef de chimie, physique et pharmacie à la Faculté de médecine. Dispensé du stage officinal, par décision ministérielle du 9 juin 1846, il se fit recevoir pharmacien de première classe à Strasbourg le 3 avril 1847.

Cette même année, il était pourvu de ses 16 inscriptions de doctorat, lorsqu'il posa sa candidature de professeur-adjoint de toxicologie à l'Ecole de Pharmacie. La chaire de physique, à la Faculté des Sciences de Montpellier, étant devenue vacante, KOPP avait été présenté, par le Conseil académique comme candidat.

Le 3 mai 1847, il fut nommé agrégé à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg et cessa ses fonctions le 27 juillet suivant par suite de sa nomination de professeur-adjoint, en remplacement d'OPPERMANN. Comme tel, il suppléa PERSOZ dans sa chaire de chimie (arrêté du 29 décembre 1848) ; mis en congé le 1er janvier 1849, ayant été élu député de l'Assemblée Nationale. Il siégea à l'extrême gauche, et, en 1849, fut condamné à la déportation avec quelques-uns de ses amis, mais s'échappa ; caché, pendant trois mois, dans la fabrique métallurgique de Goldenberg, près de Saverne, il accepta, vers la fin de 1849, l'offre qui lui était faite de professer la physique à l'Académie de Lausanne. Fut aussi professeur au Muséum de Turin et, enfin en 1871, professeur de chimie au célèbre Institut de Chimie de Zurich, au Polytechnicum, dont il avait été l'organisateur. Avait fondé des travaux de chimie, qui ont pu servir de modèle à ceux qu'on a créés depuis en France.

On doit à KOPP d'avoir le premier, dès 1844, obtenu du phosphore rouge amorphe. Ses travaux sur les alcalis artificiels et sur les matières colorantes artificielles ont été le point de départ de la création d'importantes industries chimiques.

KOPP mourut à Zurich le 29 novembre 1895.

LEFEBVRE dit LEFEBURE (Edmé, Armand), est né vers 1772 à Pont-sur Seine (Aube).

Il se fit recevoir aide de chimie à l'Ecole de Santé de Strasbourg, en 1801, pharmacien de première classe dans cette ville, le 14 mars 1825, fut pharmacien militaire.

A l'organisation de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg il fut nommé Professeur-adjoint et Secrétaire, le 15 janvier 1804.

En 1824, quitta l'Ecole et s'installa, comme pharmacien, à Saverne, où il mourut le 19 février 1826.

*
**

LOIR (Joseph-Jean-Adrien), né le 18 juillet 1816 à Paris, où son père, ancien vétérinaire de l'Armée, dirigeait le Service médical des écuries royales. De brillantes études, faites au Lycée de Versailles et consacrées par des nominations, au concours général, lui facilitèrent l'entrée, en octobre 1837, à l'Ecole normale supérieure (Section des Sciences).

A sa sortie de l'Ecole, licencié ès-sciences mathématiques et licencié ès-sciences physiques, il se consacra, pendant quelque temps, à l'enseignement secondaire.

On le trouve, de 1840 à 1843, Professeur au Collège de Bourbon-Vendée ; il revint bientôt, en vertu de congés (1843 à 1847) à Paris, pour y suivre les cours de l'Ecole supérieure de pharmacie. En janvier 1844, fut nommé, après concours, interne en pharmacie des hôpitaux, et, le 28 décembre 1846 reçu au grade de pharmacien de première classe.

Le 6 mai 1847, à la suite d'un remarquable concours, institué agrégé des Ecoles Supérieures de Pharmacie et attaché à l'Ecole de Paris. La thèse qu'il soutint, à cette occasion, a pour titre : « De la chaleur, comme agent chimique ». Cette dissertation contient une étude de tous les phénomènes qui, sous l'influence de la chaleur, se produisent, par les corps simples, sur les composés binaires, sur les sels et sur les composés organiques, les changements qu'éprouvent la cohésion, l'affinité, les combinaisons mêmes des corps.

Le 28 novembre 1848, LOIR fut nommé Professeur-adjoint à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg sur la liste de présentation de l'Institut.

En 1851 on le chargea de suppléer PERSOZ dans la chaire de Chimie à la même Ecole.

Le 7 août 1851, le jeune Professeur fut reçu Docteur ès-sciences. Sa thèse traite du pouvoir rotatoire des acides camphoriques hydraté et anhydre ; elle donne un historique très complet de

faits relatifs au pouvoir rotatoire en général ; puis poursuivant ses investigations sur les acides camphoriques LOIR arriva à prouver l'existence du pouvoir rotatoire, très faible, il est vrai, dans l'acide camphorique anhydre.

LOIR publia dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences (1852) un premier mémoire sur une nouvelle série de composés inconnus jusqu'alors et, en août 1852, présenta à l'Institut une étude sur l'acide camphométhylique.

A la Société de Pharmacie de Paris, LOIR communiqua le 7 septembre, un mémoire sur les propriétés optiques de l'huile de ricin ; propriétés qu'il avait découvertes.

En 1852, le 7 novembre, LOIR devint Professeur de Chimie à l'Ecole Supérieure de Pharmacie, en remplacement de PERSOZ, appelé au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris.

Il quitta, en 1885, l'Ecole pour entrer dans les Facultés des Sciences.

D'abord chargé de cours, puis Professeur de Chimie à Besançon, son activité scientifique se manifesta, dans cette ville, par une participation incessante aux travaux du Conseil d'Hygiène du département du Doubs. Secrétaire de ce Conseil, il eut à rédiger un grand nombre de rapports et fut souvent chargé d'expertises délicates, par les tribunaux de la région, comme il l'avait été déjà par ceux de Strasbourg et Colmar.

Lorsqu'à la Faculté de Lyon la chaire de Chimie, sur laquelle BOUSSINGAULT et REGNAULT avaient jeté tant d'éclat et que BENEAU occupait, avec une grande distinction, devint subitement vacante, en 1864, par suite d'un accident professionnel, LOIR fut jugé digne de continuer l'enseignement de ces hommes éminents.

Comme BENEAU, il professa, tout à la fois, à la Faculté des Sciences et à l'Ecole de la Martinière.

A peine installé, LOIR présenta à l'Académie de Lyon une thèse sur le pouvoir rotatoire de la nitromannite.

Il a rédigé beaucoup de mémoires et de rapports à l'Académie des Sciences, belles lettres et arts, la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles, le Conseil départemental d'hygiène.

Le 10 juillet 1879, LOIR fut nommé Doyen de la Faculté des Sciences de Lyon. Il favorisa, de toute son influence, la création de l'Ecole de Chimie industrielle, et sa sollicitude, pour les élèves, était incessante. Afin de stimuler leur zèle, il institua des conférences dites conférences Ampère, où chacun venait, à tour de rôle, exposer devant ses maîtres et ses camarades quelques points de la science.

N'ayant plus de laboratoire à sa disposition, LOIR dut renoncer à la Chimie. Mais il se retourna vers l'étude des problèmes mathématiques, qui avaient intéressé sa jeunesse.

Correspondant de l'Académie de médecine, depuis 1880, LOIR en devint associé national.

Il est mort, à Paris, le 24 février 1899.

*
**

MACQUART (Louis, Charles, René), né à Reims (Marne), le 3 décembre 1745. Docteur en médecine, à la Faculté de Médecine de Paris, le 4 novembre 1772 ; nommé Professeur d'Histoire naturelle à l'Ecole Centrale de Seine-et-Marne, en 1796 ; était Professeur de matière médicale et de botanique, à l'Ecole de Médecine de Strasbourg, depuis le 23 avril 1803, lorsqu'à la création des Ecoles de Pharmacie on le nomma directeur de celle de Strasbourg, fonctions qu'il conserva jusqu'en mars 1807.

Mort à Paris, le 12 juillet 1808.

*
**

MUSCULUS (Frédéric, Alphonse), naquit à Soultz-sous-Forêt, le 16 juillet 1829. Il appartenait à une de ces vieilles familles bourgeoises que la facilité actuelle des déplacements tend à faire disparaître et qui constituaient, dans les petits chefs-lieux de canton, un précieux capital de traditions et d'intelligence. Trois générations de ce nom ont successivement dirigé la pharmacie MUSCULUS, et les jeunes gens, qui se destinaient à la carrière pharmaceutique, tenaient à honneur d'y faire leur apprentissage. Elevé à cette école, le jeune Frédéric s'était formé le jugement, tout en apprenant à travailler avec adresse ; mais le goût ne lui vint pas de servir la clientèle derrière le comptoir, et son père, encore jeune, consentit sans peine à lui laisser faire des études de pharmacie militaire, qu'il acheva brillamment au Val-de-Grâce, en 1885. L'année suivante, il fut envoyé à Constantine, comme Pharmacien Aide-major de 2^{me} classe, et quitta l'Algérie en 1857. En 1859, il prit part à la campagne d'Italie, où il gagna le grade d'Aide-major de première classe. Après une nouvelle série de changements de garnisons en Corse et en France, il fut nommé Pharmacien-major de 2^{me} classe en 1866. Etant à Vincennes, il fréquentait la laboratoire de M. BOUSSINGAULT, qui disait de lui que s'il pouvait travailler d'une façon plus suivie, il ferait une carrière scientifique considérable. Dans cette période de son existence, il inventa un alcoolomètre fondé sur la capillarité et commença ses expériences sur l'amidon.

MUSCULUS fut envoyé de nouveau en Algérie ; mais cette fois il supporta mal le climat et, malgré sa bonne constitution et les soins hygiéniques qu'il pouvait se donner, il aborda dans de mauvaises conditions l'année terrible de 1870. Il arriva en Alsace avec l'armée Mac-Mahon, juste à temps pour prendre la direction de l'ambulance de la 4me division, après la bataille de Froeschwiller. De là il fut dirigé sur l'armée qui allait se faire enfermer à Sedan ; puis, après diverses allées et venues, il fut attaché à l'armée de Chanzy ; au Mans, le 14 décembre 1870 il fut chef de l'ambulance de la 1re division. Le 15 mars 1871, il obtint un congé de convalescence et rentra dans sa famille. Le 3 juin il fut décoré pour services rendus pendant la guerre? Fatigué des pérégrinations que lui imposait son métier, il donna sa démission à la mort de son père et prit sa succession en 1872. La patrie alsacienne, où il trouvait un repos longtemps souhaité, lui donna le bonheur par l'union qu'il contracta avec une compagne digne de lui. Il avait repris ses expériences, autant que ses occupations le lui permettaient, quand il fut nommé pharmacien en chef de l'Hôpital de Strasbourg. Pour remplacer l'homme qui avait dirigé la pharmacie de l'Hôpital pendant de longues années, avec autant de conscience que de talent, on avait cherché un chimiste habile et MUSCULUS se trouvait naturellement désigné. Sous son impulsion, cette officine devint un petit centre scientifique et, dès 1874, il publia son premier mémoire sur la décomposition de l'urée, intitulé modestement papier réactif de l'urée. Pour rappeler que la doctrine des diastases que LIEBIG avait soutenue sans aucune preuve et M. BÉCHAMP avec des preuves insuffisantes, était battue en brèche par M. PASTEUR, qui avait prouvé d'une façon irréfutable que la plupart des fermentations étaient dues à une action vitale du ferment. Les expériences de M. Pasteur étaient tellement nombreuses et convaincantes que, dans l'esprit des chimistes, l'action des diastases paraissait rejetée au second plan, et il fallait à cette époque de l'audace et du coup d'œil pour démêler un cas où le microbe sécrète d'abord une substance non vivante ayant le pouvoir de produire une action chimique. Telle était la matière que MUSCULUS avait fixée sur le papier pour en faire un réactif de l'urée, et qui venait s'ajouter aux rares exemplaires alors connus, savoir la diastase de l'orge et l'invertine de la levure. Ce qui prouve l'importance de la découverte, c'est que M. PASTEUR la fit contrôler immédiatement, et il est certain que l'expérience de MUSCULUS attira l'attention sur ce mode d'action des microbes, rare chez les véritables ferments, mais fréquent chez les microbes des maladies, et elle contribua à une évolution dans la doctrine microbienne. Un autre travail sur l'urine, en collaboration avec M. de MERING fut publié en 1875. Il s'agissait du mode d'élimination du chloral ingéré dans l'organisme. Jusqu'alors on avait admis que tout le chloral se transfor-

mait en chloroforme, dont on avait signalé des traces dans le sang. Les deux chimistes démontrèrent qu'une grande partie du chloral se retrouve dans l'urée à l'état d'une combinaison glucosée (acide urochloralique). Le résultat de cette recherche pénible est doublement précieux ; car non seulement il modifia les idées sur l'action du chloral, mais il provoqua de la part de MERING et de plusieurs autres savants une série de travaux sur l'élimination de substances organiques ingérées qui toutes s'éliminent à l'état de combinaisons copulées. De son côté MUSCULUS menait à bien ses recherches sur l'amidon soluble et la saccharification de l'amidon par les acides et la diastase. Il étudia soit seul, soit avec différents collaborateurs, les transformations de l'amidon par la salive, la disatase, le ferment pancréatique, etc. Les travaux sur l'amidon l'avaient amené à s'intéresser particulièrement à la fabrication de la bière qu'il étudiait chez GRUBER, le fondateur de la brasserie de Kœnigshoffen ; ce dernier avait même collaboré avec lui sur ce sujet. MUSCULUS fut le conseiller de la brasserie de GRUBER et, à la mort de celui-ci, il contribua à maintenir la tradition de cette maison. MUSCULUS disait avec justesse que la raison d'être de la brasserie, c'était précisément le type de bière nouveau crée par GRUBER, type qui s'était définitivement frayé sa voie. D'autres travaux d'une importance moindre et des expertises absorbaient son temps, mais ne suffisaient pas à son activité intellectuelle qui s'étendait aux questions philosophiques et scientifiques les plus variées. Il faut se rappeler que, pour exécuter ces travaux il ne disposait que du temps libre en dehors de ses fonctions de pharmacien des hospices, d'inspecteur des pharmacies, d'examinateur des pharmaciens à l'Université de Strasbourg, de Président de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace et de membre du conseil d'hygiène de la ville de Strasbourg.

Peu à peu néanmoins on vit son activité diminuer ; une vie trop sédentaire succédant aux fatigues de la vie militaire avait préparé le terrain à la cruelle maladie qui devait l'enlever. L'amour de ses enfants, le dévouement de sa femme, la touchante affection de ses amis et le respect du public furent la consolation de ces tristes jours. Il mourut, le 26 mai 1888, après avoir, à son tour, illustré le poste de pharmacien de l'Hôpital civil. L'Alsace perdait en lui un des rares hommes qui lui sont restés fidèles ; certain qu'il était d'arriver dans sa carrière militaire à un grade considérable, il avait préféré occuper dans sa province une position plus modeste. C'était sa manière de comprendre le patriotisme.

*
**

NESTLER (Chrétien, Geoffroy), né à Gotha, le 4 novembre 1746, se fit recevoir maître en pharmacie à Strasbourg, le 6 no-

vembre 1773. Nommé Professeur de Pharmacie lors de la création de l'Ecole de Strasbourg, devint directeur en 1813.

L'année suivante fut nommé Pharmacien en chef des Hospices civils. Etait le père de Chrétien-Geoffroy et d'Ernest-Auguste qui, tous deux, furent Professeurs à l'Ecole ; mort à Strasbourg le 14 mars 1824.

*
**

NESTLER (Chrétien, Geoffroy), né à Strasbourg le 1er mars 1778, fils aîné du précédent, reçut les premières notions botaniques de Johann HERMANN, dont la bibliothèque est encore consultée avec fruit.

NESTLER, après une année passée à Paris (1803), s'était essayé, depuis 1805 comme Professeur. Pharmacien sous-aide, en 1805, puis à l'Hôpital militaire de Strasbourg, le 31 mars 1807, la campagne contre la Prusse le conduisit en Allemagne et à Vienne, où il fréquente plusieurs botanistes et trouva l'occasion de connaître la flore du Tyrol et de Salzbourg. Après avoir encore servi au Lazaret de Belfort, il retourna à Strasbourg, donna sa démission, en juillet 1810, et s'attacha au botaniste Dominique VILLARS, Doyen de la Faculté de Médecine.

Professeur adjoint de Chimie à l'Ecole de Pharmacie, le 2 mai 1811, NESTLER fut nommé Pharmacien en chef des Hospices civils de Strasbourg, le 22 février 1815, puis Directeur du Jardin botanique. Reçu Docteur en Médecine à Paris, le 6 juin 1816, fit une thèse sur les « Potentilles »; nommé, en 1817, Professeur de Botanique à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

Il fut le collaborateur de CANDOLLE, pour ses études sur les cryptogames de la région vogéso-rhénane.

L'œuvre principale de sa vie, que NESTLER entreprit, en collaboration avec son ami le Dr. MOUGEOT de Bruyères (Vosges), fut l'élaboration de la flore des cryptogames de l'Alsace.

NESTLER mourut le 2 octobre 1832.

*
**

NESTLER (Ernest, Auguste), frère du précédent, né à Strasbourg, le 10 décembre 1787. Nommé Pharmacien sous aide à l'Hôpital militaire de Metz, le 31 mars 1807, puis Pharmacien Aide-Major à l'armée d'Allemagne, le 10 novembre 1809. Démissionnaire après la campagne en juillet 1810.

Reçu Pharmacien de première classe à Strasbourg, le 6 avril 1821, fut nommé, le 29 novembre 1831, examinateur provisoire, puis, en 1835, le 28 novembre, Professeur de Pharmacie à l'Ecole.

Pharmacien en chef des Hospices civils de Strasbourg, le 29 juillet 1839, quitta, en 1845, ses doubles fonctions pédagogiques et professionnelles et fut, pour ce fait, révoqué le 31 janvier de la même année. Partit pour la Suisse et mourut à Genève.

*
**

OBERLIN (François, Antoine), né à Wissembourg (Bas-Rhin) le 17 juillet 1770. Reçu Pharmacien de première classe, à Strasbourg, le 18 brumaire an XI. Nommé Professeur-adjoint à l'Ecole de Pharmacie, le 15 janvier 1804; démissionna dès le mois de septembre 1808.

*
**

OBERLIN (Ignace, Léon), né le 30 juillet 1810, à Strasbourg, fils du précédent. Reçu pharmacien de première classe à Paris, le 14 janvier 1834. En 1835 le 20 novembre, nommé Professeur-adjoint à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg et y enseigna la matière médicale ; s'appliqua à former et à installer, avec méthode, de riches collections de matière médicale.

Reçu Docteur en Médecine, le 21 juillet 1857, sa thèse a pour titre : « Colchique d'automne ».

OBERLIN réusit, le premier, à produire la Colchicine cristallisée ; il établit que ce n'était pas une base, tout en confirmant la quantité d'azote trouvée par BLEY et ASCHOFF.

OBERLIN fit encore paraître le résultat de recherches sur quelques substances médicamenteuses.

En 1857, le 12 novembre, il devint Professeur de matière médicale. Dix ans plus tard, publia un « Aperçu systématique des végétaux médicinaux, des végétaux alimentaires, ainsi que des végétaux employés dans les arts et dans l'industrie avec indication de leurs principes immédiats et de leurs formules élémentaires ». Après la guerre de 1870 il alla se fixer à Nancy, où, comme Professeur de matière médicale, il prit une part active à l'installation de l'Ecole Supérieure de Pharmacie. Le 20 janvier 1876, OBERLIN fut nommé Directeur, fonction qu'il conserva jusqu'au 12 octobre de la même année.

En collaboration avec M. SCHLAGDENHAUFFEN, se livra, dès 1873, à des études intéressantes sur la substitution dans le

commerce d'une écorce employée pour l'Esenbeckia febrifugia Martins ; les recherches des deux savants les conduisirent à la découverte d'un acaloïde amorphe et incolore dénommé Erodine (Erodia febrifugia). Ils complétèrent, ensuite, leur intéressant travail, par des observations simultanées sur diverses écorces ; ce travail, présenté à Paris sous le voile de l'anonymat pour un prix, fit quelque sensation.

OBERLIN est mort à Nancy le 7 décembre 1884.

*
**

OPPERMANN (Charles, Frédéric), né le 10 novembre 1805 à Strasbourg, fit ses études chez LIEBIG, de 1829 à 1830 à Giessen.

Reçu Docteur ès-sciences à l'Université de cette ville (1830), Pharmacien de première classe à l'Ecole de Paris (1833) et Docteur ès-sciences physiques à Strasbourg (1845). Sa thèse a pour sujet : « Considération sur les poisons végétaux ». Moyens d'isoler et de caractériser les alcalis végétaux qui peuvent être retrouvés dans les cas d'empoisonnement. « Ce travail de 51 pages in-8° est suivi d'un tableau synoptique des réactions de sept alcalis plus usuels.

Professeur-adjoint à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg, en 1836, il introduisit les travaux pratiques de Chimie, à titre d'enseignement normal. Les élèves firent non seulement des exercices d'analyses, mais aussi des préparations chimiques et pharmaceutiques, qui contribuèrent à former les collections de l'Ecole. Très habilement fait, cet enseignement eut beaucoup de succès.

Professeur de Pharmacie à l'Ecole (1846), il démissionna, mais consentit à rester à la tête de l'Ecole pratique et à continuer le cours de Toxicologie jusqu'en juillet 1849.

OPPERMANN fut Directeur intérimaire, pendant les congés accordés à PERSOZ en 1848 et en 1852, le 13 janvier, il devint titulaire: conserva ses fonctions jusqu'au 30 septembre 1872.

L'un de ses principaux travaux fut l'analyse élémentaire de la picrotoxine, qui n'avait pas été faite avant lui.

*
**

PERSOZ (Jean, François), né le 9 juin 1805 à Cortaillod (canton de Neufchâtel).

Etudia la pharmacie dans les officines de Neufchâtel, de Pontarlier, puis se rendit à Paris.

En 1823, PERSOZ suivit au Collège de France les cours de DULONG et THÉNARD. Celui-ci distingua, entre tous, cet auditeur assidu de ses cours, qui ne laissait rien échapper, qui n'oubliait aucune de ses paroles, et dont l'intelligence semblait même aller au-devant de ses démonstrations. Il lui tendit une main amie, lui ménagea les occasions de mettre en lumière ses aptitudes scientifiques et, en 1826 l'attacha, en qualité de préparateur, à son cours au Collège de France.

A cette époque PERSOZ publia un mémoire sur les Matières colorantes de la garance, en collaboration avec GAULTIER de CLAUBRY.

En 1832, pendant l'été, THÉNARD annonça, à la fin d'une de ses leçons, qu'arrivé à la partie de son cours relative aux matières colorantes et à leurs applications, il allait laisser à PERSOZ le soin de faire, à sa place, cette partie de l'enseignement, dans laquelle il était fort compétent. Les leçons furent favorablement accueillies et mirent le jeune chimiste en vedette.

A cette époque, l'attention du monde savant avait été attirée sur PERSOZ par sa découverte d'un moyen de préparation du gaz du marais, ses travaux avec PAYEN, sur la Diastase ; avec BIOT, sur le pouvoir rotatoire des corps. et avec GAULTIER de CLAUBRY, sur la Dextrine ; sur la Purpurine, enfin, par son mémoire intitulé : « De l'action des acides sur les sucres ».

PERSOZ fut reçu, le 20 mars 1833, Docteur ès-sciences physiques à Paris. La même année, la chaire de Chimie de la Faculté des Sciences de Strasbourg, occupée par BRANTHOME, étant devenue vacante, THÉNARD la demanda et l'obtint pour PERSOZ (4 mai 1833).

Celui-ci releva l'enseignement de la Chimie ; ses cours furent très suivis, et un grand nombre d'élèves purent entreprendre, dans son laboratoire, des recherches scientifiques ou industrielles.

A cette école furent formés : WURTZ, SCHUTZENBERGER, BECHAMP, KOPP, NICKLÈS et JACQUEMIN.

A la réorganisation de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg, PERSOZ fut nommé Professeur de Chimie et Directeur de cet établissement, qui lui dut les plus heureuses transformations ; enseignement, matériel, usages, tout y est remanié avec tact et entente des intérêts de la jeunesse qui suivait les cours et des véritables besoins de l'art et de la dignité pharmaceutiques qui désarment toute critique. On rendit hommage au caractère de justice et de désintéressement qui se montrait, dans chacune des réformes de la nouvelle direction.

PERSOZ apporta dans l'inspection des pharmacies du département, une sévérité des plus salutaires. Il visitait les coins et re-

coins de chaque magasin, du laboratoire, de l'arrière-boutique, examinant les drogues et faisait jeter, devant lui, les préparations qui lui semblaient altérées ou mal faites.

Bientôt redouté de tous ceux qu'il avait à inspecter, il amena ce résultat que toutes les pharmacies du Bas-Rhin se trouvèrent tenues d'un façon exceptionnellement satisfaisante.

Essayeur à la Monnaie de Strasbourg, pendant 2 années, expert dans un grand nombre de causes criminelles aux assises du Bas-Rhin, PERSOZ est le premier qui eut l'occasion de mettre en évidence un cas d'empoisonnement par le phosphore.

En 1850 il suppléa DUMAS dans sa chaire de Chimie à la Sorbonne et la même année il était nommé maître de conférences à l'Ecole normale Supérieure.

Devenu Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers (13 janvier 1852) PERSOZ inaugura le cours de Chimie appliquée à la teinture et à l'impression.

En même temps il organisait pour la Chambre de Commerce, la condition des soies et laines de Paris, établissement dont il resta le Directeur jusqu'à son décès.

Puis il publia des mémoires sur les tungstates (1852), sur la conservation des graines au moyen de la chaux vive (1857), sur la découverte du vert de chimie (1858), sur les oxydes complexes et sur une nouvelle méthode pour évaluer la pesanteur spécifique des corps solides.

Dans les dernières années de sa vie il imagina une méthode pour doser les salpètres du commerce, méthode qui fut adoptée par l'administration des poudres et salpètres en Angleterre.

PERSOZ mourut à Paris le 12 septembre 1868.

*
**

SCHOEUFFELE (Jean, Martial, Désiré), né à Bruges (Belgique) le 31 mai 1802. Reçu pharmacien de première classe à Paris le 29 janvier 1828, et, le 15 juin 1844 agrégé des Ecoles de Pharmacie ; nommé, la même année, à Strasbourg.

Le 2 novembre 1849, se fit recevoir Docteur ès-sciences.

SCHOEUFFELE est décédé à Paris le 26 avril 1882.

*
**

SCHIMPER (Guillaume, Philippe), né à Dossenheim (Bas-Rhin) le 3 janvier 1808. Docteur-ès-sciences naturelles à Stras-

bourg (1848) ; Directeur-adjoint du Muséum d'Histoire Naturelle de Strasbourg (1847), puis Directeur.

Correspondant de l'Académie des Sciences (Section Botanique), SCHIMPER fut attaché à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg et, comme tel, autorisé à faire gratuitement un cours supplémentaire d'histoire naturelle (1859) ; chargé du cours de Minéralogie et de Géologie, à la Faculté des Sciences de Strasbourg (1864), il en devint titulaire (1862).

On lui confia, en 1871, la chaire de paléontologie au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris ; mais il n'accepta pas et, au mois de mai de l'année suivante, comme il répudia la nationalité française, le gouvernement germanique le fit Professeur à l'Université de Strasbourg. Il mourut dans cette ville, le 20 mars 1880.

*
**

SCHLAGDENHAUFFEN (Frédéric, Charles), né à Strasbourg, le 7 janvier 1830. Bachelier ès-lettres (1848) et ès-sciences (1853). Aide-préparateur de Chimie (7 décembre 1855) à l'Ecole de Pharmacie.

Une place d'agrégé en pharmacie ayant été mise au concours, en 1854, M. SCHLAGDENHAUFFEN se présenta et fut reçu et nommé (9 janvier 1835) à l'Ecole de Strasbourg. Appelé à Paris, par PERSOZ, M. SCHLAGDENHAUFFEN remplit au Conservatoire des Arts et Métiers, les fonctions de préparateur auprès de son ancien maître.

Licencié (31 juillet 1856), puis Docteur ès-sciences physiques (3 décembre 1857).

En 1857 fut chargé du cours de Toxicologie et Physique à l'Ecole (14 janvier). Docteur en médecine et fut nommé (3 juin).

Lors de l'organisation de l'Ecole autonome de Pharmacie, en 1871, M. SCHLAGDENHAUFFEN fut nommé Professeur, le 11 mai. Il continua d'y enseigner la toxicologie et la physique sous la direction de M. HEIDENREICH jusqu'au 30 septembre 1872, date de la fermeture de cette Ecole par l'autorité allemande.

Il avait été Pharmacien en Chef des Hospices Civils jusqu'à la même époque.

La Faculté de Médecine et l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg ayant été transférées à Nancy, M. SCHLAGDENHAUFFEN entra en service, comme agrégé, à la Faculté de Médecine et fut chargé, pendant trois années, d'une conférence de physique.

L'enseignement de la toxicologie et physique à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg, qui avait toujours été confié à un Professeur-adjoint, fut érigé en chaire magistrale (1873) dont M. SCHLAGDENHAUFFEN fut nommé titulaire.

En 1886, il devint Directeur de cet établissement (12 janvier).

*
**

SCHMITT (Charles, Ernest), né le 2 mars 1841 à Strasbourg (Bas-Rhin); bachelier ès-lettres (1858) et ès-sciences (1859), préparateur-adjoint à l'Ecole Supérieure de Pharmacie (1862) et de chimie à la Faculté des Sciences (1865), Pharmacien de première classe (même année) ; licencié ès-sciences physiques (1866); agrégé à l'Ecole de Pharmacie (1868); Docteur ès-sciences physiques (1875); successivement chargé à l'Ecole de Pharmacie des cours d'histoire naturelle médicale (1869) et de pharmacie (1870); démissionnaire en 1876 est devenu professeur: 1° de Chimie à la Faculté libre des Sciences de Lille ; 2° de Pharmacie à la Faculté libre de Médecine de la même ville.

M. SCHMITT a été deux fois Lauréat de l'Ecole de Pharmacie à Strasbourg (médaille d'argent 1863; médaille d'or 1864); il a fait partie d'un grand nombre des sociétés savantes de France et de Belgique.

*
**

SPIELMANN (Charles, Frédéric), né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 25 septembre 1789.

Nommé examinateur provisoire à l'Ecole de Pharmacie (1831) il ne fut pas compris dans le personnel de la dite Ecole, lors de sa réorganisation, en 1835; mourut à Strasbourg le 18 août 1854.

*
**

STROHL (Georges, Emile), né à Bouxwiller (Bas-Rhin) le 9 mai 1827. Bachelier ès-sciences mathématiques (1851) ; Préparateur de Physique à la Faculté des Sciences de Strasbourg (1852). Pharmacien de première classe, le 16 avril 1854, Aide-major de première classe (1859). Pharmacien-major de deuxième classe (1856), Pharmacien Aide-major de première classe (1864). Docteur ès-sciences physiques (1865). Sa thèse traite des dépôts dans l'eau minérale notamment dans celle d'Allevard dans le Grésivaudan près de Grenoble.

Agrégé à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg (31 décembre 1866). Sa thèse a pour titre : « De l'emploi du microscope dans les analyses chimiques et spécialement dans les analyses médico-légales ». Pharmacien-major de première classe (1870). Agrégé à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Nancy (1873).

Pharmacien principal de deuxième classe en 1879 ; Pharmacien principal de première classe (1881). Décédé à Alger, le 23 avril 1882.

Séance de reprise des cours de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg

Le mercredi 12 novembre 1919, après une interruption de 47 ans, les cours français à notre Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg purent reprendre. La victoire de la France et de ses alliés sur les ravisseurs de 1870, rendit le bonheur possible. Malgré tous leurs efforts, nos maîtres d'hier n'avaient pu nous imprégner de leur « Kultur ». L'échec avait été complet ; il était dû à notre tenacité à garder nos coutumes, à conserver et à transmettre à nos successeurs notre ardent amour de la France.

De toutes parts d'Alsace et de Lorraine, nos confrères tant retraités qu'en exercice, étaient accourus, pour se mêler aux étudiantes et étudiants, assister dans le grand amphithéâtre de l'Ecole à cette fête, à laquelle on avait réservé la solennité simple et discrète d'une fête de famille, sans aucun apparat.

A 10 heures 30, le Directeur, M. le Prof. JADIN, fait son entrée et, entouré des professeurs MM. BRAEMER, LABORDE, KUENY et VOLMAR (MM. SARTORY, LAVIALLE, et HOLLANDE étaient absents de Strasbourg), de M. WAGNER, pharmacien inspecteur honoraire de l'armée. M. KOPP, pharmacien principal honoraire de l'armée, M. COLLARD, secrétaire de l'A. G. n., M. THUMANN, président de la Chambre des Pharmaciens d'Alsace et de Lorraine et du secrétaire M. MENGUS, ouvre la séance et prononce un discours, par lequel il avait conquis toute l'assistance émue.

Nous reproduisons l'introduction et la fin de ce beau discours, le reste étant consacré à l'historique de l'Ecole Supérieure et de l'Institut pharmaceutique, dont nous avons déjà reproduit toutes les phases.

Messieurs,

L'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg ouvre ses portes après 47 années d'abstention.

C'est par la force des armes que cette Ecole fut réduite au silence ; c'est par la force des armes qu'elle peut à nouveau faire entendre sa voix.

Un faux avait rendu inévitable la guerre de 1870 ; nous avons dû subir celle de 1914, prévue certes depuis nombre d'années. Agadir avait désillé les yeux des peuples civilisés qui suivaient l'amoncellement des nuages. Après les incidents de Casablanca tout esprit éclairé sentait proche le jour où éclaterait l'orage, où fondrait sur nous le vautour rapace, où brûlerait la *poudre sèche.* Ainsi fut fait ; mais qu'elle soit bénie à jamais cette lutte sanglante où le droit a triomphé de la force brutale et rendu à notre pays l'intégrité d'un territoire cruellement odieusement mutilé pendant un demi-siècle.

Et vous voilà Alsace, vous voilà Lorraine, soudées à nouveau à la Patrie française ; provinces magnifiques, provinces bien-aimées, que le culte du souvenir entretint vivantes en nos âmes. Vous avez dans un élan sublime, inoubliable, acclamé vos frères de France dont l'allégresse fut extrême à sentir vos cœurs battre à l'unisson des leurs. Et vous comprendrez l'émotion patriotique que j'éprouve à vous parler ici, en cette terre, bénie, perdue, pleurée et enfin reconquise.

Blessée, saignante, pantelante, martyrisée, mais toujours tendre malgré ses balafres profondes, cette France aimante vous reprend avec effusion ; vous retrouvez en son sein palpitant de joie votre place première.

Que soient tombées à jamais les voiles et couronnes funèbres qui endeuillaient sur la place de la Concorde à Paris, la statue de Strasbourg. La ville est ressuscitée ; la statue se pare de fleurs et de banderolles, signes de nouvelles et glorieuses noces. Lille, sa voisine et sa compagne d'adversité, rejette aussi dans la joie de la délivrance ses vêtements mortuaires de 4 ans d'oppression. Redevenues pareillement sœurs d'une même famille les huit figures de pierre sont en fête. Le même parler de France enveloppera, unifiera, en les conservant néanmoins, ces dialectes locaux si pittoresques et charmants dans leur diversité.

22 novembre 1918 ! Onze jours qu'après la 11^{me} heure du 11^{me} jour du 11^{me} mois de l'année, l'ennemi hautain dut courber son front devant le généralissime vainqueur, nos armées firent leur entrée triomphale dans la belle ville de Strasbourg.

22 novembre 1919 ! Reconstituée à la française, l'Université de Strasbourg célébrera sa rentrée de 70 retardée pour cause de deuil. Et nos yeux se mouillent de larmes très douces, larmes de joie, larmes de bonheur, larmes bénies et saintes .....
(suivent des biographies rapides destinées à nous rappeler nos plus illustres directeurs et professeurs de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg)...

...Et quand est venue l'heure attendue, espérée, ardemment souhaitée des batailles dernières, qui donc a conduit l'assaut final,

décisif, palpitant de juillet à novembre 1918 ? — N'est-ce pas un fils de cette France, qu'on disait dégénérée, agonisante, morte ?

Morte, la France, Messieurs ! Ah que le monde soit préservé d'une pareille calamité ! — Morte cette terre des Croisés ! — Morte cette terre de Jeanne d'Arc ! — Morte cette terre de Louis XIV ! — Morte cette terre d'où jaillirent les idées généreuses de 1789 ! — Morte cette terre où sont nés Montaigne, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Pascal, Bossuet, Voltaire, Chénier, Lacordaire, Fustel de Coulanges, Hugo ! — Morte cette terre de Lavoisier, d'Elie de Beaumont, de Lamarck, de Cuvier, de Carnot, de J.-B. Dumas, de Claude Bernard, de Berthelot, de Sainte-Claire Deville, de Pasteur, d'Henri Poincaré !

Non elle n'est pas morte, elle ne mourra pas ; elle est vivante. Le sang de ses héros l'a immortalisée à jamais.

Elle ne domine pas, elle n'exile pas, elle ne brutalise pas. Souvenez-vous Alsaciens et Lorrains : souvenez-vous ; La France est bonne, elle est clémente, elle est juste, elle est aimante. — Vous aviez un poing armé, lourd, qui pesait sur vous ; voyez voici la Liberté dans l'ordre et dans le respect des lois ; elle vous convie, elle vous incite à vous joindre au cortège. Toutes les carrières vous sont ouvertes, vous pouvez y entrer.

Vous allez apprendre à connaître les noms qu'on vous cachait. Vous verrez que la terre de France produit encore comme elle a toujours produit, de grands savants et de grands hommes, des esprits sains et vigoureux, clairs et lumineux.

Maintenant que vous êtes au nombre de ses enfants, jeunesse attentive et studieuse, maintenant que vous venez grossir la phalange sur laquelle reposent nos espoirs, pénétrez-vous des méthodes françaises, lisez nos livres, parlez notre doux langage.

Vous prendrez votre essor librement, car la France laisse épanouir, sans nulle contrainte, toutes les fleurs qui naissent sur sa terre toujours fertile et généreuse.

L'un de vous peut-être viendra augmenter demain la moisson abondante et glorieuse de la Patrie tendrement chérie.

Pour atteindre le but que vous vous assignez, qu'il soit grandiose ou qu'il soit modeste, il importe de plier votre esprit à la discipline du labeur quotidien et scrupuleusement accompli.

Je vous y convie, mes jeunes amis, dès ce jour, mettons-nous à l'œuvre et nous : travaillons.

⁂

Les nouveaux laboratoires de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

L'Ecole Supérieure de Pharmacie ouverte en novembre 1919 (aujourd'hui devenue la Faculté de Pharmacie) a hérité de salles bien aménagées pour les travaux pratiques de Chimie et de Pharmacie. Les travaux pratiques de Micrographie ont dû être améliorés, et j'ai déjà dit ailleurs que rien n'existait pour les exercices de Bactériologie.

Une installation était nécessaire aux étudiants qui désiraient obtenir chez nous le diplôme de Pharmacien et notre premier soin fut de la réaliser.

Après examen des locaux nous décidions d'affecter une partie du deuxième étage à la Bactériologie et à la Parasitologie. Le plan arrêté fut soumis à Monsieur le Recteur qui voulut bien l'accepter et nous fournir les moyens de l'exécuter.

La regrettable lacune était comblée le 1er avril, et les étudiants pouvaient dès lors se livrer aux manipulations exigées par le programme. Nous avons pu même comprendre dans le plan, les locaux pour le Professeur, et c'est jusqu'ici le seul parmi nous tous, qui sera pourvu d'un laboratoire convenable où il pourra poursuivre la série de ses intéressantes recherches.

C'est l'infatigable activité du titulaire de cette chaire qui nous a permis de réaliser une installation aussi complète et si conforme aux besoins de l'Enseignement moderne. M. le Prof. SARTORY n'a reculé devant aucune démarche. Il a multiplié ses voyages à Paris pour rechercher dans les maisons françaises de construction ou dans les services des divers stocks de guerre, les appareils les plus perfectionnés et les plus modernes.

Notre Faculté lui doit une reconnaissance et je suis heureux de lui exprimer personnellement toute ma gratitude.

Deux pièces sont attribuées au service particulier du Professeur. La première lui sert de cabinet et la seconde de laboratoire. Cette dernière pièce mesure 7 m 50 sur 5 m, elle possède des armoires, une paillasse, des tables, avec gaz, trompe à vide, eau, électricité.

Le cabinet du Chef des travaux, comme celui du Préparateur mesure chacun 3 m 25 sur 4 m 50 environ et tous deux ont à leur disposition, l'eau, le gaz et l'électricité.

Les salles destinées aux Etudiants sont au nombre de 3 La première, avec laquelle communique directement le cabinet du Chef des travaux, a 9 m 50 de longueur sur 4 m 50 de largeur. Elle est largement éclairée, pourvue de paillasses avec trompe à eau, prises d'électricité, robinets à gaz à triple prise, microscopes etc. Chaque étudiant possède une petite armoire pour son usage exclusif.

Le seconde salle, de 6 m 50 sur 4 m 50, contient les autoclaves de modèles différents, un four de Pasteur, une soufflerie, une table pour les inoculations aux animaux ou les autopsies d'animaux après expérimentation.

La troisième salle, un peu plus petite que celle-ci, contient des étuves dont 2 électriques et une à pétrole. Cette dernière destinée à continuer les cultures quand les autres moyens de chauffage viennent à faire défaut.

Enfin une pièce avec gaz, électricité et eau sert de laverie. Toutes ces pièces ont leurs murs ripolinisés, le parquet recouvert d'un linoléum ciré, réalisant la propreté absolue nécessitée par un tel service.

Parallèlement à toutes ces pièces se trouvent deux grandes salles destinées l'une à une exposition permanente de champignons, l'autre à la collection confiée à M. GAUTHIER, chargé du cours de Zoologie. Cette dernière réunit les animaux favorables ou nuisibles à l'agriculture et les parasites d'origine animale attaquant végétaux et animaux.

Ainsi concentré au même étage, tout le service de Bactériologie et de Parasitologie forme un ensemble d'accès facile aux étudiants. Il est destiné à rendre, croyons-nous, des services importants à l'éducation scientifique, non seulement du corps pharmaceutique, mais encore de toute la population régionale.

Des séries de travaux pratiques et des conférences sont ouvertes en effet, non seulement aux étudiants inscrits, mais à tous ceux qui désirent parfaire une instruction scientifique pharmaceutique ou autre, approfondir selon tel cas une question de pathologie végétale ou animale due à un para-

site quelconque, s'initier à toutes les nouvelles méthodes. Le but du Professeur, Chargé de cours, du Chef de travaux, de tout le personnel enseignant en un mot, étant de rendre accessible à toutes les volontés les études qui relèvent de leur compétence. Que les chercheurs scientifiques reçoivent ici l'assurance de notre entier dévouement à leur cause et la certitude qu'ils peuvent, en toute circonstance, avec une confiance absolue, faire appel à nos bonnes volontés et à notre appui. Notre science est à leur service, la Faculté de Pharmacie leur sera toujours accueillante, la maison leur est largement ouverte.

(JADIN, Doyen honoraire de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.)

Au sujet "travaux scientifiques" publiés par les maîtres de la Faculté de Pharmacie ou par les chercheurs qu'ils ont su grouper autour d'eux (de 1919-1932)

De nombreuses plantes ont été étudiées, tant au point de vue botanique qu'au point de vue de leur constitution chimique. On peut citer parmi les plantes exotiques: *Haronga Madagascariensis, Pierrera Madagascariensis, Uvaria Catocarpa, Cnestis pyophylla, Toddalia aculeata, Stemona tuberosa, Simaruba amara, Chamaerops humilis* et l'étude des genres *Rhus* de l'Indo-Chine. Parmi les plantes indigènes : *Drosera rotundifolia,* l'hybridation des Digitales, la tige des Caryophyllacées, le développement du pistil des Euphorbes et des Dipsacées. L'étude de la migration des alcaloïdes et de leur formation dans les jeunes plantes a fait l'objet d'une étude sur les plantes halophiles à l'embouchure du Bou-Reg-Reg (Maroc) et les conditions dans lesquelles vivent ces plantes ont aussi été étudiées.

De très nombreuses recherches ont été faites sur les Champignons susceptibles de causer des maladies aux animaux et aux plantes. Outre un important volume résumant l'état de nos connaissances sur ce sujet: Champignons parasites de l'homme et des animaux, et un autre sur les Mycoses pulmonaires, il a paru de nombreuses publications sur les Onychomycoses, les Blastomycoses et les Mycoses osseuses. Plusieurs espèces du genre *Bacillus* ont été étudiées et en particulier le bacille tuberculeux a fait l'objet d'une étude consciencieuse non seulement au point de vue de sa nutritition, mais aussi au point de vue des actions exercées par ce bacille sur le milieu où il se cultive. De même la dégradation de la cellulose sous l'influence des microorganismes et chez quelques insectes xylophages a été étudiée.

Les genres *Saccharomyces* et *Aspergillus* ont fait l'objet de plusieurs publications; les parasites du houblon ont été passés en revue. Une importante publication illustrée sur les *Hyménomycètes* est poursuivie avec succès.

L'action des Rayons sur le développement des plantes a provoqué la publication d'un très important mémoire, et l'influence des rayons ultra-violets et infra-rouges sur le *Saccharomyces cerevisiae* a attiré l'attention d'un des chercheurs de la Faculté, ainsi que les phénomènes provoqués par l'irradiation des tissus cutanés et des glandes sexuelles du Lapin.

Le vignoble de l'Alsace et celui du Jura ont été étudiés dans deux mémoires; les crûs du Saumurois, ceux du Palatinat, ainsi que les vins de fruits de Norvège ont été analysés ; le dosage des sulfates dans les vins par la méthode benzidinique a été mis au

point. Les eaux d'alimentation de plusieurs villes ainsi que les laits du Sundgau ont été analysés. L'essence de Lavande et celle de Sauge sclarée ont été étudiées par des méthodes physico-chimiques.

En toxicologie, un mémoire important a été publié sur la toxicité cellulaire des poisons gazeux et volatils en prenant pour objet de cette étude l'*œuf* de poule.

Les préparations galéniques à base de Genêt et celles à base de Muguet ont été étudiées avec soin et détails.

L'analyse chimique de certaines glandes endocrines (rate, glande thyroïde) a été faite; des préparations opothérapiques obtenues par plasmolyse ont été mises au point.

A cette liste de travaux, ayant trait aux applications des sciences, il faut ajouter la mention d'un travail d'ordre plus strictement scientifique, c'est une étude faite sur l'*Hydrogénation* et la *Synthèse des carbures d'Hydrogène* dans l'effluve électrique et aussi la loi du métabolisme azoté endogène.

Enfin, une Histoire de Pharmacie dans la Rouergue et celle d'une Boutique d'Apothicaire au XVI^{e} siècle d'après « Enchirid ou Manipul des Piropoles ». (1561).

Cette énumération succinte et rapide montre combien la Faculté de Pharmacie de Strasbourg a essayé de porter ses efforts sur plusieurs branches scientifiques et de poursuivre de son mieux les buts qu'elle a reçu mission de maintenir.

En terminant, il faut citer les noms des Maîtres passés ou présents qui ont coopéré à ces œuvres : A. SARTORY, professeur de Microbiologie, LAVIALLE, professeur de Botanique, LABORDE, professeur de Chimie, KUENY et VOLMAR, professeurs de Chimie analytique, BRAEMER et LOBSTEIN, professeurs de Matière médicale, GAUTIER et GUILLAUME, professeurs de Pharmacie galénique.

PASTEUR, Professeur à Strasbourg

Dans les découvertes faites par PASTEUR à Strasbourg est contenue comme en germe toute son œuvre future.

Né à Dôle le 27 décembre 1822 d'une famille modeste, il a une jeunesse laborieuse. Il fait ses études à Arbois, à Besançon, au Lycée Saint-Louis à Paris. En 1843, à vingt-et-un ans, il est reçu à l'Ecole normale dans la section des sciences. Il y trouve son compatriote franc-comtois CAPPIUS, son intime ami de Besançon, qui appartient, dans la section des lettres, à la division de philosophie. Il passe à l'Ecole paisiblement ses trois années réglementaires, devient licencié, puis agrégé le troisième sur quatre. Si le rang n'est pas meilleur, c'est qu'il a préféré les travaux de laboratoire à la lecture des manuels et la préparation du coucours ; déjà il s'est posé une série de problèmes et il a la ferme intention de les résoudre. Le ministre veut l'envoyer au loin, au lycée de Tournon; mais il obtient d'être attaché au laboratoire de M. BALARD, professeur à la Sorbonne, et à ce moment il entre en relations avec LAURENT qui, avec le Strasbourgeois GERHARDT, allait faire dans la science de la chimie une véritable révolution. Il soutient, en 1847, ses deux thèses de physique et de chimie, n'est reçu à chacune qu'avec une boule blanche et deux boules rouges ; mais, dès cette année il fait sur les cristaux de l'acide tartrique, une découverte qui émerveille BIOT. Agrégé, Pasteur doit enseigner dans un Lycée : il lui faut se rendre, en octobre 1848, au Lycée de Dijon ; mais il aspire à une Faculté, où il pourra faire des expériences. Une place est vacante à la Faculté de Besançon, mais, quand il la réclame, elle est déjà donnée à un autre. Heureusement qu'à quelque temps de là, lui arrive une autre nomination : il est appelé à faire une suppléance à la Faculté des Sciences et à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg, et c'est ainsi que, par un heureux hasard, le nom de PASTEUR est attaché à celui de la grande cité alsacienne.

Pasteur eut des raisons spéciales d'aimer Strasbourg. C'est Strasbourg qui est le commencement de sa renommée, c'est à Strasbourg qu'il a trouvé le bonheur, qu'il a fondé son foyer.

Lors de ses fiançailles, PASTEUR, faisant allusion à ses expériences, avait écrit à Mlle Marie LAURENT : « Et moi qui aimais tant mes cristaux ». Il les aimait toujours et il reprit le cours de ses travaux. Depuis longtemps il est à la recherche de l'acide racémique que KESTNER a trouvé en 1820 à Thann par hasard, en fabriquant de l'acide tartrique. Pour le retrouver, il visite, pendant les vacances de 1850 l'Allemagne et l'Autriche. Il va à Leipzig, Zwickau, Friberg, Vienne, Prague ; il ne regarde point

les monuments ; à peine visite-t-il en route l'admirable Musée de Dresde. C'est l'acide racémique qu'il cherche et, comme il l'a écrit lui-même : « jamais beauté adorée ne fut suivie avec plus d'ardeur ». Or, il arrive, dans son laboratoire de Strasbourg, à en trouver l'origine, à le fabriquer artificiellement, à le décomposer même en deux acides, un droit et un gauche. Il se livre à des opérations semblables sur l'acide aspartique et, pour s'en procurer, il fallait planter de la vesce dans les jardins et les caves de l'Académie. Dans les découvertes faites par PASTEUR à Strasbourg est *contenue comme en germe toute son œuvre future.* La Pharmacie alsacienne peut se glorifier d'avoir eu un tel illustre représentant à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg. Il était juste et équitable que je relatasse ce fait qui fait partie de la « contribution à l'histoire de la Pharmacie d'Alsace ».

A Strasbourg, le souvenir de PASTEUR est demeuré toujours vivant. L'Alsace a apporté sa généreuse offrande à la souscription internationale qui a créé l'Institut PASTEUR. Les étudiants alsaciens ont fait placer, en 1900, son médaillon, dû à Patry, sur la maison de la rue des Veaux, où l'on croyait qu'il avait habité. Il n'y eut à ce moment aucun discours : les autorités allemandes n'en auraient point toléré, et cet hommage discret rendu à sa mémoire, alors que l'Alsace était sous le joug, n'en a que plus de prix.

En 1924 l'Alsace délivrée a érigé un grand monument consacré à PASTEUR. Il ne se dresse point devant l'ancienne et humble Académie, où il a enseigné, mais devant le pompeux palais universitaire qui a été élevé par l'Allemagne. De ce palais ont été chassés, depuis 22 années, les miasmes délétères ; il est désormais consacré à la Science française, et, au devant de lui, est la place que l'Alsace a consacré à la gloire la plus pure de la France, à l'un des plus grand génies de l'humanité, dont la maxime fut : « *Multum e veritate etiam relictum* ».

Louis PASTEUR, juge d'un concours d'agrégation à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg

Une ordonnance royale du 27 septembre 1840 organisa les trois Ecoles de Pharmacie établies en France par la loi du 11 avril 1803 à Paris, à Montpellier et à Srasbourg, les rattacha à l'Université et les soumit au régime du Corps enseignant.

L'Ecole de Strasbourg devait comprendre trois professeurs titulaires et deux professeurs-adjoints. De plus on devait nommer, pour cinq années, trois agrégés pour remplacer les professeurs en cas d'empêchement et participer aux examens : les agrégés pouvaient aussi être autorisés à ouvrir des cours complémentaires. Les professeurs titulaires et adjoints étaient nommés par le Ministre de l'Instruction publique, d'après une double liste de présentation faite l'une par l'Ecole de Pharmacie, l'autre par la Faculté de Médecine établie dans la même ville. Les agrégés devaient être nommés au concours et le 6 février 1846 parut le règlement de ce concours. C'est d'après ce règlement très légèrement modifié par le statut du 20 décembre 1855, qu'eurent lieu les concours jusqu'à la guerre de 1870. L'un de ces concours eut lieu du 15 décembre 1850 au 7 janvier 1851. Nous le mentionnons parce que PASTEUR fut l'un des juges, suppléant alors PERSOZ dans la chaire de Chimie tant à la Faculté des Sciences qu'à l'Ecole de Pharmacie, montrant le témoignage de l'activité du grand savant à Strasbourg.

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Un Professeur de Montpellier à Strasbourg

La mort du Professeur Louis GAUTIER avait interrompu à Strasbourg le cours de Pharmacie galénique. Mue par une heureuse inspiration, la Faculté de Pharmacie pria le Ministère de l'Instruction Publique de confier à M. le Professeur ASTRUC de Montpellier le soin d'achever cet enseignement. Plus que tout autre M. ASTRUC, auteur d'un traité classique de Pharmacie galénique était tout désigné pour apporter aux nombreux étudiants de notre Faculté des notions claires et complètes sur cette importante branche scientifique.

Strasbourg réservait à celui qu'elle appelait un accueil inoubliable non seulement de ses collègues dont plusieurs étaient ses amis, mais aussi des praticiens de nos trois départements. Dans un dîner intime qui réunit à l'hôtel de l'Union la plupart des professeurs, les trois présidents des Cercles pharmaceutiques du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, et plusieurs pharmaciens, M. ASTRUC entendit des choses bien flatteuses pour son amour-propre, bien douces à sa sensibilité et dans cette atmosphère d'estime et d'affection, il se sentit vraiment au milieu des siens.

Mais qui dira la satisfaction des étudiants, les acclamations joyeuses, frénétiques dont ils saluèrent l'apparition de leur professeur temporaire ? Il est souvent difficile de soutenir sa réputation quand elle est trop proclamée et qu'on a été très désiré. M. ASTRUC s'est joué de cet écueil, dépassant encore si c'était possible ce qu'on attendait de lui. Aussi quel auditoire pressé, attentif, enthousiaste à ses cours ! Dans un élan spontané, dû à leur initiative, en témoignage d'admiration, de sympathie et de gratitude, les étudiants décidèrent d'offrir au maître dévoué qui dans un tour de force avait condensé pour eux en 21 leçons magistrales tout un enseignement attrayant et lumineux, le magnifique ouvrage de SPINDLER sur l'Alsace dédicacé par eux et signé des membres de l'Association amicale des étudiants en Pharmacie. Au jour de la séparation, une étudiante émue remit le chef-d'œuvre ; par sa bouche parlèrent tous les cœurs, et sous le baiser attendri et reconnaissant du professeur aussi étonné que ravi, ses joues s'enflammèrent de joie et de fierté. Là ne devaient pas s'arrêter les manifestations éloquentes de la jeunesse universitaire. A la gare même un nouvel hommage inattendu et délicat devait renouveler l'émotion du voyageur. Au moment où entouré d'amis, M. ASTRUC gagnait son compartiment, les étu-

diants serbes venaient déposer dans ses bras une superbe gerbe de fleurs cravaté du ruban tricolore.

Comme son séjour entier, son départ fut un triomphe. Puisse notre hôte regretté emporter de ses amis, parmi lesquels figure l'auteur de cette thèse, de ses collègues, de ses confrères, de ses élèves le souvenir aimable et affectueux que tous lui conservent ici.

Professeurs et Assistants de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg décédés.

Professeur Docteur F. A. FLUECKIGER, Directeur de l'Institut Pharmaceutique de l'Université de Strasbourg, de 1873 à 1892.

Le 15 mai 1928 est revenu pour la 100me fois le jour anniversaire de la naissance d'un homme qui a tenu une grande place dans l'Histoire de la Pharmacie, considérée dans son aspect scientifique, et dans celle de la Pharmacie alsacienne en particulier.

Ils sont encore nombreux dans notre pays, ceux qui ont été les élèves de FLUECKIGER, et ils lui ont tous gardé un souvenir reconnaissant. Et cela d'autant plus que, le recul de l'expérience aidant, nous voyons mieux, nous ressentons plus intimément ce que FLUECKIGER a été pour toute une grande génération des pharmaciens de l'Alsace.

Il était venu chez nous, tout droit de son pays natal de Suisse, presque de suite après la guerre de 1870-71, pour prendre la succession, si on peut dire ainsi, de l'ancienne Ecole supérieure de Pharmacie, dont nos aînés et nos prédéceseurs étaient fiers. Le régime allemand l'avait supprimée après l'interrègne glorieux de l'Ecole libre, mais pour une bonne part, l'esprit de la vieille Ecole subsistait dans le Corps pharmaceutique. FLUECKIGER a su, sans avoir l'air d'y toucher, non seulement le respecter, mais même le maintenir, tout en appliquant scrupuleusement la réglementation que le régime d'alors avait introduite.

En 1885, lors du Congrès des naturalistes et des médecins d'Allemagne, qui s'est tenu à Strasbourg, il a donné dans une séance de la section de Pharmacie, réunissant de nombreux adhérents, un historique détaillé des anciens établissements d'enseignement pharmaceutique de Strasbourg. Le ton empreint de cordiale reconnaissance, de juste appréciation des hommes et des choses d'une époque qui pouvait alors sembler appartenir pour de bon au passé, avait donné une intime satisfaction aux confrères alsaciens dont beaucoup alors étaient encore sortis de l'Ecole française. Parmi les Allemands présents, plus d'un qui ne comprenait rien à ces traditions, à cet esprit d'origine française, s'est formalisé de leur persistance sur cette terre qu'ils se figuraient avoir conquise définitivement. Mais de cela notre maître n'avait cure.

Et tel il est resté, durant les vingts années ou presque qu'il a passées à Strasbourg. Suisse il était, et Suisse il est demeuré beaucoup plus près de ses étudiants alsaciens-lorrains que tant d'autres de ses collègues de l'Université pour lesquels il ne pou-

vait guère se former, dans les milieux indigènes, de sympathie effective, quels que pussent être d'ailleurs leurs mérites scientifiques incontestés, ou le prestige d'un grand renom.

On ne dira jamais assez que, *si la Pharmacie alsacienne a gardé sa physionomie particulière, son autonomie si on veut employer ce terme mal venu actuellement, c'est à la présence de FLUECKIGER qu'elle l'a dû. Elle a, de plus, connu cette faveur extraordinaire du sort que, pendant toute la durée du régime prusso-allemand, l'Institut pharmaceutique qui était son centre intellectuel et scientifique, n'a jamais eu un Allemand à sa tête. Si bien que la tradition flückigérienne a pu se maintenir jusqu'au bout, sous les directions de SCHAER, OESTERLE, successeurs et compatriotes de FLUECKIGER.*

Le Corps pharmaceutique alsacien-lorrain est heureux de cette chance singulière, qui lui a donné le moyen de rester lui-même et de résister à l'emprise que l'organisation centralisante de la profession en Allemagne, représentée par une Association puissante, a constamment tenu à exercer sur lui, comme aussi à l'infiltration inévitable d'éléments étrangers au pays, et qui, de ce fait, le sont restés.

Si maintenant nous nous appliquons à nous rappeler FLUECKIGER comme savant, nous pourrons dire que son œuvre a été considérable. Elle s'est manifestée dans un domaine extrêmement vaste, la Pharmacie dans son acceptation étendue touchant à toutes les sciences physiques, chimiques et naturelles et à l'économie politique.

Cet homme était vraiment curieux dans le sens le plus complet du terme. Il avait amassé des connaissances en tout genre qui faisaient de lui une encyclopédie vivante, non seulement par une érudition immense, mais par l'esprit spécifiquement pratique, caractéristique et on peut presque dire apanage de la profession pharmaceutique telle qu'elle doit être, et dont il a été un exemple remarquable. Il a réuni, en sa seule personne, le botaniste, le chimiste, le physicien, l'historien des faits et des choses, l'économiste etc. que suppose l'étude des produits naturels et artificiels sur lesquels s'exerce et s'est exercée de tous temps, la Pharmacie.

La connaissance approfondie qu'il possédait, tant des langues anciennes que des principales langues modernes — autre symptôme de l'éclectisme pharmaceutique bien compris — l'avait mis à même, dans une mesure peu commune, de poursuivre dans les originaux, par les voies les plus directes, l'histoire des matières premières et des drogues naturelles. On n'a qu'à parcourir la liste bibliographique à peu près complète que son élève et successeur Ed. SCHAER, a dressée de ses publications, pour voir quelle a été l'ampleur de son champ de travail et dans quel esprit il y a em-

ployé le labeur indéfectible de toute sa vie active. Les quelques 300 titres ou plus, de cette liste, comprenant, à côté des grands ouvrages qui ont établi, sa renommée scientifique et ont fait autorité en leur temps, plus particulièrement dans le rayon de la Pharmacographie, on peut dire l'ensemble des sciences afférentes à cet ordre d'études. Un trait saillant, c'est le souci de la recherche historique. Sur ce terrain il faut dire que FLUECKIGER n'a pas atteint un des objectifs de son labeur. Il s'était proposé précisément de constituer l'histoire des drogues. Au cours des années, il avait amassé une immense documentation dont il aurait certainement, si quelques années de travail lui avaient encore été accordées, tiré l'œuvre qu'il méditait et qui aurait été le couronnement de sa carrière.

FLUECKIGER a été vraiment l'initiateur et, jusqu'à un certain point, le chef de ce qu'on peut appeler l'Ecole moderne de la Pharmacographie, embrassant sous toutes ses faces et sous tous ses aspects, l'étude des produits naturels servant à l'art de guérir et accessoirement aux arts et à l'industrie. C'est la direction qu'il a imprimée à ces études qui s'est bientôt imposée partout et qui a de suite fait déborder l'ancienne matière médicale du cadre classique européen dans l'investigation des produits exotiques que l'exploration méthodique des pays nouveaux et surtout la politique coloniale des grandes nations civilisées a fait apparaître en si grand nombre et variété dans le monde du commerce moderne, susceptibles de tant d'applications et dont le rôle devient toujours plus grand.

Mais nous n'oublierons pas que FLUECKIGER a été non seulement un grand savant, un homme dont le caractère commandait l'estime de tous ceux qui l'ont approché, et un incomparable professeur; il a été un bon pharmacien dans le sens dircet du mot ; il s'est intéressé activement à la prospérité morale de la profession, à sa déontologie; il a cherché, autant qu'il était en son pouvoir, à lui rendre les meilleurs services, à utiliser pour son progrès toute l'influence que sa situation personnelle lui permettait d'exercer. De la meilleure grâce du monde et avec le souci d'un idéal qui est celui auquel tout bon pharmacien doit s'attacher.

Il n'était pas l'homme d'un seul pays, fût-ce le sien propre. Il était allé puiser aux sources de la Sciences aussi bien en France, en Angleterre et en Italie qu'en Allemagne, ce qui le mettait à même de voir les choses de haut, avec sérénité et impartialité. Et il ne s'était pas confiné dans une seule discipline; son esprit d'observation, affiné par le contact avec tant d'éléments divers, le poussant à tout voir, à ne négliger aucun détail. Une conséquence toute naturelle d'une activité ainsi orientée, aidée d'un sens critique toujours en éveil, a été le très grand cercle de relations qui s'étaient établies entre lui et de nombreux correspondants, con-

frères et amis, répandus dans tous les pays du monde, formant pour ainsi dire un réseau organisé de renseignements sûrs et de première main, avantage inestimable à tous égards pour les recherches aussi étendues que variées. Depuis plus de 40 ans qu'il n'est plus, les sciences qu'il cultivait ont fait de grands progrès, au point que, s'il revenait en ce monde, il aurait certainement quelque peine à s'y reconnaître, et aussi quelques surprises.

Mais nous honorerons sa mémoire en nous rappelant qu'il a été un des nôtres, un de ceux dont la Pharmacie toute entière peut être fière.

*
**

Les souvenirs de F. A. FLUECKIGER,

ses diplômes, ses médailles, sa correspondance et ses portraits, ont été rassemblés par les soins de M. le Dr. J. A. HÄFLIGER, chargé de cours à l'Institut Pharmaceutique de Bâle; ils font partie de la Collection Suisse pour l'Histoire de la Pharmacie.

Cette collection se trouve aménagée dans trois pièces et comporte de vieux bocaux, des ustensiles, des médicaments hors d'usage, un laboratoire d'alchimiste et une bibliothèque.

La Société Suisse de Pharmacie a décidé lors d'une assemblée, de donner à cette collection le caractère de Musée Suisse pour l'Histoire de la Pharmacie.

M. le Dr. HÄFLIGER, Pharmacie St-Jean à Bâle, se met gracieusement à la disposition des confrères qui s'arrêtent à Bâle, pour les guider dans la visite du Musée.

*
**

Les souvenirs de F. A. FLUECKIGER à Strasbourg.

Le regretté confrère J. A. GÉROCK, qui a eu l'honneur d'être, pendant huit années, l'assistant de FLUECKIGER à l'Institut pharmaceutique de Strasbourg, a spécifié que si l'Institut pharmaceutique de Bâle est détenteur d'une importante collection d'objets ayant appartenu au maître, FLUECKIGER a légué à l'Institut pharmaceutique de Strasbourg une partie notable de sa bibliothèque, qui a donc passé maintenant dans celle de la Faculté française où elle tient une place d'honneur. De ce fonds il a été fait, en 1904, par les soins du directeur, le Prof. Ed. SCHAER, un catalogue détaillé, imprimé en un volume in-8° de 159 pages, dont le titre est : *Katalog der Flückiger-Bibliothek im Pharmazeutischen Institut der Universität Strassburg,* ne comprenant d'ailleurs pas la nomenclature de la totalité du fonds légué.

Un certain nombre d'ouvrages d'un usage plus général, ont été incorporés à la bibliothèque de travail de l'établissement.

Ce catalogue imprimé concerne la collection des monographies (1938 numéros) et la section des ouvrages historiques, qui en comprend 230, parmi lesquels des raretés bibliographiques de premier ordre.

En outre, FLUECKIGER a donné à la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg un choix de livres rares et curieux, d'ordre non pharmaceutique, et qu'elle ne possédait pas. Ils y sont classés dans l'ordre du système alors en vigueur, avec mention spéciale du donateur.

Dans les collections de la Faculté, le legs FLUECKIGER est administré comme fonds particulier, avec tout le soin désirable et, dans la Salle des Actes, le beau médaillon-portrait en marbre, perpétue, en toutes les occasions solennelles qui s'y déroulent, la mémoire de celui qui, pendant deux décades, a été l'âme scientifique de l'enseignement pharmaceutique à Strasbourg.

Les jeunes générations sont donc appelées à connaître les traits, à honorer la mémoire d'un grand confrère et d'un grand savant, qui est tout à fait à sa place dans le cadre de la nouvelle Faculté, dont il aurait certainement salué la naissance avec satisfaction s'il l'avait pu connaître, et qui est issue de l'Institut qu'il a dirigé dignement.

***

Professeur Dr. Ed. SCHAER, Directeur de l'Institut Pharmaceutique de Strasbourg (1893-1913).

« Papa SCHAER », comme nous aimions appeler familièrement notre ancien maître, est né, le 7 décembre 1842, à Berne (Suisse). Après de solides études au Gymnase de Berne, il choisit la carrière de Pharmacien. Stagiaire en 1861 à Bâle, puis à Genève et Berne, candidat en Pharmacie en 1864 il se rend ensuite en Allemagne à Altenburg et Dohna pour se perfectionner dans la pratique du comptoir. Il rentre ensuite en Suisse en vue d'entrer à l'Institut pharmaceutique de Berne.

Déjà à cette époque papa SCHAER s'adonne à des travaux scientifiques. Il écrit un mémoire sur « Zusammenstellung über Ozontheorien » (Rapprochement des théories sur l'Ozone) qui attire l'attention de ses maîtres. En 1867 il passe avec succès son examen définitif (Staatsexamen), à la suite duquel il gère pendant deux années la pharmacie de Langenthal. De cette époque résultent ses premiers travaux scientifiques, tels « Der tätige Sauerstoff und seine physiologische Bedeutung » (l'oxygène naissant et son importance physiologique), « Das Wasserstoffsuperoxyd und seine Beziehungen zu den Fermenten » (L'hydrogène et ses relations avec les ferments), auxquels s'ajoute une ample biographie sur SCHOENBEIN, qui découvrit l'ozone et le collodion. A la suite il écrit un mémoire « Ueber verschiedene Reaktionen der Kupferoxydsalze bei Gegenwart von Cyanverbindungen» (Réaction des sels de cuivre en présence de relations du cyanure).

Ces travaux qui avaient attiré l'attention des savants indigènes du jeune pharmacien, permirent à papa SCHAER de continuer ses études. Il part pour Berlin, Londres et Paris, où il rencontre des savants comme A. W. HOFMANN, MAGNUS, DUBOIS-REYMOND, BERTHELOT et FRANKLAND, avec lesquels il se lie d'amitié.

La guerre de 1871 met un terme à son séjour à Paris. Il aspire à l'indépendance. En 1871 il acquiert la pharmacie de son beau-père à Zurich (Apotheke zum Hammerstein). Bien que débordé de travail, dû à la gérance scrupuleuse de sa pharmacie, il trouve le temps de se consacrer à des travaux scientifiques, tels que « Beobachtungen über Cyanin » (Observations sur la Cyanine 1872). L'année suivante il est nommé « Privatdozent » (Agrégé) à l'Ecole polytechnique de Zurich.

De cette époque datent des travaux scientifiques de premier plan. Nous nommerons: « Guajkkupfer-Reaktion » (Réaction cuivreuse de la racine de Guajac), « Beiträge zur Chemie des Blutes

und der Fermente » (Contribution à la chimie du sang et des ferments), « Einwirkung der Salicylsäure auf die Fermente » (Action de l'acide salicylique sur les ferments).

Papa SCHAER, pendant ce temps, s'attaque à des traités d'ordre littéraire. Nous mentionnerons « Les plus anciens remèdes de l'Orient » (1877), « Les principaux aliments des pays étrangers » (1877/78), « La Chimie au service de la Santé publique (1877), etc.

La double activité de papa SCHAER prit fin en 1881 ; lorsqu'il fut nommé Professeur de Pharmacie et Directeur de la Section Pharmaceutique à l'Ecole polytechnique et vendit sa pharmacie.

Il peut, à présent, se consacrer entièrement à la science et de nombreuses publications témoignent de ce changement. A côté de l'influence de SCHOENBEIN, se fait sentir celle de FLUECKIGER, le fondateur de la nouvelle *Pharmacognosie.*

Nous devons à papa SCHAER les traités suivants : « De l'écorce de Quebracho » (1881), « De quelques rapports pharmacognosiques de la Noix vomique » (1885), ainsi que de nombreux mémoires d'ordre historique : « De l'histoire des Poisons » (1883) et « Les teintures de l'antiquité et des temps modernes » (1883). Sur le terrain culturel et historique nous mentionnerons la conférence sur « Les médicaments et leur importance du point de vue commercial et éthnographique » (1888) et l'opuscule « La canne à sucre, son pays d'origine, sa culture et son histoire ». Au point de vue chimique papa SCHAER publie : « Une notice sur l'Oleum Foliorum Cinnamomi zeylanici » (1882), « Sur les explosions anormales de l'Ether », « Contribution à la Chimie et Microscopie forensiques » et « Sur les qualités chimiques des enzymes (?) (1891). De cette époque date la traduction du mémoire du Hollandais PLUGGE « Sur la composition alternante et la réaction pharmacodynamique des principaux remèdes ».

Nous nous trouvons à un tournant dans la carrière de papa SCHAER. Le Professeur FLUECKIGER, après une vie pleine d'activité débordante à la tête de l'Institut pharmaceutique de Strasbourg, aspire à un repos bien gagné. Papa SCHAER lui succède à la Direction dudit Institut. Ce nouveau poste demande un surcroît de travail. Néanmoins le nombre de ses travaux, mémoires conférences s'accroît. Aux travaux d'ordre pharmaco-dynamique (Cire d'Ocotilla, de Kino et Baume de Myrocarpe) s'ajoutent des travaux chimiques et analytiques. Il étudie « l'attitude des alcaloïdes en présence de certains réactifs », « L'acide sulfurique combiné au Perhydrol » (Perhydrol-Schwefelsäure). La réaction sur la racine de Guajac et la preuve sanguine sont répétées et la méthode améliorée. Les qualités exceptionnelles du Chloral sont

examinées minutieusement. Papa SCHAER aborde un travail de grand envergure commencé par GRESSHOFF : « Les plantes médicinales comme poisons des poissons » (Arzneipflanze als Fischgifte). La même année, en collaboration avec le Dr. P. ZENETTI il écrit le « Guide pratique des travaux analytiques et chimiques sur le terrain pharmaco-toxicologique » (Anleitung zu analytisch-chemischen Uebungsarbeiten auf pharmazeutischem und toxicologischem Gebiete). Il consacre (voir plus haut) une biographie à son maître SCHOENBEIN (1899-1901) ainsi qu'une contribution à l'histoire de la Pharmacologie et de la Toxicologie, parue dans le traité de l'Histoire de la Médecine de PUSCHMANN. Il écrit de nombreux articles destinés au « Dictionnaire de la Chimie » de FEHLING.

Les titres honorifiques n'ont pas manqué de récompenser les mérites de papa SCHAER : La médaille FLUECKIGER, l'honorariat de nombreuses associations pharmaceutiques, l'attribution du titre de *Dr. med. honoris causa* lui furent conférés.

Les confrères de ma génération qui ont assisté à la manifestation qui eut lieu, le 7 décembre 1912 à l'Institut pharmaceutique de Strasbourg à l'occasion du 70^{me} anniversaire de la naissance de papa SCHAER se rappellent avec plaisir de la haute considération et de l'estime dont le jubilaire était entouré de la part de ses collègues et de ses élèves. De toutes parts affluèrent des témoignage de sincères félicitations.

Papa SCHAER a laissé dans la Pharmacie de notre petit pays et à Strasbourg même un trace profonde et un souvenir qui dure. Il a continué la tradition de FLUECKIGER. Mais il était, sous d'autres rapports, sensiblement différent de son prédécesseur. Plus homme du monde, tenace en ses desseins et de tournure diplomatique, il finit par obtenir, malgré deux échecs successifs du projet de loi au Parlement d'Alsace-Lorraine, la construction d'un nouvel Institut. Nous lui devons de reconnaître que ce succès a été tout à fait notable ; c'est donc à papa SCHAER que la Pharmacie alsacienne-lorraine doit d'être honnêtement logée et de faire bonne figure dans l'ensemble Universitaire.

Papa SCHAER est mort subitement, pendant les vacances de 1913 (le 2 octobre). Ses anciens élèves, parmi lequels nous nous comptons, garderont un souvenir ému de ce savant modeste et consciencieux, entièrement dévoué à sa tâche, serviable et aimable.

Nous ne pouvons terminer cet article sans relever, une fois de plus, quel sort singulier a été celui de l'Institut pharmaceutique de Strasbourg. Seul parmi tous les établissements qui composaient l'Université allemande de Strasbourg, il n'a jamais eu d'Allemand à sa tête. Les trois Directeurs, de 1871 à 1918, furent des Suisses : FLUECKIGER, papa SCHAER et OSTERLÉ. Cette bi-

zarrerie du sort, si on veut l'appeler ainsi, lui a imprimé une physionomie à part, un cachet particulier et particulariste qui d'ailleurs s'est retrouvé dans celui de toute notre profession alsacienne-lorraine. Point n'est besoin d'en relater tous les détails, l'histoire est là qui les a déjà enregistrés.

⁂

Professeur Dr. Otto A. OESTERLE.

Le Professeur Dr. OESTERLÉ, ancien Doyen de l'Institut de Pharmacie de Strasbourg, le dernier avant-guerre, est décédé le 31 mai 1932 à Berne, sa ville natale.

Ayant été son élève je me fais un pieux devoir de rendre hommage à la mémoire du cher maître en reproduisant la traduction des deux articles nécrologiques parus en langue allemande dans le « Journal suisse de Pharmacie » du 2 juillet 1932 :

« L'homme, qui fut une des gloires de la Pharmacie suisse, n'appartenait pas à ceux dont la vie se passe de l'éclat de la publicité. Mais grand est le vide qu'il laisse au sein du cercle de ses amis et élèves, vide qui ne peut être comblé. Car chaque visage humain et surtout chaque caractère n'existe qu'une seule fois dans son genre spécial et tout à fait particulier, et la disparition est d'autant plus cruelle que son être était plus finement organisé et différencié.

Le Professeur OESTERLÉ était né à Berne en 1866. Il fréquenta les écoles de sa ville natale et se destina d'abord au commerce grâce à la renommée de la maison paternelle. C'est que ces études premières et approfondies du commerce lui donnèrent cette compréhension qui fit plus tard de l'académicien non un savant étranger à la vie, mais un profond observateur et un conseiller en toutes occasions. Une force élémentaire cependant, profondément ancrée dans son être, l'attira vers les sciences chimiques et naturelles, vers la chimie, la physique, la botanique qui, pour lui, se groupèrent en un ensemble harmonieux de l'étude de la Pharmacie ; ainsi notre ami devint pharmacien et fit ses étuciendes avec M. PERRENOUD, Professeur de Pharmacie et Pharmacien d'Etat à Berne. Après son examen d'assistant il travailla quelques années avec le Dr. BAEHLER dans la « Pharmacie du Jura » à Bienne et commença ses études supérieures à l'Institut de Pharmacie de Berne. Là, sous la direction excellente et stimulante du Professeur TSCHIRCH naquit, par un travail commun et sérieux, une amitié qui fut jusqu'au jour de la séparation d'une rare fidélité.

Après avoir brillament passé son « Examen d'Etat » en 1891 il soutînt sa thèse avec succès sur les « Etudes pharmaceutiques sur la Gutta-Percha » et devint premier assistant du Professeur TSCHIRCH. En collaboration avec lui il publia « L'Atlas anatomique de la Pharmacognosie et de la Chimie alimentaire » (1893-1897) qui, aujourd'hui encore, n'a pas été surpassé.

Pendant peu de temps il travailla dans une pharmacie ; il retourna bientôt à l'Institut de Berne, poussé par une force irrésis-

tible vers l'activité scientifique. En sa qualité d'assistant il travailla consciencieusement et infatigablement de longues années, devint agrégé et nommé quelques années après « Professeur agrégé ». En 1919 il publia ses «Grundrisse des Pharmacognosie». Cette œuvre complète fort heureusement les traités de chimie en Pharmacognosie et groupe d'une façon claire et sommaire les notions glanées dans des traités de chimie, dans des publications et monographies. La Pharmacognosie, dit-il, dans son introduction, ne peut plus se contenter de citer seulement les noms de constituants chimiques des drogues, elle doit en approfondir les propriétés.

Le Professeur OESTERLÉ publia une série d'études précieuses sur l'Antraquinone. C'est à lui que nous devons la découverte de l'Emodine, de la Rhéine, de l'Aloïne, de plus un intéressant travail sur l'Hespéridine, dont il établit la formule de constitution, publications qui parurent pour la plupart dans les « archives de Berlin » et aussi dans le « Journal suisse de Pharmacie ».

En 1914, peu avant la déclaration de la guerre, sa carrière atteint son point culminant et son couronnement par sa nomination comme Professeur et Directeur de l'Institut de Pharmacie de l'Université de Strasbourg. Dans cette chaire qu'occupa avant lui son beau-père le Professeur FLUECKIGER, Maître en Pharmacie, le Professeur OESTERLÉ put déployer la valeur de sa personnalité. Instruire, enseigner, stimuler, encourager : c'étaient là les traits particuliers de son caractère. Il était un vrai péripatétitien. Au laboratoire, aux cours, avec ses élèves se manifestait le trésor de son riche savoir et son empressement jamais tari d'être pour eux un ami paternel et un protecteur. Sa bonté cachée sous sa bonne humeur spirituelle était le trait caractéristique de son être. Un bel avenir paraissait l'attendre à Strasbourg. Un Institut richement installé était à sa disposition. De nouveaux problèmes scientifiques se présentaient en grand nombre à lui. Mais l'effroyable tragédie de la grande guerre brisa ses espoirs. Résigné il supporta son sort et retourna, comme beaucoup de Suisses, dans sa ville natale. Mais ses connaissances et ses capacités ne devaient pas rester longtemps inutilisées. Directeur scientifique de la Firme A. G. WANDER et Vice-Président du Conseil d'Administration de la même Société il put développer harmonieusement les deux dispositions caractéristiques de son être : la science et la pratique et mettre généreusement à la disposition de ses plus jeunes confrères son profond savoir. »

Le Professeur OESTERLÉ laisse chez tous ceux qui l'ont connu la mémoire d'un savant respecté, d'un parfait confrère que la Pharmacie strasbourgeoise n'oubliera pas et d'un galant homme.

***

Professeur René KUENY.
(1883-1922)

Le 10 avril 1922 s'éteignait, après une longue et pénible maladie, notre confrère et ami d'enfance, le Professeur KUENY.

Cette date marque la première étape douloureuse de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

Né à Dieuze (Moselle) comme l'auteur de cette thèse, le 18 janvier 1883, René KUENY obtint, en 1910, le Diplôme de Pharmacien, à Strasbourg, et fut nommé, en 1911, Aide-Assistant à l'Institut de Pharmacie de l'Université de Strasbourg. L'année d'après, il devenait Second-Assistant et Premier en 1914. Vers la fin de la guerre, en avril 1918, il était chargé de la Direction des Etudes pharmaceutiques et d'un cours de Matière Médicale à l'Institut de Pharmacie tandis qu'on l'appelait à faire partie de la Commission des examens.

C'est dans l'exercice de ces diverses fonctions que la France le trouve après l'armistice. Elle ne fut pas longue à découvrir sa belle âme de patriote dévoué et ardent. Sans doute il avait vu le jour et s'était développé sous la domination allemande, mais il appartenait de traditions et de cœur à cette nombreuse pleïade de jeunes Alsaciens-Lorrains aux regards toujours fixés sur l'autre versant de l'ancienne frontière.

Quand furent organisées, à Strasbourg, les études françaises, il fut, dès mars 1919, chargé du cours de Chimie minérale pour le P.C.N., à l'Institut de Chimie, et fit preuve d'une telle maîtrise que l'arrêté du 28 mars 1919 le comprit parmi les Professeurs appelés à enseigner dans la nouvelle Ecole Supérieure de Pharmacie. La chaire d'Analyse Chimique et de Toxicologie lui fut confiée et par décret du 27 novembre 1919, le Président de la République le confirma définitivement dans ce poste, à dater du 22 novembre 1919.

Les travaux publiés par René KUENY légitimaient tous les espoirs pour les années à venir. Nous ne retiendrons que trois de ses publications. D'abord sa thèse de Docteur ès-Sciences. C'est en 1913 qu'il la soutint. Elle avait pour titre : Etude analytique des fruits du Phytolacca Abyssinica. Ce travail dénotait chez l'auteur un esprit critique et une précision minutieuse dans l'art de l'analyse chimique.

En 1915, il publia, en collaboration avec le Professeur OESTERLÉ, un mémoire sur « les rapports de l'hespéridine avec les coloris végétaux ». Le troisième mémoire, publié également en collaboration avec OESTERLÉ, en 1917, traitait de l'étude de l'homo-érioditol.

Lorsque le Professeur OESTERLÉ, Directeur de l'Institut Pharmaceutique, quitta Strasbourg le 31 janvier 1918 pour retourner en Suisse, son pays d'origine, il délivra à KUENY un certifcat où nous relevons avec satisfaction la constatation suivante :

« C'est avec un grand dévouement et un résultat tangible, qu'il se voua à l'Enseignement et au laboratoire : dans la Direction administrative de l'Institut, son aide m'a été très précieuse. M. le Docteur KUENY a toujours porté grand intérêt aux questions scientifiques ; dans le travail scientifique et expérimental, j'ai trouvé en lui un collaborateur zélé, judicieux et sûr. »

Dans un article nécrologique consacré à la mémoire de René KUENY M. le Doyen-honoraire JADIN s'exprime, dans l'introduction, en ces termes : « La physionomie ouverte et franche, son regard clair, la finesse de ses traits, son abord cordial et modeste, le charme prenant qui se dégageait de tout son être lui valaient tout d'abord la conquête immédiate de tous les cœurs ; et la fréquentation ultérieure de cet homme si profondément loyal, serviable et bon ne modifiait pas, intensifiait plutôt, l'impression première. Je n'insisterai pas sur le sentiment filial qui l'unissait à la plus tendre, mais à la plus aimée des mères, car aucun terme ne saurait exprimer la plénitude de son adoration et la délicatesse de ses soins pour elle ; mais je proclamerai avec enthousiasme son dévouement à ses amis, à ses élèves, aux intérêts universitaires qui lui étaient confiés. »

Paroles prononcées sur la tombe, à Dieuze, par M. A. KIEHL, Préparateur de M. le Professeur R. KUENY :

« Mesdames, Messieurs,

Au nom de ceux qui travaillaient dans le Laboratoire de M. le Professeur KUENY, ses collaborateurs et élèves, je viens adresser les paroles d'adieu à notre éminent Maître, dont un sort trop cruel nous a privé. Nous avons été, pendant deux ans, témoins d'un zèle infatigable, d'une activité aussi consciencieuse que remarquable, d'un amour ardent pour la profession, surtout lorsqu'il s'agit de créer pour la Chaire de Toxicologie à la Faculté de Pharmacie un laboratoire qui, aujourd'hui, est digne de notre Université.

Travailleur inlassable, notre regretté Professeur a sacrifié en 1920 la majeure partie de ses vacances pour accomplir l'œuvre dans laquelle il avait mis cœur et âme.

Cependant notre ingénieux Maître, n'a pas eu le bonheur de jouir longtemps des fruits de son travail. La maladie s'étant annoncée en août 1921, ce fut alors le commencement d'un épreuve dure et douloureuse que M. R. KUENY a supportée pendant huit

mois, avec une patience incomparable et avec un stoïcisme absolu. Qui aurait cru qu'il ne devait plus revenir ? Un sort impitoyable nous a réuni autour de cette tombe, où nous regrettons un guide et surtout un ami sûr, et où nous exprimons au nom de ses collaborateurs et élèves, à la Mère et à la famille si éprouvée nos plus sincères condoléances.

Reposez en paix, cher Maître, nous vous garderons toujours un pieux souvenir. »

Nous nous devions de nous associer à cet hommage en sacrifiant, dans notre thèse, ces quelques lignes à la mémoire de notre cher et regretté ami d'enfance M. le Professeur René KUENY. Nour lui garderons toujours la meilleure de nos pensées.

*
**

Arthur KIEHL.
(† 1923)

La Faculté de Pharmacie de Strasbourg vient d'être à nouveau cruellement éprouvée par la disparition d'un de ses collaborateurs les plus dévoués : après René KUENY, enlevé prématurément à l'affection de ses Collèges, la mort, frappant encore la Chaire d'Analyse chimique et de Toxicologie, nous a ravi l'élève, son confident de tous les instants, A. KIEHL.

Né à Dornach (Haut-Rhin), d'un père ouvrier d'usine, A. KIEHL, avec la ténacité et la volonté qui caractérisent les fils de notre terre d'Alsace, voulut acquérir une situation plus en rapport avec sa santé toujours chancelante, qui le força d'ailleurs à abandonner rapidement la carrière sacerdotale à laquelle il se destinait dès son enfance.

Entré en stage pharmaceutique dans l'officine de M. HERRENSCHNEIDER à Mulhouse, il subit brillamment son examen de validation à Colmar en 1914 et fut reçu Pharmacien de l'Université de Strasbourg, le 19 mars 1921. Par son assiduité, son labeur et la conscience avec laquelle il s'acquittait de toutes les tâches qui lui étaient confiées, il se fit rapidement remarquer de ses Maîtres et dès sa dernière année d'études, le Professeur R. KUENY se l'attacha comme Préparateur de sa Chaire d'Analyse et de Toxicologie. Il y fut son Collaborateur le plus intime dans la grande œuvre à laquelle il s'était consacré, de doter la Faculté de Pharmacie de Strasbourg d'un Laboratoire modèle d'Analyse, le confident de toutes ses pensées, l'ami le plus fidèle des jours pleins d'espoir comme de ceux où, par le réconfort de sa présence et de son affection, il l'aide à lutter contre le mal inexorable qui devait nous le ravir.

Le goût que de tout temps il avait manifesté pour les travaux de Laboratoire, le poussait à se consacrer chaque jour d'avantage aux recherches scientifiques et il venait de commencer une Thèse de Doctorat ès-Sciences ; déjà il avait publié à la Société Chimique de France un mémoire sur le « *Titrage volumétrique du Palladium et son application au dosage de l'oxyde de carbone* », mais la maladie l'avait forcé, il y a quelques mois, à abandonner tout travail.

Les Etudiants de notre Faculté n'oublieront pas le guide éclairé et aimable dont les conseils ne leur firent jamais défaut et la Faculté conservera pieusement la mémoire d'un Collaborateur dont nous avons pu personnellement apprécier les rares qualités, au moment où il nous a été donné de recueillir la succession de R. KUENY.

Aux débuts de notre gérance de la Pharmacie du Soleil de Sélestat nous avons fait appel, à plusieurs reprises, à l'ami A. KIEHL en vue de nous remplacer, appel auquel il donna suite avec un empressement digne de son amitié envers nous. J'ai été, alors, à même d'apprécier à leur juste valeur ses nobles qualités qui faisaient du cher disparu un pharmacien consommé. Aussi je garderai à la mémoire de l'ami A. KIEHL un inaltérable et reconnaissant souvenir.

***

Professeur Louis GAUTIER.
(† le 24 décembre 1929)

La mort inattendue du Professeur Louis GAUTIER vient de frapper la Faculté de Pharmacie de Strasbourg d'un deuil cruel.

M. GAUTIER avait quitté Strasbourg à destination du Mans, où habite sa mère avec laquelle il se réjouissait de passer les vacances de Noël. En prenant le train à la gare de Montparnasse le lundi 24 décembre à 16 heures, il fut foudroyé par une hémoragie célébrale et trouvé mort dans son compartiment. Ses obsèques ont eu lieu le 31 décembre au Mans.

M. GAUTIER était professeur suppléant à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Rennes quand il fut appelé en 1919 en qualité de Chargé de Cours de Sciences Naturelles à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. En 1921 la Faculté demanda et obtint le dédoublement de la Chaire de Pharmacie. Il fut crée alors deux chaires ; l'un de Pharmacie chimique, l'autre de Pharmacie galénique. M. GAUTIER fut nommé Professeur à partir du 1er novembre 1921 à cette dernière. Il n'avait que 50 ans, et avait toutes les apparences d'une robuste santé. Rien ne pouvait faire prévoir une fin si soudaine.

Son enseignement clair, élégant et précis était très goûté de ses auditeurs. Il avait su se créer des sympathies parmi tous les Pharmaciens d'Alsace et de Lorraine. Le Corps pharmaceutique tout entier s'associe donc pieusement au deuil de la Faculté.

***

Professeur E. LABORDE.
(1863-1934)

Le Dr. LABORDE, Professeur honoraire à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, membre du Comité de rédaction du «Bulletin des Sciences pharmacologiques », est mort le 24 mai à Meudon, résidence qu'il avait choisi l'an passé, lors de son admission à la retraite.

Il était né en 1863 à Dax, où son père exerçait la pharmacie. Après de solides études au Collège de cette ville, se destinant lui-même à la carrière pharmaceutique, il accomplit son stage dans l'officine paternelle, puis vint à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris faire sa scolarité.

Interne des hôpitaux, il obtint le diplôme de pharmacien en 1890 et fut nommé l'année suivante Pharmacien en chef des Hospices civils de Toulouse. Mais ces fonctions ne suffisaient pas à son activité ; attiré par l'enseignement, il commença ses études médicales et, reçu Docteur en 1890, devint chef des travaux pratiques de chimie à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse. A la suite du concours d'agrégation de 1904, qu'il passa avec succès, il fut, en qualité d'agrégé, attaché d'abord à la Faculté de Médecine de Nancy, puis, en 1906, à la Faculté de Toulouse pour y diriger les travaux pratiques de chimie et enseigner la chimie biologique et la toxicologie. Après l'armistice, il fut nommé titulaire de la chaire de chimie à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, où il acheva sa carrière, et eut la joie de recevoir en 1931 la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur au titre de l'Instruction Publique.

De nombreuses thèses furent préparées dans son laboratoire, principalement sur des sujets de chimie biologique. Expert des tribunaux justement apprécié, il eut à s'occuper aussi de maintes expertises toxicologiques.

Parmi ses publications, citons : l'étude chimique des *Murraya exotica* et *koenigli*, de l'écorce d'*Erytrophleum Comminga*, du genipi ; des recherches sur la teneur de la colchique en colchicine, sur la combinaison de l'hexa-méthylènetetramine avec les phénols et les matières sucrées, sur quelques nouveaux éthers-sels de l'acide allophanique, sur la biochimie du Gras-bacillus, sur l'influence de quelques éléments radio-actifs dans l'activité catalytique de certains précipités protobismuthiques, sur l'action des substances radioactives vis-à-vis de l'amylase et de la sucrase, sur la composition chimique et la richesse en diastases de diverses poudres d'organes et tissus animaux, sur le métabolisme du soufre dans l'organisme, etc.

En ces dernières années, qui furent assombries par la mort de son gendre, le Professeur BOEZ, sa santé avait été gravement atteinte ; mais malgré les souffrances d'une maladie qu'il savait incurable et qui eût réclamé un repos complet courageusement et sans se plaindre jamais, il continua à se consacrer à ses élèves et à son enseignement avec un dévouement admirable, jusqu'à l'heure de la retraite dont, hélas, il ne devait pas jouir longtemps. Ses collègues et ses élèves, ainsi que tous ceux qui l'ont connu, garderont le souvenir de ce savant modeste et consciencieux, entièrement dévoué à sa tâche, serviable et aimable, et d'une grande énergie morale.

*
**

Professeur L. BRAEMER.
(6 avril 1858 - 17 juillet 1935)

Louis-Ernest BRAEMER était né à Strasbourg le 6 avril 1858. Après les revers de 1870, sa famille, ne voulant pas être allemande, quitta l'Alsace pour se fixer à Lyon où il acheva ses études secondaires puis, reçu bachelier, fit son stage en pharmacie. Nommé, après concours, élève du Service de Santé militaire (1878), il accomplit à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de cette ville ses deux premières années de scolarité et fut choisi comme préparateur par le Professeur de Matière médicale, le Dr. CAUVET, ancien Agrégé à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Strasbourg. Ainsi que le prescrivaient les règlements d'alors concernant les futurs pharmaciens militaires, il vint à Paris poursuivre sa troisième année d'études et passer ses examens probatoires. A sa sortie de l'Ecole d'application du Val-de-Grâce, en 1882, il servit, au cours d'une année, comme pharmacien aide-major, à l'Hôpital de Marseille d'abord, puis en Algérie et à Toulouse où, démissionnaire de l'armée, il fut chargé dès novembre 1883 de l'enseignement de la Matière Médicale à l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, devenue ensuite Ecole de plein exercice (1887) puis Faculté mixte (1891) ; quand cette charge de cours fut érigée en chaire magistrale L. BRAEMER en fut nommé titulaire (26 avril 1886). Il demeura ainsi à l'Université de Toulouse jusqu'en 1919. Pendant cette période, le jeune Professeur prit les grades de licencié ès-Sciences, de Pharmacien supérieur et de Docteur en médecine. L. BRAEMER professait également à l'Ecole supérieure de Commerce, et, ne limitant pas son activité à ce double enseignement et à ses travaux scientifiques, il fut Administrateur délégué à la pharmacie des Hospices civils, Inspecteur des Pharmacies dans les départements de la circonscription de la Faculté, Membre du Conseil d'Hygiène du département de la Haute-Garonne où il fournit de nombreux rapports.

Mais ni le charme du Languedoc, ni la séduction de sa capitale, ni même le sincère intérêt qu'il porta aux affaires de cette cité, ne lui faisaient oublier « le beau jardin » d'au delà des Vosges et la ville captive et nostalgique qui gardait, enclos dans ses remparts, tous ses souvenirs d'enfant. Durant les 35 années que L. BRAEMER passa à Toulouse dans son cabinet, face à sa table de travail, une même gravure demeura toujours suspendue : celle de la cathédrale de Strasbourg, portant au haut de sa flèche une petite flamme tricolore.

Quel amour fervent et tendre son cœur gardait pour sa petite patrie si longtemps orpheline de la grande ! et je l'entends encore

me dire d'une voix voilée d'émotion contenue « la grande patrie c'est la mère, mais la petite c'est la maman... »

Dès le début de la Grande Guerre, pendant laquelle il reprit volontairement l'uniforme à 56 ans passés, L. BRAEMER avait demandé au Ministre de l'Instruction publique d'être nommé — après la victoire dont il ne doutait pas — Professeur à Strasbourg. Et en 1919, après 47 ans d'indéfectible attente, il entendait enfin l'appel de la route et venait dans sa ville natale terminer, à la Faculté de Pharmacie reconstituée, sa carrière universitaire. Au déclin de sa vie, il recevait ainsi la joie infinie de vivre son rêve. Il est des joies qui rajeunissent et je me souviens d'une promenade faite en sa compagnie dans les premiers jours de novembre 1919, à travers ce quartier du vieux Strasbourg si joliment dénommé « la petite France », et où, en bordure d'étroites ruelles, les vieilles maisons s'accotent les unes contre les autres avec une confiance faite de plusieurs siècles d'intimité ; il y a là des boutiques curieuses et charmantes, et, enthousiaste, intarissable et infatigable, juvénile, L. BRAEMER nous entraînait partout, nous expliquant maintes choses ; une assiette peinte, le nom d'une rue, l'originalité d'une enseigne... animant, avec quelle séduisante érudition et une gaité parfois émue, tout ce domaine du passé... de ces choses gentiment fanées que les historiens sensibles mettent dans leurs récits, comme on met des fleurs séchées dans un herbier....

Il habitait précisément dans ce vieux Strasbourg, et j'ai eu le privilège d'être reçu dans sa « librairie » comme eût dit MONTAIGNE, je veux dire dans sa demeure qui était bien « la cité des livres » : ne se limitant pas à garnir jusqu'au plafond les murs des six pièces, ils envahissaient toutes les tables, presque tous les sièges... et le parquet aussi je crois.

Très brillante fut sa carrière professorale, longue de quarante-cinq années, et très variée son œuvre scientifique. Mais qu'il s'agisse de recherches de laboratoire, lesquelles ont trait principalement à la chimie et à la physiologie végétales (je citerai notamment ses études sur les Tannoïdes, la Localisation des principes actifs des Curcubitacées, l'Aloës, les poivres de Guinée, les Erythroxylums, les Réactions histochimiques de l'Hespéridine, les Caractères microscopiques des poudres officinales, les Pigments chez les végétaux, son Atlas de photomicrographie des plantes médicinales...) ou qu'il s'agisse d'études historiques et critiques, de notices biographiques, partout apparaissent sa prodigieuse richesse de documentation, le souci extrême de la précision et ses vastes connaissances en toutes choses, car, nullement cantonné dans une seule discipline, L. BRAEMER était une encyclopédie vivante et sa culture d'ailleurs débordait largement le domaine scientifique. Il avait tout lu et tout retenu. On ne le rencontrait jamais que lisant et les poches bourrées de brochures. Aussi combien

son enseignement était riche de substantifique moëlle, vivant et vibrant, d'un intérêt sans cesse renouvelé !

Et ainsi, durant un demi-siècle de labeur ininterrompu, toujours avide de connaître, il poursuivit la vérité sans préoccupation personnelle, n'attendant de la science que la satisfaction de la cultiver.

Lors de sa dernière leçon, le 28 juin 1928, à laquelle assistaient, outre ses collègues et de nombreux amis d'Alsace, le Recteur de l'Académie, M. Chr. PFISTER, alsacien comme lui, qui avait été son condisciple au gymnase de Strasbourg et que la défaite avait, comme lui, arraché au sol natal, il termina : « ... serviteur dévoué, depuis près de 50 ans, de l'Université de France, en prenant congé je lui rends grâce des joies pures que j'ai goûtées dans son sein. J'ai été l'élève, puis le collègue et l'ami des esprits les plus délicats, des cœurs les plus droits. Grâce à eux tous, j'ai pu puiser à la source la liqueur enivrante du savoir et apaiser la soif de connaître que j'ai essayé d'exciter chez ceux qui venaient à Toulouse comme ici m'écouter à leur tour ».

Pendant ses huit années de professorat à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg il fut membre du Conseil de l'Université et assesseur du Doyen. — Membre correspondant de la Société de pharmacie et de l'Académie de Médecine de Paris, ainsi que de l'Académie royale de Belgique, Officier de l'Instruction Publique et du Mérite agricole, il était Chevalier de la Légion d'Honneur, au titre militaire, depuis 1910 : pour les services désintéressés qu'il rendit à l'Université, à la science et au pays, ce travailleur éminent mais modeste aurait grandement mérité, certes, de recevoir la rosette d'Officier.

Après sa retraite, il continua jusqu'en 1934 à assurer l'enseignement de la Déontologie et de la Législation pharmaceutiques: on le voyait venir à petits pas pressés fumant sa constante cigarette, heureux de passer une heure parmi la jeunesse qu'il aimait tant et qui le lui rendait bien. Le dos s'était légèrement voûté, la moustache et la barbe, qu'il ne sacrifia jamais à la mode, étaient devenues grises, presque blanches, mais il avait toujours ce regard si vif derrière le verre des lunettes et cette bouche si fine qui donnaient à son visage au large front ce que les gens du XVIII[e] siècle appelaient « une physionomie d'esprit ».

L'homme méritait autant d'estime que le savant d'admiration. L. BRAEMER apportait dans la vie cette haute conscience, cette intraitable probité qui marquent ses travaux scientifiques. Son caractère très indépendant, sa franchise, qui pouvait paraître parfois un peu brusque — car il ne savait pas déguiser sa pensée ni ses sentiments — masquaient un cœur riche d'une grande sensibilité et de délicatesse touchantes. Maints gestes seraient à citer, et je me rappellerai toujours avec quelle charmante simplicité, ayant appris que j'étais envoyé en mission en Proche Orient, il

vint m'apporter deux beaux volumes illustrés sur l'Egypte, la Palestine et la Syrie, et me dit : « puisque votre femme ne peut vous accompagner, voici pour elle deux livres que j'ai trouvés dans ma bibliothèque ; elle pourra ainsi au jour le jour suivre votre voyage ». Cher M. BRAEMER, vous n'aviez pas trouvé ces livres dans votre bibliothèque, car ils venaient de paraître et vous les aviez achetés exprès pour les offrir.

D'un extrême désintéressement, il était très généreux et aimait à réunir ses amis autour d'une table bien servie ; demeuré très jeune de caractère d'une gaité communicative, causeur étincelant, riche d'anecdotes ; esprit subtil et enjoué dont la fine ironie, bien française et dépourvue de malveillance, n'était jamais blessante, il charmait ses convives. D'ailleurs sa renommée déborda très vite le cadre d'une scolarité enthousiaste, et les maîtresses de maison l'ont disputé à sa classe. Il n'en restait pas moins très modeste et très simple.

Au cours de cette dernière année, sa vue s'était beaucoup affaiblie, sa marche était moins sûre et, craignant la circulation intense de la ville, il restait cantonné dans sa « librairie », mais l'âge n'avait pas atténué la curiosité universelle de son esprit; il se tenait au courant de tout, classait ses innombrables papiers, lisant toujours et rectifiant, à son habitude en marge des pages, les erreurs de dates ou de noms commises par l'auteur; il était devenu toutefois un peu triste dans sa solitude, que partageait « en sa mûre maison », un angora également vieux, « comme lui frileux et comme lui sédentaire ». Son intelligence toujours aussi lucide et sa mémoire toujours aussi fidèle, sa sensibilité toujours aussi vive continuaient à émerveiller et à charmer ses amis qui l'allaient voir et qu'il était heureux de pouvoir obliger. Jamais on ne l'entendit se plaindre, et s'il eut des soucis il sut les dissimuler. Quand il tomba malade, au début de juillet, le Professeur MERKLEN dut user de toute son autorité et de toute sa vive amitié pour le faire quitter ses chers livres et consentir à entrer dans sa clinique où il s'éteignit le 17 juillet.

Collègue unanimement estimé pour toutes ses belles qualités d'esprit et de cœur et qui mit au service de son magnifique idéal les plus nobles vertus humaines : la bonté et la droiture ; savant et maître admiré et aimé pour son savoir si étendu et son dévouement sans calcul, le Professeur L. BRAEMER honora l'Université et servit bien son pays.

Il dort son dernier sommeil en Alsace redevenue française, dans sa petite patrie qu'il aimait de toute son âme... je sais que cette terre là lui sera légère.

(D'après LOBSTEIN, Doyen de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.)

Le Doyen LOBSTEIN.
(1878-1936)

Né le 28 août 1878, à Rougemont (Doubs), M. le doyen LOBSTEIN appartenait à une famille d'origine strasbourgeoise, son père, agent voyer, ayant quitté l'Alsace après les événements de 1870. Dès son âge le plus tendre, l'enfant se distingua par le sérieux de son caractère, la sûreté de son jugement et la fidélité à ses affections.

Il fit ses études secondaires au collège de Montbéliard. Il conquit à l'Université de Besançon les grades de Bachelier ès-lettres, Philosophie et Mathématiques. Obligé d'interrompre ses études de Mathématiques spéciales à la suite d'une grave affection des yeux, il s'orienta vers la pharmacie et fit son stage à Audincourt.

Reçu le premier au concours du Service de Santé militaire en 1900, il fit ses études au Val-de-Grâce. Les prix de Chimie analytique, de Physique, et le prix BUIGNET des sciences physiques (1903) furent les dignes récompenses d'une brillante scolarité. Pharmacien-aide-major stagiaire de l'Ecole d'application du Val-de-Grâce, il sortit major de promotion en 1904. Sa santé ébranlée par deux atteintes successives d'une grave maladie ne lui permit pas de rester dans l'armée; il fut réformé d'office en 1904. Après quelques mois de repos, il passa brillamment le difficile concours de Pharmacien du Département de la Seine, et il fut nommé pharmacien en chef du Sanatorium VILLEMIN de la Ville de Paris.

Non content d'assumer le lourd service de la pharmacie et des analyses chimiques et bactériologiques, il trouva le temps d'effectuer des recherches qui lui valurent le prix BRASSAC en 1910 et le prix LEFRANC en 1911. Soucieux de communiquer aux autres le résultat de ses travaux, ses conférences sur l'alcoolisme et la tuberculose lui valurent la médaille d'argent de la Société nationale des Conférences populaires, en 1910.

La guerre éclate en 1914; sa fragilité physique aurait pu justifier son séjour au laboratoire; n'écoutant que son patriotisme, il s'engage volontairement comme infirmier au laboratoire du Val-de-Grâce ; réintégré dans les fonctions d'aide-major, il devient Chef du laboratoire d'analyse du Centre de réforme des Tourelles (1915). Il monte au front sur sa demande et devient successivement Pharmacien du 305^{me} régiment d'infanterie, puis Chef du laboratoire de Toxicologie du Groupe de brancardiers divisionnaire et Officier... officier gazier de la 3^{me} division. Il termine la guerre comme Pharmacien-chef de l'hôpital du Panthéon.

Sa belle conduite pendant la guerre lui valut la Croix de Guerre avec 3 citations à l'ordre du régiment, de la division et du corps d'armée. Pharmacien de réserve, promu au grade de Pharmacien-major de 2^{me} classe en 1925, il garda toujours le contact le plus étroit avec la Pharmacie militaire qu'il avait toujours regrettée.

La guerre finie, il fut assistant de M. le Prof. G. BERTRAND, dans le service de chimie biologique de l'Institut Pasteur.

Son père lui avait toujours conseillé de rentrer aussitôt que possible dans la petite patrie et d'y accepter une place, si petite fût-elle. Le Prof. GUIGNARD le fortifia dans ce projet et, en 1919, il accepta à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg la charge de Chef de travaux de Pharmacie et de Chimie qu'il assuma jusqu'en 1928.

En outre de cet important service pratique, il fut chargé en 1921 des enseignements théoriques d'Hydrologie et d'Hygiène et de Toxicologie.

Nommé Chargé de cours pérennisé en 1924, Professeur sans chaire en 1927, il succéda en 1929 au Prof. BRAEMER, admis à la retraite dans la chaire de Matière médicale. Il conserva, en outre, l'enseignement de l'Hygiène remplacé ensuite par celui de la Toxicologie.

Il fut chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, décoré de divers ordres.

Ses travaux scientifiques lui méritèrent les distinctions les plus appréciées: lauréat de l'Académie des Sciences en 1924, de l'Académie de Médecine en 1925, il fut élu Membre de la Société de Pharmacie de Paris en 1929 et Membre correspondant national de l'Académie de Médecine en 1935. Expert auprès du tribunal de Strasbourg, il était membre de 8 sociétés savantes. Ses collègues de la Faculté l'appelèrent par deux fois au décanat, en 1932 et en 1935. Cette charge souvent si lourde fut pour lui un grand bonheur et une source de profondes satisfactions; jusqu'à ses derniers moments, le souci de la Faculté passa avant tous les autres.

Fortement trempé par la douleur tout le long de sa vie, son caractère fut celui d'un stoïcien; il eut, dans sa jeunesse, à subir de douloureuses opérations aux yeux ; sa carrière militaire fut brutalement brisée par la maladie; la guerre fut pour lui, comme pour tous ceux de sa génération, une dure épreuve; gagné à l'Université, il eut à faire face à un labeur parfois écrasant; chargé de la conduite de la Faculté, il se donna de toutes ses forces à sa tâche. Bien loin de concevoir de l'aigreur contre le sort parfois si contraire, nous l'avons vu marquer toujours l'optimisme le

plus souriant, garder la plus constante amabilité; si ses amis reçurent maintes marques de la délicatesse de ses sentiments, tous s'inclinèrent devant sa haute honnêteté, devant son impartialité et sa fermeté sans rigueur.

Se souvenant avec vivacité des «humanités» qui avaient charmé sa jeunesse, le doyen LOBSTEIN aimait à illustrer ses propos de comparaisons piquantes, de souvenirs gaiement exprimés. Professeur et conférencier brillant, plein d'idées fines et justes, se plaisant à joindre aux enseignements de la plus haute valeur scientifique les observations originales, il savait à la fois charmer et captiver son auditoire; aussi les étudiants se pressaient-ils nombreux à son cours, qu'il illustrait de tableaux et d'expériences parfaitement présentés. Son souci de l'exactitude allait jusqu'aux moindres détails dans le montage des expériences et des appareils en marche. Professeur de Matière médicale, il excellait à décrire les drogues, à présenter des échantillons parfaits, et c'est pourquoi la collection était étudiée, conservée, entretenue avec un soin jaloux. Héritier de FLUECKIGER et de BRAEMER, il avait consacré beaucoup de temps et de peine à trier et à compléter une collection un peu délaissée par les Allemands pendant la guerre; par ses soins, sa persévérance, l'habileté et le goût qu'il mettait à classer les produits, la collection de Matière médicale est devenue tout à fait remarquable. Chimiste de formation et de goût, il faisait porter toute son attention et celle de son auditoire sur les principes actifs des drogues, et de son laboratoire sortirent de brillantes thèses sur des plantes provenant des colonies. Chercheur actif et consciencieux, il savait guider les étudiants dans les difficiles chemins de la recherche ; soucieux de découvrir le fait positif et précis, ennemi des approximations, des descriptions trop faciles, des relations expérimentales incontrôlables, il imposait une méthode claire et sûre, il exigeait un exposé détaillé et précis des expériences.

Au-dessus du Professeur, que fut le Doyen ? Tous, collègues et étudiants, pharmaciens et officiers de réserve ont pu apprécier le charme qui émanait de sa personne.

Quand, harcelé de travaux scientifiques et administratifs, il recevait visiteurs et étudiants, tout pouvait leur laisser croire, dans la courtoisie exquise de son accueil, dans la parfaite urbanité de ses manières, que tout son temps leur était acquis, que rien dans sa pensée n'était plus important que les choses dont ils venaient l'entretenir. Prodigieux effets de la volonté, marques d'un caractère dont la fermeté et l'énergie ne plièrent jamais, même aux approches de la mort.

Le souci de la Faculté, le bien des étudiants étaient sa plus grande préoccupation et jusqu'aux derniers jours, il s'intéressa à tous les détails de l'administration dont il avait été chargé. Ce

fut son soutien dans les heures tragiques, ce fut aussi, hélas, la cause de sa perte: consciencieux à l'extrême, il ne voulut rien confier des multiples soucis de son administration; il voulut garder le contact avec les étudiants dans tous les détails de leur scolarité, il voulut continuer des recherches dont il disait que c'est la seule chose intéressante dans la vie ; toutes ces charges pesaient lourdement sur ses épaules, exigeant de lui un gros effort de travail que ses amis lui voyaient assumer avec la crainte d'une défaillance physique.

De récentes limitations budgétaires entraînèrent la suppression du délégué en Alsace-Lorraine, du Ministre de la Santé Publique et le report sur le doyen LOBSTEIN de multiples obligations découlant du régime spécial de la pharmacie dans notre région. L'année 1934-1935 en lui apportant par surcroît les fonctions de Vice-recteur, par voie de roulement dans le sein du Conseil de l'Université, porta le comble aux devoirs qui lui incombaient. Sans doute sa volonté le menait aux buts qu'il se donnait chaque jour, mais tant il est vrai que « la lame use le fourreau » il fut accablé par le surmenage de plusieurs années.

Les travaux scientifiques du doyen LOBSTEIN reçurent l'empreinte de son caractère, tout entier dominé par l'idée de «servir».

Une cruelle maladie, vint le frapper en pleine jeunesse, arrêter ses études et qui plus est briser sa carrière militaire si bien commencée: dès que sa santé le lui permit, bien loin de songer égoïstement à ses propres soins, nous le voyons se pencher sur la cause même de son mal et tenter de ravir un peu de sa puissance au terrible bacille, entreprendre des recherches biologiques et physiologiques sur les microbes et les malades. Quand il vint à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, tout était à créer. Sans doute les Allemands laissaient-ils de beaux bâtiments (achevés en 1912) mais à peu près vides: il s'agissait de recevoir les étudiants retardés dans leurs études par la guerre, d'instituer le régime d'Etat auprès du régime local finissant, enfin d'inaugurer un régime spécial pour les étrangers, destiné à faire rayonner en dehors, l'enseignement et la culture française. Nul mieux que M. le doyen honoraire JADIN, ne pourrait mieux apprécier le rôle de premier plan joué par M. LOBSTEIN :

« quelle aubaine inespérée pour moi et quel soulagement devait apporter à ma lourde tâche son dévouement éclairé et infatigable. Il fallait, dès le début, bâtir le programme des manipulations applicables à ces divers régimes. Ce travail hérissé de difficultés exige toujours un grand zèle de nos Chefs de Travaux. Dès les premiers jours de son apostolat, M. LOBSTEIN fut pour moi le collaborateur intelligent, actif, affable que le chef le plus exigeant n'eût osé espérer ».

Il met sur pied d'autre part ses enseignements de Toxicologie, d'Hydrologie et Hygiène, puis ensuite de Matière médicale. Il en-

treprend toute une série de belles recherches personnelles. Son œuvre scientifique est essentiellement d'un chimiste. Cependant, d'après la diversité des fonctions qu'il eut à remplir et des enseignements qu'il professa, ses études ressortissent à de nombreux domaines révélant l'étendue des connaissances de ce savant aussi érudit que modeste.

Ses premiers travaux furent faits au sanatorium dont il était pharmacien et leur nature un peu spéciale découle des ressources qu'offrait le laboratoire de cet établissement. C'est ainsi qu'il étudia les variations des échanges respiratoires chez les tuberculeux, en mesurant la combustion intro-organique par la quantité d'oxygène consommé. Il étudia aussi et précisa des techniques pour caractériser le bacille dans les expectorations, les tissus et divers liquides de l'organisme ; fit des recherches sur la constitution des tuberculines; sur le fonctionnement biologique et les applications des rayons ultra-violets, sur la désinfection du linge et des locaux.

En collaboration avec le Dr. KUESS, il entreprit une longue série de recherches expérimentales sur le cobaye pour fixer l'étiologie de l'anthracose et consécutivement de la tuberculose pulmonaire et vérifier la théorie à nouveau évoquée de l'origine intestinale de ces affections. Après s'être appliqués à créer une technique rigoureuse les mettant à l'abri des erreurs qui avaient vicié les résultats de beaucoup d'expériences publiées jusqu'alors, ils démontrèrent la facilité avec laquelle de fines poussières atmosphériques pénètrent par inhalation dans les alvéoles et le parenchyme des poumons et établirent, d'une part, que l'anthracose pulmonaire est due non à la déglutination mais à l'inhalation des poussières, et d'autre part, qu'après l'introduction dans l'intestin de fines poussières, même à haute dose, la quantité passant aux poumons par cette voie est insignifiante. Etendant alors leurs expériences au bacille, ils mirent semblablement en évidence que l'inhalation d'un brouillard bacillifère virulent détermine d'une manière constante chez le cobaye une tuberculose à développement rapide tandis que l'ingestion d'une dose équivalente de bacilles est en général inoffensive.

Ces recherches qui contribuaient à éclairer certains points controversés firent l'objet de communications à l'Académie des Sciences et à la Société de Biologie.

Entre temps, LOBSTEIN collabora pour la partie chimique et pharmaceutique au volume de la collection GILBERT et CARNOT consacré au traitement de la tuberculose pulmonaire.

Au début de sa nomination à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, il ne put se consacrer aux recherches autant qu'il l'eût désiré, à cause de l'absence de laboratoire. Il sut cependant, malgré des conditions précaires et malgré une santé ébranlée, trou-

ver le moyen et le temps d'effectuer des recherches qui furent couronnées par l'Académie des Sciences (Prix LONCHAMPT) et l'Académie de Médecine (Prix A.-J. MARTIN).

Il fit, entre autres, un important travail de biochimie végétale en étudiant sur le bacille tuberculeux les processus de nutrition, les actions exercées sur le milieu, ainsi que les actions exercées par l'âge et le milieu sur la constitution et les propriétés du bacille. Ainsi dans la nutrition du bacille, il mit en évidence l'influence de la structure de la chaîne qui porte la fonction aminée, l'azote du groupement carbolyxe aminé étant électivement utilisé; contrairement aux observations de tous ses devanciers, il établit que le bacille tuberculeux peut parfaitement se développer en l'absence de glycérine. Il montra par des mesures physico-chimiques les variations que subissent, suivant la nature des éléments hydrocarbonés, le « rendement matériel » et le « rendement énergétique » des processus de croissance; il en déduisit que le bacille ne règle en aucune manière sa dépense sur les aliments qui lui sont offerts et ne se livre à aucune consommation de luxe contrairement aux homéothermes. Il montra que la haute teneur en matière grasse du bacille n'est pas une constante cellulaire mais une variable alimentaire : selon les aliments offerts, on peut observer un diminution du taux de graisses et une augmentation des substances protéiques, d'un total constant. Cette variation de composition chimique du bacille explique qu'il n'en renferme pas moins dans tous les cas la même quantité d'énergie.

Ce travail fit l'objet d'une brillante thèse de Doctorat ès-Sciences soutenue en 1922. Plusieurs études importantes suivirent ce travail; des recherches sur la formation des substances grasses et lipoïdiques du bacille en collaboration avec le Prof. TERROINE. Une étude de microdosage du phosphore dans le lait lui montra que le lait contient 30 milligr. de phosphatides par litre, formant avec les protides des complexes colloïdaux pour donner des combinaisons insolubles dans l'éther mais dissociés par l'alcool et l'acétone.

Vinrent ensuite !

Une étude comparative des méthodes d'extraction de KUMAGAWA et de SOXLET, pour les matières grasses du lait par l'éther alcoolisé ou par l'alcool; des recherches sur les diastases hydratantes et oxydantes dans quelques drogues; d'importants travaux de chimie analytique. L'étude de l'alimentation de l'eau dans l'armée en 1916 l'a conduit ensuite à des recherches sur l'épuration des eaux par l'hypochlorite, à des recherches sur l'épuration des eaux d'égoût par les boues activées.

Il entreprit l'analyse chimique de l'eau de Soulz-sous-Forêts, l'étude des eaux minérales de Bulgarie, une étude chimique et physico-chimique des eaux de Bonne-Fontaine. Cinq thèses sur

l'analyse des eaux sortirent de son laboratoire.

Le vin fit l'objet de plusieurs études: analyses de vins d'Alsace et étude de la fermentation malo-lactique ; le dosage du sulfate de potasse dans les vins par la méthode à la benzidine ; l'étude des vins de Palestine, le conduisirent à maintes remarques intéressantes et même à l'étude systématique des méthodes de défécation.

En physico-chimie, il fit des recherches sur les rayons ultra-violets; au laboratoire du Prof. G. BERTRAND, il étudia l'influence de la radio-activité sur la végétation et en particulier sur la levure de la fermentation alcoolique, déterminant les doses d'émanation optima pour la production de l'alcool ; des recherches sur le pouvoir absorbant de divers charbons activés montrèrent tout l'intérêt qu'il portait au rôle de plus en plus marqué de la physique dans les préoccupations des chimistes et des biologistes.

Si la physiologie, côtoyant la bactériologie, fut pour lui l'inspiratrice de belles recherches au début de sa carrière, il y revint plus tard et, sous son impulsion, furent organisés dans notre Faculté une installation complète de micro-analyse ainsi qu'un laboratoire de pharmaco-dynamie, permettant d'effectuer les enregistrements graphiques et l'étude de la chronaxie. En 1906 et en 1907, ce furent des recherches expérimentales sur le rôle des poussières dans l'étiologie de la tuberculose; en 1927 des recherches sur les variations des chlorures et des nitrates dans le lait. Il montra, en collaboration avec WALLART, que l'extrait dégraissé est une constante des plus importantes; que l'ingestion de sel n'augmente pas la proportion des chlorures dans le lait et par conséquent qu'une augmentation relève d'un cas pathologique, de même que la présence de nitrates dans le lait est anormale.

L'hygiène qu'il devait enseigner à la Faculté de Pharmacie fut pour lui une vive préoccupation durant son séjour au sanatorium: la recherche de la valeur comparée de divers antiseptiques pour la désinfection pratique du linge et des crachats des tuberculeux; des recherches expérimentales sur la désinfection des locaux, un important travail sur l'épuration des eaux d'égout par les boues activées montrant la supériorité du procédé sur celui des lits bactériens, tant en ce qui concerne le coefficient d'épuration qu'au point de vue de la qualité des boues.

Ses travaux sur la stérilisation et la désinfection montrent qu'il ne fut pas le savant isolé du monde dans la tour d'ivoire de son laboratoire, mais que pour lui, au contraire, les enseignements de la science devaient être étendus, diffusés le plus possible : une observation scientifique avait à ses yeux d'autant plus de valeur qu'elle devait « servir ». Dans une magistrale introduction à son cours, ne disait-il pas : « Après l'épouvantable tuerie qui a ensanglanté l'Europe et plus particulièrement la France, l'œuvre

de paix réparatrice impose plus que jamais aux hommes de bonne volonté et en particulier aux médecins et aux pharmaciens à qui est confiée la santé publique, le devoir de travailler à la sauvegarde d'innombrables vies humaines que fauche prématurément le manque d'hygiène. Ils y contribueront en répandant autour d'eux les nécessaires notions de cette science, en luttant contre la résistance passive des masses dont l'éducation hygiénique est encore bien rudimentaire ».

Ses travaux en Matière médicale sont des plus intéressants et laissaient espérer une abondante moisson de découvertes, brutalement interrompue par son sort tragique.

En collaboration avec HESSE, il étudia le *Toddalia aculeata,* dont ils retirèrent la *toddaline,* l'étude de ce gluco-alcaloïde dans son action sur le système neuro-musculaire démontre une diminution des chronaxies avec une rupture de l'isochronisme; sur le cœur, on observe une diminution de la vitesse et de l'amplitude; enfin la racine de cette plante contient une résine active contre l'aménorrhée.

Avec WEILL, il étudia la *racine du palmier nain,* démontrant l'absence de tout principe actif dans cette drogue et dévoilant ainsi son emploi exclusivement frauduleux dans la sophistication de la salsepareille.

Avec GRUMBACH, il a pu extraire d'une drogue sino-anamite un alcaloïde nouveau dénommé *stémonine.* Sur le système neuro-musculaire on constate une rupture de l'isochronisme avec abaissement des constantes chronaxiques. Sur le cœur, l'alcaloïde fatigue immédiatement le muscle; on observe d'abord une augmentation de la profondeur de la systole, puis un ralentissement du rythme avec contractions désordonnées et arrêt total passager.

Il se devait de consacrer à la pharmacie pure, divers travaux descriptifs ou didactiques : traitement de la tuberculose pulmonaire; études de bézoards, dont notre Faculté possède une rare collection; la législation des substances vénéneuses en France et en Allemagne, une histoire de l'enseignement de la Matière médicale dans les Facultés de Pharmacie; un historique de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

Telle fut l'œuvre scientifique du doyen LOBSTEIN; mais en réalité, elle ne se limita pas là; 23 thèses sortirent de son laboratoire et en particulier durant les dernières années de remarquables travaux de Matière médicale. Son rayonnement intellectuel dépassait de beaucoup les limites de son laboratoire et nombreux furent les chercheurs et les étudiants, qui eurent recours à ses aimables conseils, à son obligeance inlassable. Autant que dans le domaine des recherches, son influence fut très grande dans l'enseignement technique qu'il donna lorsqu'il exerçait les fonctions de Chef de travaux (qu'il regretta toujours quelque peu)

où le rôle pédagogique s'affirme dans un contact immédiat et étroit avec les étudiants. Aucun des 500 étudiants français et étrangers qui vinrent dans notre Faculté conquérir leur diplôme, ne put approcher et connaître notre regretté doyen sans l'apprécier et sans l'aimer; aussi, à la nouvelle de sa mort, interrompant si brusquement une belle carrière toute faite d'abnégation et de serein accomplissement du devoir, ce fut d'un seul mouvement d'infinie tristesse que, du Chef de l'Université aux plus jeunes étudiants, tous vinrent émus et en larmes apporter à sa famille l'hommage de leur affectueuse compassion, s'incliner devant la dépouille mortelle de celui qui sera toujours pour eux le modèle des plus solides vertus.

Notre pensée douloureuse l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure, dans la paix ineffable d'un petit cimetière de campagne. Après une vie bien employée au service de la Pharmacie, de la Science et de la Patrie, c'est là qu'il dort enfin le sommeil du Juste.

(Charles LAPP, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.)

⁂

Le Doyen actuel de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, M. le Professeur A. SARTORY.

En date du 22 avril 1936 M. le Prof. A. SARTORY a été nommé Doyen de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

Dans le numéro du mois d'avril 1936 du « Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine » nous avons consacré un article détaillé sur la personnalité et sur l'activité débordante de notre nouveau distingué et éminent doyen A. SARTORY.

Nous nous permettons de reproduire un extrait de cet article :

« Affirmons de suite notre certitude que notre nouveau doyen se fera un devoir de suivre l'exemple de son regretté prédécesseur et que, de ce fait, il fera honneur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, où il restera le fidèle collaborateur de ses collègues et de ses étudiants. Il se fera une haute idée des devoirs de celui qui a la redoutable tâche de présider aux destinées de notre Faculté de Pharmacie alsacienne. Le doyen SARTORY est un maître particulièrement apprécié. Il aime beaucoup l'enseignement et ses élèves. En retour ces derniers l'entourent de leur sympathie. Le désir du nouveau doyen est de contribuer à développer chez quelques-uns l'amour de la recherche et, si possible, d'orienter quelques vocations. Il ne cessera de prêcher le prix du travail et la recherche scientifique. Il veut à la science pharmaceutique de nombreux disciples, il lui veut les moyens de travail, des laboratoires modernes, car il voit en elle le moyen d'améliorer le sort de notre profession et de l'élever au niveau auquel elle a droit.

M. A. SARTORY n'a pas la science sèche et inhumaine, il la mêle de poésie et de sentiment.

Notre nouveau Doyen s'est déjà fait un nom dans le domaine de la littérature, où il a écrit de nombreux volumes.

Chez A. SARTORY l'homme est à la mesure du savant. Il ne faut pas oublier que, durant la dernière guerre, il se dévoua sans compter à la Patrie, dévouement qui fut ré-

compensé par l'attribution, en 1916, de la Croix de la Légion d'Honneur. C'est peut-être pendant la dernière guerre que le Doyen A. SARTORY a écrit la plus belle page de sa vie. De sa vie de citoyen, de Français, ayant vécu jusqu'à nos jours une existence de probité et de labeur.

La voix de notre nouveau Doyen est de celles qui portent loin. Constatation que nous saurons mettre à profit en sollicitant de Paris la nomination de A. SARTORY comme notre représentant après des Pouvoirs Publics. Nul doute qu'il prendra cette nouvelle fonction à cœur et qu'il apportera dans les délibérations, dans ses jugements la méthode et le scrupule du savant, sa grande expérience, son esprit de décision, sa connaissance des hommes et des choses et sa grande autorité. Il aura le souci de nous être utile, de ne rien dire que de valable et de conclure à notre avantage. Ce sera la marque même de son esprit vigoureux, honnête et précis.

A ceux qui l'ignorent je tiens à signaler que notre nouveau Doyen, à côté de ses fonctions purement scientifiques, préside avec une grande autorité et une compétence prouvée la Section Strasbourgeoise du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, auquel nous appartenons comme membre actif, Comité qui rend d'inappréciables services dans la vie économique de nos trois départements recouvrés. La défense des intérêts commerciaux de notre profession sera entre bonnes mains.

Depuis longue date notre nouveau Doyen a conquis notre affection à tous par sa simplicité, par sa sincérité. Sous des apparences quelque fois froides et autoritaires il cache beaucoup de sensibilité. Nous avons été à même d'apprécier le charme de cet esprit finement humoristique et gracieux dans l'intimité. Il ne laisse passer aucune occasion de faire preuve à ses amis, au nombre desquels nous avons l'honneur de nous compter, de son amitié fidèle et sincère. Aussi notre nouveau Doyen peut être assuré de la grande joie que ceux-ci ont éprouvée à l'annonce de sa nomination au Décanat de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

Nous concluons en affirmant que, sous l'égide du Doyen A. SARTORY, l'avenir de la Pharmacie d'Alsace et de Lor-

raine est assuré et que celle-ci est appelée à de grandes choses dans les temps futurs.

*
**

Ouvrages littéraires.

Pour vivre vieux (Secrets anciens et préceptes modernes).
Visions rouges (Voyages en U.R.S.S., Allemagne, Provinces Baltes et Pologne).
Visions de Grèce et des côtes Dalmates (En publication dans le « Journal de Pharmacie d'Alsace et de Loraine).

*
**

Ouvrages scientifiques.

Poussières et Microbes de l'air. 1 vol. 1911.
Influence de l'agitation sur les champignons inférieurs. Thèse de Doctorat ès-Sciences. 1908.
Les champignons parasites de l'homme et des animaux. 3 vol. 1920. 4 suppléments de cet ouvrage de 1924-1936.
Vers le monde d'Einstein (En collaboration avec R. SARTORY).
La guerre bactériologique. 1 vol. 1935.
Les Mycoses pulmonaires (En collaboration avec A. BAILLY. 1 vol.).
Les champignons vénéneux (Thèse d'agrégation).
Traitement des plaies de guerre. 1 vol., pages d'histoire 1914-18.
Compendium Hymenomycetum. 2 vol. avec L. MAIRE.
Guide pratique des Manipulations de Mycologie à l'usage des Pharmaciens. 1 vol.
Flore Mycologique lorraine. 1 vol. avec le Dr. BERTRAND.
Etc. (voir Annexe).

*
**

M. A. SARTORY s'est spécialisé dans l'étude des parasites cryptogamiques qui s'attaquent à l'homme, aux animaux ou aux plantes. Son traité sur les « Mycoses pulmonaires » fait autorité. Il a publié soit seul soit avec la collaboration de son frère R. SARTORY, de J. MEYER, son assistant, de ses élèves toute une série de notes dans les C. R. de l'Académie des Sciences, de l'Académie de Médecine, de la Société de Biologie, de la Presse Médicale, du Progrès Médical, de l'Hippocrate, du Strasbourg Médical, etc. etc.

M. A. SARTORY est également un bactériologiste hors pair. Ses études sur le Bacille du charbon, sur certains microbes pathogènes, sur les virus filtrants ont été très appréciées.

Comme membre de la Commission d'Hygiène au Ministre du Travail M. A. SARTORY a été chargé de plusieurs rapports (stérilisation de l'eau par l'ozone, par l'électricité etc.).

En collaboration avec le Doyen M. RADAIS de Paris il a poursuivi des recherches toxicologiques sur les champignons mortels, sur les moyens d'immuniser les animaux contre les champignons à phalline. Avec le Doyen ROGER de la Faculté de Médecine de Paris une grosse étude sur les Oosporoses.

*
**

Plusieurs fois Lauréat de l'Académie de Médecine.

Deux fois Lauréat de l'Académie des Sciences.

Membre correspondant de l'Académie de Médecine depuis 1934.

Membre titulaire de la Société des Gens de Lettres, Trésorier de l'Association des Médecins et Pharmaciens Ecrivains.

Membre de l'Académie d'Agriculture de Turin.

Membre d'Honneur de la Nationale Pharmaceutique de Belgique.

Ancien Président du Photo-Club d'Alsace-Lorraine.

Membre d'Honneur de l'Association syndicale des Bibliophiles Pharmaciens.

Commissaire général de l'Exposition Coloniale de Strasbourg 1924.

Fondateur de la Foire-Exposition de Strasbourg (3 fois Commissaire général).

Président des Groupes pharmaceutiques et chimiques de l'Exposition coloniale de Marseille.

Président de deux groupes à l'Exposition PASTEUR.

*
**

Outre ces titres le Doyen A. SARTORY a été Professeur agrégé à la Faculté de Pharmacie de Paris.

Il est membre du Conseil de l'Université de Strasbourg depuis 1920.

Il est Commandeur de la Légion d'Honneur et du Mérite agricole, titulaire de plusieurs décorations étrangères et coloniales.

Officier de l'Instruction Publique.

ANNEXES

A

L'HISTOIRE DE LA

PHARMACIE STRASBOURGEOISE

Les Pharmacies de Strasbourg du 13me au 20me siècle

Pharmacie du Cerf.

1268 PHILIPPI Heinrich
1287 HESSO filius
1314 PHILIPPI
1349 HESSEN sen. Johannes
1413 HESSEN jun.
1466 HAMMER Joh.
1466 WALTENHEIM Heinrich
1521 BERTSCH Franscisus
1526 VOGLER Lucas
1526 SCHWEGLER Jacob
1535 WACHTEL Johann
1540 VOGLER jun. Lucas
1548 RAPP von DANN Hans-Jacob
1556 SPEICHER Nicolaus
1569 SAUERWEID Georg
1571 RINGLER Jacob
1577 BRENN Martin
1579 SEGER Anton
1587 WACHTEL Georg
1588 Volmar von ESSLINGEN Joh.
1596 WASSNER Albrecht
1598 STAEDEL Tobias
1606 RINGLER Carl
1623 RINGLER Jacob
1625 RINGLER C. jun. et SALADIN Joh. Georg.
1636 Von BRONN Gottfried
1636 WESSNER Alb. et Carl
1637 Von BRONN Gottfried
1641 ENGEL Gabriel
1657 SPIELMANN Joh. Carl
1667 SALADIN Joh. Carl
1675 PRESSLER Ernst
1678 WESSNER Albrecht
1681 PEISTLER
1686 WAECHTLER
1699 STROEHLIN Joh. Friedr.
1700 EISENMANN Joh. Friedr.
1704 SPIELMANN Joh. Jacob
1718 EISENMANN Joh. Friedr.
1730 BRACKENHOFFER Phil. Jacob
1752 STROEHLIN Georg Friedr.
1754 STROEHLIN Phil. Jacob
1754 HECHT Benjamin
1758 STROEHLIN Joh. Friedr. neveu
1765 SPIELMANN Joh. Reinb.
1779 NESTLER Joh. Georg
1789 NIEDHAMMER Joh. Dan.
1789 SPIELMANN Charles-Frédéric
1817 NIEDHAMMER Joh. Dan.
1837 NESTLER Ernest August
1848 OPPERMANN Chrét. Vict.
1865 HISSETTE Mathias
1892 BUOB Gustave
1896 ERICHSON Paul
1922 WEILL Alfred

Pharmacie de la Licorne.

1805 OBERLIN
1835 OBERLIN Antoine
1846 OBERLIN Léon Ignace
1854 SOLLER Victor
1860 BENO Joseph Aloïse
1875 BEIGER F. X. M.
1885 BEIGER F. X. M.
1895 MOPPERT Willy
1919 HECKER Lucien

Pharmacie de l'Homme de Fer.

1868 ANDLER Philippe
1871 REEB Emile
1873 THOMA Emile Ernst
1876 KOCH Hermann
1882 GERGENS Emile
1883 SCHWARZ Alfred
1899 CORNELIUS
1910 RADLAUER

1914 BERETZ Edouard et HAUTH Fritz
1920 BERETZ Edouard

Pharmacie de l'Ange.

1821 REEB Jean Chrétien Florent François
1831 REEB Jean Chrétien Florent François
1838 REEB G.
1862 PFERSDORFF Louis Frédéric Gustave
1874 PFERSDORFF Louis Frédéric Gustave
1890 WORINGER Jules
1903 AUGSBERGER
1918 BERMONT
1921 SCHISSELE Lucien
1933 COLLIN Henri
1935 FAUDI Georges

Pharmacie de l'Etoile.

1868 DESAGA Joh.-Bapt. Oscar
1872 HENN Hermann
1873 SCHAFFITZEL Carl
1896 HAUSHALTER Carl
1906 MENGUS Charles-Laurent

Pharmacie du Cygne.

1831 FAHLMER Jean Guill.
1855 MOLK Frédéric Alphonse
1875 OBRECHT Jean
1881 SCHWEITZER Guillaume
1884 SPRETER Hermann
1886 DAMMRON Albert
1907 Dr. BUROW
1909 WOLFF Ernest
1918 SPIRA Léon
1929 HEIM Alfred

Pharmacie St.-Jean.

1874 LUGER Anton
1881 LUGER Robert
1885 PFAEFFLIN Adolph
1894 OHNMAIS Karl
1900 GREINER
1922 HABERKORN
1932 KLEIN Guillaume

Pharmacie du Corbeau.

1835 LEGRAND Henri Jacques Maurice
1847 SPACH François Théodore
1866 SCHOTT Jean Fréd. Eug.
1873 BINDER Camille
1889 MEYER Albert
1900 BASTIAN
1914 LUTZ Emile

Pharmacie Centrale.

1875 KUMMER Moritz
1884 HANNER Ferdinand
1887 HUTER Lucien
1891 EINSMANN Karl
1893 DIEMER Georges
1913 PFITZENMEYER Frédéric

Pharmacie du Dôme.

1836 HEYDENREICH Aug. Ad.
1872 JEHL Camille
1897 KROMAYER Paul
1900 HISSETTE Edouard
1912 KELLER
1917 SCHUFFENECKER Henri
1934 DIRHEIMER Charles

Pharmacie du Lion.

1836 CHOULETTE Sébastien
1840 ROTH F.
1876 MUNCKE Georg Anton (1887 Pharmacie de la Cour)
1905 DUCRET
1927 MEYER Eugène

Pharmacie de l'Ours.

1876 LUGER Robert
1878 PHILIPPS Joh. Aloïse Const.

1897 EHRISMANN Robert
1910 RIMBACH Joseph-Auguste

Pharmacie de la Tour Blanche.

1873 SCHMIDT
1878 GROSHOLZ Ernst
1892 KIRMSSE Joh. Ernst
1895 JAEGER Rodolphe

Pharmacie de la Rose.

1546 RUMMEL Georg
1554 EBER Bernhard
1587 EBER Felix
1636 BRESSLER Joh.
1672 LUNG
1751 LEMP
1769 MARTIN Jean-Frédéric
1789 MARTIN Jean-Frédéric
1837 OPPERMANN Ch.-Fréd.
1846 LETZ Louis
1861 STROHL Alexandre
1874 SCHERDLIN Henri
1884 STROOF
1885 SPRINGER Ludwig
1886 ADLER Oscar
1890 JAEGER Rodolphe
1892 SCHLESINGER Victor
1895 LEVY Camille
1896 WEIL Simon
1935 GRUMBACH

Pharmacie de la Cigogne.

1836 JANNESSON Camille
1852 REEB Auguste
1873 REEB Emile
1895 HERING Théodore
1906 SCHMIDT Paul
1937 SCHMIDT Jean

Pharmacie de la Vierge.

1669 GREUHM Andreas
1765 GREUHM Jean André
1767 HECHT Louis Henri
1800 HECHT Louis
1830 HECHT Louis Emile
1856 KLEIN Jules
1890 MULLER Jean
1906 SIEMERING
1912 NOTH Alfred
1913 ANSELM Paul et NOTH Alfred

Pharmacie de la rue des Orfèvres N° 10.

1765 BESSIERE Jean-Baptiste
1795 HOFF Népomne
1867 MORITZ Jean Michel
1846 HOFF J.-H.
1860 SCHANTE Jean Adam
1893 SCHANTE Ferdinand (1897 rue des Orfèvres N° 3)

Pharmacie de Königshofen.

1892 KUEHM Gust. Adolphe
1897 KRUMMEICH Adolphe
TRENSZ Auguste

Pharmacie «St.-Etienne».

(rue des Frères)
1829 HUGUENY Charles Alex
1837 MURY Ed.
1864 MEMMINGER Fréd.-Guill.
1887 RUGENBERG Aloïse
1891 SCHMIDT Karl
1893 HERTEL Eduard

Pharmacie de l'Aigle.

DIETZ
1843 WEBER Félix
1888 LECHTEN Edouard
1894 VOGT Auguste
1896 PORT Heinrich
1910 METZ Charles-Emile

Pharmacie de la Mésange.

1795 LEFEBURE

1797 WERNER
1827 KNODERER Camille
1854 BAER Edouard
1880 GREINER Jacques
1895 Dr. LINDT
1905 EISER Paul
1911 SIMMERMACHER
1919 GERLING (gérant)
1921 KAHN Georges

Pharmacie de la Violette.

1846 BECHAMP Ant. Pierre Jacques
VELTEN
1864 BENTZ Mathias
1871 JOHANNY Karl
1878 STEINER Charles
1880 BREITHAUPT Adolphe
1884 BOESENHAGEN Hugo
1886 DOERRENBERG Oscar

Pharmacie Ste.-Aurélie.

1888 DOERRENBERG Oscar
1895 WELSCH Jules
1901 LAMB
1911 KOHLSTAEDT Guillaume
1919 BLOCH Edmond

Pharmacie de la Fleur.

1848 WOEHRLIN Philippe
1868 SCHMITT Ernest
1873 LUGER Robert
1876 HAAN Gustave
1884 HAENLE Oscar
1890 HOLL Frédéric
1899 NETTER Léon

Pharmacie de l'Hôpital civil.

1537 RUMMEL von GUNTZENHUSEN Jeorg
1540 JOHANNES
1569 BLANKROCK von WURZBURG Andreas
1578 HOCH Joerg
1578 Wolff von WIMPFEN Petr.
1584 PALMACHER von BRUSSEL Friedrich
1589 BREINING Martin
1599 ESCHENREITER Gall
1636 KELLER Wolff
1651 WICHSGAL Jakob
1683 SACHS Johann Conrad
1715 SPRENGER Johann Jacob
1742 GRAUNER von POENITZ August
1745 SULTZGERGER
1761 MILTENBERGER
1774 BODE
1789 GROTHANS
1793 WIPF Johann Jacob
1793 MANN Samuel
1794 BOCH
1814 NESTLER Chrét.-Geoffroy
1815 NESTLER Chrét.-Geoffroy fils
1832 HUMBURG Pierre-Joseph
1833 SCHALLER Ernest-Jules
1839 NESTLER Ernest-Auguste
1845 HEPP Eugène
1871 SCHLAGDENHAUFFEN Frédéric
1872 MUSCULUS Frédér. Alph.
1888 SCHNEEGANS Auguste
1905 MATTER, Dr. ès-sciences, Othon
1936 SCHULLER Emile

Pharmacie de la Porte de Schirmeck.

1910 DEUTSCH Afred

Pharmacie des Vosges.

1905 DOERSCH Auguste

Pharmacie des Boulevards.

1936 LEIBENGUTH Marcel

Pharmacie de la Robertsau.

1876 KOFFERATH Auguste

1886 SCHROEDER Auguste
1897 BARTH Emile
1909 ZOLLITSCH Gustave
1919 THUMANN Eug., Dr. ès-sciences
1935 HEIL Charles

Pharmacie du Samaritain de NEUDORF.

1884 WAGNER Jacob
1892 HARTMANN Auguste
1899 BREITENSTEIN
1920 QUIRIN Louis
1937 MEYER Robert

Pharmacie du Lys de NEUDORF.

1894 GEROCK Ernest
1899 HAEFELIN Hermann
1919 LACHMANN Jean-Jérôme
1935 RITTER Jean

Pharmacie de CRONENBOURG.

1899 MANSBENDEL
1912 MULLER
1921 ZIVY Maurice

Pharmacie de NEUHOF-STOCKFELD.

1933 ZIMMERMANN Albert

Pharmacie de l'Université Strasbourg

(ancienne Pharmacie „St.-Etienne", rue des Frères, transférée à la Place Brant)

1903 SIEBECK
1906 Dr. STADLER
1911 von LANGSDORF
1918 A. DAHLET

PHARMACOPOEIA

ARGENTORATENSIS

INC. SENATUS

USSU PUBL.

A

COLLEGIO MEDICO

ADORNATA

ARGENTORATI

Sumptibus JOHANNIS REINHOLDI DULSSECKERI.

M. DCC. XXV.

PERILLUSTRI
ET
EXCELLENTISSIMO

VIRO

DNJ. JO. BAPTISTAE
DE
KLINGLIN

REGIS CONSILIARIO ET CIVITATIS REGIAE
ARGENTORATENSIS
PRAETORI
REGIO,

UT

UT ET

INCLYTO EJUSDEM CIVITATIS

MAGISTRATUI,

VIRIS

GENEROSISSIMIS, GENEROSIS, NOBILISSIMIS,
MAGNIFICIS, MAXIME STRENUIS, AMPLICISSIMIS
PRUDENTISSIMIS, CONSULTISSIMISQUE

DOMINIS
PRAETORIBUS

CONSULIBUS
TRECEMVIRIS, QUINDECIMVIRIS,
XXI. VIRIS
TOTIQUE

SENATUI

SPLENDISSIMO

PATRIAE

PATRIBUS ac PATRONIS
BENIGNISSIMIS, MUNIFICENTISSIMIS,

Prodit

PRODIT in apricum sub felicissimis auspiciis Vestris. MECOENATES GRATIOSISSIMI, PHARMACOPOEIA HAEC NOSTRA, quae Vobis merito debet esse sacrata. Sub Vestro etenim ductu faventissimo placidissimaque tutela maximam partem, quicquid est hujus opellae, effectum fuit. Praecipue tamen summe provida ista cura, Perillustris Domine PRAETOR REGIE, qua Tua Excellentia pro publica universae Patriae salute indefesso studio adeo emineter praefulget, omnibus encomiorum elogiis depraedicanda est. Quippe quae quam maximum toti negotio, pro emendanda apud nos re pharmaceutica instituto, pondus addidit. Tuo enim saluberrimo consilio, & gratiosissimo mandato officinae pharmaceutica penitius, inspectae, mercesque earum, & vasa accuratius examinatae fuerunt ; Sed & exinde, ut justum extaret mercium, laborumque pretium, constitutum, & sub auctoritate publica Inclyti MAGISTRATUS typis exscriptum fuit documentum. Unde & profluit, ut & pro usu publico Dispensatorium, ut vocant, extaret, utilitati & commodo communi, nimirum ut medicamenta, quae dicuntur, composita, prorsus ad unum eundemque modum, adeoque certam praescriptam normam in omnibus officinis conficerentur, Jure ergo meritoquer Labor iste noster Vestrum, MECOENATES, Patrocinium implorat. Suscipite modo, PATRES PATRIAE Conscripti, & PATRONI Gratiosissimi ; hocce Collegii nostri Medici opus pro consueta gratia Vestra, Vestroque Praesidio clementer tueri, ne dedignemini. Ita vivite, & valete, PATRES, incolumes, sospites, felices, Vestroque Patrocinio nosmet, ceu Medicos, & Cives Vestros quam enixissime commendatos habere, non desistite, qui, cum solennissimis votorum profelicissimo regimine, inconculla sanitate, omnigenaque prosperitate formulis, omni studio sumus, atque manemus.

ILLUSTRIUM & MAGNIFICARUM AMPLITUDINUM
VESTRARUM
Clientes Obsequiosissimi
DECANS, & CAETERI COLLEGII
MEDICI DOCTORES.

D. JO. VALENTINUS SCHEID, Argentoratensis, Facultatis Mediae in Universitate Senior & Pathologiae Professor, Civitatis-Archiater, & Collegii DECANUS perpetuus.

D. MARCUS MAPPUS, Argentoratensis hoc anno Collegii Prodecanus.

D. JOANNES SALEMANN, Argentoratensis Anatomiae & Chirurgiae Professor.

D. JOANNES BOECLERUS, Argentoratensis Botanlicae & reliquae Materiae Medicae Professor.

D. JO. JACOBUS SACHS, Argentoratensis Physicae Professor.
D. JOANNES BRAUN, Argentoratensis.
D. JO. JACOBUS MOSSEDER, Argentoratensis Nosocomii Medicus.
D. JOANNES HECKHELER, Argentoratensis.
D. JO. FRIDERICUS STAEDEL, Argentoratensis.
D. JO. CONRADUS FRANCK, Hohenweiselio Hasiacus.
D. JO. DANIEL KOLB, Argentoratensis.
D. JOANNES SAINTLO, Selestadiensis.
D. FRANCISCUS BALTASAR.
von LINDERN, Buxovillanus.
D. MATTHIAS GLOXIN, Colmariensis.
D. JO. GEORG THENN, Argentoratensis.
D. JO. JACOBUS ROEDERER, Argentoratensis.
D. JO. DANIEL BILGER, Argentoratensis.
D. JOANNES GOLL, Argentoratensis.
D. JOANNES SAMUEL.
SILBERRAD, Argentoratensis.
D. JOANNES JACOBUS MARBACH, Argentoratensis.
D. JOANNES HENRICUS.
BOECLERUS, Argentoratensis.
D. ABRAHAM KUBLER, Argentoratensis.
D. JOANNES HAAN, Argentoratensis.
D. JO. JACOBUS FRID, Argentoratensis.
D. JO. CASPAR MUSTINGER, Argentoratensis.
D. JO. GEORGIUS NOTTER, Argentoratensis.
D. JO. NICOLAUS GROSHOLZ, Badensis.
D. GEORGIUS HENRICUS EISENMANN, Argentoratensis.
D. FRANCISCUS ANTONIUS de HASSELT, Hagenoënsis.
D. JO. DANIEL REISSEISEN, Argentoratensis.
D. JOANNES GAMBS, Argentoratensis.

DECANUS
et
Collegium Medicum
Argentoratense
Lebtori
Benevolo
S. P. P.

TUT nobis, istam PHARMACOPOEAM, seu, ut vulgo vocant, Dispensatorium in lucem emittentibus, & forsitan haud immerito, objici queat, nosmet, uti inter cruditos sermo est, velut post Homerum Iliadem conscribere velle, cum tot jam extent ab experientissimis, celeberrimisque Medicis, nec minus in arte exercitatissimis Pharmacopoeis editae Pharmacopoeae, Dispensatoria, Antidotaria, & sib aliis titulis evulgata, circa medicamentorum compositionem volumina, non solum Medicis, Pharmacopoeisque, & Chirurgis nota, sed & imprimis quae in vernaculam traducta, aut in eadem conscripta sunt, vulgo non incognita. Veruntamen, cum ipsa ars pharmaceutica tot quotidie accessiones faciat, ubi de die in diem nova eidem simplicia dicta medicamenta pariter, ac composita accrescunt, praesertim in magnis, & populo exundantibus urbibus, in quibus iste tot hominum veluti fluxus & refluxus, uti novas merces, ita & nova medicamenta quotidie invehit; omnino re est, ut quantum ista valeant, probe examinentur. Nempe ubi indigenae itineribus reversi aeque, ac accolae, & advenae subinde experimenta aliarum urbium, & regionum jactitant: Imprimis nostro hoc aevo, quando nunc incognita patribus medicamina multa.

ORTUS ET OCCASUS, SEPTENTRIO MITTIT, ET AUSTER.

Ned quid dicatur de morbis, non quidem omnino novis, ab isto tamen hominum confluxu frequentioribus, quam Patrum atque Avorum aetate erant, & periculosioribus redditis; quibus; ut obviam irent medici, omnino multa, quae non usque adeo Majorum aevo in usu erant medicamenta adhibere, coacti fuerant. Quae cum ita sint, operae pretium om-

nino visum est, Pharmacopoeam quoque pro nostra potissimum urbe, in qua sanitari tuendae, & curandis morbis, ut & docendae Medicinae occupati degimus, adornare, quae Pharmacopoeis nostris, ceu norma, juxta quam ipsi medicamenta praeparanda, atque componenda haberent, inservire posset, imprimis ubi INCLYTI SENATUS CIVITATIS JUSSUS publicus, qui, Auctore praecipae ILLUSTRI DNO. PRAETORE REGIO, pro provida ea, qua publicae saluti provehendae praelucet, cura, gratiose mandavit, ut non solum praesidentibuse splendidissimo COLEGIO QUINDECEMVIRALI AMPLISSIMIS DOMINIS DEPUTATIS ab aliquot e Collegio nostro nominatis Medicis Officinae Pharmaceuticae, quam fieri posset accuratissime vistarentur, atque examinarentur, verum etiam catalogus omnium protantium medicamentorum cum taxatione, ut loquuntur, eorundem conficeretur, qui, quid Pharmacopoei venundarent, publice ombnibus constare posset.

Cum vero labore isto defungi non potuerimus, citra, quam quod ad tutrinam omnes omnium medicamentorum praeparatorum officinalium dictorum compositiones examinarentur, sponte velut, in istud negotium, quo Dispensatorium publice extans conficeretur, delati sumus. Laboravimus itaque per undecim fere menses ex eo tempore, quo supra dictus Catalogus prodit, qui ab INCLYTO BENATU nominati fuimus; nosmet quatuor Medici, adscitis quoque e singulis officinis Pharmacopoeis; donec opus istud absolvimus, atque in universum Collegis caeteris as approbandum prae legi mus, atque communicavimus. Id nunc auspiciis praelaudati INCLYTI SENATUS sub nomine Collegii nostri, faxit DEUS ut feliciter, evulgamus. In eo quid praestitum sit, non multis verborum lenociniis prolixe commendabimus, cum omnibus aequioribus rerum aestimatoribus facile patere protest, qui, qualis, & quantus labor iste fuerit; Contenti maxime, si non tam aliis placeat, quam publicae saluti utilis evadat. Vale, LECTOR benevole, & isti nostro labori haud gravatim fave.

Caeterum prolegomena, institutiones pharmaceuticas quam maxime continentia studio omisimus, quippe quae in aliis Dispensatoriis abunde tradita inveniuntur. Quod superesi,

benevolus Lector nobis quoque vito non vertet, quod in vulgo dictis compositionibus in quibus Pharmacopoeam Augustanam secuti fuimus, nos ejus praecise usi fuerimus verborum formulis. Inde nec dubitamus, exprobrari nobis non posse; terminis, utut non usque adeo Latinis, & interdum barbariem, Literatis dictam, sonantibus, in foro tame, Medico, imprimis circa labores pharmaceuticos occupato, receptis nos usos fuisse, cum, ubi Universitatis sudiorum vulgo dictae splendore Urbs nostra conusca est, purioris Latinitatis nitor, & Graecae elegantiae studium quam maxime eminere deberet; quod quidem per Dei gratiam, & Majorum nostrorum providentiam, Optimatumque praesentium favorem, & adhuc apud nos citra vanae gloriae notam sat vivide floret. Scilicet, non ignari ex Graecorum Σαχχοποσα confectum barbaris seculis vocem Syrupus, & ΕΚΑΕΙμψ in Electuarium esse conversum, aliaque id genus plura corrupta fuisse, maluimus, ut intelligeremur, loqui cum vulgo, sentire nihilominis cum eruditis.

PHARMACOPOEA
Nosocomiorum Civilium Argentinensium

Notre confrère et ami Emile SCHULLER, Pharmacien en chef des Hospices civils de Strasbourg, a eu l'heureuse fortune de trouver, au cours des travaux de transformation de la Pharmacie dudit établissement, une « Pharmacopée des Hospices civils de Strasbourg ». Cette Pharmacopée a été imprimée en 1830.

Comme l'indique la préface, la « Pharmacopoea Nosocomiorum civilium argentinensium » est divisée en deux parties. La première (Apparatus Simplicium) comprend les remèdes et produits chimiques simples : la seconde (Apparatus Compositorum) énumère, par ordre alphabétique, les remèdes composés prescrits par les médecins traîtants de l'Hôpital civil de Strasbourg.

A titre de documentation nous reproduisons, de cet opuscule de 77 pages, l'en-tête, la préface dans son texte latin et quelques exemples de remèdes simples et composés qui sont insérés dans les deux parties de cette intéressante Pharmacopée.

PHARMACOPOEA
NOSOCOMIORUM CIVILIUM ARGENTINENSIUM.

Jussu Administratorum eorumdem Nosocomiorum
Typis Mandata.

Argentorati.
Typis F. G. Levrault, regis typographi.
1830.

MONITUM.

P a u c a lectori sunt praemonenda circa pharmacopoeae juhus puplicationem.

Neminem certe fugit ejus utilitas : nemo quoque negabit istius generis opuscolum eo magis sese commendare, quo magis eo excludentur remedia qua unanimi medicorum consensu, pro superfluis possunt haberi.

Omnia quae in hac pharmacopoea continentur remedia, in duas partes distribuuntur.

Pars prior simplicia comprehendit, quibus adjiciuntur praeparata chemica in magnis officinis venalia : posterior seriem sistit formularum alphabetico ordine dispositarum, quibus morbis sucurrere solent medici in nosocomiis nostris exercentes.

Ne quis tamen cerdat ad carundem numerum formularum adstrictos fuisse medicos ; toties enim istum transgredere valent, quoties id postulant aegrotum salus, vel experimenta therapeutica pro tironum utilitate in schola clinica instituta.

Curam gesserunt auctores ut opusculum progressui scientiarum naturalium respondeat, atque novis in chelico-pharmaceutica arte detectis sit accomodatum, tum quoad medicamentorum praeparationem, tum quoad istorum nomenclationem ; quamvis censuerint vulgarem atque in officinis trivialem terminologiam non esse negligendam.

Aliquoties vero ab usitatis praeparandi rationibus recesserunt, quando simpliciores sese obtulerunt methodi : tunc breviter eas descripserunt, pro caeteris pharmacopoeas quibus continetur accurate citando.

Pensum absolvere noluere auctores qui de amicissimis professore Thom. Lauth et doctore Reisseissen lugenda morte ereptis, quique in hoc opree conficiendo de collegis ambo bene meriti sunt mentionem facerent, ac eorundem memoriam coaetaneis atque pia mente commendarent.

PHARMACOPOEA
NOSOCOMIORUM CIVILIUM ARGENTINENSIUM.

Apparatus simplicium.

Acetum Commune ; Vinaige commun.
Acetum crudum.

Densitas vel concentratio sit talis, ut unciae duae, ad saturationem drachmae unius subcarbonatis potassae sufficiant.

Balsamum Peruvianum ; Baume du Pérou.

Myroxylum perniferum. L.

Adhibeatur Bals. nigrum syrupi spissitudinis, odoris grati,

Vanillae aromaticae similis, saporis amari, acris.

Crocus ; Le Safran.

Crocus sativus. L.

Stigmata. Serva in vitris epistomiis vitreis clausis, luci subtractis. Adulterationes caute investigandae.

Phosphorus ; Phosphore.

Venalis in baccilis occurit. Serva in lagenulis vitreis aqua desti.

***

Apparatus compositorum.

Aqua Calcis. Eaux de Chaux.

Solutio oxidi calcii.

Rp. Calcis recenter ustae oart. j.

Affunde sensim in vase terreo vitreato aquae communis part. 30. Ebullition. peracta agit, miscela, deinde reponatur, ut calx non soluta susidat. Solution. colat. in lagenis vitreis rite obturatis serva. Residum ad iteratam solutionem inservire poterit.

Decocta.

Decocta non edulcorantur nisi jussu medici, cujus arbitrio dosis addendi mellis vel syrupi vel oxymellis commititur. Ubi verso simpliciter Decoct. aliquod edulcoratum praescribitur Pharmacopoeus librae j, decocti syrupi communis zjaddere debebit.

Si decoctum vinosum nuncupatur, unciis decocti duodecim, vini albi addentur unciae quatuor.

Infusa.

Si medicus infusum aliquod edulcoratum praescribit, addetur pro lbj Infusi syrupi commun. zj.

Infusum Aromaticum.

Rp. Specier. aromaticar. zj.

Infunde cum Aqu. fervid, lbij, post refrigerationem cola.

Parantur eodem modo.

Infusa Specier. pectoral.

Infusa seminis Lini.

Syrupus Aceticus.

Rp. Syrup. commun. part. 2.
Aceti commun. part. 1.
Coqu. ad syrup., consistent. Cola.

Ordonnance municipale de Strasbourg, du 24 avril 1675, sur le régime de la médecine et de la pharmacie, dans cette ville.

Henri Balthazar de KIPPENHEIM, chef du « magistrat » (autorité édilitaire) et du Conseil de ville, à Strasbourg, fit savoir qu'un grand et très marqué désordre régnait, au préjudice du bien de la population, en ce que des empiriques et des femmes s'ingéraient, sans connaissances, dans la préparation et l'application des médicaments.

C'est pourquoi, afin d'obvier, pour l'avenir, à de tels inconvénients, et à l'exemple des villes libres de l'Empire d'Allemagne, la municipalité strasbourgeoise institua un collège des médecins et apothicaires, pour recevoir ceux qui auraient fait des études, en vue d'exercer dans l'une de ces professions, pourvu qu'il fût issu d'une famille bourgeoise.

L'organisation et le fonctionnement de ce collège firent l'objet de règles ci-devant transcrites et qu'il a paru curieux de reproduire.

*
**

Arrêté du gouvernement qui nomme les membres du Corps enseignant à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg. (25 nivôse an XII.)

MM. MACQUART, directeur,
SPIELMANN, trésorier,
HECHT fils, NESTLER père, HAMMER, professeurs,
LEFEBVRE et OBERLIN, professeurs-adjoints.

*
**

Rapport du Ministre de l'Instruction publique relative à l'Ecole Supérieure de Pharmacie (novembre 1835).

La loi du 21 germinal an XI a établi trois écoles de Phar-

macie, l'une à Paris, l'autre à Montpellier, la troisième à Strasbourg.

Aux termes de l'article 2 de cette loi, « les écoles ont le droit de recevoir pour toute la France les élèves qui se destineraient à la pratique de la pharmacie. Elles sont, de plus, chargées d'enseigner les principes et les théories de cet art, dans les cours publics, d'en surveiller l'exercice, d'en dénoncer les abus aux autorités et d'en étendre les progrès. »

Cependant, Sire, depuis longtemps, l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg ne remplit plus que la première partie de la mission qui lui est confiée par la loi ; comme école, elle n'existe réellement que de nom, car elle n'a point de local qui lui soit propre ; elle n'a point d'enseignement et les fonctions des professeurs se bornent à recevoir des pharmaciens.

Recette contre les Ascarides.

(Extrait d'une Pharmacopée strasbourgeoise du 14^me^ siècle.)

Prendre un jaune d'œuf, le mélanger avec un peu de craie et une cuillerée de vinaigre fort. Faire boire cette mixture le matin à jeun. En buvant les matins ce breuvage, les ascarides meurent sans aucun doute.

Nim eiges duttern und ein wenig kriden vund iij loeffel fol starckes essisches vndgip sie ime des morgens nuetern zue trincken ; due dz iij morgen, sie sterbent one zwifel.

Extraits des Archives Municipales de Strasbourg

Le pharmacien Gustave PFERSDORRF a découvert, en 1885, dans les archives municipales de Strasbourg une série de documents ayant trait à l'exercice de la Pharmacie, du commencement du 14me siècle jusqu'en 1783.

Cette collection a été publiée en 1885 et 1886 dans le « Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine ». Certain que ces documents intéresseront nos lecteurs nous avons cru bon d'en produire quelques-uns d'après l'ordre chronologique, et, pour laisser tout leur parfum à ces parchemins nous avons cherché à conserver autant que possible, le style de l'époque. En vue d'en faciliter la lecture nous avons fait précéder ou suivre chaque extrait d'une analyse très succincte.

Le premier titre que nous publions et qui date de 1400 a trait aux prescriptions concernant la vente des *poisons* par les pharmaciens et les épiciers.

Les conseillers municipaux préposés par le Magistrat à l'inspection de la vente des poisons au public se sont adressés aux chirurgiens et pharmaciens de Strasbourg en vue de connaître leur avis à ce sujet. Il ressort du procès-verbal dressé par ladite commission que certains métiers tels que les *remouleurs*, les *peintres*, les *forgerons* se livrent couramment à la dispensation de poisons au public.

A la suite de cette enquête, et pour mettre fin à ces infractions et à ces abus, le Magistrat décrète que seuls les Pharmaciens et les épiciers ont droit à la vente des poisons et que leurs épouses, leurs enfants et leur personnel sont exclus de cette autorisation. Seuls sont donc responsables devant la loi les pharmaciens et les épiciers qui, en cas de contravention, sont passibles d'une amende sévère.

Voici le texte :

Die herrn, den empfohlen worden ist zu Rätschlagen des giffttes und appriments halb haben sich an den artzten und ettlichen Apotheckern donach erfahren und erfindent das ettliche andwerk sitter die solliches zu ihrer hanttierung bruchen müssen, namlich Scherer, Moler und Schyedte.

Undt beduchte sie daruff geruhten sin das geordnet wurde das dhein Apoteeker oder Krämer ihr Wib, Kinde noch Gesind das

Gift oder appriment nit lichtlich oder ungewarsambtlich von handen lossen oder jemans zu kauffen geben sole, besonder keiner Frowen oder Knecht von den genannten Andwerken, sondern dem meister selbs Und sonst niemans anders dann ehrsamen redelichen Persohnen der einen gewiss und ohne zwifel oder argwon sin mag, das samlichs zu dheimen unerbehren dingen oder bösen sachen gebrücht wurd. Und welcher krämer oder Apoteeker oder jemand anders hiewider tue, den sol man darumb stroffen an libe und gut, je nochdem die sach gestalt oder verschulden uff ihr hätte. Es soll auch ein jeglich der solliches veil hat, sich nit entschuldigen demitte das er sprächen möchte, min Wib, min Kind, min Gesind, haben es also hinweg verkaufft ohne min wissen und willen, denn er soll samliches verwaren und versorgen das er des sicher und gewiss sy, das niemand dazu möge kommen, dann er und wo ein solliches darüber geschehe so sol er in der stroff sin als ob er selbs getan hette und nit dester minner, der oder die, die sollich gifft oder appriment also von der hand hinweg geben hetten, ouch darumb buss und besserung liden wie dann mit Recht erkauft wurd.

I. **Widerholte unterthanige Supplication der samptlichen Apotheker dieser Stadt Strassburg, zu Ende benannt. (1623.)**

Gestreng, Edel, Ehrenvest, Fromb, Fürsichtig, Ersamb, Weiss. Gnädig Gebietende Herren!

Als uns in Anno 1623 durch damalige Taxherren gnädig verordnet, dass den Apothekern dieser Stadt ihre Wahren der Billigkeit nach taxirt werde, sollen, damit heymische und frembde sich dabei betragen können undt niemandt in solchen übernommen, undt übervortheylt werde: So ist Ihnen solches billig nicht zu widergewesen, sondern das Geschäft mit Zuordtnung der HH. Physicorum, vor Handt genommen, undt mit grosser Bemühung verrichtet, auch noch in neurelich Zeit, durch die Herren Physicos fernere Revision erheischender Nothdurft, und den Zeiten nach vorgenommen worden.

Es haben aber auch wird die Apotheker *sub dato* den 22. Oktobris gemeldeten 1623. Jahres zugleich in einer unterthänigen Supplication unsere Beschwerden unterthanig überreichet, und um gnädige Handbietung höchstens Fleises gebeten, auch dessen gnädig vertröstet worden, welche Beschwerden aus nachfolgenden Punkten bestanden:

1) Erstlichen, nach dem von altershero dieser Stadt Apotheker, wie Jetzige von Ihren Eltern und Antecessoren vernommen und berichtet werden, mit sonderlichen Privilegien versehen, deren wir die Jetzige bisshero keine Copias erlangen jönnen, so bitten wir zuvorderst ganz unterthänig, solche Privilegia aufsuchen zu lassen, und uns gnädig zu communicieren, dessen wir dann auch gnädig vertröstet worden, damit wir uns dadurch obliegender Beschwerden desto besser salviren könnten.

Unter solchen Beschwerden ist uns nit die geringste, dasz obwohl von Altershero verordnet, dass unsere Wahren im Kaufhaus allerdings zollfrei sein sollen, so ist doch nun ein Zeithero von den Verordneten des Kaufhauses, in den fürnembsten Droguen als Zucker, Honig, Oel, Wachs, Terpentin und andere, solches nit observiert, sondern von denselben der Zoll uns abgefordert auch abgenommen worden, welches unsers Erachtens dem habenden Privilegio schnurstracks zuwider, derweils angedeutte Stücke die Fürnembste Requisita in den Apotheken und zu den Recepten vast täg- und stündlich erfordert und gebraucht werden Müssen: Darumb auch in unserm Examine unter die Reusita der Pharmacopoeorum gestellt, und wir darauf examiniert werden.

2) So befindet sich auch für das Andere, dass in anderen vornemmn Reichsstädten, die Apotheker der Wachten befreiet, auch in Kriegsläuffzeiten denselben keine Soldaten einlogiert werden, welche beede Beschwerden, wir bisshero, gleich andern Bürgern erduldet haben, und den einlogierten Soldaten unsere Wohnungen und darin bestehendes Haab und Gut bei Tag und Nacht offen stehen lassen, und vertrauen müssen, sonderlich zu der Zeit wann wir auch in der Person, die Wachten versehen, und selber nicht die Aufsicht auf das unsrige haben können und nit jeder Zeit mit Gesindt versehen gewesen, die solches als Unserer Statt verrichtet hatten : welches anne Ime selbstens ein Uberaus merkliche Beschwerde ist, deren Erledigung wir nicht unbillich zu zuchen haben.

3) So haben wir auch für das dritte von unsern Eltern und Antecessoren jederzeit verstanden, wann sich Falliments begehen, dass die Apotheker der ausgeborgten Medicinalien halber, wie es dann auch ohne dass *juris communis* ist, Allen anderen Creditoren, ja auch den Leidtlöhnern selbstens, seindt praeferirt und vorgezogen worden, dieweil auf der Doctorum eingeschriebenen Recepte, sie zu Widererlangung menschlicher Gesundheit denjenigen Ihre Medicinalien verfertigen und folgen lassen müssen, die sie nie gesehen oder auch wie es umb ihre Nahrung beschaffen, die geringste Wissenschaft haben : Also die höchste Unbilligkeit wäre, wenn sie darumb betrogen, und andere ihnen vorgezogen werden sollten ; wie nun eine Zeithero, unserer Etlichen Beedes vor grossem und kleinem Rath zu merklichen Beschwer-

den geschehen, widerfahren und die Alten praejudicia ausser Acht gelassen worden.

4) So ist auch zum Vierdten dieses nit eine geringe Beschwerde, dass obwohl den Kurzkrämern verboten, der Medicin-Materialien sich zu enthalten und sonderlich wir in unserem Jurament haben, ausserhalb gewisser Personen die Venena Niemands zu verkaufen, so haben doch vast alle Kurzkrämer dieser Stadt unsere Apothekenwahren, als *Folia Senoe, Rebarbaram, Mechoacam* und andere Stücke, wie auch die *venena* täglich feil und geben dieselben menniglich ohne Unterscheidt der personen hinweg, theyls zur merklicher Gefahr, fürnemblicher aber zu nit geringem Unserens Schaden, und Abgang.

5) Die Winkeaerzte, Landtschreyer und Zahnbrecher werden in andren Reichsstädten ausserhalb der gewöhnlichen Jahrmärkten und Messzeiten, *zum Fünften* nit *geduldet,* Inmassen wir dann berichtet, dass vor Altersher nie gleiches alhie beschehen seie : Dass würdt aber nunmehr amenniglichen nit allein zu der Messzeit, sondern auch zu den Wochenmärktzeiten, ja fast täglich gestattet, sitzen underschiedliche Winkelarzt von Weib- und Mannespersonen, in disen Stadt-Winckeln und treiben ihre Practiken mehrertheils zu vieler Leute Schaden.

6) Vor Jahren seindt, *zum Sechsten,* mehr Officinen als vier in diser Stadt nit geduldet worden, sondern als im Anno 1539 deren Anzahl sich auf sechs erstrecket und Ew. Gnaden im Regiment Vorfahren den Apotheker damals erlaubt, dass Ihre Wahren funfzif per cento zuschlagen, so haben die damaligen Apotheker dieser Stadt in einer unterthänigen Supplication deren Cpey auch vor 3 Jahren vorgelegt, gebeten, die erhöhte Zahl der Apotheken abzuschaffen, und es widerumb auf 4 officinis zu richten : Und damit eine solche Tax übergeben, da sie den Profit Für ihre Mühe, Sorg und Angst, auch merkliche Capitalien nicht auf Fünfzig, wie ihnen erlaubt worden, sondern allein auf fünfzehn pro cento gesetzt ; Weile nun jetziger Zeit, nit wie vor Jahren, nur 4 Apotheken sondern 5 gestattet worden, und wir in Sorge stehen müssen, dass leichtlich etwa noch mehrere erhalten und erlaubt werden möchten : so haben wir ein Notdurfft erachtet dessen für diesmal auch Erinnerung zu thun und zu bitten dass in künftige keine weitere officines erlaubt, wir auch mit der Tax also bedacht werden, wie es Ew. Gnaden löbl. Vorfahren, vor Billig gehalten, und wir gleichwohl dabei Ew. Fürsicht nichts vorgeschrieben sondern zu aller Billigkeit uns anerboten haben wollen : Zu welchem dann Ew. Gnaden dieses unsers Ermessens billig bewegen solle, und würdt, dass es mit uns und andern dieser Stadt Handelsleuten, den merklichen Unterscheidt hatt, dass dieselbe Ihre Wahren, deren Belieben nach schätzen und hiengeben, damit sonderlich bei wenig Jahren, einkommenen Krämer sich dergestalt beriegert, dergleichen von keinem Apotheker die-

ser Stadt niemals erhört worden : Die halten schlechte Diener, damit sie sich behelfen können : Wir haben Müssen erfahrene, erwanderte Gesellen haben, und dieselbige hoch besolden, da anderer Orten die Apothekergesellen Ihre stattliche Verehrungen von den Patienten haben, und deswegen von Ihrer Herrschaft gar schlechtlich besoldet werden. Wir müssen unsere Examina zuförderst ausstehen, theure Juramenta aud die Medicinalien erstatten ; Unsere Apotheken jährlich durch die Medicos visitiren lassen, bei Tag und Nacht mit den Medicinalien menniglichen der sie begehrt willfahren, unser Gut viel hundert Menschen ausborgen, grosse Schulden in die Bücher machen, werden auch vielfaltig angesetzet und betrogen, haben in unseren Häusern Materialien, in deren Vasis undt alle andern Zugehörden, wie auch in den Schuldbüchern starke Capitalia stecken, deren mehrertheil Beschwerden die andere Handelsleut, überhoben, doch stattlich profitiren, darumb wir auch vor denselben billig zu bedenken.

Nun ist uns gleichwohl bei Ueberreichung solcher Supplications Beschwerden von den Tax-Herren, Deren Remedirung, Vertröstung geschehen : Wann aber anderer hochwichtiger geschaeft halber solches anstehen verblieben ; Im mittelst das Tax-Gericht wider abgestellt worden ; und uns aber höchliches daran gelegen dass auch uns geholfen und die Handt geboten werden möchte ; Also haben wir die Apotheket keinen Umgang nemmen können, bei Ew. Gnaden uns deswegen in Unterthänigkeit nochmals anzumelden.

Langt undt ist hierauf ohne Ew. Gn. unser unterthänig und hochfleissiges Bittnis die obengedeutete Altes Apotheker-Privilegien zuforderst aufzuchen zu lassen, und uns gef. zu coomuniciren, und dann auch obige unsere Beschwerden in gnädige Consideration zu nemme, den nit allein Erleuterung und respective Abschaffung zu befürden, sondern auch in der Tax also zu bemerken, Dass wir unsere erlernten Kunst grosser Sorg, Mühe, Arbeit und Unkosten, uns zu ergötzen, und zu erfreuen haben, auch sampt den unserigen mit Ehre und *reputation* uns ferner aufbringen mögen.

So wir mit unterthänigen Gehorsamen Diensten beschulden, und Ew. Gn. uns hierüber zu gnädiger Willfahrung gehorsamblich befohlen haben wollen.

Ew. Gnaden
Unterthänige Burger
Die gesamte Apotheker dieser Stadt:

Albertus WESZNER,
Johann Georg SALADIN,
Carolus RINGLER,
Jacob RINGLER,
Johannes BREUN,
Weil: Johann Friedrich RINGLER s Witwe.

ad 1) S'appuyant sur des privilèges antérieurs (datant de longue date), les pharmaciens strasbourgeois demandent que les produits tels que le *sucre,* le *miel,* la *cire,* la *térébenthine* etc. soient exonérés de la taxe douanière, produits employés journellement dans la préparation des ordonnances médicales, produits qu'ils doivent connaître à fond à l'examen définitif.

ad 2) A l'exemple d'autres villes impériales les pharmaciens strasbourgeois demandent, à nouveau, l'exemption du service de « garde militaire » en temps de guerre et de ne plus subir des cantonnements militaires à l'instar des autres citoyens du fait qu'ils ne peuvent laisser leurs officines et les marchandises à la merci des soldats cantonnés dans leurs demeures. Ils sollicitent la même dispense de « garde militaire » pour leur personnel.

ad 3) Le privilège de l'apothicaire créancier est aujourd'hui admis dans la plupart des législations. Se basant sur ce fait les pharmaciens strasbourgeois demandent l'introduction de cette législation à Strasbourg.

ad 4) Bien que la vente des produits pharmaceutiques soit interdite aux épiciers et la dispensation des poisons soit réservée aux pharmaciens, il ressort que tous les épiciers de Strasbourg délivrent des produits pharmaceutiques tels que les feuilles de Séné, de la rhubarbe etc., et des poisons à toute personne venant, ce qui constitue un danger public et fait un tort immense aux pharmaciens.

ad 5) Les médecins-marrons, les vagabonds, les arracheurs de dents, les charlatans ne sont pas tolérés sur les foires des autres villes impériales. A Strasbourg, au contraire, ces mêmes personnes s'adonnent librement à leur trafic honteux et nuisible à la santé publique, non seulement sur les foires annuelles, mais aussi sur les marchés hebdomadaires, voire même journellement sur les places publiques. Ils demandent de mettre fin à ces abus.

Les pharmaciens de Strasbourg demandent que le nombre des pharmacies actuelles (qui sont au nombre de 6) existant depuis 1539, soit réduit au nombre de 5 ainsi que l'application d'une « taxe officielle » règlant les prix de vente en vue d'endiguer la concurrence des épiciers et des autres commerçants qui se livrent à la vente des produits pharmaceutiques. A l'appui de leur requête ils invoquent le fait qu'ils ont un personnel compétent à leur service tandis que les épiciers occupent des employés non compétents et non stylés. Les pharmaciens font de longues et onéreuses études, passent un examen difficile. De plus, leurs officines sont soumises à une inspection annuelle de la part de médecins agréés. Ils sont obligés d'accorder de forts crédits à un grand nombre de malades qui ne s'acquittent pas de leurs dettes, de sorte qu'ils encourrent, en fin

d'année, de lourdes pertes, qu'ils sont astreints à mettre de forts capitaux dans l'achat de leurs officines contrairement aux autres commerçants pour leur fonds de commerce.

Pour ces motifs les pharmaciens strasbourgeois prient humblement le Magistrat de bien vouloir donner une suite favorable à leur requête.

Suite des : Extraits des Archives Municipales de Strasbourg.

Le « cumul » pharmaco-médical est interdit.

(Tiré du procès-verbal des séances du Conseil des XXI.)

En l'an 1553 un certain Jorg ROMELL, pharmacien, donne des consultations médicales aux malades dans son officine.

Un jury composé des conseillers municipaux Michael HEUSS et Etienne STURM constatent, dans leur rapport, que ledit ROMELL s'adonne à l'exercice illégal de la médecine, ce qui est contraire au règlement des apothicaires en vigueur à Strasbourg. Selon le texte, qui suit, on lui laisse la latitude ou bien de fermer son officine, ou bien de faire des études médicales et après l'examen définitif, de faire de la médecine :

« Jorg ROMELL des Apoteckers lange Supplication, darinn er mit vielen wortenn sich entschuldigt, warumb er gleichwohl gegen den buchstaben aber den effect der ordnung gehandele, wie er verhofft und Uns dem Aristotelo disputation, wie man der sazung verstohen muss und darauff schleusst das es ein tyranney das man Ihm werren welt den kranckhen rhat zuthun, Und bitt Ihme ein Apotecker und Arzten peliben zulassen. Erkannt dieweil Inn der ordnung lauter versehen das kein Apotecker kein Artzte sein soll, welcher ordnung er zugeschworen, zu dem der sein Apotecker unordentlich halte. So soll man Ihm beschicken Und sagen man hett sein supplication gehört und befind das er nochmalen begert zuzulassen, den leuth ratzuthun, da wisse er das er seines ordnung, die er geschworen zuwider und da mens Ihm mehr denn einman undersagt. Da seie noch meiner herrn Bevelch weill er ein Apotecker seie das er sein Apoteck wie andere Apotecker halt, das man darinn kein mangel beuinde und kein Arzney brauch und die leut curiere, welle er aber ein Arztet sein, so soll er die Apoteck zuthun ; so wolle man Inn examiniren lassen und nachdem man Ihm befinde : Inn zulassen, doch soll man die zween Doctores auch verhoren wie er Inn der Apotecken hausshalte.

her Michael HEUSS und Steffan STURM.

Taxatio omnium Materialorum minoraliorum compositorum et Simplicium in officina Tobiae STEDLINS prostantium, incepta Anno Christi 1620.

Designation precij tam simplicium quam compositorum quae in officina Caroli RINGLERI habentia. (1623.)

Un document à peu près illisible dans lequel les pharmaciens de Strasbourg se plaignent de divers changements introduits dans la taxe officielle. (1626.)

(Extrait d'un procès-verbal du Conseil des XXI.)

Les conseillers municipaux STEMBLER et V. STOER réfèrent au Magistrat que les médecins de Strasbourg se plaignent des abus que se permettent les pharmaciens strasbourgeois auxquels il serait temps de mettre un frein par l'application d'une taxe officielle, à laquelle ils seraient assujettis. Cela ne constituerait aucunement une nouveauté, puisque celle-ci est introduite et appliquée dans d'autres villes impériales. Le Conseil des XXI. est donc prié de l'introduire sous le contrôle du Conseil médical (consilium medicum).

Le 21 avril 1651, sur une demande datée du 28 mars de la même année, le Magistrat et le Conseil municipal de Ulm accusent réception de la copie du règlement des apothicaires strasbourgeois et prient le Magistrat de Strasbourg de bien vouloir lui faire parvenir de même une copie du règlement des Médecins.

Voici le texte :

« Fürsichtig, Ersam, und Weise, besonders liebe und gute Freund. Unser freundlich willig dienst und was wir ehren lieb und guths vermögen, sein E. Fürsichtigkeit voran bereit liebe freundt.

« E. Fursichtigkeit an Uns, vom 28 Martii nechsthin abgelassenes Schreiben wegen begehrter communication der Yenig Ordnung. dornach sich Unsere Medidi alhier, in ihrer praxi zu richten schuldig und gehalten sein, haben wir verwichenen Tagen zu Recht empfangen, und Inhalts hören verlesen.

« Wie nun E. Gn. wir in einem mehreren dienstfreundlich zu gratificieren geneigt, also lassen deroselbst wir, solche begehrte Ornung zur Nachricht hiermit copialiter zu kommen, verweilen wir mit zweifeln E. Gn. werden, wegen ihrer Medicorum, auch eine gewisse ordnung und verfassung haben, darnach sie sich regulieren

müssen. So ersuchen E. Gn. wir hiermit dienstfreundlich, Sie wollen sich belieben lassen, Uns dieselbe zur Nachricht ebenmessig gelegentlich copialiter zu überschicken.

« Das begehren Umb E. Gn. wie in andere weg dienstfreundlich zu verschulden und verbleiben Ihnen nächst allerseits göttlicher Befehlung, Zu Erweisung angenehmer beliebiger Diensten jed-zeitwillig.

« Dat. den 21. April 1651.

« Bürgermeister und Rhat der Stadt Ulm. »

Révision et ratification des articles du nouveau règlement des apothicaires strasbourgeois par la Commission médicale comprenant MM. Johann Rudolff SALTZMANN, Docteur en médecine, le Professeur Melchior SEBIZIUS, Docteur en pharmacie.

Voici le texte :

« Auf Unserer gnädigen Herren Fünfzehn Befehl, haben wir Beyde Underschriebene, der Stadt bestellte Physici, der Apotheker neulich übergebene Ortnung besichtigt und befunden wie hiernach folgt :

« Den Eingang betreffendt, ist derselbe fast dem alten gleich, würdt zu unserer gnädigen Herren Belieben gestellt.

« Den ersten Articul beanlangendt, scheindt darinnen nichts zu ändern sein.

« Der andere scheint auch gut zu sein, undt dieweyl bisshero in allen Apotheken, wie auch anderst wo, Das Dispensatorium Augustanum obseruirt worden, könndte es noch darbey verbleyben.

« Der dritte alte Articul ist in dem newen ausgelassen, villeicht weyl die Apotheker, und ihre Gesellen, der Stadt ohne das nicht eydtspflichten verbunden seindt, der Dritte aber der newen Ordnung würdt für gut geschätzt.

« Der vierdte Articul ist wohl extendirt.

« Der fünfte, sechste und siebendte seindt gut.

« Der Achte würdt für gut geschätzt, und sonderlich Alle Apotheker bey dem Dispensatorio Augustano verbleyben.

« Der neundte kann auch behalten werden.

« Der neundte kann auch behalten werden.

« Der zehende ist mit dem alten elften eins, kann auch behalten werdten.

« Der elffte newer Ordnung ist auch wohl zuzulassen.

« Der zwoelffte newe ist auch gut.

« Der dreyzehende newe begreift den 14., 15. und 16. alten; Und werden die Krämer wahren das gemeine gewicht behalten.

« Der vierzehende ist auch nothwendig, und kann die Verzeychnung in dem 19. alten darbey behalten werden.

« Der fünfzehende ist auch billich.

« Der sechzehende bleybt auch.

« Der sibenzehende, achtzehende, und neunzehende bleyben.

« Der zwantzigste bleibt auch.

« Der ein und zwantzigste, hatt abermalen sein Bleibens.

« Der zwei und zwantzigste bleibt.

« Der trey und zwantzigste ist nothwendig wie auch der folgende vier und zwantzigste.

« Der fünf und sechs und zwantzigste wie auch der folgende sieben und zwantzigste.

« Der acht und neun und zwantzigste wie auch der treysigste bleyben.

« Der ein und treysigste steht zu Unserer Herren erkhant aus.

« Der zwey und treysigste wäre gut wan er gehalten würde, ob aber die gemeinen und schlechten Wasser zu erlauben ist zu bedencken.

« Khönte doch armen Wittibis wo sich hisz an hero fast damit ernährt zugelassen werden.

«An dem trey und treysigsten ist viel gelegen, wäre gut wann er gehalten würde.

« Der vier und treysigste kann bleyben.

« Der fünf und treysigste soll billich angenommen werden.

« Der sechs und treysigste ist billich.

« Der siben und acht und treysigste kann bleyben soll aber nicht massbraucht werden, und sollen sie sich in den Schranken ihres Berufs halten.

« Der neun und treysigste kan durch die Herren Apotheker, alz welche solche simplicitia einkauffen, und billich verstehen sollen, verrichtet werden.

Johann Rudolff SALTZMANN, med. Doct. sen. und der Stadt bestellter Physicus.
Melchior SEBIZIUS der artznei,
Doct. Profesz. undt Stattphysicus.

(1660.)

Le syndic Fric. signale la révision et la mise sur pied définitive du nouveau règlement des apothicaires. Mais, avant sa parution, il serait bon de le soumettre au Dr. SEBILIUS aîné en vue de demander son avis à ce sujet.

Voici le texte :

« Her Syndicat Fric. zeigt an, dass nunmehro die Apotheckerordnung bey denen verordneten, so dann denen Apotheker Herrn durchgangen, revidirt und zum standt gebracht worden, wirdte jetztmahlen die Confirmation zu M. Gd. Herrn stehen. List Sie herauff ab und berichtet, dass Bey denen verordneten Herrn es diesze meinung gehabt, dasz ehe man zur publication schreitet, so wohl die Leges Collegij Medici, alsz der Herren Medicorum und Apotheker Ordnungen, dem H. Dr. SEBILIO Sen. sollten zugestellt und seine gedanken darüber vernommen werden.

« Samstag den 11. Februar 1660. »

Règlement des Apothicaires de Strasbourg (1675).

(Voir texte pp. 62-69.)

Conflit entre les pharmaciens strasbourgeois et le confrère EYSSENMANN, pharmacien de l'Hôpital.

A ce sujet il est bon de rappeler ce qui suit :

EYSSENMANN avait fait l'achat d'une maison située sur le Marché-aux-Poissons, avec l'intention de transférer sa pharmacie à cet endroit. Le Magistrat lui refusa l'autorisation. Sur ce refus EYSSENMANN adresse une seconde supplique au Magistrat.

Les autres pharmaciens de Strasbourg, à leur tour, se plaignent auprès du Magistrat de ce que EYSSENMANN, contrairement au règlement des Apothicaires de 1675, avait déjà transféré la pharmacie de l'Hôpital (de l'enceinte même de l'établissement) sur la place de l'Hôpital et que son intention est de la reculer encore plus loin. Ils prient le Magistrat de repousser la requête de EYSSENMANN pour les motifs suivants :

1) parce que la pharmacie de l'Hôpital a été instituée pour le besoins des hospitalisés et qu'elle doit se trouver à toute proximité de l'Hôpital ;

2) parce que l'autorisation du transfert constituerait une infraction au règlement des apothicaires ;

3) parce que ce transfert portait un grave préjudice à un des pharmaciens de la ville.

EYSSENMANN revient à la charge avec une nouvelle requête, dans laquelle il essaie de réfuter les allégations de ses confrères. Il a transféré sa pharmacie sur la place de l'Hôpital, parce qu'il ne pouvait trouver une clientèle à l'intérieur de l'établissement ; ce qui ne constitue aucunement une infraction au règlement des Apothicaires en vigueur ; puisque le Magistrat a le droit d'autoriser la création d'une nouvelle pharmacie selon le besoin du public. Du fait du transfert de sa pharmacie sur le Marché-aux-Poissons aucun confrère ne se trouve lésé, puisque l'effectif de la garnison a augmenté sensiblement et que, de ce fait, tous les pharmaciens trouvent assez d'occupation. Le maintien de la pharmacie sur la place de l'Hôpital n'est pas d'utilité, puisque le médecin de l'Hôpital, à la sortie de l'établissement, passe par la place du Marché-aux-Poissons et qu'il a crée, à l'Hôpital, une petite « pharmacie de secours » en cas d'urgence. L'opposition de ses confrères n'est qu'un acte de jalousie.

Réponse des Pharmaciens :

Ils repoussent les explications de EYSSENMANN, car elles ne reposent sur aucun fondement. On lui a déjà accordé trop de faveur en lui autorisant la transformation de la pharmacie privée de l'Hôpital en une Pharmacie publique. Il n'existe, dans des villes plus grandes que Strasbourg, que 3 respectivement 2 pharmacies. Le nombre des Pharmacies de Strasbourg est suffisant pour répondre aux besoins de la population. Plusieurs élèves qui ont été employés dans la pharmacie de EYSSENMANN se sont plaint de la mauvaise gérance de ladite officine.

Après un dernier refus de la part du Magistrat, EYSSENMANN revient à la charge avec une nouvelle pétition, qui n'est qu'un pamphlet à l'adresse de ses confrères. Dans cette requête EYSSENMANN donne libre cours à sa soif de vengeance.

Voici le texte de la deuxième demande d'EYSSENMANN en vue du transfert de sa pharmacie sur la place du Marché-aux-Poissons:

Gnädig Gebietende Herren.

Es werden Ew. Gnad. sich annoch Gnädig erinnern, welcher gestalt Sie bereits vor etl. Monathen, die von mir inn Unterthänigkeit gesuchte translation meiner Apothek auff den Fischmarkt an Meine auch Gnädige Herren, die Herren Verordneten zu bedenken ge-

wiessen haben, Alldieweil aber bedacht, biss anhero Zweiffelsfrey, wegen seithero Vorgefallener Vieler hochwichtiger Geschäften, ohnerörtert geblieben ist, alss habe Ew. Gnad. auff EE. Räths Erkandnuss umb dessen maturation, wie auch Gnädige behertzigung

der in der beylage Lit A. enthaltenen motiven, hiermit gehorsambst bitten, undt mich vor meinem gäntlichen rein Vatterlichen zu schützen angelegentlichst anflehen wollen.

Ew. Gnd. Unterthänig gehorsamer Burger
Joh. Friederich EYSSENMANN.

Demande d'autorisation
de la vente de certains remèdes secrets.
(1706.)

Texte :

A Monsieur de la Bastie, Lieutenant de Roy de la ville de Strasbourg.

Supplient très humblement Jean et Louis CARDON. Distillateurs et chimistes du Roy et nous remontrent que posédans plusieurs connoissances particulières et utilles au Public comme un favet pour oter le joil à jamis : un autre pour guérir touttes sortes de datres vives et farineuses pour inuéterées — qu'elles soient ; un autre pour oster les Rousseurs et boutons du visage. Blanchir et unir la peau avec un autre cintre les Jaunisses et pasles couleurs, ils ont recours à vous Monsieur qu'il vous plaise permettre et authoriser les supplians pour qu'ils fassent afficher par les carrefours de cette ville les dits favets et connoissances.

J. CARDON. L. CARDON.

Renvoyé à Messieurs du Magistrat pour en ordonner à ce qu'ils jugeront à propos, fait à Strasbourg, le 15 mars 1706.

Droit des élèves en pharmacie au port de l'épée.
(1740.)

Texte :

Den Apothekergesellen wird das Degentragen erlaubt.

Unsere Herren Meister und Rath dieser Königlichen freyen Stadt Strassburg samt ihren Freunden den XXXI haben mit sonder-

bahrem Missfallen wahrgenommen, dass, nachdeme Sie aus erheblichen Ursachen schon vormals zu verschiedenen Zeitenn und zwar fürnemlich in annis 1656, 1657, 1671, 1683, 1704 und 1707 durch absonderliche und offentliche Mandate, denenjeningen Personen, welchen es ihrem Stand, Qualitet und Condition nach, nicht gebühret, das Degentragen niedergelegt und untersagt haben.

Setzen demnach wohl-ermeldt-unsere Herrn, ordnen und wollen nochmalen alles Ernstes, dass die Jungen und famuli dessgleichen die Gaden-Diener und handwerks Gessellen, sich wohl des degens, hirschfängers, Pistohlen als Puffertragens nebst allem andern gefährlichen Gewehr bey Tag und Nacht gäntlich enthalten... mit Vorbehalt dennoch der Apotheckers und Goldschmitts Gesellen, denen in hiesiger Stadt das degen-tragen bisshero gegönnet worden...

Decretum bey Räth und XXI. Samstags den 7 Maji 1740.

Demande en vue de la création d'une sixième Pharmacie à Strasbourg. (1746.)

Le sieur Jean Baptiste BESSIER, Apoticaire Major de l'hôpital royal, adresse au Magistrat une supplique en vue d'obtenir l'autorisation de créer une sixième pharmacie à Strasbourg.

Il expose les motifs qui militent en faveur de sa requête. Il est citoyen strasbourgeois, il a prêté serment avant-hier, il a appris avec assiduité sa profession, a été employé, pendant 6 années, comme premier élève à la Pharmacie royale de Paris, une année comme Pharmacien à Wissembourg, et, sur la demande de Mr. GERVASY, Inspecteur général des hôpitaux d'Alsace, après avoir passé avec succès un examen ad hoc en présence de MM. le Dr. GUERIN et le Dr. OTTMANN par M. STREHLIN, il fut nommé Apothicaire Major à l'hôpital royal de Strasbourg. De plus le demandeur s'appuie sur le fait que les 5 pharmaciens strasbourgois sont protestants et qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce qu'un pharmacien catholique exerçât sa profession à Strasbourg. Du reste les 5 pharmacies existantes ne suffisent plus aux besoins de la population, surtout en cas d'épidémies qui se sont répétées souvent en derniers temps. BESSIER invoque le fait que 6 pharmacies avaient déjà existé à Strasbourg et que le Conseil des XXI s'était réservé le droit, dans le règlement des apothicaires de 1675, d'un changement, à savoir de réduire ou d'augmenter le nombre des pharmacies de Strasbourg selon les besoins du public.

A l'appui de ces faits Jean Baptiste BESSIER demande humblement l'autorisation d'ouvrir une sixième pharmacie à Strasbourg.

Dans une réponse du Conseil des XXI datée du 28 mai 1446 BESSIER obtient satisfaction.

Nous donnons, dans le texte original, les conclusions de la répense :

2) Seye die in annis 1682, 1688 u. 1705 bey diesem hochlöblichen Dicasterio ergangene und von denen Apotheckern zu gunsten Ihrer angezogene Bescheid von solcher Art, dass von denenselben auff die Entscheidung des heutigen Geschäffts nicht geschlossen werden könne. Ueberhaupt seye solches eine Policey-Sach, welche nach Gelegenheit der Zeiten und Befindung der Umbstände der Veränderung unterworfen, und von der klugen vorsicht und Wachsamkeit E. hochlöblichen Magistrats abhange, mithin müsse die Anzahl der Apothecken, wie bey allen andern Professionen, nach der Anzahl der Burger und Inwohner einer Statt eingerichtet und determinirt werden. Dass um ehemahlen die Apotheker bey der in derselben Ordnung bestimmten Anzahl der Fünff Apothecken gelassen worden, rühre daher weilen man damals vor undunlich und unnöthig erachtet, mehrer Officinen auffzurichten, wie dann auch desswegen in a° 1683 das Cons. Souv. d'Alsace den appelirenden Eysenmann mit seiner Appellation abgewiesen, und dise Sach also ein Reglement de Police an E. Löbl. Magistrat zurück verwiessen. Da nun aber ein überauss grosser Unterscheid unter der in gedachten Jahren 1682, 1688 und 1705 allhier gewessenen Bürgerschaft (alss in welcher Zeit vielerwehnte Bescheid ergangen) und den jetzigen Zeiten sich hervorthue, indeme bekandter massen die Bürgerschaft seit dem die Statt unter Königlicher Bottmässigkeit stehet, umb mehr alss die helfte vermehret worden, so könne auch dermahlen E. hochlöblicher Magistrat, welchem das Policey-wessen in hiesiger Statt von Ihro Majestät dem König überlassen worden, zu, die kluge vorsicht zu gebrauchen, dass bey so ansehnlichen HH. Deputirte Ihr unvorgreiffliches Gutachten dahin ergehen lassen wollen, dass dem Implorirenden BESSIER in seinem Begehren, eine sechste Apoteeck allhier auffzurichten, zu willfahren seye, jedoch mit dem ausss drücklichen Anhang und beding, dass Er sich in allem der hiesigen Apotheecker-Ordnung und Tax unterwerfen und conformiren, auch sich wegen formlich aussgestandenem Examine durch beglaubte Attestata legitimiren solle.

Die Herren Deputirten bekandten sich zu vorstehendem Bedacht. Worauffhin derselbe auff Ausspruch Ihro Excellentz, Herrn Pretorio Regii seinem gäntzlichen Innhalt nach Obrigkeitlich confirmirt und bestätigt worden.

Zur Anzeignung des Bescheids

H. Rathsherr RAUCH und,
H. Rathsherr STAEDEL.

Stricte application de la nouvelle « Taxe officielle ».
(1759.)

Appendice au Règlement des Chirurgiens et des Pharmaciens
(1762.)

Salut aux Pharmaciens de Strasbourg

Air : *Choisis Lison.*

I.

Depuis longtemps, j'ai fait le rêve
De venir confraterniser
Et nos fils ont quatre ans sans trêve
Lutté pour le réaliser.
Enfin voici l'heure bénie
Où nous pouvons redire en chœur,
Votre âme à notre voix unie :
D'être près de vous, le bonheur.
Pharmaciens, chers amis, en voilà
Pour vous tendre les mains, ils sont là.
Parlé : Oui, Oui !

Refrain :

V'l' les v'lours verts, jeunes briscards,
Anciens poilus, simples civils, tous des potards.
Soyons amis, soyons Français, unis toujours :
Vive l'Alsace ! Vive Strasbourg !

II.

Notre profession est la même :
Nous savons tous parler latin.
Qu'on dise : tisane... apozème
On se comprend bien, c'est certain.
Mais ce langage est scientifique,
D'un usage démodé, vieux ;
En un français patriotique
On se comprendra toujours mieux.
Pharmaciens, chers amis, en voilà
Pour vous tendre les mains, ils sont là !
Parlé : Oui, Oui !
Refrain : V'là les v'lours verts, etc.

III.

On voit dans notre pharmacie
Des bustes de gens glorieux :
Mais d'Hippocrate l'effigie
Ne vaut pas nos victorieux.
Remplaçons donc cette vieill' figure
Par Foch votre libérateur
Et que partout on inaugure
L'image du Triomphateur !

Pharmaciens, chers amis, en voilà
Pour vous tendre les mains, ils sont là !
Parlé : Oui, Oui !

Refrain : V'là les v'lours verts, etc.

IV.

Comme nous, vous aimez les dames,
Vous êtes galants, généreux,
Et parfois votre cœur s'enflamme
Au souvenir de jours heureux.
Mais aujourd'hui si l'on frissonne
De joie, d'allégresse et d'amour,
La cause n'est due à personne,
C'est pour la France sans retour. —
Pharmaciens, chers amis, en voilà
Pour vous tendre les mains, ils sont là !
Parlé : Oui, Oui !

Refrain : V'là les v'lours verts, etc.

V.

En terminant, mes chers confrères,
Portons un toast chaleureux
Aux nations qui nous sont chères,
Aux alliés si valeureux :
A l'Italie, à l'Amérique,
Aux Anglais, aux Belges martyrs,
Portugais, Serbes héroïques...
Dont les noms seuls font tressaillir,
Pharmaciens, chers amis, en voilà
Pour vous tendre les mains, ils sont là !
Parlé : Oui, Oui !

Refrain : V'là les v'lours verts, etc.

ENVOI.

Et maintenant, Messieurs les Boches
Qui pouvez entendre nos chants,
Incrustez-vous dans la caboche
Cet argument des plus touchants :
Pour vous mettre à votre aise,
Vous, le Kaiser et Hindenbourg,
Je vais vous chanter la *Marseillaise*,
Exprès pour vous, née à Strasbourg !
Pharmaciens, chers amis, la voilà !
Allons tous debout, écoutons-là :

LA MARSEILLAISE.

Amour sacré de la Patrie !
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, liberté chérie
Combats avec tes défenseurs *(bis)*
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire.
Aux armes citoyens,
Formez vos bataillons ;
Marchons, marchons
Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

Bligny, le 27 juillet 1919. BÉTROI..

La Pharmacie de l'Hôpital de Strasbourg.

L'histoire de la pharmacie des Hospices civils de Strasbourg se perd dans les temps lointains. La liste des pharmaciens en chef est complète depuis 1537. Elle commence par le nom du sieur Joerg RUMMEL von GUNTZENHAUSEN (voir Annexe page 276) pour terminer (en 1937) par celui de notre confrère et ami Emile SCHULLER. Au dix-neuvième siècle, nous trouvons les noms des NESTLER, HEPP, Frédéric SCHLAGDENHAUFFEN, Frédéric-Alphonse MUSCULUS, Auguste SCHNEEGANS.

La pharmacie des Hospices civils de Strasbourg occupe un bâtiment datant du seizième siècle, qui est situé à droite de l'entrée principale de l'hôpital. Au cours des siècles, ce bâtiment a subi d'importantes transformations, la dernière, qui comprenait l'installation du courant électrique, de l'eau chaude et de la vapeur (0,5 et 3 atmosphères), ainsi que la transformation des laboratoires, a été effectuée de 1905 à 1914. La restauration extérieure fut terminée en 1919.

***

Organisation et disposition du service de la pharmacie.

Le personnel de la pharmacie se compose de : un pharmacien en chef, qui est en même temps directeur du Laboratoire municipal agréé, cinq pharmaciens, une aide, une employée de bureau, une sœur de charité, préposée au service des pansements, un manipuleur-surveillant, cinq garçons de laboratoire, sept servantes ; au Laboratoire municipal : un ingénieur-chimiste, une aide-chimiste, un manipulateur et une employée de bureau. Le budget de la pharmacie pour l'année de 1928 se montait à un million 229 200 francs.

Le service de la pharmacie est divisée en neuf secteurs :

1) Le *Laboratoire des analyses* avec un cabinet-bibliothèque, un chambre noire pour la polarimétrie et la photographie, une salle des combustions et une salle des balances et de micrographie.

2) L'*Officine* avec ses annexes : la salle pour la confections des pommades, pilules, mélange de poudres, etc., le magasin des réactifs et des colorants, le magasin des produits chimiques, la salle des provisions d'eau distillée, d'eau phéniquée, des huiles et des acides ; le caveau des inflammables, la laverie et le laboratoire du pharmacien-préparateur avec les appareils servant à remplir et à stériliser les ampoules.

L'officine donne accès directement à la cave aux sérums, teintures et sirops.

3) Le *Laboratoire des préparations galéniques.* Dans ce hall, vaste et clair, nous trouvons les alambics pour la distillation simple et celle au vide, les bassins en nickel de diverses contenances (il y en a de 2, 5, 8, 15, 30, 60 et 120 litres), les bains-marie et les stérilisateurs.

Comme annexes : un local abritant les alambics qui servent uniquement à la fabrication de l'eau distillée (avec un rendement de 1200 litres par huit heures) et les étuves.

4) La *Pilerie.* Dans un coin repose un lourd mortier en fer muni d'un formidable pilon, mais le son si sympathique du pilon heurtant la paroi ne se fait plus guère entendre, il est remplacé par le bourdonnement du froplex à 4000 tours à la minute ; à ses côtés se rangent les concasseurs, les moulins à cylindre, les meules en porphyre, les tamiseurs et le compresseur pour la fabrication des comprimés.

Toutes ces machines sont commandées par deux moteurs, dont l'un à marche lente, l'autre à marche rapide.

5) Le dernier secteur du rez-de-chaussée comprend la *Fabrique des eaux gazeuses* : elle occupe deux vastes locaux et une petite pièce servant de dépendence.

Dans l'un des locaux, deux barboteurs sont reliés à quatre remplisseuses (dont deux pour la mise en bouteilles des eaux minérales artificielles et deux pour les siphons). Dans l'autre local, deux grandes cuves et une brosseuse-rinceuse permettent d'apporter les soins les plus minutieux au travail du rinçage.

La distribution des 1000 bouteilles qui forment le débit quotidien, se fait au dispensaire avec sortie directe et de plain-pied.

6) De grandes *Caves* voûtées, séparées en plusieurs compartiments, abritent les provisions des médicaments liquides, des vins, des alcools, des désinfectants, etc.

7) Au *premier étage*, un couloir de 60 mètres de long donne accès aux dortoirs et aux chambres du personnel, à une petite cuisine, à une salle de bains, à la salle de garde et aux cinq chambres à coucher des pharmaciens pour leur jour de service.

8) Le bureau et la chambre de la sœur de charité préposée au *Service des pansements* ; les salles de ce service, munies de machines à couper et à enrouler les bandes, sont accessibles par un large escalier. Un monte-charge charrie les gros ballots.

9) Aux combles, nous trouvons l'herboristerie, les magasins de produits chimiques, la verrerie, la poterie, les cartonnages et les provisions de pansements.

En 1920, par un accord entre la ville de Strasbourg et les Hospices civils, le Laboratoire municipal fut créé et installé dans la grande salle du premier étage, côté nord du bâtiment de la pharmacie. Cette salle, construite en 1719, avait, avant sa dernière destination, servi tour à tour d'archives, de temple, de bureau d'architecte, de salle de conférences et de mess pour les médecins.

Citons encore la charmante petite pièce qui touche la salle signalée précédemment. Elle est du plus pur style gothique ; le fronton porte la date de 1527 ; sa voûte ogivale est décorée d'écussons sculptés en forme de médaillons qui portent les noms de trois édiles : les chevaliers et anciens *stettmeister* BOECKLIN von BOECKLINSAU, von KNIEBIS et le sieur Jacobus MEYER, tous trois bien connus dans l'histoire de la ville de Strasbourg.

Utilisant chaque espace de ce bâtiment déjà destiné à la démolition en 1905 on a su, grâce aux transformations suc-

cessives, en faire le vaste service qu'est la pharmacie des Hospices civils. Que ce vieux toit aux lucarnes bienveillantes puisse, durant de longues années encore, abriter la cuisine latine des remèdes.

Liste des Pharmacies strasbourgeoises ayant été l'objet d'ordonnances de séquestre rendues par le Tribunal régional de Strasbourg.

Date de l'ordonnance de mise en séquestre	Nom, Qualité, Résidence du séquestré.	Nature des biens séquestrés	Nom, Qualité, Résidence de l'Administrateur séquestre
21. 1. 1919.	AUGSBERGER, pharm. et son épouse Luise Kœbig, Strasbourg	Tous les biens meub. et immeub.	Siemer, clerc de notaire, Strasbourg.
18. 2. 1919.	VŒLM (Eugène), pharmacien Bischheim	Pharmacie 210.000 M.	Bastian secrétaire, Strasbourg.
18. 2. 1919.	HERR (Charles), pharmacien Schiltigheim	Pharmacie 200.000 M.	Idem
18. 2. 1919.	ZOLLITSCH (Gustave), pharm. Robertsau	Pharmacie 200.000 M.	Idem
18. 2. 1919.	HÆFELIN (Hermann), pharm. Strasbourg-Neudorf	Pharmacie 200.000 M.	Idem
18. 2. 1919.	MULLER (Eginhard), pharm. Strasbourg-Kronenbourg	Pharmacie 200.000 M.	Idem
18. 2. 1919.	WOLFF (Ernest), pharmacien Strasbourg	Pharmacie 450.000 M.	Idem
18. 2. 1919.	SIMMERMACHER (Charles), pharmacien, Strasbourg	Pharmacie 450.000 M.	Idem
18. 2. 1919.	MOPPERT (Willy), pharm. Strasbourg	Pharmacie 350.000 Fr.	Idem
18. 2. 1919.	Von LANGSDORFF (Wilhelm) pharmacien, Strasbourg	Pharmacie 200.000 M.	Idem
18. 2. 1919.	LANDSHUT (Henry), pharm. Strasbourg	Pharmacie 240.000 M.	Idem
18. 2. 1919.	KOHLSTÆDT (Guillaume), Pharmacien, Strasbourg	Pharmacie 150.000 M.	Idem

Personnel de l'Ecole du 15 janvier 1804 au 28 nov. 1835.

Noms	Date de la Nomination	Date de la Cessation des Fonctions	Observations
Directeurs			
MACQUART	15 janvier 1804	12 juillet 1808	Décédé
*NESTLER, père	16 décembre 1811	14 mars 1824	Décédé
*HAMMER	14 mars 1824	18 novembre 1826	Admis à la retraite
*HECHT, père	18 novembre 1826	28 novembre 1835	Réorganisation de l'Ecole
Chaire de Botanique et histoire naturelle des Médicaments			
HAMMER	15 janvier 1804	18 novembre 1826	Admis à la retraite
SPIELMANN Ch.V.	29 novembre 1831	28 novembre 1835	Démissionnaire
Chaire de Chimie			
HECHT	15 janvier 1804	28 novembre 1835	Réorganisation de l'Ecole
Chaire de Pharmacie			
NESTLER, père	15 janvier 1804	14 mars 1824	Décédé
**NESTLER, aîné	18 janvier 1832	2 octobre 1832	Décédé
Adjoints de Chimie			
OBERLIN	15 janvier 1804	21 avril 1808	Démissionnaire
NESTLER, aîné	2 mai 1811	18 janvier 1832	
**NESTLER, cad.	18 janvier 1832	28 novembre 1835	Réorganisation de l'Ecole
Adjoints de Pharmacie			
LEFEBVRE	15 janvier 1804	7 juillet 1805	Démissionnaire
Trésoriers			
SPIELMANN, père	15 janvier 1804	20 août 1811	
NESTLER, aîné	29 août 1811	2 octobre 1832	Décédé
NESTLER, cadet	2 octobre 1832	28 novembre 1835	Réorganisation de l'Ecole

Personnel de l'Ecole du 15 janvier 1804 au 28 nov. 1835

(suite)

Noms	Date de la Nomination	Date de la Cessation des Fonctions	Observations
		Secrétaires	
LEFEBVRE	15 janvier 1804	7 juillet 1805	
HECHT, fils	7 juillet 1805	7 juillet 1805	
SPIELMANN Ch.	25 janvier 1832	28 novembre 1835	Réorganisation de l'Ecole

Personnel de l'Ecole de 1835 à 1870

Noms	Date de la Nomination	Date de la Cessation des Fonctions	Observations
Directeurs			
PERSOZ	28 novembre 1835	13 janvier 1852	
OPPERMANN	13 janvier 1852	31 août 1870	
Chaire de Chimie			
PERSOZ	28 novembre 1835	13 janvier 1852	
KOPP	29 décembre 1848	1er janvier 1849	
PASTEUR	4 juin 1849	—	
PASTEUR	21 novembre 1849	17 janvier 1851	
LOIR	17 janvier 1851***	1er novembre 1852	
	2 mai 1851		
	7 novembre 1852	25 janvier 1855	
GERHARDT	25 janvier 1855*	8 août 1855	
	8 août 1855	19 août 1856	Décédé
JACQUEMIN	29 novembre 1856*	12 novembre 1857	
Par décret du 12 novembre la chaire fut confiée à un Professeur-Adjoint			
Nouvelle Chaire de Chimie (Décret du 11 avril 1870)			
JACQUEMIN	11 avril 1870	31 août 1870	
Chaire de Pharmacie			
NESTLER	28 novembre 1835	février 1845	Démissionnaire
HECHT	3 février 1845	31 mars 1846	
OPPERMANN	25 mars 1846	31 août 1870	
Chaire de Botanique (Ordonnance royale du 28 novembre 1835)			
KIRSCHLEGER	28 novembre 1835	27 novembre 1840	Chaire redoublée

Personnel de l'Ecole de 1835 à 1870 (suite)

Noms	Date de la Nomination	Date de la Cessation des Fonctions	Observations
Chaire d'Histoire Naturelle (Ordonnance royale du 27 septembre 1840)			
IRSCHLEGER	27 septembre 1840	15 novembre 1867	
CHMITT (1)	9 décembre 1869	31 août 1870	
Chaire de Matière Médicale (Décret du 12 novembre 1857)			
BERLIN	12 novembre 1857	31 août 1870	
PPERMANN	28 novembre 1835	25 mars 1846*	*Professeurs adjoints, chargés de l'enseignement de la Toxicologie.
OPP	4 mai 1846	25 mars 1846	
OPP	27 juillet 1847	1er janvier 1849	
ERTIN	4 juin 1849	1er janvier 1849	
OIR	28 novembre 1849	7 novembre 1852	
ECHAMP	novembre 1852	7 novembre 1852	
ECHAMP	16 mars 1854	10 décembre 1857	
HLAGDENHAUFFEN	14 janvier 1857	10 décembre 1856	
HLAGDENHAUFFEN	28 avril 1858	31 août 1870	
ACQUEMIN	15 juillet 1861**	11 avril 1870	
Professeurs Adjoints* chargés de l'enseignement d'histoire naturelle des drogues.			
BERLIN	28 novembre 1835	12 novembre 1857	
ECHT	17 février 1842	17 février 1847	
EHŒUFFELE	15 juin 1844	17 février 1847	
OPP	3 mai 1847	27 juillet 1847	
OIR	20 juin 1847	28 novembre 1849	
ECHAMP	10 février 1851	16 mars 1854	Nommé Professeur adjoint

Personnel de l'Ecole de 1835 à 1870 (suite)

Noms	Date de la Nomination	Date de la Cessation des Fonctions	Observations
	Agrégés (Section de Chimie, Physique, Toxicologie)		
JACQUEMIN	9 janvier 1855	15 juillet 1861	
SCHLAGDENHAUFFEN	9 janvier 1855	15 juillet 1861	
STROHL	31 décembre 1866	31 août 1870	
FLEURY	31 décembre 1866	31 août 1870	
	Agrégés (Section d'Histoire Naturelle)		
CAUVET	9 décembre 1864	10 août 1868	
SCHMITT	6 décembre 1868	31 août 1870	
	Trésorier		
NESTLER	28 novembre 1835	5 septembre 1842	
	Secrétaires		
OBERLIN	28 novembre 1835	29 août 1842	
	Secrétaires Agents-Comptables		
LELIEVRE	29 août 1842	1er mars 1855	
DUBOIS	17 février 1855	29 avril 1857	
GENGEMBRE	29 avril 1857	22 octobre 1857	
BOUCHER	22 octobre 1857	31 août 1870	

Ecole de Pharmacie de Strasbourg. - Année scolaire 1871-1872.

Désirant conserver à l'Alsace un enseignement supérieur en langue française, la Société de Pharmacie de Strasbourg, se constituant en Comité, continue l'enseignement de la Pharmacie sur la base de l'organisation française.

Les cours, sous la présidence de M. HEYDENREICH, Pharmacien, sont répartis de la manière suivante :

MM. SCHLAGDENHAUFFEN, physique et toxicologie.

PFERSDORFF, botanique.

MEMMINGER, chimie minérale.

E. REEB, chimie organique.

BÉNO, pharmacie et manipulations chimiques.

SCHANTÉ, matière médicale.

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG
1919—1937

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1919-1920.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime alsacien : GUELLER J., MEYER G., WOLF M., BACH O., BUCHLIN F., GEYL L., MANSUY A., RINGEISEN R., HIRSCH A., Mlle KOCH J., DIETSCH J., HEILIGENSTEIN J., HENRY J., STOLL A.

Régime français: MORICE A., Mlle CHARDEYRON R., Mlle HAURON M., APART.

Ont été reçus Docteurs de l'Université de Strasbourg mention « Pharmacie » :

M. THONNARD, sujet de thèse : « Contribution à l'étude des Hémoglobines ».

M. TRAVAILLÉ, sujet de thèse: « Les Vins blancs de Saumur naturels et mousseux et leur composition chimique ».

Ont subi avec succès l'examen de validation de stage:

Régime français : COLIN H., JOHAENTGES A., BRESSALES J.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1920-1921.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Rigime local: MM. KLING, MUELLER, NOEL, SCHMUTZ, ORTSCHEIT, KIEHL, ARMBRUSTER, DEVOT, GERLINGER, KOEHREN, RAESS.

Régime français : MM. DIETRICH, YVRARD, MICHEL, JOBARD, Mlle SAMSON, MM. RENOUT, ROSSIGNOL.

Ont subi l'examen de validation de stage :

Régime local: MM. PINCK, ERBES, MEYER (E.).

Régime français: MM. BERTSCH, MEYER (J.), STAHL, Mlles ANCEL et MATTER.

Herboriste: M. ARNOUX.

Ont été reçus Docteurs de l'Université de Strasbourg mention « Pharmacie » :

M. CLARET (Albert) : « Etude critique et systématique du Genre Lepiota Fr. ».

M. BAILLY (Amour) : « Contribution à l'étude des Mycoses pulmonaires. — Etude d'une nouvelle espèce d'Oospora : Oospora Catharralis ».

M. VIVARGENT (Armand) : « Contribution à l'étude des champignons de la région d'Othe ».

M. LEMAY (Pierre) : « Contribution à l'étude de l'Amylase et de la Sucrase ».

Lauréats de la Faculté.

1) Le Syndicat des Pharmaciens de la Moselle a mis à la disposition de la Faculté une somme de 200 francs pour être décernée à un étudiant natif ou habitant le département de la Moselle qui mériterait une récompense.

Le prix a été décerné à M. DEVOT reçu Pharmacien (régime local) avec la mention « Très bien ».

2) M. le Doyen a reçu d'un généreux donateur la somme de 200 francs pour être décernée à l'étudiant le plus méritant de la Faculté.

Le prix a été décerné à M. RENOUT reçu Pharmacien (régime français) avec les mentions suivantes: 1er Probatoire: Tres bien; 2me Probatoire: Très bien; 3me Probatoire, première partie: Très bien; deuxième partie: Bien.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1921-1922.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime local: MM. ALTMEYER, BRENNER, KUNTZMANN, LOTZ.

Régime d'Etat: M. COURVOISIER.

Ont subi l'examen de validation de stage :

Régime local: MM. CARBIENER, GARTNER, GOETTELMANN, MATTHIS, REGALL, SCHAEFFER, WAHLEN, WELVERT, ZUSSY.

Régime d'Etat: M. BETZ, Mlle JOUBLOT, MM. MENGHINI, ROOS.

Herboriste: Mlle ALLIER.

Ont été reçus Docteurs de l'Université de Strasbourg mention « Pharmacie » :

M. EMEL (Louis) : « Le genre Armillaria Fr. — Sa suppression de la systématique Botanique ».

M. BANCAUD (Georges) : « Contribution à l'étude des Erysiphées ».

M. LEULIER (Maurice) : « Les Vins blancs du Palatinat : leur composition chimique. — Contribution à l'étude de la fermentation malolactique ».

M. AAGAARD (Thorwaldt Bernhard) : « Etude chimique du Haronga Madagascariensis. — Exposé d'une méthode générale pour analyse phytochimique ».

M. BAILLY (Paul) : Contribution à l'Etude de l'action de quelques Terres Rares sur l'Aspergillus Fumigatus Fr. ».

Lauréats de la Faculté.

(Prix de Fin d'Année.)

Première année: Prix: Mlle MATTER, mention très honorable; M. MENGHINI.

Deuxième année. — Prix: Mlle ANCEL, mention très honorable; M. BOESCH.

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1922-1923.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime local: MM. HAEFFLINGER, WALLART, MATHIS (H.), MEYER (E), et ERBES.

Régime d'Etat: MM. SIEGEL, COULHON, HUCKEL, SAUGIER, BERMONT, COLLIN, MALASSIS et SARTORY.

Ont subi l'examen de validation de stage :

Régime local: Mlles AWENG, GRANDADAM, MM. BIERCK, HAUTH, SCHMIDT, THIRY, WALTZER.

Régime d'Etat: Mlle PETENOT, MM. FINCK, LEFFTZ, Mlles BERTSCHY, HOURTICQ, MM. BLAISE, KLEIN, UNSINGER et WOLFF.

Ont été reçus Docteurs de l'Université de Strasbourg mention « Pharmacie » :

M. DELACROIX (Jean) : « Contribution à l'étude histologique du développement du pistil dans le genre Euphorbia L. ».

M. RENOUF (Henry) : « Recherches botaniques et chimiques sur les Clavaires rameuses ».

M. COLOMB (Armand) : « Contribution à l'étude de l'Endomyces albicans (Morphologie, Cytologie, Biologie et Pouvoir pathogène).

M. CHAUVIN (Eugène) : « Contribution à l'étude des Basidiomycètes du Perche et à celle de la Toxicité des Champignons ».

M. RAESS (Germain) : « Contribution à l'étude des affections parasitaires du Houblon ».

M. DENIS (Eugène) : « Contribution à l'étude chimique et botanique du Genipi (Artemisia sp.).

M. DEMEURE (Alphonse) : « Contribution à l'étude du Jura viticole. — Le vignoble Lédonien et ses vins ».

Ont obtenu le Certificat d'Analyse de Produits Alimentaires et Biologiques :

MM. BUIREL, ERHARDT, SCHERB.

Lauréats de la Faculté.

(Prix de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: Mlle JOUBLOT. — Mention très honorable: Mlle PETENOT. — Mention honorable: M. BETZ.

Deuxième année. — Prix: Mlle MATTER.

Troisième année. — Mlle ANCEL.

———o———

TRAVAUX DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
pendant l'année scolaire 1922-1923.

EXTRAIT DU RAPPORT
de M. JADIN, Doyen de la Faculté de Pharmacie.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la Faculté de Pharmacie au cours de l'année scolaire 1922—1923.

Locaux.

Dans mon précédent rapport, j'ai signalé que la Faculté avait pris possession du terrain offert gracieusement par la ville, et clôturé grâce aux fonds mis à notre disposition par le Conseil de l'Université. On a immédiatement procédé à l'aménagement en vue de l'installation du jardin botanique, spécialement réservé à la culture des plantes médicinales. Les travaux d'aménagement de l'eau (bassin et canalisation), ainsi que l'achat des étiquettes et briques de bordures sont réalisés. Le Professeur de Botanique espère au printemps prochain faire les plantations qui achèveront l'œuvre si bien commencée.

Toutes les plates-bandes ont été délimitées et entourées de bordures de tuiles ; elles sont prêtes à être ensemencées et l'été prochain, les plantes annuelles pourront être l'objet sur place des études de nos élèves.

La Commission des locaux instituée par le Conseil de l'Université a pu constater dans son rapport la pénurie des locaux actuels de la Faculté de Pharmacie; cette situation qui dure depuis 1919, et que j'ai dû signaler dans tous les rapports précédents, serait intolérable, si nous n'étions soutenus par l'espoir d'une amélioration prochaine. M. le Recteur a bien voulu donner les instructions nécessaires au service de l'architecture, pour l'exécution de plans de la future construction. Nous voulons bien croire que M. l'architecte fera toute diligence pour donner satisfaction à nos légitimes réclamations. La première esquisse présentée à la Faculté a, d'ailleurs, été acceptée par elle.

Personnel.

Le Conseil de la Faculté a confié à M. VOLMAR, chargé de cours de sciences chimiques, le cours magistral de chimie analytique laissé vacant par le décès de M. le Prof. KUENY. La Faculté avait demandé et obtenu, en mai, que la chaire d'analyse et de toxicologie fut déclarée vacante. A la majorité de ses suffrages dans sa séance du 23 juin 1923 le Conseil désigna M. VOLMAR,

comme occupant de cette chaire et par décret du 8 juillet ce choix a été ratifié. M. VOLMAR est nommé, à dater du 1er novembre 1923, professeur d'analyse et de toxicologie ; ses titres et ses travaux nous sont un sûr garant de son avenir scientifique que le jeune âge de notre collègue nous fait espérer très long; c'est avec une joie bien sincère que nous lui adressons une cordiale bienvenue.

M. VOLMAR ayant gardé le cours de Physique, nos deux Chefs de Travaux des Sciences chimiques ont bien voulu, à notre appel, assurer les enseignements complémentaires. M. LOBSTEIN, Chef des Travaux de Chimie et de Physique a assuré le Cours de Toxicologie dont il s'acquitte avec toute la science et la compétence que nous attendions de lui. Une très belle thèse brillamment soutenue à la Faculté des Sciences de Strasbourg a rehaussé encore l'éclat de son année scolaire. Son travail bien digne de la mention «Très honorable» qui lui a été décernée, a valu à notre dévoué collaborateur de la part de M. TERROINE, Professeur et Président du Jury, les éloges les plus exquis sur les mérites de l'homme et du savant. M. COLLARD, Chef des Travaux de Chimie pharmaceutique, licencié ès-Sciences chimiques, a assuré l'enseignement de la Chimie minérale. Lui aussi a su s'acquitter avec intelligence et dévouement de la lourde tâche dont il s'était chargé.

M. BAILLY, Docteur en Pharmacie, Préparateur de Bactériologie, a été remplacé par M. RAESS, Pharmacien.

Cours libres.

M. le Dr. MARXER a été autorisé à faire à la Faculté un cours libre de Chimiothérapie, qui, dans une certaine mesure, complétait celui de bactériologie et s'adressait non seulement à nos élèves, mais aussi au public médical et vétérinaire, s'intéressant aux questions de biologie microbienne. M. MARXER se propose de continuer ses conférences la prochaine année scolaire.

Titres universitaires.

C'est avec raison que nous nous félicitions l'an dernier des pouvoirs nouveaux donnés à la Faculté pour la création de titres nouveaux. Ces titres qui consistaient en un Diplôme de Pharmacie de l'Université à l'usage des Etrangers et en deux Certificats: l'un d'Analyse de Produits alimentaires et biologiques, l'autre de Microbiologie et de Parasitologie ont, en effet, compté des postulants dès cette première année.

De la Chine nous est venu un aspirant au Diplôme de Pharmacien ; l'application, le zèle au travail de cet étudiant durant son année scolaire, sont tout à fait dignes d'éloges. Le Certificat de Microbiologie et de Parasitologie a compté trois candidats, aucun d'eux ne s'est présenté aux épreuves. Par contre, les cinq auditeurs du Certificat de Produits alimentaires et biologiques ont pris

part aux examens. Trois ont été reçus, l'un d'eux M. SCHERB, avec la mention «Bien». Espérons que les résultats si appréciables déjà, deviendront d'année en année plus satisfaisants.

Dons.

Depuis la réouverture de l'Université française, notre Faculté est incessamment l'objet des plus sympathiques procédés et c'est avec une joie émue que nous enregistrons chaque année grand nombre d'attentions délicates ou de dons somptueux.

1° C'est avec une reconnaissance profonde, trop vibrante, hélas! d'un cruel souvenir, que je signale le don de M^me^ Veuve KUENY, mère douloureuse de notre collègue si regretté, René KUENY. Guidée par un sentiment d'ardente piété maternelle et de générosité éclairée, elle veut associer à la prospérité d'une Faculté qui fut le théâtre des efforts, des espérances, des ambitions les plus chères, de l'amour le plus dévoué de son fils chéri et à laquelle les plus beaux travaux et la noble nature du jeune Professeur inspirèrent tant d'estime, de tendresse et d'admiration: elle veut, dis-je unir dans un nœud indissoluble le nom du défunt bien aimé et l'avenir de sa maison préférée.

Dans ce but, Mme KUENY fait don à la Faculté d'une rente annuelle de 500 francs. Cette somme est destinée à l'étudiant ou l'étudiante de nationalité française qui, ayant fait toute sa scolarité à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, aura obtenu le diplôme de Pharmacien dans l'année scolaire avec les notes les plus élevées tant aux examens de fin d'année, qu'aux examens probatoires. Ce prix qui portera le nom de «René KUENY» transmettra aux générations à venir le nom du jeune savant, enlevé si prématurément à la Science et à l'affection de tous.

2° La plupart des dons somptueux que je signalais tout à l'heure, sont dus à la magnifique générosité du Cercle Pharmaceutique du Haut-Rhin envers notre Faculté. Mon rapport de l'an dernier mentionnait l'offre déjà faite par lui de deux médaillons en bronze représentant l'un les traits de « GERHARDT », l'autre ceux de « KIRSCHLEGER ». L'œuvre était signée : SCHULTZ. C'est au même sculpteur, à l'art si fin et si délicat, que le même Cercle Pharmaceutique du Haut-Rhin désireux de fixer pour nous, dans le bronze, les traits du Grand Pasteur, s'est heureusement adressé avec une joie enthousiaste, nous avons pu admirer l'exécution magistrale du buste, supporté par un piédestal en chêne sur lequel une plaque en cuivre porte l'inscription suivante : « En souvenir de PASTEUR, GERHARDT et KIRSCHLEGER, le Cercle Pharmaseutique du Haut-Rhin à la Faculté de Pharmacie ». Sous la présidence de M. le Recteur, en présence des donateurs auxquels s'étaient joints grand nombre de Pharmaciens du Bas-Rhin et de la Moselle, il a été inauguré en notre Faculté le 25 juin 1923, devant

perpétuer à jamais le souvenir des 18 mois de l'enseignement du Maître à l'ancienne Ecole de Strasbourg. C'est à M. THUMANN que revint comme l'an passé, en sa qualité de Président du Cercle Pharmaceutique du Haut-Rhin, la remise du précieux don et notre sympathique confrère sut prononcer, à cette occasion, une allocution instructive et charmante, pleine de cœur et d'humour. En lui répondant, M. le Recteur et M. le Doyen exprimèrent un fois de plus les sentiments très émus et très reconnaissants de l'Université et de la Faculté.

Couronnant royalement ses largesses le Cercle Pharmaceutique du Haut-Rhin ajoutait à l'offre de la production du Maître, la vie de Pasteur et ses œuvres complètes rééditées par la maison MASSON. Il enrichit encore notre Bibliothèque d'un lot de plus de 650 volumes parmi lesquels plusieurs ouvrages anciens grossissent notre collection de livres classiques, traitent des diverses Sciences pharmaceutiques.

3° Par l'intermédiaire de notre Collègue M. le Professeur SARTORY, M. NADAR, le célèbre photographe parisien, a doté notre Faculté d'une superbe photographie de PASTEUR, mesurant 1 m 25 sur 0 m 95 et entouré de son cadre ; d'une photographie de M. MILLERAND, Président de la République et de celle de M. POINCARÉ, Président du Conseil. Par respect pour le désir exprimé par M. NADAR, les trois images ont été placées dans la Salle des Actes.

4° Nous devons à M. Louis MULLER, Pharmacien à Paris, un herbier et un lot de livres intéressants parmi lesquels la « Flora von Deutschland » de Ernest HALLIER, ouvrage en 30 volumes orné de planches coloriées d'une grande valeur.

5° Le Syndicat des Pharmaciens de la Moselle a voté, pour les intérêts de la Faculté une somme de 200 francs et le Syndicat des Pharmaciens de Metz nous fait parvenir, en souvenir des fêtes de Pasteur, celle de 250 francs.

L'ensemble de ces témoignages sypathiques dus, non seulement aux Pharmaciens en pleine activité, mais aussi à d'anciens exerçants Alsaciens, tels que MM. REEB et GÉROCK et à d'autres encore, d'au-de-là des Vosges, comme M. L. MULLER dont nous signalions tantôt le don important, indique d'une manière tangible la place occupée par notre Faculté dans leur vie sentimentale. Ils s'imposent à nous par des délicatesses qui révèlent leur âme de généreux et loyaux Français. Que nos chers Compatriotes d'Alsace, ceux d'hier, comme ceux d'aujourd'hui, soient bénis et remerciés. Leur tendresse fraternelle nous dicte à leur égard des devoirs d'affection, de confiance, de courtoisie. La Faculté entière leur donne, par ma voix, l'assurance d'un dévouement sans bornes. Que cette chère maison dont la prospérité croissante doit

tant à leur concours, leur soit un foyer toujours hospitalier et aimant.

Avec quel ardeur avons-nous applaudi l'équivalence du Diplôme de Pharmacien octroyé à tous par la loi du 28 mai 1923. Pour eux maintenant il n'est plus de frontière.

Le geste de M. MILLERAND apposant au bas du Décret, dans une coquetterie charmante, le Sceau présidentiel, le signant à Besançon, la veille de sa venue en Alsace pour les fêtes de PASTEUR, était l'œuvre d'une volonté réfléchie. C'est le cœur de l'ancien Commissaire Général de la République Française, en don de joyeuse arrivée, la loi solicitée par ceux dont il avait apprécié à Strasbourg, l'ardent patriotisme et le solide mérite.

Promotions.

Ont été promus :

M. F. JADIN, Professeur et Doyen, de la 2me à la 1re classe ;
M. E. LABORDE, Professeur, de la 4me à la 3me classe ;
M. LOBSTEIN, Chef de travaux de la 3me à la 2me classe.

Distinctions honorifiques.

M. le Professeur JADIN a été nommé Correspondant National de l'Académie de Médecine dans la séance du 28 novembre 1922.

M. le Professeur SARTORY a été l'objet d'une nouvelle et haute distinction et a été promu Officier de la Légion d'Honneur.

M. MAIRE, Chef de travaux a été nommé Chevalier du Mérite agricole.

Prix.

Concours de fin d'année :

Première année : Prix: Mlle JOUBLOT.
Mention très honorable : Mlle PETENOT.
Mention honorable : M. BETZ.
Deuxième année : Prix: Mlle MATTER.
Troisième année : Mlle ANCEL.

I. Statistique générale.

En vue du diplôme d'Etat de pharmacien	12	5	—	—	17
En vue du diplôme supérieur de pharmacien (diplôme d'Etat)	—	—	—	—	—
En vue d'un diplôme ou titre universitaire	—	—	—	—	—
En vue du certificat d'aptitude à la profession d'herboriste	—	—	—	—	—
En vue d'un diplôme ou titre universitaire	—	—	—	—	—
a) Doctorat d'Université	5	—	—	—	5

b) Diplôme de pharmacien (régime local)	12	—	—	—	12
Diplôme de pharmacien (Etrangers)	—	—	1	—	1
c) Certificats universitaires	5	2	—	—	7
Sans rechercher aucun grade ni diplôme	—	—	1	—	1
C.					
Etudiants ayant subi dans l'année des examens :					
1) en vertu d'inscription antérieures non périmées	8	—	—	—	8
2) pour la validation du stage:					
a) Régime normal	6	3	—	—	9
b) Régime local	5	2	—	—	7
	53	12	2	—	
	65		2		
Les Etudiants étrangers se répartissent ainsi : Suisse = 1 ; Chine = 1.			67		67

Actes scolaires trimestriels.

(Inscription ou travaux pratiques)

Pharmacie (A. et N. R.)	67
Pharmacie (Régime local)	44
Etranger	8
Certificats	32
Doctorat d'Université (Pharmacie)	9
Total:	160

Examens.

Validation de stage :	
N. Régime	9
R. local	7
Fin d'année et semestriel	12
Fin d'études :	
A. et N. Régime	32
Régime local	32
Doctorat	7
Certificat	5
Total :	83

Statistique des examens.

Stage	3	2	8	3	0	16
Fin d'année	2	4	4	2	0	12
A. et N. R.	4	8	12	7	1	32
Fin d'année: R. local	0	0	2	7	2	11
Doctorat	3	3	1	0	0	7
Certificats	0	1	0	2	2	5
Totaux :	12	18	27	21	5	83

Thèses de Doctorat.

(Voir plus haut année scolaire 1922-1923.)

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année 1923-1924.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime local: MM. ZUSSY, CARBIENER, MATHIS (Oscar), WAHLEN et WELVERT.

Régime d'Etat: Mme FONTAINE, MM. GAZEAN, JOHAENTGES, JOLIDON, MEYER, SACHER, STAHL, PELLUET, Mlles ANCEL et PINELLI.

Ont subi l'examen de validation de stage :

Régime local: MM. CLÉMENT, DEBOLD, DIRHEIMER, DUSSÈRE, HORNUS, JACQUES, KOENIG, HARNIST, HERR et KEMPF.

Régime d'Etat : Mlles BONTEMS, LUSTRAT, RÉMY, MM. ALLIMANN, MARTZ, REBEC, WORINGER, DUQUÉNOIS, HAEFFLINGER, WEISS, Mlle BOULANGER.

A été reçu Docteur de l'Université de Strasbourg mention « Pharmacie » :

M. CORDIER (Rémi) : « Contribution à l'Etude des Inhalations ».

Ont obtenu:

1) Le Certificat d'Analyse de Produits Alimentaires et Biologiques : M. MATTERN.
2) Le Certificat de Microbiologie et de Parasitologie: Mlle SCHMERBER, MM. EMEL et SCHERB.

Lauréats de la Faculté.

(Prix de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: M. MARTZ.
Mention très honorable: Mlle BÉRARD.
Mention honorable: Mlle HOURTICQ.
Deuxième année. — Prix: Mlle PETENOT.
Mention très honorable: M. BETZ.
Mention honorable: Mlle JOUBLOT.
Troisième année. — Prix (avec éloges) : Mlle ANCEL.
Prix René Kueny: Mlle ANCEL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTÉ DE PHARMACIE

Année Scolaire 1923-24

COURS DU PREMIER SEMESTRE (Les cours du second semestre commenceront le 1er mars 1924)

Chaires et enseignements	Professeurs	Programme des Cours	Jours	Heures	Amphithéâtre
Chimie minérale et Minéralogie	M. Collard, Chargé du Cours	Lois générales de la Chimie. — Métalloïdes et leurs composés	Jeudi, Vendredi, Samedi	8 h. 30	Nord
Chimie organique	M. Laborde	1re Partie : Série acyclique	Lundi, Mardi, Mercredi	10 h. 30	Sud
Chimie analytique	M. Volmar	Les principes généraux de l'Analyse Chimique	Lundi Mardi, Mercredi.	17 h.	Sud
Bactériologie	M. Sartory	Algues, Microbes pathogènes	Lundi, Mardi, Mercredi	8 h. 30	Sud
Pharmacie galénique	M. Gautier	Étude des opérations et formes pharmaceutiques	Jeudi, Vendredi, Samedi	9 h. 30	Sud
Matière médicale	M. Bræmer	Médicaments fournis par les Cryptogames, Gymnospermes et Dialypetales	Jeudi, Vendredi Samedi	10 h. 30	Sud
Hydrologie et Hygiène	M. Lobstein, Charge du Cours	Eléments de géologie - Eaux potables - Eaux minérales - Notions générales d'Hygiène	Lundi, Mardi Mercredi	9 h. 30	Nord
Travaux pratiques — MM. les Professeurs dirigent les travaux afférents à leurs enseignemen's	M. Lobstein, Chef de Travaux	Chimie, Phys. et Pharmacie { 2e Année (Ancien Régime) ; 3e et 4e Années (Nouv. Régime	Tous les jours Lundi, Mardi, Mercredi,	de 14 à 17 h.	Laboratoires
	M. Colard, Chef de Travaux	Chimie Phys. et Pharmacie { 1re Année (Ancien Régime) ; 1re et 2e Années (Nouv. Régime	Tous les jours Jeudi, Vendredi, Samedi		
	M. Garnier Chef de Travaux	Micrographie (ancien et nouveau régime)	Jeudi, Vendredi		
	M. Maire Chef de Travaux	Parasitologie animale et végétale ancien et nouveau régime)	Jeudi, Vendredi		

TABLEAU DES JOURS ET HEURES DES COURS

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8 h. 30	MM. Sartory	8 h. 30	MM. Sartory	8 h. 30	MM. Sartory	8 h. 30	MM. Collard	8 h. 30	MM. Collard	8 h. 30	MM. Collard
9 h. 30	Lobstein	9 h. 30	Lobstein	9 h. 30	Lobstein	9 h. 30	Gautier	9 h. 30	Gautier	9 h. 30	Gautier

Première année	Deuxième année
Chimie minérale	Chimie minérale
Chimie organique	Chimie organique
Chimie analytique	Chimie analytique
Physique	Toxicologie
Botanique	Physique
Pharm. galénique.	Botanique
Pharm. chimique	Pharm. galénique
Matière médicale	Pharm. chimique
	Matière médicale
Travaux pratiques :	Notions de bactériologie
Analyse chimique	**Travaux pratiques :**
Micrographie	Analyse chimique - Essai de médicaments
	Chimie biologique - Matière médicale

Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année
Chimie minérale	Chimie minérale	Chimie analytique	Chimie biologique
Chimie organique	Chimie organique	Toxicologie	Bactériologie
Physique	Chimie analytique	Cryptogamie	Hydrologie
Botanique	Physique	Pharm. galénique	Hygiène
Zoologie	Botanique	Pharm. chimique	Législation et Déontologie pharmaceutique.
	Zoologie	Matière médicale	
Travaux pratiques :	Pharm. galénique		**Travaux pratiques :**
Chimie générale et pharmaceutique	Pharm. chimique	**Travaux pratiques :**	Essai de médicaments et des substances alimentaires
Analyse qualitative	Matière médicale	Analyse quantitative	Analyses biologiques et toxicologiques - Microbiologie
	Travaux pratiques :	Micrographie et Parasitologie	
	Chimie générale et pharmaceutique		
	Analyse chimique - Physique		
	Micrographie		

L'Ouverture des Cours du 1er Semestre est fixée au 5 Novembre 1923

Renseignements divers et prix décernés par la Faculté

I. Concours de Bourses

Les Étudiants de première année peuvent obtenir une bourse s'ils ont été reçus avec la mention Bien au baccalauréat de l'Enseignement secondaire et la mention Assez-Bien à l'examen de validation de stage, ou s'ils ont été reçus avec la mention Assez-Bien au baccalauréat et la mention Bien à l'examen de validation.

Les Etudiants des trois autres années, pour obtenir une bourse, doivent se présenter à un concours qui a lieu fin Octobre (inscription début d'Octobre) ; pour se présenter au concours, ils doivent avoir obtenu la note Bien à leur examen de fin d'année.

Vu et approuvé :
Le Recteur de l'Académie
Président du Conseil de l'Université :
S. CHARLÉTY.

II. Prix décernés par la Faculté

1° Concours des prix de fin d'année : 1re année : 50 francs de livres. — 2e année : 95 francs de livres — 3e année : 120 francs de livres. — 4e année : 600 francs de livres.

2° Prix Emile Reeb : Prix bisannuel de 100 francs décerné à un travail de Phytochimie, présenté par un Etudiant ayant fait toute sa scolarité à la Faculté de Strasbourg, pourvu de toutes ses inscriptions ou du diplôme de Pharmacien. Les recherches devront être faites sous la direction d'un Maître de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

3° Prix Alfred Stoll : Don annuel de 100 francs destiné à récompenser un travail de Pharmacie chimique ou galénique, fait sous la direction d'un Professeur de la Faculté de Pharmacie, par un Etudiant ou un Pharmacien de nationalité française ayant fait toute sa scolarité à Strasbourg.

4° Prix René Kueny : Prix annuel de 500 francs, décerné à un Etudiant français, ayant fait toute sa scolarité à la Faculté de Strasbourg, et qui aura obtenu le Diplôme de Pharmacien dans l'année scolaire avec les notes les plus élevées tant aux examens de fin d'année qu'aux examens probatoires.

III. Diplômes universitaires

Doctorat en Pharmacie. — Il a été créé un Diplôme de Docteur de l'Université de Strasbourg (mention Pharmacie). — Les Français aspirant à ce titre doivent justifier soit du diplôme de Pharmacien (ancien ou nouveau régime), soit du Diplôme de Pharmacien de l'Université de Strasbourg (régime local).

Pour les Etrangers, la Faculté se réserve d'admettre des équivalences ou de leur faire subir des examens préliminaires.

Diplôme de Pharmacien pour les Etrangers. — Un Diplôme de Pharmacien a été créé pour les Etudiants de nationalité étrangère. Le Diplôme ne donne pas le droit d'exercer en France.

Certificat délivrés par la Faculté. — La Faculté délivre :

1° Un certificat d'analyse de Produits alimentaires et biologiques.

2° Un certificat de Microbiologie et de Parasitologie.

Le Doyen de la Faculté : **F. JADIN.**

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1924-1925.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat: MM. DELAUNAY, THOMAS, Mlle MATTER.
Régime local: MM. GOETTELMANN, DEBOLD, DIRHEIMER, DUSSÈRE, Jacques SCHMIDT et THIRY.
Régime étranger: MM. TSU-ZONG-YUNG et SAPOUNOFF.

Ont subi l'examen de validation de Stage :

Régime d'Etat: Mlles FINCK, OTT, MM. ANCEL, BAURET, CARBIENER, GERBER, HIRT, GERLINGER, HIRTZ, WEILL, Mlles FROSSART et KLEIN.
Régime local: Mlle FALLER, MM. BAER, DOSDAT, FERRENBACH, GRUMBACH, GUNDELWEIN, HEIMANN, HEINTZ, HORNUS (Charles), HOUPPERT, KOUNE, NALLINE, SCHELL, SPINDLER, STROHL, SUSS, WAGNER (Charles) et WOLFF.
Régime étranger: M. ZOGRAPHOS.

Ont été reçus Docteur de l'Université de Strasbourg mention « Pharmacie » :

M. GODEAU (André). — « Contribution à l'étude mycologique du domaine souterrain ».

M. GAZEAU (Charles). — « Etude pharmacologique comparée des préparations galéniques à base de muguet ».

Ont obtenu le Certificat de Produits Alimentaires et Biologiques :

MM. MEHEMD-ALI et LANGFELDT.

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: M. GRANIER. — Mention très honorable: M. DUQUÉNOIS.

Deuxième année. — Prix: M. MARTZ. — Mention honorable: Mlle BÉRARD.

Troisième année. — Prix (avec éloges) : Mlle PÉTENOT.

Quatrième année. — Prix (avec éloges) : Mlle MATTER.

Prix René KUENY, décerné à l'étudiant ayant obtenu son diplôme de pharmacien dans l'année scolaire avec les meilleures notes durant sa scolarité, faite entièrement à la Faculté de Strasbourg: Mlle MATTER.

Prix du Syndicat des Pharmaciens de la Moselle, destiné à récompenser l'étudiant mosellan le plus méritant: M. JACQUES, reçu Pharmacien avec la mention « Bien ».

Prix Alfred STOLL, décerné à la meilleure Thèse traitant d'un sujet de Pharmacie galénique ou chimique: M. GAZEAU.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1925-1926.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat: MM. BETZ, BERTSCH, SAVOURÉ, LAPP, HARDOUIN, LEFFTZ, COISNARD, BETZ, MARTIN, GOSSE, Mlles PETENOT et GILLET.

Régime local: Mlles GRANDADAM, LEVEN, MM. REGALL, BIERCK, CLÉMENT, HAUTH et MERCIER.

Régime étranger: MM. BENDERSKI, BENTZIONOFF, BLANK, DELOFF, Mlle DILEVA, MM. KERKEFF, LIDJI, BORANOFF, GOUCHEFF, BOITCHEFFN, BATCHVAROFF, FRIDMANOFF, STOICHEFFN, TOPALOFF (Boyan), VENCOFF, BELTCHEFFN, Mme BELTCHEVAN, Mlles NICOLOVA et POPOVA.

Ont été admis à l'examen de validation de stage:

Régime d'Etat: Mlles DUSSIQUET, KRAFFT, MENDLER, MM. BORCKMANN, HOURT, ROBERT, UNTZ, Mlles BORDES, OSTERTAG, THIAILLIER, WEILL, MM. DELAVILLE, FLATTER, HEITZ, KELLER, WERNER (Ernest) et WERNER (Guy).

Régime étranger: MM. KISENISCHKY, PELLANDINI et ZABLOCKI.

Ont été reçus Docteur de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie » :

M. BOHN (P. R.). — « Etude histologique comparée de la Tige des Caryophyllacées ».

M. SAMDAHL (Bjarne). — « Etude chimique des Fruits du Kirondro et de leurs principaux éléments constituants ».

M. DESCOURAUX (J.M.C.M.). — « Contribution à l'étude de nouveaux milieux de culture pour les Dermatophytes ».

M .CREISSENT (Paul). — « Considérations sur l'Opothérapie ».

Ont obtenu :

Le Certificat d'Analyse de Produits Alimentaires et Biologiques: MM. DUSSÈRE, SAPOUNOFF et SCHMIDT.

Certificat de Microbiologie et Parasitologie: M. DUSSÈRE, Mlles GOTENSTEIN, ROSENZWIT, SONNENBERG et ZAIDMAN.

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: M. HIRTZ. — Mention très honorable: M. GERLINGER.

Deuxième année. — Prix: M. GRANIER. — Mention très honorable: M. ANCEL.

Troisième année. — Prix: M. MARTZ. — Mention très honotable: Mlle BÉRARD.

Quatrième année. — Prix (avec éloges): M. BERTSCH.

1re Mention très honorable: Mlle PÉTENOT.

2me Mention très honorable: Mlle GILLET.

Prix René KUENY, décerné à l'Etudiant Français ayant obtenu son diplôme de Pharmacien dans l'année scolaire avec les meilleures notes durant sa scolarité, faite entièrement à la Faculté de Strasbourg: Mlle PÉTENOT.

FACULTÉ DE PHARMACIE.

Rapport de M. JADIN, Doyen, sur la situation de la Faculté pendant l'année scolaire 1925-1926.

Deux faits importants ont dominé, durant cette année scolaire, la vie de la Faculté de Pharmacie.

Le premier consiste dans la construction de laboratoires pour ceux de nos Professeurs dépourvus jusqu'ici de tout moyen de travail. Il nous est enfin permis d'espérer que dans un avenir plus ou moins éloigné (moins vaudrait mieux que plus en pareil cas) nos maîtres sacrifiés jusqu'ici pourront, à l'instar de leurs collègues des autres Facultés de Strasbourg se voir munis d'un cabinet et d'un laboratoire. Pour atteindre ce minimum, quelle abnégation a été la leur depuis 1919 !

Les premiers travaux virent le jour en décembre 1925. Sur les soubassements terminés s'élèvent aujourd'hui les murs et les cloisons qui révèlent la distribution future de cette annexe si ardemment souhaitée et attendue. Puisse aucune entrave ne venir interrompre l'œuvre commencée !

Le second fait est le refus que, faute de place, la Faculté doit infliger aux nombreux étudiants étrangers qui sollicitent leur admission chez elle.

Soixante-huit étudiants (34 français et 34 étrangers) ont constitué au cours de 1925-1926 notre première année d'études ce qui portait à 152 le total de nos élèves devant manipuler dans les salles des travaux. C'est plus que n'en peut tenir un bâtiment créé pour 48 étudiants ! Certes, nous avons pu en très grande hâte installer au sous-sol une nouvelle salle de travaux pratiques, et, après arrêt forcé des cours pendant huit jours, porter à 108, c'est-à-dire au double, le nombre des places assises de notre amphithéâtre, qui était de 56. Mais nos efforts restent impuissants à loger convenablement dans un cadre restreint un trop fort contingent d'étudiants.

Beaucoup trop serrés, nos 152 élèves n'ont pu l'an dernier manipuler aisément. Nous ne saurions assez déplorer cette exiguïté d'espace qui gène si fort d'une part les efforts louables de notre jeunesse studieuse et nous condamne d'autre part au rejet de tant de nouvelles recrues. Dès la fin de juillet, en effet, étant assurés que les 21 étrangers sortants étaient remplacés, nous refusions de nouvelles inscriptions pour novembre 1926.

A signaler le beau geste de quelques étrangers si à contre-cœur renvoyés par nous ; plutôt que de renoncer à notre Faculté, ils la priaient d'accepter leur dossier pour être sûrs de leur admission dans son sein en novembre 1927.

N'est-ce point là une preuve certaine de notre prestige sur la jeunesse étrangère, dont l'influence s'intensifie chaque jour ? constatons que, sur les 152 étudiants immatriculés, 76, l'exacte moitié, sont des étrangers.

Le plus grand nombre de ces derniers aspirent aux diplômes universitaires, institués par les décrets de 1922. Le plus couru est le diplôme universitaire de Pharmacien. L'année dernière correspondait à la première année de sortie des étrangers inscrits en vue de son obtention. Deux, un Chinois et un Bulgare, s'y présentèrent avec succès. Cette année, sur 21 candidats étrangers, 19 (Bulgares, Roumains, Yougoslaves) ont acquis ce diplôme. Une si grande proportion dans le succès témoigne du travail assidu de ces jeunes gens dont les différents jurys ont enregistré avec satisfaction les excellentes réponses.

Deux certificats délivrés par la Faculté semblent également sourire aux étrangers. Ainsi tandis que l'année dernière le seul certificat d'Analyse de Produits alimentaires et biologiques avait été visé et conquis par un Norvégien et par un Turc, nous avons compté cette année des aspirants aux deux certificats. Sur huit candidats passant avec succès (trois certificats d'Analyse de Produits alimentaires et biologiques et cinq certificats de Microbiologie et de Parasitologie) trois seulement étaient des Français, Pharmaciens pourvus du diplôme local, les cinq autres étaient des étrangers.

Nous comptons encore avec joie trois Norvégiens parmi les Pharmaciens aspirant au titre de Docteur de l'Université de Strasbourg (mention « Pharmacien »). L'un d'eux M. Bjarne SAMDAHL, a présenté et très brillamment soutenu une thèse sur l'étude chimique des fruits du Kirondro et de leurs principaux éléments constituants, remarquable travail très apprécié par le Jury.

Une si riche moisson ne peut manquer d'inspirer à notre Faculté une légitime fierté et de lui ouvrir quant à la propagande française à l'étranger les plus radieux espoirs. Initié, en effet, à nos méthodes, ayant appris dans nos livres, utilisé nos instruments et nos produits, l'étudiant de tant de nations diverses, instruit sur nos bancs, emporte avec lui et diffuse dans son pays notre esprit, nos conceptions, notre âme, concourt à l'extension de notre commerce et de notre industrie, et nul doute que cette désirable clientèle étrangère n'accentue son élan vers nous quand chacun de nos Professeurs sera pourvu de laboratoires.

Nous sommes heureux cette fois encore d'inscrire quelques dons à l'actif de notre Faculté. C'est ainsi qu'une contribution financière dépassant un millier de francs fut offerte par l'Association des Pharmaciens du Bas-Rhin pour l'achat d'un droguier destiné aux étudiants et organisé par M. le Professeur BRAEMER. Les Amis de l'Université veulent bien continuer leur subvention dont la Faculté

a fait deux parts: l'une consacrée à la publication illustrée de MM. SARTORY et MAIRE ; l'autre remise à M. le Professeur L. BRAEMER pour l'édition d'un Historique de l'ancienne Ecole Supérieure de Pharmacie allant de sa création jusqu'en 1870.

Il nous paraît utile de résumer rapidement la statistique de nos étudiants durant cette année scolaire. Nous avons compté 43 étudiants inscrits en vue du diplôme d'Etat de Pharmacien, dont 42 Français (27 hommes et 15 femmes et un étranger). — En outre 25 étudiants français recherchent le diplôme local (24 hommes et une femme). Puis il y a six étudiants français et quatre étrangers postulant le Doctorat d'Université.

Le diplôme de Pharmacien institué pour les étrangers a réuni 60 candidats (52 hommes et huit femmes). Nous avons déjà mentionné les candidats aux deux certificats universitaires (deux Français, un étranger et cinq étrangères) ; cinq étrangers ont été immatriculés et ont travaillé sans rechercher aucun grade, quatre hommes et une femme).

Quinze étudiants ont subi des examens en vertu d'actes scolaires antérieurs non périmés, dont un étranger. — Enfin, 24 candidats au stage complètent cette statistique (14 Français, sept Françaises et trois étrangers). Ce qui fait un total de 191 étudiants (contre 133 l'année dernière dont 111 Français (88 hommes et 23 femmes) et 80 étrangers (65 hommes et 15 femmes). Ces 80 étrangers appartiennent aux nationalité suivantes : Bulgarie 47 (41 hommes et 6 femmes) ; Grèce un ; Lithuanie 4 ; Luxembourg 3 ; Norvège 5 ; Pologne 4 (1 homme et 3 femmes) ; Roumanie 10 (7 hommes et 3 femmes) ; Suisse 1 ; Yougoslavie 4 (1 homme et 3 femmes). Le nombre des inscriptions ou des droits aux travaux pratiques a été de 541 (contre 352 l'an dernier), celui des examens de 187 (contre 134 l'an dernier).

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1926-1927.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime français: Mlles JOUBLOT, HOURTICQ, REMY, BONTEMS, LUSTRAT, MM. ALLIMANN, BLAISE, MARTZ, MENGHINI, SAUGIER, KLEIN.

Régime local: Mlles FALLER, MM. DOSDAT, GRUMBACH, GUNDELWEIN, HEIMANN, HOUPPERT, KEMPF, SCHELL et WOLFF (Léon).

Régime étranger : MM. NOVKIRISKY, LEREOFF (Isaac), MARINOFF, ZUNDELAVICIUS, KAFFEDJEFF, JORDANOFF, KOVOS, Mlles ARANDJIELOVITCH, MACVEAVA, BANCOVA, WINTER, OSTROWSKA, MM. WIDDER (André), WIDDER (Emeric), TCHIPEFF, TOPALOFF, TZACOFF, ALTARAZ, CHAOULOFF, DIMITROFF, DICOFF, HALIEFF, MAIBURD, MILOUCHEFF, ORLOWSKI, PANETH, VLAMIMIROFF.

Herboriste: M. SCHWAB.

Ont été admis à l'examen de validation de stage:

Régime français: Mlles BÉRARD (Blanche), DUBOURVIEUX, EBEL, FRITSCH, GRUBER, UHRING, MM. BERNHEIM, JAEGER, MICHEL, ULLMANN, WOEHRMEN, Mlles FAZINCANI, PARIZET, RETTERER, MM. BADET, MATHIS, SAUTER.

Régime étranger: M. GEORGIADIS, Mlles KRAUTHAMMER (Chana), KRAUTHAMMER (Esthe), MM. KANE, FINKELSTEIN, SILBERSTEIN, VARCHAVSKY, ZABLOZKKY (Grégoire).

Thèses de Docteur soutenues pendant l'année scolaire:

Ont été reçus Docteur de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie » :

M. BRESSOLLES (Jean). — « Contribution à l'étude des sels de Bismuth radioactifs ».

M. WALLART (Jules-René). — « Les laits du Sundgau (Haut-Rhin).

M. MOLUÇON (Marcel). — « Une boutique d'Apothicaire au XVI[e] siècle d'après l'« Enchirid ou Manipul des Miropoles (1561) de Michel Dusseau et autres documents de l'époque ».

M. JERMSTAD (Axel). — « Contribution à l'étude physico-chimique de l'Essence absolue de Sauge sclarée et de son principal élément constituant le Sclaréol ».

M. LANGFELD (Ervind-Schwartz). — « Etude chimique des principales espèces de vins de Norvège ».

M. MEYER (Jacques). — « Contribution à l'étude de l'Aspergillus fumigatus Fresenius. Etude expérimentale de l'influence du Radium et des milieux sur la production de phénomènes sexués ».

M. BLANK (Mordchai). — « Contribution à l'étude des dérivés de l'Hexaméthylènetetramine ».

Ont obtenu le Certificat de Microbiologie et de Parasitologie :

Mlles FABISIAK, LAMBES, RAINES, LEMPERT, MAZUR, WINZBERG, M. BLANK.

Examen de validation au Diplôme Supérieur de Pharmacien : Mlle ANCEL (Suzanne).

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: Mlle BORDES. — Mention très honorable : Mlle BÉRARD (Blanche).

Deuxième année. — Prix: M. HIRTZ. — Mention très honorable: M. GERLINGER.

Troisième année. — Prix : M. DUQUÉNOIS. — Mention très honorable: M. GRANIER.

Quatrième année. — M. MARTZ. — Mention très honorable: Mlle BÉRARD.

Prix René KUENY: M. MARTZ.

Prix du Syndicat des Pharmaciens de la Moselle: M. SCHELL.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1927-1928.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime français: M. WORINGER, Mlles BÉRARD (Mireille), BOULANGER, FINCK, OTT, MM. ANCEL, CARBIENER, DUQUÉNOIS, GRANIER, GERBER, HIRT, HESSE et WEISS.

Régime local: MM. HERR, BREUSTEDT, FERRENBACH, HARNIST, WALTZER, BAERR, GAERTNER.

Régime universitaire: MM. CONSTANTINOFF, NANEFF, STOILOFF, KOURTEFF, Mlles IVKOVITCH, ILÉVA, ZLAJOVA, Mme ATHANASOFF, MM. NEDELTSCHEFF, PEREFF, SCHWARZ, SÉPHANOFF, TZÉNOFF, ZABLOCKI (Abraham), ZLATAREFF, ALADJEMOFF, BACARDJIEFF, DICOFF, GALABOFF, ISCHOUA, KISENISCHKY, JAMPOLSKY, KOVELMANN.

Ont été admis à l'examen de validation de stage:

Régime français: Mlles GRIMM, HARTMANN, MEYER, MOSSER, MM. ARNOLD, ERNST, JOB, KLEIN, MULLER, RIEGLER, SIGOT, SUESS, VOIGNIER, FAZINCANI, FLIELLER, FRANÇOIS, GUIR, HEYDT, PELTIER, TRENSZ, TISCHMACHER, Mlles GUGENHEIM et MEYER.

Régime universitaire: Mlles FABISIAK, MERENLENDER, WINZBERG, M. FISCHBEIN, Mlles CHAJMOWICZ, KROUPNITZKA, KACENELENBOGEN, MAZUR, VAINBERG, Mme WALDMANN, MM. KRAUTHAMMER et MEILENDER.

Thèses soutenues :

1) Pour le diplôme de Pharmacien supérieur: Mlle ANCEL (Suzanne) : « Recherches sur la toxicité cellulaire de poisons gazeux et volatils. — Etude faite sur l'œuf de poule».
2) Pour le Doctorat de l'Université de Strasbourg (mention Pharmacie) : M. LAURIAT (Edmond) : « Etude morpho-

logique et biologique de deux organismes cryptogamiques nouveaux provenant de cavités pulmonaires Saccharomyces Sartoryi n. Sp. et Lichtheimia italiana var flava n. sp. ». — M. SORG-MATTER (Hélène) : « Loi du métabolisme azote endogène ». — M. STAHL (Edouard) : « Etude chimique de l'écorce de Simaruba ». — M. WIDDER (Emeric) : « Acidimétrie et alcalimétrie en présence de quelques indicateurs fluorescents, notamment l'ombelliférone ». — Mlle JOUBLOT (Odile) : « Sur la fréquence des Champignons dans les exsudats bucco-pharyngés et sur l'importance de leur rôle pathogène dans les affections aiguës de la gorge ».

Ont obtenu le Certificat :

1) d'Analyse de Produits Alimentaires et biologiques : M. GENEVOIS.
2) de Microbiologie et de Parasitologie : Mlles VAINBERG, BRICHER, ESSAITE, SCHWARTMANN, VAASILEVA, LABENSKI, KAUFMANN, FISMANN, MARGOULLIS, GRUMBER et M. VILENSKY.

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix : Mlle PARISOT.

Deuxième année. — Prix : Mlle BORDES. — Mention très honorable : Mlle BÉRARD (Blanche).

Troisième année. — Prix : M. HIRTZ.

Quatrième année. — Prix : M. GRANIER.

Prix René KUENY : M. GRANIER.

Prix Emile REEB : M. STAHL (Edouard).

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1928-1929.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat: Mlles KLEIN, MENDLER, MM. BAILLY, DELIEGE, HAEFFLINGER, BROCKMANN, GERLINGER, HIRTZ, WEILL et UNTZ.

Régime local: MM. HORNUS (Charles) et WAGNER (Xavier).

Régime universitaire: MM. MOUTCHENIC, SCHLEIEN, ANTONOFF, SULTANOFF, LEREOFF, GOERGIADIS, YOLOFF, ZUNDELOVITZ, Mmes GLODFELD, WIND, Mlles FABISIAK, MERENLENDER, BOGDANOVITCH, MIKNEVITCH, PANTOVA, MM. KOLAROFF, KAOUKOFF, DANOFF, MIKAILOVITCH, FISCHBEIN, SIMEONOFF (Georges), SIMEONOFF (Nicolas), SCHULWUG, PELLANDINI, SABATOFF, PENZIKIS et MICHOFF.

Ont été admis à l'examen de validation de stage :

Régime d'Etat : Mlles DEBRAUX, GUILLAUME, METZ, RITZ, SCHRAPF, SCHUMPP, MM. HUEBER, LANG, LIPP, RITTER, THOMMES, WAGNER, VOELKEL, DEIBER, DURM, HOFFMANN, LEIBENGUTH, MEYER, WAGNER, Mlle JENGUYOT.

Régime universitaire: Mlles APRIL, KACELENBOGEN, ZLEIMANN, M. CHOUKRI.

Docteurs de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie » :

M. HIRT (Jean). — « Standartisation chimique des préparations galéniques à base de Genêt ».

M. BAILLY. — « Contribution à l'étude de certaines Onychomycoses ».

M. GOLAZ. — « Les Microdosages de l'Urée dans le sang. — Etude biochimique d'une nouvelle microméthode à l'uréase ».

M. THURKAUFF (Oscar). — « Contribution à l'étude Physico-chimique et chimique de l'Essence absolue de Lavande officinale ».

M. SCHMIDT (Jean). — « Le Vignoble Alsacien et ses vins. — Etude analytique ».

M. DOMART (Pierre). — « Les espèces utiles du genre Rhus. — Etude botanique et Pharmacognosique ».

M. HARNIST (Lucien). — « Contribution à l'étude chimique et physiologique de certains Extraits cutanés obtenus par Plasmolyse ».

M. KISENISCHKY. — « La Méthode réfractométrique et son emploi en Acidimétrie et Alcalimétrie. ».

M. KOVELMANN (Isac). — « Recherches Pharmacodynamiques et chimiques sur le Cnestis Polyphylla ». (Plante toxique de Madagascar.)

Ont obtenu le Certificat de Microbiologie et Parasitologie :

Mlles LEVY, COUDRET, CUKIER, FINDLING, FISAITE, GHELIMANN, HERCLINCH, ZALC, KACELENBOGEN (Debora), KACELENBOGEN (Rachel), KIMMEL, KOREN, KOZAK, MM. BOCHNER, KOVELMANN, NEMES et SAVITCH.

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: Mention très honorable:
M. TRENSZ, M. FLIELLER.

Deuxième année. — Prix: Mention très honorable:
M. MATHIS, M. PREUDHOMME.

Troisième année. — Prix: Mlle BORDES.

Quatrième année. — Prix: Mention très honorable:
M. HIRTZ, M. WEILL.

Prix René KUENY: M. HIRTZ (Georges).

Prix Alfred STOLL: M. HIRT (Jean).

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1929-1930.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat : Mmes BLAISE, ADNOT, JUMEAU, LAGRANGE, Mlles BORDES, EBEL, FONTAINES, UHRING, MM. ROBERT, CHÉRONNET, FLATTER, JAEGER, HEITZ, KELLER, ULLMANN et VIVIER.

Régime universitaire: MM. RIBACOFF, TZEWI, BENTZIONOFF, ZABLOCKI, ZIVONI, FAINBERG, NICOLOFF, KANÉ, BERKOVICS, VASSILEFF, Mlles ATCHMOVITCH, BLENDER, MM. HIRSCH, BILSKY, TOPALOFF, ZLATEFF, SAVITCH, Mme TZVETCOVA, Mlles TURNSCHEIM, YOUDKIS, KACENELENBOGEN (Rachel), KARDJIEVA, DJEROVA, MAZUR, HADI-MITICH, GARBER, KROUPNIKA, PERPER, MM. NEMÈS, BOCHNER, BELKIN, KRAUTHAMMER, GALABOFF, KLEIN, PRESENTI, STERNBERG, FISZERMANN, RAPOPORT.

Ont été admis à l'examen de validation de stage :

Régime d'Etat: MM. BUI-DINH-TU, GUIGES, HACKENSCHMIDT, HOH, JULIEN, KELBER, MÉNÉTRIER, MENTZER, REVEL, RIEGERT, SAR, SIMONET, HERR, HEUMANN, HENNY, WILHELM, MAYER, Mlles GEYER, GRASSER, LEVET, MULLER, PAYROT, RENARD, BUCHY et PIERSON.

Régime universitaire: Mlles HERCLICH, LEBER, MAKOWSKA, RYBALOWSKA, FRANKEL, M. LEJMALNECKS.

Docteurs de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie » :

M. COISNARD (Joseph-Marie). — « Recherches chimiques sur les fruits de l'Uvaria Catocarpa ».

M. MOUSSLI (Yousseff). — « Etude chimique du Drosera Rotundifolia et de ses principaux éléments constituants ».

M. DIRHEIMER (Charles). — « Recherches sur le pouvoir adsorbant des divers charbons (adsorption du glucose, de l'Urée, de l'Acétone ».

M. GRANIER. — « Histoire de la Pharmacie en Rouergue ».

M. ANCEL (Marc). — « Dosage des sulfates dans les vins par la méthode benzidinique ».

M. GEORGESCU-VIOREL (Constantin). — « Recherches biochimiques sur le Grassbacillus II ».

M. HESSE (Pierre). — « Etude botanique, chimique et pharmacodynamique du Toddalia aculeata Pers ».

M. DUCROUX (Paul). — « Contribution à l'étude des Mycoses Osseuses ».

M. SÉVENET (Jean). — « Etude d'une Bactérie chromogène nouvelle, Bacillus Citrulli Sartoryi (Isolement et caractérisation chimique, biologique, ionométrique et spectrographique de la Substance chromogène Anthocyanique secretée par la Bactérie ».

Ont obtenu le Certificat d'Analyse de Produits Alimentaires et biologiques :

Mme SAVITCH et M. MOUAMER-BEY.

Ont obtenu le Certificat de Microbiologie et Parasitologie :

Mlles SZLEIMANN, GARBER, BOBER, CRASMIANCHI, FRENKEL, STOLÉAR, GOLDBERG, ISRAEL (Renée), FRIEDMANAITE, NADEL, ZLATKOVA, NISSIMOVA, VAINCHENKER, LEBER, Mmes NATHANSON, SPERBER-FRIED, MM. ZABLOCKI, KISENISCHKY, TOPALOFF, BEZAKAN CHOUKRI, GOLDSTEIN et ISRAEL (Haïm).

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: M. REVEL. — Mention très honorable: M. JULIEN. — Mention honorable: MM. MENTZER, LEGO et Mlle PAYROT.

Deuxième année. — Prix: M. TRENSZ. — Mention très honorable: M. TISCHMACHER.

Troisième année. — Prix: M. PREUDHOMME. — Mention très honorable: MATHIS.

Quatrième année. — Prix: Mlle BORDES.

Prix René KUENY: Mlle BORDES.

Prix Emile REEB: Décerné tous les deux ans à un Etudiant ayant fait des recherches de Phytochimie et effectué toute la scolarité à Strasbourg : M. HESSE.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1930-1931.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime français: Mme DIKHOFF, MM. RAGOT, LEFRANÇOIS, LESAGE, MATHIS, PREUDHOMME, RIEGLER, SAUTER, SIGOT, VOIGNIER, ERNST, ARBINET, Mlles BERCIER, FAZINCANI, GRIMM, MOSSER, PARISET.

Régime local: MM. NALLINE, STROHL, PINCK, KOUNE, HORNUS (Théo), SCHAEFFER, SPINDLER, WAGNER et MULLER.

Régime universitaire: MM. BERAHA, ELIAS, ZOGRAPHOS, GRANTSCHAROFF, SÉRAFIMOFF, ROSENBLATT, LOUGOMIRSKI, HUFNAGEL, PEREFF, TCHOUKOFF, KATICH, MIREFF, STÉPHANOFF, NATENZON A., MARULIS, PAPASOFF, PÉTROFF, PCHTOFF, PERLMANN, ROSENBERG, STABOLOFF, TOUDJAROFF, ZLATAREFF, DOBREFF, DOBU, FREUND, Mme BIDJÉRANOVA, Mlles DONÉVA, KITAIKOVA, NEDELKOVA, BECK, CHAJMOWICZ, SZELJMADN, HERCLICH, KACENELENBOGEN, TCHARATCHIÉVA, YANAKIÉVA, CHRISTOVA, VAINBERG et ISRAEL.

Ont été admis à l'examen de validation de stage :

Régime français: MM. ANCEL, BURLET, FISCHER P., FISCHER M., HASSELMANN, MELET, LUCKERT, ROHMER, VINAY, ARON, BACH, FRITZ, GERBER, GILLET, KONNE, OBERT, PFEIFFER, SCHORLÉ, Mlles FOURNIER, HENRY, MATTHIS, SCHNEIDER, HUCK, MESSERLIN.

Régime universitaire: MM. BÉROFF, HOLDNER, WEISSBROD, Mlles NISSIMOVA, PATRON, ZALC, GOLDBERG, GOLDBERGAITE, PERELSON, LEWIN.

Thèses soutenues pour le Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie » :

M. HIRTZ (Georges). — « Essais d'Hydrogénation et de Synthèse des carbures d'Hydrogène dans l'effluve électrique ».

M. CESBRON (André). — « Contribution à l'étude du Jus de Raisin du Saumurois ».

M. DELMAS (Hugues). — « Contribution à l'étude de la Végétation et des plantes Halophiles de l'Embouchure de Bou-Regreg (Maroc) ».

M. ZABLOCKI (Grégoire). — « Phénomènes apportés par l'irradiation sur les tissus cutanés et la Glande génitale du lapin en fonction du mode d'application du rayonnement et de l'état biologique de l'animal ».

Mlle FINCK (Andrée). — « Etude de l'Influence des rayons ultraviolets et infra-rouges sur les propriétés morphologiques du Saccharomycès Pasteur. »

M. KLEIN (Wilhelm). — « Contribution à l'étude histologique et chimique du Pistil, du fruit et des organes végétatifs chez les Dipsacées ».

M. CHARLES (Jules). — « Contribution à l'étude des Blastomycoses Humaines : 1) un cas de Blastomycose cutanée à foyers multiples dû au Debaryomyses mucosus ; 2) Dermatite ulcéro-végétante primaire accompagnée de lésions osseuses secondaires due à un Mycoderma ».

M. MUAMER (Enver). — « Contribution à l'étude chimique de la Glande thyroïde ».

Mme PARVEAU (Jeanne). — « Comparaison entre les pouvoirs bactéricides de l'Iode en solution vraie et en suspension Colloïdale ».

M. GRUMBACH (Jean). — « Etude botanique, chimique et pharmacodynamique de « Stemona Tuberosa » (Drogue sinno-anamite) ».

M. WYLER (Hans). — « Contribution à l'étude chimique de la Rate ».

M. MARTZ (Marcel). — « Contribution à l'étude de l'Hybridation dans le Genre Digitalis L. ».

M. HENRY (Jean). — « Contribution à l'étude des levures roses. Essais d'isolement et de caractérisation chimique et physique de la substance chromogène oxycétonique secrétée par deux levures du genre Cryptococcus ».

M. NEMES (Georges). — « Actions préventives et curatives de vaccins endocriniens simples et sensibilisés sur la Tuberculose expérimentale du Cobaye ».

M. BERKOVITS (Arthur). — « Etude sur les rapports entre l'équilibre acido-basique, la teneur en phosphore et en calcium du sang et les réactions cutanées pathologiques ».

Ont obtenu le certificat :

1) d'Analyses de Produits alimentaires et biologiques : Mlle KITAIKOVA, M. LEULIER.
2) de Microbiologie et de Parasitologie : Mlles BLENDER, GOLDBERG, HERZMANN, RABINOWICZ, RYBALOWSKA, SRYRO, Mme LÉVY, Mlles KRITTER, KITTIS, FRENK, VILENSKY, VOLKOMITCH, VOLPER, NOEBOE, BLOCH, JACQUIN, SCHIRMER, SCHIRAROVA, MM. LEULIER, BÉROFF, FITZERMANN, KERMARREC, MATTA, GRIGOROFF, RALTSCHEWSKI, CZERNICHOW, MIGNOT.

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: Mlle BUCHY. — Mention très honorable: M. HENRY. — Mention honorable: MM. HASSELMANN, FAUVERNIER, Mlle RENARD.

Deuxième année. — Prix: M. REVEL. — Mention très honorable: M. MENTZER. — Mention honorable: M. SIMONET, Mlle PEYROT.

Troisième année. — Prix: M. TISCHMACHER. — Mention très honorable: M. TRENZ.

Quatrième année. — Prix: M. PREUDHOMME.

Prix René KUENY: M. PREUDHOMME.

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1931-1932.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime français: MM. AUDY, BADET, CURVEILLÉ, LEGO (Charles), KLEIN, LIPP, FLIELLER, TISCHMACHER, TRENSZ, WOLFF, RITTER, VOELCKEL, ARNOLD, Mlles DEBRAUX, GUGENHEIM, MEYER, METZ, SCHUMPP et HARTMANN.

Régime local: MM. HOLLENDER et FLOCKEN.

Régime universitaire: Mlles APRIL, GANKOVA, LEBER, GEORGIÉVA (N.), GEORGIÉVA (Z.), GODINSTEIN, GUÉRON, ZANÉVA, PATRON, PATCHJIÉVA, FRENKEL, ALTINOVA, NISSIMOVA, MAKOWSKA, ZALC, BENBASSATN, Mmes GATÉVA, KARAGIOSOVA, AVRAMOVA, MM. BARAKA, SHOUKRY, BRANTZ, LEPAVZOFF, POPOFF, DIMITROFF, PÉTROFF (Georges), LILOFF, TARPOFF, DIMTCHEFF, BÉLOPITOFF, DOBREFF (Dragomir), LÉVY, PARARISOFF, MANEFF, TALTCHEWSKI, ANGUÉLOFF, AVRAMOFF, PÉTROFF (Boris), OVTCHAROFF, BÉROFF, BOYADJIEFF, SOYFER, LURIÉ, LEJMALNEKS et GANTCHEFF.

Ont été admis à l'examen de validation de stage :

Régime français: M. ARNOUD, Mlle BETZ, MM. BINSTADT, DEUTSCH, DREYFUS, Mlles BERBOTH, KIRCHER, MM. LEDOUX, LÉVY, LUTT, Mlles MAYER, MERGLEN, WALTZ, VEIL, MM. SCHNELLER, WALTHER, WEIL, BIER, HORNUS, MALHER, Mlle PROESCHEL, MM. STUDER, WALDELÉ et WEISSENBACH.

Régime universitaire: Mlles BIRGER, SCHNAPPCHOR, KULIKOWSKA, MM. GIRGIS et BERNSTEIN.

Thèses soutenues pour le Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie » :

M. WEILL (Alfred). — « La racine de Palmier nain. Falsification de la Salsepareille ».

M. ROBERT (Philippe). — « Etude comparative des différentes méthodes d'extraction des Lipides. Application au dosage des matières grasses dans quelques produits alimentaires ».

M. BROCARD (C.). — « Contribution à l'étude des eaux d'alimentation de Gray, d'Arc-les-Gray et Gray-la-Ville ».

M. JOLIDON (Henri). — « L'alimentation en eau potable dans le pays de Montbéliard ».

M. ARBINET (Emile). — « Les eaux Médicinales naturelles dites *Eaux minérales* à travers les âges ».

M. MATHIS (Jean-Jacques). — « Etude de l'action inhibitrice de certains ions sur la fluorescence de l'ion uranyle et ses applications à l'analyse chimique minérale ».

M. ANTONIOLI (Maurice). — « Contribution à l'étude des Actinomycoses. Recherches morphologiques et biologiques concernant deux Actinomyces pathogènes pour l'homme et les animaux de laboratoire ».

Mlle LEBER (Marja). — « Contribution à l'étude de l'acide picrolonique et de son emploi comme réactif des métaux alcalins ».

M. SHOUKRY (Mohamed). — «Sur une méthode colorimétrique de dosage de l'acide tartrique et des tartrates ».

M. BLAISE (Rolland). — « Contribution à l'étude des maladies parasitaires de la betterave à sucre ».

M. KELLER (Emile). — « Etude de la teneur en Magnésium des eaux, du lait et des aliments végétaux essentiels, en rapport avec la fréquence du Cancer dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ».

M. FISZERMANN (Ida HERSZ). — « Contribution à l'étude chimique du Rein ».

M. SAFFRAY (Jules). — « Etude comparative de la Pharmacopée britannique (1911) et du Codex français (1908 et ses suppléments).

Ont obtenu le certificat :

1) d'Analyses de Produits alimentaires et biologiques:
MM. CZERNICHOW, OVTCHAROFF, FISZERMANN,
Mlles PAVLOVA, ZLATKOVA, Mme GATÉVA.

2) de Microbiologie et de Parasitologie:
Mlles BURMANN, FINKELKRAUTT, LEWIN, ORELOVA, TOBILSKA, SCHWARTZ, SZTAMBER, PERELSON, WOLCK et WAJL.

Herboristes : Mlle KLEIBER, M. GUTKNECHT.

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: Mlle GAVOILLE. — Mention très honorable: M. METZGER. — Mention honorable: M. DREYFUS, Mlles MERGLEN et KIRCHER.

Deuxième année. — Prix: Mlle RENARD. — Mention très honorable: Mlle BUCHY. — Mention honorable: M. FAUVERNIER et Mlle HENRY.

Troisième année. — Prix: M. REVEL. — Mention très honorable: M. WAGNER. — Mention honorable: M. SIMONET.

Quatrième année. — Prix: M. TISCHMACHER.

Prix René KUENY: M. TISCHMACHER.

Prix Emile REEB: M. WEILL (Alfred).

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1932-1933.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat: Mlles SIMON, RETTERER, GEYER, GRASSER, MULLER, JEANGUYOT, BAUDOUX, LALLEMAND, LE QUER, RINCHEVAL, ZELLER, Mmes LEMOYNE, RIEGLER, MM. BUI-DINH-TU, DURM, WAGNER (J.), HOH, REVEL, KELLER, LEGO, HOFFMANN, JULIEN, LEIBENGUTH, MÉNÉTRIER, SIMONET, DUBOIS, LEFRANÇOIS, MEYER, RANDRETZA, WAGNER (A.).

Régime universitaire: Mlles PAVLOVA, JABALKAROVA, BOITCHÉVA, KOUTÉVA, LIDJI, MAJDRAKOVA, MESHOULAME, NATCHÉVA, NENTCHÉVA, PARMAKOVA, POPOVA (Mara), POPOVA (Veeselina), RALÉVAN, RADOSLAVOVA, TODOROVA, STANÉVA, GAIDAJIÉVA, RYBALOWSKA, BIRGER, BOECHNER, SÉMOVA, SCHNAPP, SZTAMIER, STANÉVA, PERELSON, LEWIN, MM. ZEROWSKY, ZEQO, POPOFF, IVANOFF, KRISPINE, KOHEN, BOBOUCHEFF, BENTZION, MALEFF, NICOLOFF, MESCHOULAME, HADJI-ANGÉLOFF, SOUROUDJIEFF, STÉPHANOFF, NAIDÉNOFF, KANEFF, KOLEFF, GUÉNEFF, KOSTOFF, LEDERER, BERNSTEIN, HITROFF, KÉMALOFF, AROUETTY, MOSKOFF, NATHAN, ISRAEL, APOSTOLOFF, SERMERDIEEFF, STOIMÉNOFF, VLAEFF.

Ont été admis à l'examen de validation de stage:

Régime d'Etat: Mlles BLUM, DREYFUS, HEIM, HENRY, JACQUES, KLEIN, LEROUX, MARION, TERROINE, SALOMON, SCHWEITZER, SPARR, VOGEL, WOLFF, MM. APPFEL, ANCEL, BERRON, BERTHET, DREYFUS, GERSH, HEBERLÉ, HIRSCH, JOST, KLEHR, NOTTER, PABST, SCHWEITZER.

Régime universitaire: Mme KLEIN, Mlles JACOB, IZBIKA, LAWENDA, M. ROSENBERG.

Thèses soutenues pour le Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie » :

Mlle BÉRARD (Mireille). — « Recherche des Diastases hydratantes et oxydantes dans quelques drogues ».

M. GIRARD (Emmanuel). — « Contribution à l'étude mycologique du Département de la Côte d'Or ».

M. BETZ (Robert). — « Contribution à l'étude de quelques émétiques dérivés des Acides Lactique, Mandélique et Malique ».

M. HEIMANN (Guido). — « La teneur en glucoside cyanhydrique du Laurier et du Pêcher dans ses rapports avec la lumière et l'obscurité ».

M. NETTER (Jules). — « Constitution à l'étude des Eaux Minérales d'Aix-les-Bains ».

M. RICHER (Auguste). — « Métabolisme du Soufre à l'état normal et au cours de quelques maladies aiguës et chroniques ».

M. CHABROL (Yves). — « Contribution à l'étude chimique de l'Extrait Opothérapique de la Glande Mammaire ».

M. RIEGLER (Alfred). — « Contribution à l'étude pharmacodynamique des médicaments redresseurs du déséquilibre acido-basique du Sang ».

Mlle MAZUR (Basia). — « Contribution à l'étude de la Méthode interferométrique de Hirsch appliquée à la recherche des antiferments d'Abderhalden dans les Dysendocrinies ».

Mme DIZZERMANN (Dvora). — « Contribution à l'étude chimique de la Poudre de foie ».

Mme TRAWKOWSKA (Stanislawa). — « Contribution à l'étude chimique de la Lymphatine ».

Mme LURIÉ (Lieczyslaw). — « Contribution à l'étude chimique de la Moëlle Osseuse ».

M. GOLDHACKER (Ephraïme). — « Sur quelques nouveaux Éthers-Sels de l'Acide allophanique ».

M. HUFNAGEL (Sigismond). — « Etude générale des Eaux minérales de la Pologne ».

M. WIDDER (Alexandre). — « L'action inhibitrice et destructive de différents antiseptiques sur les Champignons cellulophages parasites du papier ».

Ont obtenu le Certificat :

1) d'Analyses de Produits alimentaires et biologiques : Mlle BOITCHÉVA, Mme FISZERMANN, MM. HADJI-ANGUÉLOFF, RODOVITCH.
2) de Microbiologie et de Parasitologie: Mlles ARONOWICZ, FUSKS, GAIDAJIÉVA, GOLDFARB, GLUKMANN, INKISSE, JOFFÉ, KLAJN, KOURTÉVA, MAJDRAKOVA, MESHOULAME, MULLER, NATCHÉVA, NENTCHÉVA, PARMAKOVA, POPOVA (V.), ROCKMANN, STANÉVA, SPECKEL, SCHLACHTER, RALÉVA, RADOSLAVOVA, TODOROVA, WOLLKOWICZ, ZACKEIM (E.), MM. ANTOFF, BOGOUCHEFFN, BENTZION, CASTELLANOS, HADJI-ANGUÉLOFF, HITROFF, KANEFF, KÉMALOFF, KRISPINE, KOHEN, LIN-SIÉOU-HAO, MÉCHOULAME, NAIDÉNOFF, VOINOFF, ZÉQO.

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: M. KIGER. — Mention très honorable: M. BACK, Mlle MARION.

Deuxième année. — Prix: M. DREYFUS. — Mention honorable: M. LEDOUX.

Troisième année. — Prix: M. HASSELMANN. — Mention très honorable: Mlles HENRY, RENARD.

Quatrième année. — Prix: M. REVEL.

Concours ADRIAN :

Première année. — Prix: M. STUDER.

Deuxième année. — Prix: Mlle GAVOILLE.

Troisième année. — Prix: M. VINAY.

Quatrième année. — Prix: M. LEGO.

Prix René KUENY: M. REVEL.

Prix Alfred STOLL: M. BETZ.

———o———

RAPPORT
de M. LOBSTEIN, Doyen de la Faculté de Pharmacie sur la situation et les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1932-1933.

Personnel. — M. le Doyen JADIN a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour ancienneté d'âge et de services, à partir du 1er octobre 1932. Un décret du 30 décembre 1932 le nommait Professeur honoraire et un arrêté du 3 janvier lui conférait le titre de Doyen honoraire de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. — Un arrêté du même jour nommait le Professeur LOBSTEIN Doyen de la Faculté.

M. JADIN, que la limite d'âge a atteint en pleine vaillance, ne nous est pas demeuré seulement attaché par les liens de l'honorariat : la Faculté l'a conservé cette année comme chargé de l'enseignement de la chaire de pharmacie chimique dont il était le titulaire ; mais, aspirant à un repos grandement gagné, il renonce à nous apporter durant la prochaine année scolaire une collaboration qu'il nous avait un instant laissé espérer.

Né à l'Ile Maurice, étudiant puis Professeur à l'Université de Montpellier, M. JADIN fut, après la victoire, appelé à Strasbourg pour organiser la Faculté de Pharmacie dans l'Université française reconstituée. L'Université allemande possédait un Institut pharmaceutique où enseignait un seul Professeur et que fréquentaient annuellement 15 à 20 étudiants. M. JADIN l'aménagea au mieux des nouvelles exigences, puis, grand constructeur dont la douce ténacité sut triompher de toutes difficultés, il le dota de vastes laboratoires pour les élèves et les maîtres, d'un grand amphithéâtre ainsi que d'un jardin de plantes médicinales, cependant qu'il y attirait les étudiants étrangers en obtenant pour eux un régime d'études de durée égale à celle en vigueur dans les Etats Centraux où ils se rendaient jusqu'alors, — et, progressivement, le total des étudiants s'élevait jusqu'à 300. Au moment où M. JADIN se sépare de nous, maîtres et élèves, tiennent à le remercier pour tout ce que — durant quatorze années — il a donné de lui-même, inlassablement et sans préoccupation personnelle, à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg qu'il a créée et « qu'il quittera sans jamais en être absent ».

Distinction. — M. le Professeur GUILLAUME a été nommé Chevalier du Mérite agricole.

Aménagements. — La subvention qu'a bien voulu accorder le Conseil de l'Université a permis de reprendre et de mieux aménager les laboratoires de travaux pratiques de chimie, et celle généreusement octroyée par la Société des Amis de l'Université fut utilisée dans l'installation de certains services généraux.

Etudiants. — Le nombre des étudiants inscrits à la Faculté a été cette année de 288, comprenant beaucoup plus d'étudiants français que l'an passé (151 au lieu de 129), mais moins d'étudiants étrangers (137 au lieu de 166) : ce fléchissement commencé déjà l'année dernière est dû surtout à une réduction sensible du nombre des étudiants bulgares (86 en 1933 au lieu de 112 en 1932, et 179 en 1931), et il est craindre qu'il s'accentue encore l'an prochain à cause de la crise financière particulièrement aiguë que la Bulgarie subit.

Le contingent français comprend 104 hommes et 47 femmes ; dans le contingent étranger entrent 81 hommes et 56 femmes, se répartissant ainsi par nationalité : 86 Bulgares (60 hommes, 26 femmes) ; 27 Polonais (5 hommes et 22 femmes) ; 10 Roumains (5 hommes, 5 femmes) ; 2 Luxembourgeois, 2 Albanais, 2 Egyptiens, 1 Chinois, 1 Colombien, 1 Lithuanien, 1 Hongrois, 1 Palestinien, 1 Russe, 1 Suisse, 1 Yougoslave.

Le nombre des examens a été de 463, en augmentation de 98 sur celui de l'an dernier : c'est d'ailleurs le nombre le plus élévé atteint jusqu'ici. Par contre le nombre des inscriptions et des droits de travaux pratiques n'est que de 1913, en diminution de 77 sur celui de l'année précédente.

La Faculté a délivré au total 152 diplômes, savoir : 86 diplômes de Pharmacien : 30 à des Français et 58 à des étrangers (49 Bulgares, 6 Polonais, 2 Roumains, 1 Albanais).

15 Diplômes de Docteur de l'Université de Strasbourg (mention Pharmacie) dont 7 à des étrangers (4 Polonais, 1 Roumain, 1 Hongrois, 1 Russe).

4 Certificats d'Analyse de Produits alimentaires et biologiques (obtenus par 2 Bulgares, 1 Yougoslave et 1 Russe).

42 Certificats de Microbiologie et Parasitologie (obtenus par 3 Français, 25 Bulgares, 9 Polonais, 1 Roumain, 1 Albanais, 1 Russe, 1 Colombien, 1 Chinois).

3 Certificats d'aptitude à la profession d'Herboriste.

Activité extérieure de la Faculté. — Les membres de la Faculté ont continué à collaborer à l'enseignement de l'Institut d'Enseignement commercial supérieur, de l'Ecole d'Architecture, ainsi qu'aux Conférences d'extension universitaire et de l'Université populaire.

Libéralités. — La Faculté tient à exprimer sa gratitude à la Société des Amis de l'Université pour son aide bienveillante, ainsi qu'au Chapitre de St-Thomas et à la Commission du Legs CUNITZ pour leurs libéralités soutenues en faveur de nos étudiants.

La Société française des Produits pharmaceutiques « ADRIAN » a eu la généreuse pensée d'offrir à notre Faculté à partir de cette année un prix annuel de 500 francs destiné à récompenser les étudiants qui se sont distingués aux travaux pratiques.

FACULTÉ DE PHARMACIE.

LISTE DES PUBLICATIONS (1932-1933.)

Laboratoire de Bactériologie et Cryptogamie.

MM. A. SARTORY et R. SARTORY. — « L'art pharmaceutique et le médicament à travers les âges ». B.S.P. No. 7, juillet 1933.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY et J. MEYER. — « Les champignons vénéneux, Strasbourg Médical, nov. 1932. — « L'Amanita phalloïdes », Idem, févr. 1933. — « L'Amanitra citrina », Idem, mars 1933. — « L'Amanita citrina, variété alba », Idem, mai 1933. — « L'Amanita muscaria », Idem, 1933. — « L'Amanita verna », Idem, juin 1933. — « Recherches thérapeutiques au moyen de sels phosphatés monométalliques : Contribution à l'étude de l'influence des sels phosphatés monométalliques sur le métabolisme acido-basique », Congr. de l'A.F.A.S., 1933. — « Contribution à l'étude des maladies cryptogamiques du papier », Idem. — « Un nouveau Monosporium: Monosporium rubrum n. sp. », Annales Mycologici, Mai 1933. — « Contribution à l'étude des actinomycoses : Le cycle évolutif des Actinomyces dans les cultures et dans l'organisme animal », Congr. des Soc. Savantes, 1933.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY, J. WEILL et J. MEYER. — « Production expérimentale d'antiferments spécifiques chez l'homme », Bull. Ac. Méd., févr. 1933. — « Sur les causes d'erreurs dues au mode opératoire et aux règles d'interprétation dans l'analyse interférométrique d'après HIRSCH », Idem, 6 juin 1933.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY, ZIMMER, J. WEILL et J. MEYER. « Un cas de blastomycose spontanée dû à un Saccharoymces vrai », Arch. f. Derm. u. Syph., Berlin, nov. 1932.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY, J. MEYER, A. GODEAU et L. BAILLY. — « Champignons parasites de l'homme et des animaux ». Trois suppl., 1 volume, 160 pages. Paris, Clinique et Laboratoire, 1933.

M. R. SARTORY. — « Quelques champignons des mycoses pulmonaires », Conf. à l'Université de Liège. (Voir Journal de Pharmacie de Belgique, No. 17, 23 avril 1933, p. 281.)

THÈSES :

E. GIRARD. — « Contribution à l'étude de la Flore mycologique du département de la Côte-d'Or », janv. 1933.

A. RIEGLER. — « Contribution à l'étude de l'action pharmacodynamique des médicaments redresseurs du déséquilibre acido-basique du sang », juillet 1933.

A. MAZUR. — « Contribution à l'étude de la méthode interférométrique de Hirsch, appliquée à la recherche des antiferments d'Abderhalden », juillet 1933.

A. WIDDER. — « L'action inhibitrice et destructrice de différents antiseptiques sur les champignons cellulophages, parasites du papier », juillet 1933.

***

Laboratoire de Botanique.

MM. P. LAVIALLE et R. BOHN. — « L'acide lactique dans les milieux de culture des microorganismes », B.S.P., janvier 1933.

THÈSE :

G. HEIMANN. — « La teneur en glucoside cyanhydrique du Laurier du Sureau noir et du Pécher dans ses rapports avec la lumière et l'obscurité ».

***

Laboratoire de Chimie.

M. E. LABORDE, en collaboration avec M. H. FISZERMANN et Mme D. FISZERMANN-GARBER. — « Etude des ferments solubles de la poudre de foie et de rein de porc ».

MM. E. LABORDE et P. DUQUENOIS. — « Un nouveau cas d'empoisonnement mortel par le véronal ». Jour. Pharm. et Chim., 8° série, t. XVI, p. 479, 1932.

M. J. DUQUENOIS. — « Quelques réactions différentielles de la novocaïne et de la panthésine». Bull. des Sc. Pharm., t. LX, p. 287, 1933.

THÈSES :

J. NETTER. — « Contribution à l'étude des Eaux minérales d'Aix-les-Bains ».

A. RICHER. — « Métabolisme du soufre à l'état normal et au cours de quelques maladies aiguës et chroniques ».

E. GOLDHACKER. — « Sur quelques nouveaux éthers-sels de l'acide allophanique ».

M. LURIÉ. — « Contribution à l'étude chimique de la moëlle osseuse ».

Mme S. TRAWKOWSKA. — « Contribution à l'étude chimique

de la Lymphatine ». (Extrait total des ganglions lymphatiques.)

I. CHABROL. — « Contribution à l'étude chimique de l'extrait opothérapique de la glande mammaire ».

Mme FISZERMANN-GARBER. — « Contribution à l'étude chimique de la Poudre de Foie ».

M. HUFNAGEL S. — « Etude générale des eaux minérales de la Pologne ».

***

Laboratoire de Chimie analytique.

M. Y. VOLMAR. — « Sur la constitution des émétiques ». Conf. faite à la Soc. Chimique de Bâle, 6 juillet 1933.

MM. Y. VOLMAR et P. DUQUENOIS. — « Sur les conditions de fixations de SbO2H par quelques monoacides-monoalcools aliphatiques ». C. R., t. CXCVII, p. 599, 1933. — « Sur un antimonio-oxyisobutyrate de sodium cristallisé ». Bull. Soc. Ch., 4me série, t. LIII, p. 18, 1933.

MM. Y. VOLMAR et R. BETZ. — « Emétiques dérivés de l'acide lactique ». C.R., t. CXCV, p. 3555. — « Emétiques dérivés des acides mandélique et malique ». Idem, t. CXCVII, p. 414.

M. Y. VOLMAR et Mlle M. LEBER. — « L'acide picrolonique, réactif des métaux alcalins ». J. Ph. et Ch., 8me série, t. XVII, p. 366. — « Emploi de l'acide picrolonique dans la séparation des ions sodium ». Idem, p. 427.

M. P. DUQUENOIS. — « Distinction de l'antimoine trivalent et pentavalent par formation d'iodostibinate d'antipyrine ». C. R. t. CXCVII, p. 339, 1933. — « Sur les conditions de fixation de SbO2H par quelques monoacides-monoalcools aromatiques ». Idem, p. 1335, 1933.

THÈSE :

R. BETZ. — « Contribution à l'étude de quelques émétiques dérivés des acides lactiques, malique et mandélique ».

***

Laboratoire de Matière médicale.

M. E. LOBSTEIN. — « Dosage de sulfates par la méthode benzidinique ». Ann. de Chimie analytique, t. XV, 1933, pp. 389-397.

MM. E. LOBSTEIN et M. FLATTER. — « Dosage des Matières grasses du Lait ». Revue « Le Lait », t. XIII, pp. 277-285 et pp. 456-466. — « Etude d'une méthode générale de microdosage

du phosphore lipoïdique ». Bull. de la Soc. de Chimie Biolog., t. XV, pp. 607-615.

MM. E. LOBSTEIN et WEILL. — « La Racine de palmier nain, falsification de la salsepareille ». Bull. des Sc. pharmacol., t. XXXIV, pp. 657-663.

THÈSES :

Mlle M. BERARD. — « Recherche des diastases hydratantes et oxydantes dans quelques drogues ».

M. FLATTER. — « Etude critique et comparative des différentes méthodes de dosage des lipides du lait ».

R. TRENSZ. — « Etude botanique, chimique et pharmacodynamique des graines de Torreya Nucifera ». (Drogue sino-annamite.)

⁂

Laboratoire de Pharmacie galénique et Zoologie.

M. A. GUILLAUME. — « Les syngames ou vers rouges des Gallinacés ». Revue scient., 10 déc. 1932. — « Les pyréthrines contre le ver rouge ou syngame des gallinacés ». Bull. Sc. Pharmacol., t. XXXIX, p. 668, 1932. — « La lutte contre les syngames des gallinacés à l'aide des pyréthrines ». Congr. pour l'Av. Sc. (Sect. de Zool.), Chambéry, juillet 1933. — « Variations de teneur en magnésie assimilable dans un sol type d'Alsace suivant les différentes méthodes d'épuisement ». Idem. Sect. d'agronomie.)

MM. A. GUILLAUME et H. ERHART. — « Variations de teneur en phosphore, calcium, magnésium dans quelques sols types d'Alsace ». Cong. pour l'Av. des Sc. (Sect. d'agronomie). Chambéry, juillet 1933.

MM. A. GUILLAUME et Mme J. ADNOT. — « Variations de teneur en acide citrique et en matière sucrées dans les fruits de cassis suivant les degrés de maturité ». Ann. des falsifications, 1932, p. 581 et 1933, p. 32.

⁂

Laboratoire de Pharmacie chimique.

M. F. JADIN. — « Henri-François de Balzac, frère d'Honoré de Balzac ». Als. Franç., 13^{me} année, t. XXV. pp. 224-226. — « Notice historique sur la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, 1803-1933, Strasbourg-Médical, XCIII^{e} année, pp. 509-528. —

« Industrie de l'Essence de Roses en Bulgarie ». Journ. Pharm. d'Alsace et de Lorraine, 1933, pp. 337-339.

Mme S. LALLEMAND. — « Contribution à l'étude de la diffusion des gaz dans l'huile de parafine ». Arch. de Phys. biologique, déc. 1932, t. X. — « Etude comparée de l'anaérobiose assurée par la vaseline et les huiles minérales ». Bull. des Sc. pharmacol., 1932, t. XXXIX, pp. 663-668.

***

M. C. LAPP, Chef de travaux, chargé de cours de Physique. — « Etude de la quinine dans l'alcool absolu ». Arch. de Phys. biologique, t. X, déc. 1932. — « Le pouvoir rotatoire des sels de quinine en solution aqueuse ». C. R. Ac. Sc. 20 mars 1933. — « Nouvelle méthode de dosage polarimétrique de la quinine et de ses sels ». Ann. de Chimie analytique, 15 juillet 1933.

***

M. E. COLLARD, Chef de travaux, chargé du cours de Toxicologie. — « L'aluminium, sa fabrication, ses emplois ». Résumé d'une conférence. Bull. de la Soc. Académique du Bas-Rhin. 1932, Fac. 2, p. 76. — «Au sujet de divers appareils de protection contre les gaz ». Bull. des Docteurs en Pharmacie, 1933, p. 153. — Analyses des thèses de doctorat en pharmacie de Mlle LEBERN, MM. ARBINET, WEILL, SHOUKRI, KELLER et SAFFRAY. Idem, pp. 27, 61, 64, 65, 139 et 169.

———— o ————

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1933-1934.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat: Mlles BUCHY, HENRY, LAMBERT, MATTHIS, RENARD, Mme RANDRETZA, MM. BARBÉ, BONEFF, DELANGE, DESMORTREUX, DROUART, FAUVERNIER, FEUTRY, FOUQUET, HARREL, HASSELMANN, HENNY, HERR, HUEBER, HEUMANN, LANCHON, MAYER, MELET, NORMAND, PERRINE.

Régime universitaire: Mlles ALFANDARI,ARONOVA, DIMIROVA, GOLDBERG, GOLDBERGAITÉ, GRIGOROVA, GOLDFARB, GUTTMANN, IGNATOVAN ISBIKA, JACOB SLAVOVA, SCHLEICHER, Mme KLEIN, MM. ASHIKU, BACHMANN, BAYKOFF, BOYADJIFF, CHRISTOFF, GRIGOROFF, GIRGIS, HADJI-IVANOFF, ISRAÉLOFF, LALEFF, PINTCHEFF, MITKOFF, NAVON, TAHOFF, TADJER, TATARCHEFF, SIAROFF, WEISSBROD.

Ont été admis à l'examen de Validation de Stage:

Régime d'Etat: Mlles BAZET, GOLLIARD, JACOB, MICHON, MULLER, PROMONET, ROBICHON, VANSTENBERGHE, ZIMMERLIN, MM. BAUERSCHMITT, BERLOGER, BUJADOUX, FISCHER, HUSS, GOLDSCHMITT, MUSCULUS, NICO, PICARD, SCHREIBER, TRESCH, WURTZ, WAGNER, WICKEL, WEYL.

Régime universitaire: Mlle BABAD, M. LIN-SIÉOU-HAO.

Ont obtenu le Certificat :

1) d'Analyses de Produits alimentaires et biologiques:
Mlles BOCHNER, GOLDINSTEIN, M. BETZ.

2) de Microbiologie et Parasitologie:
Mlles ALFANDARI, ARONOVA, BABAD, DIMIROVA, GOLDINSTEIN, GRIGOROVA, IGNATOVA, SLAVOVA, TODOROVA, WEINBERG, Mme HOMBURGER, MM. CHAUSSET, CHRISTOFF, HADJI-IVANOFF, ISRAÉ-

LOFF, MINTCHEFF, MITKOFF, TATARCHEF, TADJER.

3) d'Herboriste: Mlle RENARD.

Thèses obtenues pour le Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie »:

M. FLATTER (Marcel). — « Etude critique et comparative des différentes méthodes de dosage des lipides du Lait ». (Matières grasses et Lipoïdes.)

M. TRENSZ (Roger). — « Etude botanique, chimique et pharmacodynamique des Graines de Torreya Nucifera ». (Drogue vermifuge sino-annamite).

M. DAHLET (Alfred). — « Contribution à l'étude des maladies du Tabac ».

M. MONAL (Armand). — « Contribution à l'étude des Actinomycoses dans les cultures et dans l'Organisme animal ».

M. ERNST (François). — « Action des Rayons X sur la cellule végétale en présence de différents Ions ».

Mlle MEYER (Liliane). — « Etude Physico-Chimique du Sol végétal. — Le rH apparent du sol et la croissance des Plantes ».

M. CUENI (Joseph). — « Le Métabolisme Lipido-protéidique chez le sujet normal et dans différentes affections d'Hyperlipemie ».

M. SAUTER (Jean). — « Contribution à l'Etude des Maladies parasitaires de la pomme de terre ».

M. HERR (Charles). — « Contribution à l'Etude du Pollen des Dipsacées »

M. KELBER (Pierre). — « Emploi de l'Ombelliferone dans l'acidimétrie en milieux aqueux, troubles ou non homogènes ».

M. GIRGIS (Adly). — « Emploi de la Formaldoxime pour le dosage colorimétrique du Cuivre et du Manganèse ».

M. WAGNER (André). — « Etude critique des méthodes de détermination de l'Indice de non saturation des composés organiques ».

M. REVEL (Paul). — « Contribution à l'étude de la combinaison de l'Hydroxyde de Bismuth avec les acides Malique et Tartrique ».

Mlle BOCHNER (Paja). — « Recherches sur l'action des divers défécants ».

Mlle LEWIN (Pesa). — « Etude comparative des méthodes chimiques de dosage des alcaloïdes dans les Drogues ».

Mlle JEANGUYOT (Simone). — « Contribution à l'étude de l'excitabilité neuro-musculaire. — Action de quelques esthers, génalcaloïdes et Glucosides ».

M SÉRAFIMOFF (Luebn). — « Etude sur les Eaux minérales bulgares ».

M. TISCHMACHER (Jean). — Etude botanique, chimique et pharmacodynamique des fruits d'Embella laeta. — Myrsinacée taenifuge du Tonkin ».

M. JOHAENTGES (Adolphe). — « L'alimentation en eau potable du canton de Villerxexel (Haute-Saône).

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: Mlle DREYFUS. — Mention très honorable: Mlle HENRY Yvette.

Deuxième année. — Prix: Mlle MARION.

Troisième année. — Prix: M. DREYFUS.

Quatrième année. — Prix: M. HASSELMANN.

Concours ADRIAN.

Première année. — MM. HIRSCH-SCHREIBER.

Deuxième année. — M. WEISSEMBACH.

Troisième année. — Mlle MAYER.

Quatrième année. — Mlle HENRY (Paulette).

Prix René KUENY: Mlle RENARD, M. HASSELMANN (ex-aequo).

Prix Emile REEB: M. TISCHMACHER.

Prix de la Nationale Réglementation (Prix de Thèse) : Mlle JEANGUYOT.

Prix Alfred STOLL: M. REVEL.

Prix du Comptoir de la Pharmacie Française: Mlles BUCHY, HENRY (Paulette), M. HENRY.

RAPPORT
de M. LOBSTEIN, Doyen de la Faculté de Pharmacie sur la situation et les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1933-1934.

Personnel et Enseignement. — M. le Professeur LABORDE admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour ancienneté d'âge et de services, à partir du 1er octobre 1933, et nommé Professeur honoraire par décret du 21 décembre 1933, est décédé le 24 mai à Meudon où il s'était retiré.

Professeur agrégé à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, et Pharmacien-Chef des Hôpitaux de cette ville, il avait été, en 1919, nommé titulaire de la chaire de Chimie à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg et, depuis 1928, siégeait au Conseil de l'Université. En ces dernières années sa santé fut gravement atteinte, mais malgré les souffrances d'une maladie qu'il savait incurable et qui eût réclamé un repos complet, courageusement et sans se plaindre jamais, il continua, jusqu'à l'heure de la retraite, de se consacrer à son enseignement et à ses élèves avec un admirable dévouement.

M. VOLMAR, Professeur d'Analyse et Toxicologie, a été transféré dans la chaire de Chimie en remplacement de M. LABORDE.

La chaire d'analyse est demeurée sans titulaire, et de même celle de pharmacie chimique laissée vacante par le départ de M. JADIN. Les prescriptions gouvernementales ajournant toute nomination, la Faculté s'est efforcée de combler ces vides par une organisation provisoire, grâce au concours de M. le Professeur PASTUREAU de la Faculté de Pharmacie de Nancy, qui voulut bien venir enseigner la pharmacie chimique, et à celui de M. LAPP, chef des travaux et de Mme LALEMAND, assistante, qui furent chargés des cours d'Analyse et de Chimie biologique.

Depuis cette année le Cours de Législation pharmaceutique est assuré par M. le Professeur EISENMANN de la Faculté de Droit, qui remplace dans cet enseignement M. le Professeur honoraire BRAEMER.

Etudiants. — Le nombre des étudiants inscrites à la Faculté a été de 252 comprenant plus d'étudiants français que l'an passé (177 au lieu de 151), mais beaucoup moins d'étudiants étrangers (75 au lieu de 137); ce fléchissement commencé déjà en 1932, est dû surtout à une réduction sensible du nombre des étudiants bulgares (41 au lieu de 86 en 1933) à cause de la crise financière particulièrement aiguë que la Bulgarie subit.

Le contingent français comprend 120 hommes et 57 femmes ; dans le contingent étranger entrent 47 hommes et 29 femmes, se

répartissant ainsi par nationalités : 41 Bulgares (29 hommes, 12 femmes); 11 Polonais (1 homme et 10 femmes); 9 Roumains (4 hommes et 5 femmes); 2 Albanais; 2 Espagnols; 2 Luxembourgeois; 1 Norvégien; 1 Lithuanien; 1 Russe; 2 Suisse; 3 Egyptiens, 1 chinois.

Le nombre des examens a été de 379: celui des Inscriptions et des Droits de Travaux pratiques de 763 (en diminution de 160 sur celui de l'année précédente.)

La Faculté a délivré au total 108 diplômes, savoir :

64 Diplômes de Pharmacien, dont 29 à des Français et 35 à des étrangers (23 Bulgares, 4 Polonais, 5 Roumains, 1 Albanais, 1 Lithuanien, 1 Egyptien).

1 Diplôme supérieur de pharmacien.

19 Diplômes de Docteur de l'Université de Strasbourg (Mention Pharmacie) dont 5 à des étrangers (1 Bulgare, 2 Polonais, 1 Suisse, 1 Egyptien).

3 Certificats d'Analyse de Produits Alimentaires et Biologiques (obtenus par 1 Roumain, 1 Polonais, 1 Luxembourgeois).

20 Certificats de Microbiologie et Parasitologie (obtenus par 2 Français, 15 Bulgares, 2 Polonais et 1 Roumain).

1 Certificat d'aptitude à la profession d'Herboriste.

Excursion d'élèves. — La générosité du Conseil de l'Université a permis comme les années précédentes d'organiser fin juin une grande excursion botanique de 2 jours dans les Vosges.

Activité extérieure de la Faculté. — Les membres de la Faculté ont continué à collaborer à l'enseignement de l'Institut d'Enseignement commercial Supérieur, de l'Ecole d'Architecture, ainsi qu'aux Conférences d'Extention Universitaire et de l'Université Populaire.

Aménagement. — Un reliquat de crédit a permis d'achever l'installation d'une salle avec cages et aquarium pour les animaux destinés à l'expérimentation.

Libéralités. — La Faculté exprime sa gratitude à la Société des Amis de l'Université pour son aide bienveillante, ainsi qu'au Chapitre St-Thomas et à la Commission du Legs CUNITZ pour leurs libéralités soutenues en faveur de nos étudiants.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE.

LISTE DES PUBLICATIONS (1933-1934.)

Laboratoire de Bactériologie et Cryptogamie.

M. A. SARTORY. — « Les champignons au point de vue de leur classification et de leurs affinités ». Confér. Soc. des Amis du Champignon, Strasbourg, 1934.

MM. A. SARTORY et R. SARTORY. — « Les ultravirus », Guérir, décembre 1933. — « Le travail dans les mines et le cœur des mineurs », Idem, avril 1934.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY et J. MEYER. — « Sur les propriétés ultrafiltrantes de l'Actinomyces bovis Harz à travers les sacs de collodion implantés dans le péritoine du cobaye ». Bull. Ac. Méd., 26 décembre 1933. — « L'image leucocytaire en hématologie », Idem, juillet 1934. — « Le cycle évolutif des Actinomyces dans les cultures après passage à travers l'ultrafiltre de collodion ». C. R. Ac. Sc., novembre 1933. — « Les champignons vénéneux : Amanita virosa ». Strasbourg, Médical, décembre 1933. — « Les champignons vénéneux : Amanita echinocephala ». Idem, juillet 1934.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY, J. MEYER et ERNST. — « Influence inhibitrice du radium sur la croissance des radicelles de Lens esculenta : dose empêchante minima et temps d'irradiation ». Bull. Ac. Méd., décembre 1933. — « Influence inhibitrice du radium sur la croissance des radicelles de Lens esculenta Moench : effet antagoniste du magnésium sur les radiolésions de la cellule végétale en vie active ou latente ». Idem, janvier 1934. — « Influence inibitrice du radium sur la croissance des radicelles de Lens esculenta Moench : modification de la dose empêchante minima sous l'influence d'ions antagonistes ». C. R. Ac. Sc., t. CXCVIII, No. 4, 22 janvier 1934. — « Influence inhibitrice du radium sur la croissance des radicelles de Lens esculenta Moench ; modifications de la dose empêchante minima sous l'influence d'ions favorisants. » Idem, janvier 1934.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY, M. MEYER et J. MEYER. — « Un nouveau cas de sporotrichose osseuse. » Soc. biol. Paris, décembre 1933. — « Contribution à l'étude des mycoses osseuses : deux cas d'ostéites dues d'une part au Sporotrichum Gougeroti et de l'autre à une levure ». Ann. Inst. Pasteur, t. LII, No. 4, avril 1934. — « Contribution à l'étude de la thé-

rapeutique des mycoses ». Congrès de l'A.F.A.S., Rabat 1934 et B.S.P., No. 25, 5 septembre 1934.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY, J. WEILL et J. MEYER. — « Influense des injections de calcium total et ultrafiltrable chez le sujet sain et le malade ». Congrès de l'A.F.A.S., Rabat 1934 et Strasbourg-Médical, No. 25, 5 septembre 1934.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY et le Dr. BERTRAND. — « Les eaux d'Oulmès (Maroc), étude chimique, physico-chimique, bactériologique et thérapeutique ». Congrès de l'A.F.A.S., Rabat 1934.

Mlle B. MAZUR, MM. A. SARTORY, R. SARTORY et J. MEYER. — « Contribution à l'étude de l'étalonnage des interféromètres ». Congrès de l'A.F.A.S., Rabat 1934 et Strasbourg-Médical, No. 25, 5 septembre 1934.

MM. A. SARTORY, G. HUFSCHMITT, CUENI. — « Contribution à l'étude de l'équilibre lipidoprotéique dans le sérum humain normal ». Bull. Ac. Méd., mars 1934.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY, J. MEYER et J. CUENI. — « L'équilibre lipido-protéique dans le sérum de malades atteints d'affections cutanées ou de troubles lipémiques ». C. R. Ac. Sc., mai 1934.

MM. A. SARTORY, R. SARTORY, J. MEYER et H. BAEUMLI. — « Reproduction expérimentale de maladies cryptogamiques des papiers ». C. R. Ac. Sc., juillet 1934. — « Essai de différenciation entre les champignons cellulophages parasites des papiers ». Idem.

M. R. SARTORY. — « Les champignons vénéneux ». Conférence, Société «Les Amis du champignon», Strasbourg, 1934. — « Les champignons qui tuent ». Conférence à l'Université populaire, Strasbourg 1934.

M. J. MEYER. — « Les champignons inférieurs utilisés dans l'industrie ». Conférence, Société «Les Amis du champignon», 1934. — « Influence de l'extrait pancréatique sur les propriétés morphologiques et pathologiques du Bacille de Koch ». Conférence, Bâle 1934. — « L'interférométrie en pathologie humaine ». Réunion interférométrique, mars 1934.

THÈSES :

Ch. SAUTER. — « Les maladies parasitaires de la pomme de terre ».

Alf. DAHLET. — « Les maladies parasitaires du tabac ».

J. CUENI. — « Le métabolisme lipido-protéique chez le sujet normal et dans les différentes affections d'hyperlipémie ».

P. MONAL. — « Contribution à l'étude des actinomyces : le cycle évolutif des Actinomyces dans les cultures et dans l'organisme animal ».

J. ERNST. — « Action du Radium et des rayons X durs sur la cellule végétale en présence de différents ions ».

Laboratoire de Botanique.

MM. P. LAVIALLE et P. JAEGER. — « La fertilité et la stérilité de l'androcée : leurs rapports avec le polymorphisme staminal chez Knautia arvensis Coult ». C. R. Ac. Sc., t. CXCVIII, janvier 1934. — « Polymorphisme floral : la gynomonoccie et la gynodioccie chez Knautia arvensis Coult ». Idem, février 1934.

M. P. JAEGER. — « Particularités nucléaires du grain de pollen des Dipsacées ». Bull. Soc. Bot. Fr., avril 1934. — « La polyploïdie chez Knautia arvensis Court. Idem, septembre 1934.

THÈSE :

Ch. HERR. — « Contribution à l'étude du pollen des Dipsacées ».

Laboratoire de Chimie.

MM. VOLMAR et DUQUENOIS. — « Sur la fixation de l'acide antimonique par les acides alcools ». Congrès A.F.A.S., Rabat, 1934.

MM. VOLMAR et REVEL. — « Sur la fixation de l'hydrate de Bismuth par l'acide tartrique ». Bull. Soc. Ch. Séance régionale de l'Est, Nancy, 23 juin 1934. — « Sur une falsification de l'eau de laurier-cerise ». Congrès A.F.A.S., Rabat, 1934.

MM. VOLMAR et MATHIS. — « Application analytique de l'inhibition sous l'influence de certains ions de la fluorescense de l'ion uranyle ». Bull. Soc. Ch. 5^{me} série, I, p. 126.

MM. VOLMAR et KELBER. — « Emploi des indicateurs fluorescents en microacidimétrie dans les milieux autres que l'eau ». Bull. Soc. Ch. 5^{me} série, I, p. 917. — « Emploi des indicateurs fluorescents en acidimétrie et alcalimétrie, en milieux troubles, non homogènes ». Arch. Phys. Biol., 1934, p. 155.

MM. VOLMAR et REBEC. — « Dosage volumétrique des ions alcalinoterreux et des sulfates ». Bull. Soc. Chim., 5^{me} série, I, p. 918.

MM. VOLMAR et WAGNER. — « L'indice de non-saturation des composés éthyléniques ». Bull. Soc. Ch., 5^{me} série, I, p.

MM. P. DUQUENOIS et P. REVEL. — « Un cas d'intoxication industrielle par les vapeurs d'esters méthyliques et éthyliques ». Journ. de Pharm. Als.-Lorr., 61^{me} année, 1934, No. 3, p. 71. —

« Intoxications professionnelles par vapeurs de quelques esters employés comme solvants ». Journ. Pharm. Chim. 1934 (8) XIX, p. 590.

M. P. DUQUENOIS. — « Les liens intellectuels franco-bulgares : Etudiants bulgares à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg ». « La Bulgarie », 15 mai 1934. Sofia. — « Etude sur les eaux minérales bulgares ». Idem, 20 juillet 1934, Sofia. — « Fixation de l'acide antimonieux par quelques polyacides-polyalcools ». Bull. Soc. Chim. France, 1934 (5), t. 484. — « Constitution des émétiques d'antimoine et des acides alcools générateurs », Idem, p. 1387. — « Sur les émétiques Nichlorolactiques. Idem, séance régionale de l'Est, Nancy, 23 juin 1934.

GÉRALD. — « Condensation des hydrazines avec l'aldéhyde phénylpropiolique ». Bull. Soc. Chim., 5^{me} série, I, p. 485.

THÈSES :

MM. GÉRALD (Pharmacien supérieur): « Contribution à l'étude de quelques combinaisons azotées de l'aldéhyde phénylpropiolique et du benzol phénylacityline ».

M. REVEL (Doctorat en Pharmacie): « Contribution à l'étude de la combinaison de l'hydroxyde de bismuth avec les acides maliques et tartriques ».

M. KELBER. — « Emploi de l'ombelliferone dans l'acidimétrie et de l'alcalimétrie en milieux non aqueux, troubles ou non homogènes ».

M. WAGNER. — « Etude critique des méthodes de détermination de l'indice de non-saturation des composés organiques ».

M. GIRGIS. — « Emploi de la Formaldoxime pour le dosage Colorimétrique du Cuivre et du Manganèse ».

Laboratoire de Matière médicale.

M. E. LOBSTEIN. — « La Faculté de Pharmacie de Strasbourg ». Bull. Soc. des Amis de l'Université, juin 1934, pp. 20-27. — « Action de quelques esters et génalcaloïdes sur l'excitabilité neuro-musculaire ». Congrès intern. de Pharmacie à Liège, novembre 1934.

THÈSES :

Mlle LEWIN. — « Etude comparative des méthodes chimiques de dosage des alcaloïdes dans les drogues ».

Mlle BOCHNER. — « Recherches sur l'action des divers défécants ».

M. SERAPHMOFF. — « Etude sur les eaux minérales bulgares ».

Mlle JEANGUYOT. — « Contribution à l'étude de l'excitabilité neuro-musculaire. Action de quelques esters génalcaloïdes et glucosides ».

M. JOHAENTGES. — « L'alimentation en eau potable du Canton de Villersexel ».

M. TISCHMACHER. — « Etude botanique, chimique et pharmacodynamique des fruits d'Embelia laeta (taenifuge du Tonkin).

Laboratoire de Pharmacie galénique.

M. A. GUILLAUME. — « La lutte contre les principaux insectes parasites de l'homme ». Conférence radiodiffusée par l'Ecole Sup. des P.T.T. et les Postes d'Etat le 20 janvier 1934. Publiée dans le Bull. de l'Assoc. franç. pour l'avancement des Sciences. — «Le Pétunia n'est pas une plante à nicotine?» Congrès de Rabat (Section d'agronomie), avril 1934. — « Le Pétunia et le Doryphora de la Pomme de terre ». Revue de Botanique appl. et d'agriculture tropicale, t. XIV, 1934, No. 156.

M. A. GUILLAUME et Mme J. ADNOT. — « Obtention d'Eaux Aromatiques par distillation à la vapeur et dosage du principe volatil ». Documentation scientifique, Paris, No. 23, mars 1934. — « Variations de teneur en principe odorant dans les différents organes aériens du Cassis ». Congrès de Rabat (Section de Botanique.). Ass. franç. pour l'avancement des Sc., avril 1934.

MM. A. GUILLAUME et L. LEGO. — « Variations de teneur en acides citrique et malique et en matières sucrées dans les fruits de myrtilles d'Alsace ». An. des Falsifications, No. 201, janvier 1934.

MM. A. GUILLAUME et H. ERHARDT. — « Variations de teneur en magnésie assimilable dans quelques sols types d'Alsace ». Congrès de Rabat (Section d'Agronomie.) Avril 1934.

MM. A. GUILLAUME et Mlle G. DUVAL. — Communication à la Soc. de Pharm. de Paris (séance du 7 novembre 1934), présentée par M. le Prof. GORIS sur « la Conservation de l'eau distillée de Laurier-Cerise et du Soluté officinal d'ac. cyanhydrique à l'acide d'huile de paraffine ou de vaseline officinale ». Journ. de Pharm. et Chim., t. XX, No. 10, 16 novembre 1934.

MM. A. GUILLAUME et Ch. LEFRANC. — « Les Cafés décaféinés : leur teneur en caféine et leur valeur dans l'alimentation ». Bull. des Sc. Pharmacologiques, t. LXI, No. 12, déc. 1934.

Laboratoire de Pharmacie chimique.

Mme LALLEMAND. — « Sur la faculté et l'énergie germinative de graines irradiées ». C. R. Ac. Sc., 1934.

*
**

M. LAPP, Chef de travaux, chargé du cours de Physique. — « La dispersion rotatoire de la Spartéine en solution aqueuse » (en coll. avec Mlle ZALC) C.R.A.Sc., t. CXCVTTT, 1934, p. 177.

*
**

M. E. COLLARD, Chef de travaux. — « Vichy et ses établissements thérmaux ». Conf. résumée. Bull. Soc. Ac. B.-Rhin, 1933, t. LXII, p. 24. — « Coll. au Formulaire International des Médicaments pour les navires », édité par la Fédération Internationale Pharmaceutique, Leyde et Londres, 1934. — « Analyments thermaux ». Conf. résumée. Bull. Soc. Ac. B.-Rhin, 1933, net ». Bull. des Doct. en Pharm., 1934, pp. 72 et 117.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1934-1935.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat: Mlles BAZET, BETZ, CAVÉ, CAZEAUX, Mme CONRADY, Mlles GAVOILLE, HUCK, KIRCHER, Mme LEGEAI, Mlles MAYER, MERGLEN, Mme RITTER, Mlles TISSOT, VIDAL, WEILL, MM. ANCEL, ARNOUD, BEAUVAIS, BIHAN, CHÉNÉ, COLARD, DANJOU, DELACHIENNE, DREYFUS, DUNAND, FRITZ, GRANGE, GINCELEAU, GUILLOU (Albert), GUILLOUZ, GUILLOTEAU, HÉPINEUZE, LANG, LEBAUX, LEDOUX, LE ROUX, LA VAILLANT, LÉVY, LUTT, LUCKERT, METZGER, PFEIFFER, ROUSSELOT, SCHORLÉ, WALTHER, WEIL, WILEM.

Régime universitaire: Mlles BEJARANO, IANAKOVA, KARAENTCHEFF, LAVENDA, MM. DORDIEVITCH, INDJOFF, KALIFA, LIN-SIÉOU-HAO, NATENZON, NISSIMOFF, TCHAKIROFF, TETU, ROZENBERG.

Ont été admis à l'examen de Validation de Stage:

Mlles BOURGEOIS, GASCHI, HALSDORFF, HOCQUARD, JOUANNY, PIERROT, SCHEFFELS, WAELFFLER, MM. BURGUN, COUPAYE, ENGEL, ELER, GERBER, GREIB, GOETTELMANN, KAH, KAPP, KNOFF, KOCH, LECLERCQ, LÉVY (Ernest), LÉVY (Gaston), LUTZ, MARTER, NOTH, OBRECHT, PAPAS, SCHWARTZMANN, STÉPHAN, TAESCH, TRESCH.

Régime universitaire: Mlles SCHOENHAUT, VOLPER, MM. STORFER, TADROS.

Ont obtenu le Certificat:

1) d'Analyses de Produits Alimentaires et Biologiques:
MM. HANSEN, KOVACIÉ.

2) de Microbiologie et de Parasitologie:
Mme CALIHMANN, Mlles FRIEDEL, KROUPICKA,

LAUER, PLAIZ, RAINESAITÉ, REICH, STUTZMANN, MM. IVANOFF, SIAROFF.

Thèses soutenues pour le Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie » :

Mme ADNOT (Jeanne). — « Contribution à l'étude chimimique du Cassis ». (Ribes Nigrum).

M. ARNOLD (Frédéric-Eugène). — « Contribution à l'étude de la fertilité des sols par la méthode du Sterigmatocystis Nigra Gram ».

M. BAEUMLI (Hans-Walther). — « Contribution à l'étude des Parasites du Papier ».

M. BADET (Michel). — « Contribution à l'étude de quelques Hymenomycetes de France aux points de vue toxicologique, valeur alimentaire et médicamenteuse ».

M. DUPRAZ (Félix-Henri). — « Essai d'histoire des différents procédés de rajeunissement à travers les âges ».

M. FAINBERG (Israël). — « Etude comparative de quelques formes galéniques des Pharmacopées Suisse, Allemande et Française ».

M. HANSEN (Björge). — « Contribution à l'étude de l'alcoolyse de quelques huiles ».

M. HOFFMANN (Edouard-Charles). — « Contribution à l'étude de la fixation de l'anhydride antimonique par les acides tartrique, malique et oxalique ».

M. KLING (Sigismond). — « Contribution à l'étude du dosage des principaux sucres par la méthode de Rosenthaler-Curli ».

Mlle LALLEMAND (Suzanne). — « Germination de graines soumises à l'action de l'alcool éthylique ».

M. MAYER (Charles). — « Contribution à l'étude des maladies Cryptogamiques et Microbiennes du Blé ».

Mlle PERPER (Sura). — « Contribution à l'étude du dosage pondéral du Mercure à l'état métallique ».

M. PELÉ (Gabriel). — « Contribution à l'étude des Actinomyces acido-résistants ».

M. RANDRETSA (Gabriel). — « Influence des rayons ultra-violets sur les propriétés morphologiques et biologiques du Saccharomyces Jadini ».

Mlle RENARD (Thérèse). — « De l'influence de certains milieux de culture sur l'acido-résistance du Bacille Tuberculeux ».

M. REBEC (Maurice). — « Etude critique du dosage volumétrique des ions alcalino-terreux et des sulfates par la méthode au chromate ».

M. SEVENET (René-Pierre). — « Contribution à l'étude des Mycoses osseuses : 1) Blastomycose osseuse primitive due à un Saccharomyces ; 2) Un cas d'Actinomycose généralisée ».

M. SIMONET (Pierre). — « Contribution à l'Étude du Saccharomyces Jadini et du Schizosaccharomyces hominis ».

M. WEISSBROD (Siegfried). — « Etude comparative de quelques formes galéniques des Pharmacopées allemande et française ».

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Deuxième année. — Prix: Mlle HENRY Y. — Mention très honorable: Mlle DREYFUS. — Mention honorable: M. BAUERSCHIDT.

Troisième année. — Prix: Mlle MARION.

Quatrième année. — M. ROUSSELOT. — Mention très honorable: Mlle WEILL Marcelle.

Concours ADRIAN. — Première année: M. Gerber; deuxième année: MM. HIRSCH et SCHREIBER (ex aequo); troisième année: M. MAHLER; quatrième année: M. DREYFUS.

Prix René KUENY: M. DREYFUS.

Prix Alfred STOLL: M. HOFMANN.

Prix de la « Nationale Réglementation » : Mlle RENARD.

Prix du Comptoir National de la Pharmacie Française: Mlle MAYER, M. LEDOUX, M. PFEIFFER.

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1935-1936.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat: Mlles ALBARET, AUBERT-CHAMPERRÉ, BARSE, BERGERET, BREWER, Mmes BLOCH, CZERNICHOW, Mlles CHERRUAUD, HAMONET, JACQUES, LEROUX, Mme LE MOAL, Mlles MARION, MAROLLEAU, PENNES, PROU, PROESCHEL, ROMAIN, Mme SABBAH, Mlles SCHWEITZER, SPARR, SINQUIN, SORIN. — MM. AUZAS, ABIVEN, ARON, BACK, BIER, BERTON, BRUNEAU, BÉCHAMORT, BELLAMY, BELLEC, BÉNARD, BRETAUDIÈRE, CHASSET, CHEMINANT, CIORA, DÉZAMY, DESTOUCHES, DERRÉ, DÉRIEUX, DEUTSCH, DUFOUR, DUFAY, ESPIC, FISCHER, GERBER, GERST, GÉRARD, GRILLOU, GUÉPIN, HAROU, JOUANNE, JANNOT ,LE GRAND, LE JAN, LEBOUCHER, LENORMAND, MARTIN, MAHLER, MIGNIAU, MONTALAT, MOUILLET, NAEGELEN, OBERT, PRADOUX, PAULIN, PIRON, POLLÈS, ROBERT, RONRERAY, ROUSSEL, SAUVÈTRE, SCHNELLER, STUDER, TREILLE, WAELDELÉ, WEISSENBACH.

Régime universitaire: Mlles BABAD, BERBERI, ELIÉZER (Elise), ELIÉZER (Béatrice), KOHEN. — MM. ANGUÉLOFF, CHRISTOFF, DIMITROFF (Luben), DIMITROFF (Jean), GÉKOFF, ROSNER, PANOFF, TADROS, STANCHEFF, STÉPHANOFF, TZANKOFF.

Ont été admis à l'examen de validation de stage:

Régime d'Etat: Mlles COLLET, GERBER, HAMM, HENRY, KOENIG, PARISET, PERROT, SCHWARTZ, UHLHORN, WITZ. — MM. GOETTMANN, HAAS, KUTTLER, LEBOURG, MOCELLIN, NADLER, SCHUHL, SCIUS, WEISKOFF.

Régime universitaire: MM. DOSS-ABD-EL-MALAK-DOSSE, HASSAN, NEGM Moustapha, MAHMOUD-EL-SOYED HASSAN, SHALABY.

Ont obtenu de Certificat:

1) d'Analyses de Produits alimentaires et Biologiques:
M. LIN-SIÉOU-HAO.

2) de Microbiologie et Parasitologie:
Mlles ELIÉZER Béatrice, ELIÉZER Elise, KOHEN, GUMBERICH. — MM. HELMY, KHATCHADOURIAN, MESSIHA, SHALABY, STÉPHANOFF, TZANKOFF.

Thèses soutenues pour le Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie) :

M. DANJOU (Pierre). — « Etude statistique sur la mortalité par Tuberculose dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ».

Mlle DUVAL (Germaine). — « Contribution à l'étude chimique des feuilles et de l'eau de Laurier-Cerise ».

M. DUPONTREUÉ (Robert). — « Contribution à l'étude des Anonacées et de l'Anona squamosa ».

M. FALVY (André). — « Contribution à l'étude des Actinomycoses pulmonaires ». (Deux cas d'Actinomycose pulmonaire dus à l'Actinomyces spiralis n. sp.)

M. GRIVEAU (Pol). — « Etude comparative de quelques formes galéniques des Pharmacopées Britannique et Française ».

M. HENNY (Léonard). — « Système ternaire, Saccharose, Sacch, Chaux et Eau ».

M. JULIEN (Jacques). — « Contribution à l'étude du Pouvoir rotatoire de quelques alcaloïdes en fonction du pH. ».

M. JOFFARD (Raymond). — « Etude d'un Aspergillus nouveau ». (L'Aspergillus gingivalis n. sp.)

M. KOVACIC (Krésimir). — « Etude de l'altération des Huiles de Blé ».

M. LÉVY (Alfred). — « Contribution à l'étude du pouvoir rotatoire spécifique de la Cocaïne et des dérivés de son noyau en fonction du pH. ».

M. LUCKERT (Robert). — « Contribution à l'étude des pyélites et des Bactériuries ».

Mlle MATTHIS (Yvonne). — « Etude électrométrique des protéïnes de la farine ».

M. MICHEL (Marie-Maurice). — « Contribution à l'étude des maladies parasitaires des Ombellifères utiles ».

M. LIN SIÉOU-HAO. — « Etude botanique, Chimique et Pharmacodynamique de la Racine de Polygonum multiflorum ». (Polygonacée antiscrofuleuse de la Chine.)

M. ROHMER (Jean). — « Contribution à l'étude du Schistocerca Gregaria ».

M. WEISS (Robert). — « Contribution à l'étude des Dermatomycoses humaines tropicales de l'Afrique Equatoriale Française ».

M. ZIVONI (Zevi). — « Contribution à l'étude de la Cinétique chimique en présence du charbon activé ».

Lauréats de la Faculté.

Concours de fin d'année. — Première année: Prix: M. Raymond LÉVY; deuxième année: Prix: M. WURTZ; troisième année: Prix: M. HIRSCH; Mentions très honorables: Mlles HENRY et DREYFUS; quatrième année: Prix: M. BACK.

Concours ADRIAN. — Première année: M. COURBAUD; deuxième année: M. WEYL; troisième année: M. NEAU; quatrième année: Mlles JACQUES et LEROUX (ex aequo).

Prix René KUENY. — M. BACK (Robert).

Prix de la Nationale Réglementation. — Mlle DUVAL et M. HENNY (ex aequo).

Prix du Comptoir National de la Pharmacie Française. — M. BÉNARD, M. WAELDELÉ.

———— «o» ————

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Année scolaire 1936-1937.

Ont été admis au grade de Pharmacien :

Régime d'Etat: Mmes ANCEL, BOUIC, CHAUSSEBOURG, Mlles COIGNARD, COSQUER, CUDENNEC, DELAHAYE, DELARUE, DELAUNAY, DUBOIS, DUBOST, FALLOURD, FERRAN, FOURRIER, FONTENEAU, GENESLAY, Mme GRANGE, Mlles HENRY, JACQUIER, KLEIN, LAGADEC, LAHAYE, LARDEAU, LARMIER, LE BORGNE, LE HUÉDÉ, LEROUX, Mme LOISEL, Mlles MAILLARD, MARÉCAUX, Mme MARTINET, Mlles MULLER, PISSOT, PROMONET, Mme REITENBACH, Mlle ROUDAUT, Mme SERVOUSE, Mlles TAYAC, TERROINE, VANSTEENBERGHE, YON. — MM. ANCEL, AUCLAIR, AUBRY, AUROY, AUSSANT, BIRGÉ, BOUCAULT, BEAUMARD, BOINAY, CALLUAUD, CAPRON, DENIZEAU, DIZERBO, FAIVRE, FISCHER, FRESNEAU, GENOT, GÉTIN, GIZOLME, GRESLÉ, GUILÉ, GOBIN, HEBERLE, HIRSCH, HORNUS, HUTEAU, ISIDORE, JACQUARD, JAMES, JAMIN, JEANNE, JOUACHIM, KONNE, LESON, LÉCHENAUD, LAUNAY, LÉCUYER, LEROUX, LESAGE, MAHEU, MIOLLET, MONNIER, MONTAUBIN, MOURLON, NEAU, NICOLAS, NOTTER, PHUNG-NGOC-DUY, PICARD, POIRIER, PABST, PROUST, POIRIER, PROVOST, RANNOU, SCHREIBER, SCHWEITZER, SERRES, SIMON, THAM-HOANG-TIN, VANTELON, VISSOL, WAGNER, WICKEL.

A été admis au grade de Pharmacien Supérieur:

M. POLLÈS.

Régime universitaire: Mlles STAMOVA, VOLPER, MM. BOUROFF, DOUMBOFF, CHAFIK, GREISCHE, HALPERN, HELMY, MAHMOUD, MESSIHA, NEGM, STRORFER, WARDKAM.

Ont obtenu le Certificat de Microbiologie et Parasitologie:

Mlles GROISMANN, JULLIARD, KEMPF, STAMOVA, MM. AZIZ, BARSOUM, BOUROFF, DAWOOD, IKLADIOUS, KHAIR, KLEIN Sigismond, NAGUIB, OWEIDA, PESKÉPIA, TAWFIK .

Ont été admis à l'examen de validation de stage:

Régime d'Etat: Mme Leibenguth, Mlles MOISIK, ROMAKKER, WOLJUNG, MM. ANSELM, BASTIAN, BIHL, BLOCH, DECKER, ENGLER, LISKA, LANG, HEINRICH, LATOUR, PAX, ROSENBAUM.

Thèses soutenues pour le Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie »:

M. ALBRESPY (Edouard). — « Contribution à l'étude du Beurre de Cacao, Origine, Succédanés, Méthodes d'Analyses des fraudes ».

M. BACK (Robert). — « Contribution à l'étude des Microdosages des substances glucidiques, réductrices du sang ».

Mlle BUCHY (Marie-Thérèse). — « Le rôle de l'Adrénaline dans le métabolisme azoté ».

M. CALATAYUD (Jean). — « Contribution à l'étude des Actinomycoses rénales ».

M. CARBIENER (Jean-Robert). « Contribution à l'étude de la Pathologie professionnelle dans l'industrie du Cuir ».

M. CORDIER (Pierre-René). — « Sérologie de la Tuberculose: Etude comparative de différentes réactions actuellement employées ».

M. GARRET (Jean). — « Etude sur les Eaux d'alimentation de la Ville de Vesoul ».

M. HADDAD. — « Contribution à l'étude de Colchicum Ritchii R. Br. ».

M. HERR (Albert). — « Contribution à l'étude des Maladies Cryptogamiques et Bactériennes des Rosacées (Arbres fruitiers).

M. HEYLER (Robert). — « Contribution à l'étude de l'Asperge et de ses maladies parasitaires ».

M. KLEIN (Charles). — « Les maladies Cryptogamiques et Bactériennes du Chanvre et du Lin ».

M. KEUSCH (Jacob). — « Monographie générale et étude critique comparative des procédés de dosage gravimétrique et titrimétrique de la Noix Vomique, figurant dans le Codex Méd. Galén. (1908) et dans les Pharmacopées Helvétiques V (1933) ».

M. KREYENBUHL (Walther). — « Contribution à l'étude de la constitution protido-lipidique des Bactéries acido-alcoolo-résistantes ».

Mlle MERGLEN (Marie-Jeanne). — « Influence de certains extraits cryptogamiques sur la croissance des Bactéries ».

M. PESQUIER (Paul-Pierre). — « Le Pouvoir Cholestérolytique et ses rapports avec certains constituants du sang ».

M. SCHOERLE (René-Gustave). — « Etude de l'Influence du vide sur quelques Champignons inférieurs ».

M. ZAHONYI (Géza-Joseph-Charles). — « Etude de microorganismes cellulophages isolés de l'Agave rigida sisalana ».

M .WALTHER (Alfred). — « Contribution à l'étude des Actinomycoses pulmonaires : Un Actinomyces acido-résistant nouveau: Actinomyces nitrogènes n. sp. isolé d'une Actinomycose primitive du poumon ».

Lauréats de la Faculté.

(Concours de Fin d'Année.)

Première année. — Prix: M. HEINRICH. — Mention très honorable: M. LATOUR. — Mention honorable: Mlle DOLL.

Deuxième année. — Prix: M. LUTZ. — Mention honorable: M. LEVY Raymond.

Troisième année. — Prix: M. WEYL.

Quatrième année. — Prix: M. HIRSCH. — Mention très honorable: Mlle HENRY Yvette.

Concours « ADRIAN » :

Première année: M. BACHOFFNER.

Deuxième année: M. GOTZMANN.

Troisième année: MM. GERBER et SCHWARTZMANN (ex aequo).

Quatrième année: Mlle HENRY Yvette.

Prix René KUENY: M. HIRSCH, Mlle HENRY Yvette.

Prix du Comptoir de la Pharmacie Française:
Mme ANCEL, Mme REITENBACH, Mlle DUBOIS, M. SCHWEITZER.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.
(1919-1937.)

(D'après le « Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine ».)

Cours. — Inaugurations. — Manifestations etc.

Séance de reprise des cours de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg. (1919, pp. 282-299.)

Cours d'ouverture de Matière médicale par le Professeur BRAEMER, le 13. 11. 1919. (1919, pp. 302-307.)

Plan des Etudes de l'Ecole Supérieure de Pharmacie : Année scolaire1919/1920. (1919, pp. 316-317.)

Inauguration des Médaillons de GERHARDT et de KIRSCHLEGER. (1922, pp. 125-132.)

Manifestation à l'occasion du Centenaire de Louis PASTEUR à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. (1923, pp. 117-133.)

Remise solennelle de la nouvelle bannière de l'A.A.E.P.S.). (1924, pp. 46-51.)

Le Centenaire de Fr. SCHLAGDENHAUFFEN à la Faculté de Pharmacie. (1930, pp. 92-94.)

Nominations. — Créations de Chaires. — Mises à la retraite etc.

Création de chaires et nominations de Professeurs à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Strasbourg (décrets). (1920, pp. 21-27.)

M. le Professeur JADIN, Doyen de la Faculté de Pharmacie, nommé Vice-Président de l'Université de Strasbourg. (1921, p. 39.)

Création d'une Chaire de Pharmacie galénique. (1921, p. 127.)

M. COLLARD, nommé chef de travaux de Chimie pharmaceutique. (1921, p. 236.)

M. A. SARTORY, nommé Membre de l'Académie royale de Turin (Italie). (1922, p. 50.)

M. VOLMAR, nommé Professeur d'Analyse et de Toxicologie. (1923, p. 183.)

M. LOBSTEIN, nommé Chargé de cours. (1924, p. 278.)

M. LOBSTEIN, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. (1927, p. 181.)

Mise à la retraite de M. le Professeur BRAEMER. (1928, p. 135.)

M. LOBSTEIN, nommé Professeur de Matière médicale. (1929, p. 2.)

M. BRAEMER, nommé Professeur Honoraire de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. (1929, p. 2.)

M. LAPP, agrégé et Docteur ès-Sciences, nommé Chef de Travaux de Physique. (1929, p. 31.)

M. A. GUILLAUME, nommé Professeur de Pharmacie galénique. (1931, p. 49.)

Mise à la retraite de M. le Doyen JADIN. (1931, p. 148.)

M. LABORDE, nommé Professeur honoraire de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. (1934, p. 11.)

Banquet confraternel en l'honneur de M. le Doyen Honoraire JADIN. (1934, pp. 273-282.)

M. LAPP, nommé Professeur titulaire d'Analyse et Toxicologie. (1935, p. 105.)

M. P. DUQUENOIS, nommé Chef de Travaux de Chimie. (1935, page 411.)

M. VOLMAR, nommé Membre correspondant de l'Académie de Médecine. (1936, p. 181.)

M. A. SARTORY, nommé Doyen de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. (1936, pp. 174-178.)

M. A. SARTORY, nommé Membre du Comité consultatif de l'Enseignement supérieur. (1937, p. 168.)

Mémoires originaux. — Ouvrages divers. — Notes de Laboratoire.

Doyen JADIN : «Les nouveaux laboratoires de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg». (1920, pp. 116-123.)

— « Industrie de l'essence des roses en Bulgarie ». (1933, pp. 337-339.)

Doyen A. SARTORY : « La Truffe ». (1921, pp. 73-76, 78-82.)

— « Le Centenaire de Frédéric Alph. MUSCULUS ». (1929, pp. 168-171.)

— « Poria Sartoryi ». (1921, 95-96.)

— « Technique mycologique ». (1921, pp. 119-123.)

Doyen SARTORY et L. MAIRE : « La recherche du Bacille tuberculeux dans les crachats ». (1921, pp. 192-196.)

— « Considérations diverses sur la biologie des Champignons supérieurs ». (1922, pp. 44-48.)

— « Etude du Boletus pinicola VITT ». (1922, p. 114.)

— « L'iconographie inédite de Martial Lamotte ». (1922, pp. 152-155, 179-181.)

— « Note sur Clavaria dichotoma, Godey, in Gillet ». (1923, pp. 32-34.)

— « Sur quelques espèces de Ptychogaster récoltés en Alsace ». (1933, pp. 32-34.)

— « Sur l'identité de deux espèces du genre Lepiota Pers. ». (1933, p. 57.)

— « Documents inédits pour l'histoire des Hyménomycètes ». (1933, pp. 66-67.)

— « Les Icones de l'Agaricus campestris, Linn. ». (1923, pp. 67-72, 149-151.)

— « L'amanité citrine est-elle toxique ? » (1923, pp. 244-246.)

Doyen SARTORY et R. SARTORY : « Analyse de l'eau de la source de Soultz-sous-Forêts ». (1924, pp. 235-237.)

— « Mycologie gastronomique ». (1935, pp. 43-59, 87-105.)

— « Au sujet des diverses méthodes de traitement contre les intoxications dues à des champignons vénéneux ». 1935, pp. 218-222.)

— « La Bacille de Hansen est désormais facilement cultivable ». 1935, pp. 347-352.)

— « Moyens de conservation des champignons ». 1935, pp. 353-355.)

— « Phytopathologie et Phytopharmacie ». (1935, pp. 470-483.)

Prof. LAVIALLE: « Les Plantes médicinales ». (1921, pp. 89-91, 103-109, 136-144, 188-192, 214-216, 225-229.)

— « Le Bouillon blanc ». (1922, pp. 115-118.)

Prof. LAVIALLE et GARNIER : « L'herbier de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg ». (1933, pp. 34-36.)

Prof. A. GUILLAUME : « Les pyréthrines contre les punaises ». (1931, pp. 61-67.)

Prof. A. GUILLAUME et WEISSBROD : « Etudes comparatives des préparations alcooliques médicinales dans les pharmacopées allemande et française ». (1935, pp. 229-238.)

Prof. A. GUILLAUME : « Le Pétunia et le Doryphora de la Pomme de terre ». (1935, pp. 74-79.)

Prof. A. GUILLAUME et LEFRANC : « Note sur l'origine du café décaféiné ». (1935, pp. 376-379.)

Doyen LOBSTEIN : « Les bézoards ». (1931, pp. 39-41.)

COLLARD : « Essai de la teinture d'Iode ». (1922, pp. 149-151.)

Doyen SARTORY et A. SARTORY : « Les Produits chimiques employés dans la lutte contre les parasites des plantes ». (1936, pp. 49-61, 237-246, 282-296.)

A. GUILLAUME : « La protection contre les attaques aériennes ». (1936, pp. 66-67.)

A. GUILLAUME et J. FAINBERG : « Etude comparative des préparations alcooliques médicinales dans les pharmacopées suisse, allemande et française ». (1936, pp. 220-236.)

A. GUILLAUME et R. DAON : « La politique française du Pétrole ». (1937, pp. 73-82, 108-113, 236-345.)

Leçons inaugurales. — Conférences etc.

J. E. GÉROCK : « L'œuvre de Charles GERHARDT ». (Conférence.) (1921, pp. 21-36.)

L. GAUTIER : « Histoire et Evolution de l'Enseignement de la Pharmacie en France ». (Leçon inaugurale.) (1922, pp. 1-40.)

Prof. VOLMAR : « Leçon inaugurale ». (1923, pp. 231-244.)

Prof. LOBSTEIN : « Leçon inaugurale ». (1929, pp. 118-138.)

Prof. VOLMAR : « Centenaire de SCHLAGDENHAUFFEN ». (Conférence.) (1930, pp. 120-134.)

Prof. LAPP : « Leçon inaugurale ». (1935, pp. 128-148.)

Distinctions.

Prof. JADIN : Chevalier de la Légion d'Honneur. (1921, p. 236.)
— Officier de la Légion d'Honneur. (1930, p. 232.)

Prof. A. SARTORY : Officier du Mérite agricole. (1922, p. 203.)
— Commandeur du Mérite agricole. (1931, p. 106.)
— Officier de la Légion d'Honneur. (1923, p. 291.)
— Commandeur de la Légion d'Honneur.

Prof. LOBSTEIN : Lauréat du prix «Lonchampt». (1924, p. 291.)
— Lauréat du prix A. J. MARTIN. (1926, p. 18.)
— Membre correspondant de l'Académie de Médecine. (1935, p. 446.)

Arrêtés. — Projets de loi. — Décrets.

Arrêté fixant les Droits à verser par les candidats au grade de Pharmacien (régime ancien à deux années d'études) de l'Université de Strasbourg. (1920, pp. 27/28.)

Bourses de première année de Pharmacie. (1930, p. 118.)

Projet de loi Charles BERNARD. (Diplôme des Préparateurs en Pharmacie.) (1920, pp. 35-37.)

Répartition des droits afférents aux examens de fin d'études en vue du diplôme de Pharmacien. (1929, pp. 187.)

Les « Jurys d'agrégation ». (1932, p. 311.)

Création d'un diplôme de Doctorat de l'Université de Strasbourg (mention « Pharmacie »). (1920, pp. 45-46.)

Décret sur les études en Pharmacie. (1920, pp. 131-133.)

Décret sur la transformation de l'Ecole Supérieure de Pharmacie en « Faculté de Pharmacie ». (1922, p. 69.)

Titres universitaires nouveaux délivrés par la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. (1922, pp. 224-225.)

Divers.

Un Professeur de Montpellier à Strasbourg. (1929, pp. 138-139.)

———o———

Création d'un diplôme de Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention « Pharmacie ».

Le Ministre de l'Instruction Publiques et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 10 juillet 1896,

Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités,

Vu la délibération du Conseil de l'Université de Strasbourg en date du 1er décembre 1919,

Après avis de la Section Permanente du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique,.

ARRÊTE :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Strasbourg instituant, conformément à l'annexe ci-après, un Doctorat, mention « Pharmacie » de cette Université et en réglementant les conditions de scolarité.

Fait à Paris, le 13 février 1920.

Signé : A. HONNORAT.

Pour ampliation :
Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,
Signé : COVILLE.

Annexe à l'arrêté qui précède.

Les Français, aspirant au titre de *Docteur en Pharmacie* de l'Université de Strasbourg, doivent justifier, soit du Diplôme de Pharmacien (Nouveau régime), soit du Diplôme de Pharmacien de première classe (Ancien régime), soit du Diplôme de Pharmacien de l'Université de Strasbourg (Régime local).

Pour les étrangers l'Ecole se réserve d'admettre des équivalences ou de leur faire subir des examens préliminaires.

Les recherches sont effectuées à l'Ecole de Pharmacie, dans les laboratoires particuliers des Professeurs compétents.

La thèse, rédigée en français, doit contenir des recherches personnelles, être présentée et soutenue dans les mêmes formes qui président à la soutenance des thèses de Doctorat Universitaire. La thèse est soumise au visa préalable du Professeur désigné comme Président, du Directeur de l'Ecole et du Président du Conseil de l'Université.

Les candidats sont tenus d'acquitter un droit annuel d'immatriculation et de bibliothèque. Ils doivent en outre verser des droits trimestriels de laboratoire, un minimum de 4 trimestres est obligatoirement dû.

Les aspirants doivent se faire inscrire sur un registre spécial, au Secrétariat de l'Ecole. A cet effet, ils déposent leur acte de naissance et les diplômes, attestations d'études ou titres scientifiques.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser, soit au Directeur de l'Ecole Supérieure de Pharmacie, 2, rue Saint-Georges (Téléphone 42.87) soit au Secrétariat de l'Ecole, 8, place de l'Université.

———o———

Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

AVIS AUX PHARMACIENS.

La Faculté de Pharmacie rappelle aux Pharmaciens qui ont des stagiaires inscrits pour le régime local qu'ils ont à se conformer aux règles de la Loi locale. Aucune des obligations créées par la dite Loi n'a été modifiée par le Décret du 15 juin 1920.

A la suite des examens de validation subis devant la Faculté et à la demande des Membres du Jury, il y a lieu d'appeler tout particulièrement l'attention de Messieurs les Pharmaciens sur le paragraphe suivant de la Loi.

« Le stagiaire doit : 1° Composer un *herbier* dont il récoltera lui-même les plantes ; 2° tenir un *Journal de Laboratoire* dans lequel il inscrit toutes les manipulations qu'il a exécutées sous la direction de son patron ou de ses aides. Il doit non seulement décrire toutes les phases de l'opération mais encore indiquer les réactions chimiques qui peuvent se produire. Herbier et Journal sont authentifiés par le patron et homologués par les autorités sanitaires. »

Or, plusieurs candidats ont présenté un Journal très restreint et non revêtu de la signature du Pharmacien. Egalement plusieurs herbiers n'étaient pas authentifiés.

Il est rappelé à tous les Pharmaciens qui dirigent des stagiaires qu'ils doivent se conformer aux prescriptions de la Loi et revêtir de leur signature l'Herbier et le Journal. Ils doivent veiller à ce que le Journal soit convenablement rédigé.

Pour les Membres du Jury et pour la Faculté :
Le Doyen : F. JADIN.

———o———

Décret du 8 janvier 1920.

Article 1er. — Le supplément du Codex pharmaceutique (édition 1908) publié en 1920 est et demeure obligatoire à partir du 1er avril 1920.

Article 2. — Le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé : R. POINCARÉ.

Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg.

NOMINATIONS.

Par décret du Président de la République Française, en date du 15 janvier 1920, rendu sur le rapport du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :

M. JADIN, Directeur de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Strasbourg, ancien Professeur à l'Ecole Supérieure de l'Université de Montpellier, est nommé *Professeur honoraire* à cette dernière Ecole.

***

Par décret du Président de la République Française en date du 27 février 1920, rendu sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

M. BRAEMER, Professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Strasbourg, ancien Professeur à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Toulouse est nommée *Professeur honoraire* à cette dernière Faculté.

***

Attributions des autres membres composant le personnel enseignant de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg :

M. GAUTIER (Louis), Docteur ès-sciences, Pharmacien, Chargé de cours des Sciences Naturelles.

M. VOLMAR (Yves), Docteur ès-sciences, Pharmacien, Chargé de cours de Sciences Physiques et Chimiques.

Les chefs des travaux sont au nombre de 4 :

M. LOBSTEIN, Chef des travaux de Chimie et de Physique.

M. FÉRET, Chef des travaux de Chimie pharmaceutique.

M. GARNIER, Chef des travaux d'Histoire naturelle.

M. MAIRE, Chef des travaux de Bactériologie et Parasitologie.

Les Préparateurs sont :

M. BOHN pour la chaire de Botanique.

M. CLARET, pour la chaire de Chimie.

M. GROSS, pour la chaire d'Analyse chimique et Toxicologie.

M. DELACROIX, pour la chaire de Pharmacie.

M. BAILLY, pour la chaire de Cryptogamie et Bactériologie.

Mlle CHARDEYRON, pour la chaire de Matière médicale.

Le Secrétariat de l'Ecole est situé 8, Place de l'Université ; il a pour titulaire M. RENARD et comme commis M. FAUQUE.

ACTE OFFICIEL.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le décret du 17 mars 1808,

Vu l'ordonnance du 27 septembre 1840,

Vu la loi du 27 février 1880,

Après avis de la Section permanente du Conseil Supérieur de l'Instruction publique,

DÉCRÈTE :

Art. 1. — Les Ecoles Supérieures de Pharmacie, dont le siège est à *Paris, Montpellier, Nancy* et *Strasbourg,* prennent le nom de Facultés de Pharmacie.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 14 mai 1920.

Signé : Paul DESCHANEL.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,
Vu le décret du 14 mai 1920,

ARRÊTE :

M. JADIN, Directeur de l'ancienne Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Strasbourg, est nommé Doyen de la Faculté de Pharmacie de la dite Université.

Fait à Paris, le 27 mai 1920.

Signé : André HONNORAT.

DÉCRETS

portant création de chaires et nominations de Professeurs (dans les Facultés de droit, de médecine, de sciences, des lettres etc.) de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Strasbourg.

Rapport au Président de la République Française.

Monsieur le Président,

Deux mois après la signature de l'armistice, l'Université de Strasbourg a pu assurer les enseignements essentiels avec des maîtres appelés des autres universités françaises et des maîtres alsaciens. Cette organisation provisoire a pris fin le 15 octobre 1919. Grâce à la haute autorité de M. le Commissaire Général de la République en Alsace et Lorraine à l'activité de la Direction générale de l'enseignement dans les provinces reconquises, au dévouement et à la compétence des professeurs chargés d'administrer les Facultés pendant la seconde moitié de l'année scolaire 1918-1919, l'Université a pu être complètement reconstituée pour la rentrée de la nouvelle année scolaire avec une ampleur de conception, une variété de disciplines et de moyens, une abondance de maîtres éminents, véritable élite de notre enseignement supérieur qui permettent les plus belles espérances et feront de Strasbourg un centre d'études scientifiques et littéraires incomparable. L'inauguration du 22 novembre 1919 permettra de juger de l'effort déjà réalisé.

Une des conditions essentielles du succès et de durée pour cette grande œuvre, qui est la consécration intellectuelle la plus haute du retour de l'Alsace à la France, c'est de donner à tous les collaborateurs les plus fortes garanties et la plus réelle sécurité dans ce poste d'honneur. Il faut assurer au personnel tout entier le statut dont il jouirait si les Facultés de Strasbourg n'avaient jamais cessé d'être françaises, et lui faire sa large place dans cette grande famille scientifique que forment nos Universités. Plus étroite sera l'union morale et matérielle avec cette famille universitaire, plus étroite sera en même temps l'attachement à l'Université de Strasbourg à la ville, à l'Alsace, à l'exemple des Professeurs qui illustrèrent l'enseignement supérieur français à Strasbourg avant 1870.

Les Professeurs appelés à l'Université de Strasbourg dans la seconde partie de l'année scolaire 1919-1920 ont été simplement envoyés en mission ou détachés. Comme il fallait assurer leur remplacement dans les postes qu'ils quittaient et préciser le lien qui les rattachaient à leurs nouvelles Facultés, ils ont été, depuis le mois d'avril 1919 pourvus de nominations par arrêtés du Commis-

saire Général de la République en Alsace et en Lorraine, pris en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés. Mais si ces nominations les qualifient pour exercer leurs fonctions dans l'Université même de Strasbourg, elles ne leur assurent point la place à laquelle ils ont droit dans le cadre général des Professeurs de Faculté de France. Si ceux qui étaient déjà titulaires peuvent bénéficier d'un détachement qui sauvegarde en partie leurs intérêts, mais qui a le grave inconvénient de ne permettre de les remplacer dans leur poste d'origine que d'une façon précaire, la situation de ceux qui sont venus à Strasbourg avec l'espoir et la promesse d'une titularisation véritable ne manquerait pas d'être singulièrement décevante. D'ailleurs, il serait inadmissible qu'il y eut une titularisation alsacienne d'un degré inférieur, qui ne donnât point les mêmes avantages que la titularisation dans les autres Universités.

Les décrets soumis à la signature présidentielle ont pour objet de permettre d'assimiler les titulaires nommés par arrêtés du Commissaire Général de la République aux titulaires des Facultés en général. Les professeurs des Facultés de Strasbourg pourront désormais figurer dans les mêmes cadres et bénéficier du même statut. Cette introduction dans les cadres est d'ailleurs faite pour ordre, puisque l'Alsace et la Lorraine sont sous un régime financier particulier.

Une autre question se pose pour l'Université de Strasbourg. De nombreux maîtres alsaciens ont été appelés dans les Facultés. Leur présence y est nécessaire ; d'abord pour les compétences spéciales qu'ils y apportent, et aussi pour cimenter dans l'Université l'union retrouvée. Mais ces savants alsaciens n'ont pu, sous la domination allemande ni acquérir les titres français, ni effectuer les stages exigés par les règlements pour obtenir le titre de professeur dans nos Universités. Il a paru que c'était un véritable devoir que de leur permettre d'accéder aux chaires magistrales. Il suffit de tenir compte de la contrainte qui leur a été imposée. C'est ainsi qu'un des décrets présentés permet aux Alsaciens de faire valoir le doctorat obtenu à l'Université de Strasbourg et le stage d'enseignement fait en Alsace et en Lorraine pour être nommés professeurs titulaires.

Il serait d'un grand effet moral en Alsace et en dehors, que les décrets ci-joints pussent entrer en vigueur le 22 novembre 1919, jour de l'inauguration de l'Université française, anniversaire de la rentrée des autorités françaises à Strasbourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

Paris, le 19 novembre 1919.

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre :
G. CLEMENCEAU.
Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :
L. LAFFERRE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Vu le décret du 17 mars 1808,

Vu le décret du 9 mars 1852,

Vu la loi du 14 juin 1854 et les décrets du 22 août 1854,

Vu la loi du 17 février 1880, article 4,

Vu le décret du 12 février 1881,

Vu la loi de finances du 28 avril 1893, article 71,

Vu le décret du 25 décembre 1885,

Vu la loi du 10 juillet 1896,

Vu le décret du 21 juillet 1897,

Vu le décret du 21 mars 1919, constituant les pouvoirs du Commissaire Général de la République en Alsace et en Lorraine,

Vu les arrêtés du Commissaire Général de la République, en Alsace et en Lorraine en date du 28 juillet 1919,

Après avis de la Section permanente du Conseil Supérieur de l'Instruction publique :

DÉCRÈTE :

Article premier.

Sont créées à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Strasbourg les chaires suivantes :

Bactériologie et Cryptogamie,
Pharmacie,
Botanique,
Chimie,
Matière médicale,
Analyse et Toxicologie.

Article 2.

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 novembre 1919.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République:

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre :
G. CLEMENCEAU.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :
L. LAFFERRE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

Vu les arrêtés du Commissaire Général de la République en Alsace et en Lorraine, en date du 28 juillet 1919,

Vu le décret en date du 19 novembre 1919, portant création de chaires à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Strasbourg,

DÉCRÈTE :

Article premier.

Sont nommés à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg, à dater du 22 novembre 1919,

Professeur de Pharmacie, M. JADIN, Professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Montpellier ;

Professeur de Bactériologie et Cryptogamie, M. SARTORY, Professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Nancy ;

Professeur de Botanique, M. LAVIALLE, Professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Nancy ;

Professeur de Chimie, M. LABORDE, Professeur agrégé à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Toulouse ;

Professeur de Matière médicale, M. BRAEMER, Professeur à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Toulouse.

Article 2.

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 novembre 1919.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République:

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre :
G. CLEMENCEAU.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :
L. LAFFERRE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et

du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

Vu le décret du 17 mars 1808,

Vu le décret du 9 mars 1852,

Vu la loi du 14 juin 1854, et les décrets du 22 août 1854,

Vu le décret du 12 février 1881,

Vu le décret du 28 décembre 1885,

Vu l'avis de la Section permanente du Conseil Supérieur de l'Instruction publique,

DÉCRÈTE :

Article premier.

Par dérogation aux dispositions de l'article 6 du décret du 22 août 1854, pourront être nommés Professeurs titulaires, pour prendre rang dans les cadres des Professeurs des Universités, les Professeurs chargés de cours et Maîtres de Conférences d'origine alsacienne chargés d'enseignement dans les Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres et à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de l'Université de Strasbourg depuis le 15 janvier 1919, en Philosophie de l'Université de Strasbourg, à condition qu'ils aient rempli en Alsace ou en Lorraine le stage exigé par le décret du 22 août 1854 (article 6).

Article 2.

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 novembre 1919.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République:

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre :
G. CLEMENCEAU.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :
L. LAFFERRE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de la Guerre et du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté du Commissaire Général de la République en Alsace et en Lorraine en date du 28 juillet 1919,

Vu le décret du 19 novembre 1919 portant dérogation aux dispositions de l'article 6 du décret du 22 août 1854,

DÉCRÈTE :

Article premier.

M. KUENY, Docteur-ès-Sciences de l'Université de Strasbourg, chargé de cours à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg, est nommé Professeur d'Analyses et de Toxicologie à la dite Ecole à dater du 22 novembre 1919.

Article 2.

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 novembre 1919.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République:

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre :
G. CLEMENCEAU.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :
L. LAFFERRE.

———o———

ARRÊTÉ

fixant les Droits à verser par les candidats au grade de Pharmacien (régime ancien à deux années d'études de l'Université de Strasbourg).

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la loi du 17 octobre 1919, relative au régime transitoire d'Alsace et Lorraine,

Vu le décret du 21 mars 1919, relatif à l'Administration de l'Alsace et de la Lorraine,

Vu l'arrêté du 5 mai 1919, relatif au régime de l'Université de Strasbourg,

Sur la proposition du Recteur d'Académie, Directeur Général de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

ARRÊTE :

Article premier.

Les droits à verser à l'Ecole Supérieure de Pharmacie par les

candidats au grade de Pharmacien (régime ancien à deux années d'études de l'Université de Strasbourg) sont fixé ainsi qu'il suit :

Droit annuel d'immatriculation: 30 frs.

Droit trimestriel de Laboratoire pour travaux pratiques: 175 frs.

Article 2.

Le Recteur d'Académie, Directeur Général de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 14 novembre 1919.

A. MILLERAND.

———o———

FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG.

Par décret du Président de la République en date du 28 mai 1921, rendu sur le rapport du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, il est créé à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Strasbourg, à partir du 1er novembre 1921, une chaire de Pharmacie galénique.

M. GAUTIER, Docteur ès-Sciences, chargé de cours de Sciences naturelles à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Strasbourg, est nommé, à partir du 1er novembre 1921, Professeur de Pharmacie galénique à ladite Faculté.

CONCLUSIONS

C'est de l'ensemble des documents mis à notre disposition qu'il convient de tirer ici quelques considérations générales. De préférence, nous nous sommes attachés aux hommes qui ont fait œuvre de pharmacie, laissant de côté l'étude progressive et comparée des remèdes usités à Strasbourg, ce qui nous aurait entraîné à un développement trop étendu. De plus nous nous sommes limité à la ville de Strasbourg, pourvue d'archives communales assez importantes. En les comprenant dans notre travail, il nous a été plus facile d'en mettre en relief la physionomie locale. Aussi dirons-nous ici simplement l'idée qui, pour nous, ressort de ce travail et quelle impression il nous reste de *cette pharmacie strasbourgeoise d'autrefois*, étudiée lentement dans ses transformations successives.

Il convient, à cette place, de totaliser les éléments à travers les âges dans la « pharmacie strasbourgeoise » et dans la personnalité du « pharmacien strasbourgeois ».

Au cours de notre thèse nous avons été à même de constater qu'à Strasbourg, l'homme préposé aux fonctions pharmaceutiques devait exercer un sacerdoce, être un commerçant avisé, un travailleur d'art, un professionnel médical, un esprit soucieux de tous progrès scientifiques, nombreuses qualités requises dans un seul individu, chez qui tous ces éléments devaient nécessairement coexister et se fondre harmonieusement sans opposition et sans contrainte.

A Strasbourg, ce monde pharmaceutique peu nombreux, choisi et actif, sut pressentir son évolution et la conduire avantageusement à son but.

La pharmacie traditionnelle comporte nécessairement le souci et l'accord des forces matérielles naturelles et des forces immatérielles et morales. Les ancêtres du « pharmacien strasbourgeois » ont su s'adapter aux circonstances séculaires et se hausser graduellement jusqu'à l'élite du monde du travail.

Nous ne pouvions terminer notre travail proprement dit sans fournir une notice historique sur l'Ecole supérieure de Pharmacie de Strasbourg, sur la « belle et noble Faculté

française de Strasbourg ». Nous avons tenu, par là, à rendre un légitime et respectueux hommage à la mémoire des éminentes personnalités qui ont illustré, d'une façon éclatante, ces établissements scientifiques de la capitale de l'Alsace, dont la renommée a dépassé les frontières du Rhin et des Vosges.

Nous terminons avec ce souhait sincère et cordial :

Vivat, Crescat, Floreat Pharmacia Argentoratensis !

———«o»———

Vu :

Strasbourg, le 30 Octobre 1937.

Le Président du Jury
A. SARTORY

———o———

Vu et approuvé :

Strasbourg, le 31 Octobre 1937

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie :
A. SARTORY.

———o———

Vu et permis d'imprimer :

Strasbourg, le 3 Novembre 1937.

Le Recteur de l'Académie,
Président du Conseil de l'Université
J. DRESCH.

BIBLIOGRAPHIE

Principaux ouvrages consultés

Apotheker-Ordnung (1675). — Leges Universitatis Argentoratensis de disciplina et officio Studiosorum.

Apotheker-Ordnung du 26 février 1757.

Apotheker-Zeitung: No. 99, 1919, pp. 967-968.

Arzneibuch aus dem 14. Jahrhundert. — Une recette contre les Ascarides.

L'Alsace depuis son retour à la France. — Comité Alsacien d'Etudes et d'Informations. T. I., pp. 518-520.

Années scolaires de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg: 1804-1870, 1871-1872. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr.)

Années scolaires de la Faculté de Pharmacie: 1919-1937. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr.)

Archives Municipales de Strasbourg. (Extraits.) Ia, I, IV, VI, VII, VIII, IX, XIV, XV, XVIII, XIX, XXI, XXV, XXXI. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., 1885.) — XXXII, XXXIV, XXXVI. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., 1886.)

Bulletin Pharmaceutique de l'Est. — Juin 1929. (Dr. MATTER. — La Pharmacie de l'Hôpital de Strasbourg.)

Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie. — Mars 1920.

Bulletin des Elèves en Pharmacie d'Alsace et de Lorraine.

Dr. BRUNFELS. — Un réformateur au 16^{me} siècle. (1536.)

BARTH. — La loi du Maximum en Pharmacie. (1877.) — (Revue d'Alsace.)

Biographies de quelques pharmaciens strasbourgeois décédés. — (J. d. Ph. d'Als.-Lorr.)

Biographies (courtes) des Professeurs de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg (diverses sources).

CILLEULS (Fernand Lambert des). — L'Ecole Supérieure de Strasbourg. (Sidot, Librairie-éditeur, Nancy, 1903.)

Catalogus Medicamentorum tam simplicium quam compositorum in Officinis pharmaceuticis argentinensibus usualium.

Corporation «Au Miroir». — (Zunftbüchlein pro anno 1785.)

Compte rendu de la 8^{me} Session des Congrès des Sociétés de Pharmacie de France à Strasbourg. (17 avril 1864.)

Collection du «Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine». (1871-1937.)

Conseil des Vingt-et-Un. — Année 1615, f. 360v°.

Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg. — Considérations sur les «Ecoles Supérieures de Pharmacie». (Fernand Lambert des CILLEULS. — L'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg.)

— L'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg en 1871. J. GEROCK. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr.)

FLUECKIGER (F. A.). — Dokumente zur Geschichte der Pharmacie, Extrait des tomes IV-V (1876) d'«Archiv der Pharmacie».

Festschrift des Deutschen Apothekervereins in Strassburg, am 23.-27. August 1897.

Fondation du «Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., 1871.)

Gazette médicale de Strasbourg. — Une Pharmacopé domestique des années 1591 et 1593.

GEROCK (J.-E.). — Autour de la Pharmacie à Strasbourg au XV^e^ siècle. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., août 1929.)

— L'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg en 1871.

GOETHE (Wolfgang). — Dichtung und Wahrheit.

GOLDBERG (Martha). — Das Armen- und Krankenwesen des mittelalterlichen Strassburgs, dans «Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens», 1910, XXVI, p. 46 et 65, n. 52.

HUMBERT (Gabriel). — Historique du H 2 S. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., mars 1924.)

H 2 S. — Une Pharmacie strasbourgeoise en 1637. (No. 79, 80, 82, 1890.)

Inventaire d'une pharmacie strasbourgeoise en 1643. — Jean-Georges SALADIN, Strasbourg, 1644.)

JEHL (C.). — Discours lors de son entrée en fonctions de la première séance constitutive de la Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine, le 28. 11. 1871. (Bulletin de ladite Société.)

JADIN (F.). — Les nouveaux laboratoires de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr.)

— Séance de reprise de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., 1920, pp. 282-299.)

— Rapport sur les travaux de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg pendant l'année scolaire 1922-1923. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., 1923.)

— Notice historique sur la vie universitaire de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg durant sa première décade. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., 1929, No. 9.)

LAPP (Ch.). — Le Doyen LOBSTEIN. — B.S.P., juillet 1936.

LOBSTEIN. — Rapport de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg sur la situation et les travaux de la Faculté pendant l'année 1933-1934.

— Le Professeur LABORDE (1863-1934). (Bulletin des Sciences Pharmacologiques No. 10, octobre 1934.)

— Le Professeur L. BRAEMER. (J. d. Ph. et de Chimie (janvier 1936.)

Ordonnance municipale de Strasbourg du 24 avril 1675 sur le régime de la pharmacie dans cette ville.

Pharmacopeoia Argentoratensis. — Argentorati Sumptibus Johaniis Reinboldi DULSSECTERI. M.DCC.XXV.

PFISTER (Chr.). — Louis PASTEUR, juge d'un Concours d'agrégation à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg.

Pharmacies strasbourgeoises séquestrées. — (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., 1919, pp. 118-119.)

Règlement des Apothicaires de Strasbourg, ville libre du Saint-Empire (1675.)

Revue du Rhin et de la Moselle 1924. — PASTEUR, Professeur à Strasbourg.

Revue d'Alsace 1877-1883. — Les hommes de la Révolution.

RINGLER (Carolus). — Designation precij tam simplicium quam compositorum qua in officina Caroli RINGLERI habentur. (1623.)

SEYBOTH (Ad.) et BINDER (C.). — Les Pharmacie de Strasbourg du 13^{me} au 20^{me} siècle.

SEYBOTH (Ad.). — La plus ancienne pharmacie de Strasbourg. (Festschrift des Deutschen Apothekervereins in Strassburg am 23.-27. August 1897.)

SALADIN (Jean-Georges). — Spécification et catalogue de tous les médicaments simples et composés tant chimiques que galéniques préparés à la pharmacie Jean-Georges SALADIN à Strasbourg. (Anno MDCXLIV.)

Salut aux Pharmaciens de Strasbourg. (J. d. Ph. d'Als.-Lorr., 1919, p. 168.)

VOLMAR (Y.) — Arthur KIEHL.

WELTER (F.). — Des spécialités pharmaceutiques. (Bulletin de la Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine. (Janvier 1887.)

WICKERSHEIMER (Ernest). — La Thériaque Céleste dite de Strasbourg. (Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie, mars 1870.)

— La taxe des médicaments de 1625.

Zünftbüchlein pro anno 1785.

———o———

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos 9
Introduction 13
Considérations générales 16
La plus ancienne Pharmacie de Strasbourg 21
Autour de la Pharmacie à Strasbourg au XV^e siècle 23
Un réformateur au XVI^e siècle 27
Une Pharmacopée domestique des années 1551 et 1593 29
Designatio precij tam simplicium quam compositorum qua in officina Caroli Ringleri habentur (1623) 31-36
La taxe des médicaments de 1625 37-39
Une Pharmacie strasbourgeoise en 1637 40-47
Inventaire d'une Pharmacie strasbourgeoise 48-49
Apothecker Ordnung 50-61
Règlement des Apothicaires de Strasbourg, ville libre du Saint-Empire (1675) 62-69
La Thériaque céleste dite de «Strasbourg» 70-83
Index generalis 84-99
Catalogus Medicamentorum tam simplicium quam compositorum in officinis pharmaceuticis argentinensibus usualium 100-125
Nomenclature des membres de la corporation « au Miroir » (1785) 126-127
La loi du maximum en pharmacie 128
La Pharmacie de Strasbourg qui valait, en 1777, un million de livres 121-130
Ordonnance d'Antoine de la Galaizière 131-132
Deux documents pour servir l'histoire de la Pharmacie strasbourgeoise pendant la Révolution 133-134
Les hommes de la Révolution 135-136
Le libre exercice de la Pharmacie 137-141
Lettre de la Société des Pharmaciens de Strasbourg au Ministre du Commerce et des Travaux Publics 142-143
J. Béno 144
Junichiro Shimoyama 145-146
Adolphe Heydenreich 147-149
Pharmaciens strasbourgeois décédés depuis le retour de Strasbourg à la France 150-158
Le «Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine» 159-162
La « Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine » 163-167
Des Spécialités Pharmaceutiques (F. Welter) 168-182

Discours du Président C. Jehl lors de son entrée en fonctions de la première séance constitutive de la « Société des Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine » (28 novembre 1871) 182-184

Hazweies (Historique) 185-187

Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg (Considérations sur les Ecoles Supérieures de Pharmacie) 188-193

L'Ecole de Pharmacie de Strasbourg 194-199

L'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg en 1871 200-201

Courtes notes biographiques sur les Professeurs de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg 202-222

Séance de reprise des Cours de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg 223-225

Les nouveaux laboratoires de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg 226-228

Travaux scientifiques publiés par les Maîtres de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg (1919-1932) 229-230

Pasteur, Professeur à Strasbourg 231-232

Pasteur, juge d'un concours d'agrégation à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg 233

Un Professeur de Montpellier à Strasbourg 234-235

Professeurs et Assistants de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg décédés 236-267

Le Doyen actuel de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg .. 268-272

ANNEXES.

Les Pharmacies de Strasbourg du 13me au 20me siècle 273-277

Pharmacopoeia argentoratensis MDCCXXV 278-285

Pharmacopoea Nosocomiorum Civilium Argentinensium 286-289

Ordonnance municipale de Strasbourg (1675) 290-291

Recette contre les Ascarides 292

Extraits des Archives Municipales de Strasbourg 293-309

Salut aux Pharmaciens de Strasbourg 310

La Pharmacie de l'Hôpital de Strasbourg 313-316

Liste des Pharmacies strasbourgeoises ayant été l'objet d'ordonnances de séquestre rendues par le Tribunal régional de Strasbourg 317

Personnel de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg du 15 janvier 1804 au 28 novembre 1835 318-319

Personnel de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg de 1835 à 1870 320-322

Ecole de Pharmacie de Strasbourg. — Année scolaire 1871-72 323

Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

Année scolaire 1919-1920 324
Année scolaire 1920-1921 325-326
Année scolaire 1921-1922 327
Année scolaire 1922-1923 328-336
Année scolaire 1923-1924 337-339
Année scolaire 1924-1925 340-341
Année scolaire 1925-1926 342-346
Année scolaire 1926-1927 347-348
Année scolaire 1927-1928 349-350
Année scolaire 1928-1929 351-352
Année scolaire 1929-1930 353-355
Année scolaire 1930-1931 356-358
Année scolaire 1931-1932 359-361
Année scolaire 1932-1933 362-371
Année scolaire 1933-1934 372-382
Année scolaire 1934-1935 383-385
Année scolaire 1935-1936 386-388
Année scolaire 1936-1937 389-392
Cours. — Manifestations. — Inaugurations. — Nominations. — Créations de Chaires. — Mises à la retraite. — Mémoires originaux. — Ouvrages divers. — Notes de Laboratoire. — Leçons inaugurales. — Conférences. — Distinctions. — Arrêtés. — Projets de loi. — Décrets. — Divers 393-397
Création d'un diplôme de Doctorat de l'Université de Strasbourg, mention «Pharmacie» 398-399
Avis aux Pharmaciens (concernant les stagiaires) 400
Décret du 8 janvier 1920 (Introduction du Codex) 400
Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg (Nominations) 401
Acte Officiel (Transformation de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg en Faculté) 402
Décrets portant création et nominations de Professeurs de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg 403-404
Décret concernant la création de nouvelles Chaires à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg 405
Nominations de Professeurs à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Strasbourg 406-408
Arrêté fixant les Droits à verser par les candidats de Pharmacie (régime ancien à deux années d'études) 408-409
Nomination de M. Gautier au titre de Professeur de Pharmacie galénique à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg ... 410

Conclusions 411-412
Vu et approuvé 413
Bibliographie 413-416
Table des Matières 417-420
Index des Figures 421
Figures ..... I-XXXXIII

———o———

INDEX DES FIGURES

BRAEMER, Professeur XXXIV
Corps enseignant de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg ... XXXVI
Ecole autonome en 1871-72 ..... XIII, XIV
Ecole de Pharmacie (Académie) IX
Ecole de Pharmacie (Académie) X
Ecole de Pharmacie (Académie) XI
Ecole supérieure de Pharmacie XII
Elèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine (1873) XVI
Expositio Theriacae V

Faculté de Pharmacie de Strasbourg:

Ancien bâtiment XVIII
Collection de Matière médicale XXI
Façade arrière de la nouvelle salle des Travaux pratiques XVII
Salle des Actes XX
Salle des Autoclaves XXIV
Salle des Examens XXII
Salle des Travaux pratiques de Chimie et de Pharmacie XXIII
Salle des Travaux pratiques de Microbiologie XIX
Salle des Traxaux pratiques de Micrographie XXV
FLUECKIGER F.-A., 1er Directeur de l'Institut de Pharmacie XXVI
GAUTIER, Professeur XXX
GERHARDT Charles-Frédéric VIII
GREUHM Andréas III
JADIN, Doyen honoraire de la Faculté de Pharm. de Strasbourg XXXI
KIRSCHLEGER Frédéric VIII
KUENY René, Professeur XXIX
LABORDE, Professeur XXXIII
LOBSTEIN, 2me Doyen de la Faculté de Pharm. de Strasbourg XXXII
Mortier de la Pharmacie des Hospices civils de Strasbourg .. XXXVIII
OESTERLE, dernier Directeur de l'Institut Pharmaceutique .. XXVIII
PASTEUR Louis VII
Pharmacie du Cerf (1734) IV
Pharmacie des Hospices Civils de Strasbourg XXXVII
Pharmacie de la Sainte-Vierge (16me siècle) II
Pharmaciens strasbourgeois (1938) XXXIX
Pharmacopée strasbourgeoise de 1575 I
SARTORY Auguste, Doyen actuel de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg XXXV
SCHAER, 2me Directeur de l'Institut Pharmaceutique XXVII
Sceau de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Strasbourg XV
SPIELMANN Jacob-Reinbold VI

Pharmacopée strasbourgeoise de 1575

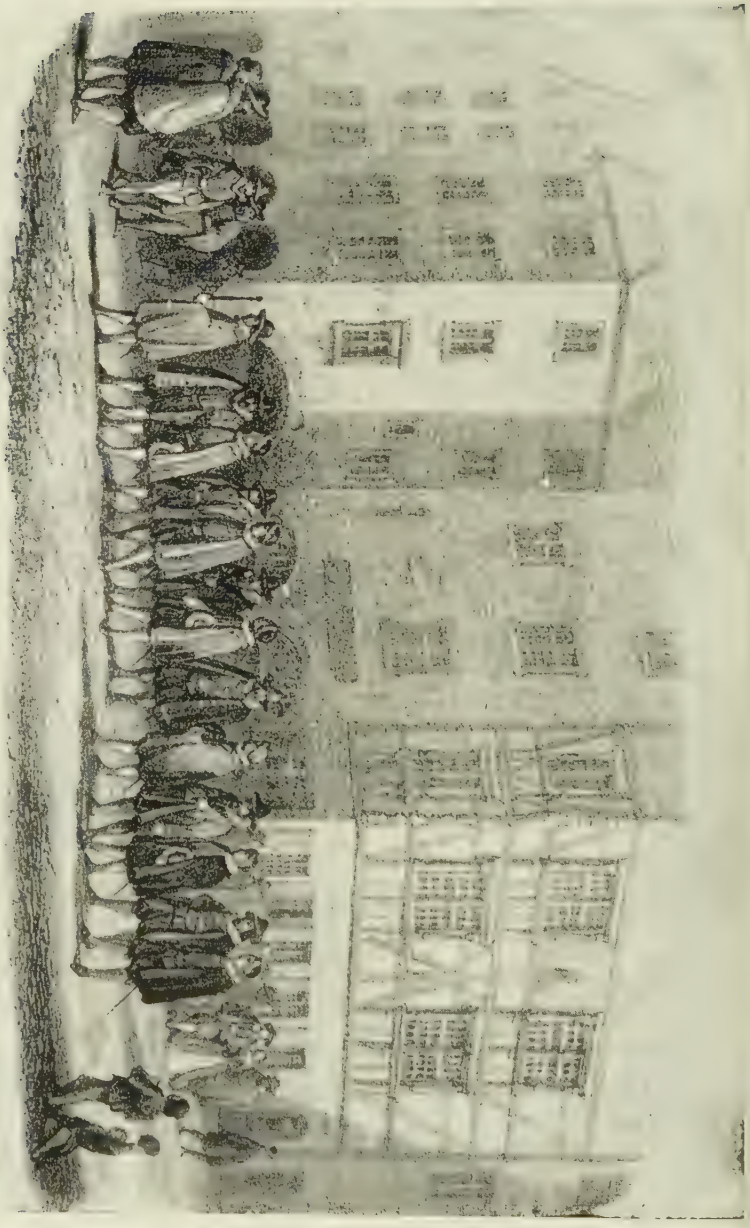

Pharmacie de la Sainte Vierge (16ème siècle)

ANDREAS GREUHM

1624 — 1706

PROPRIÉTAIRE DE LA PHARMACIE DE LA VIERGE

RUE DES GRANDES-ARCADES A STRASBOURG

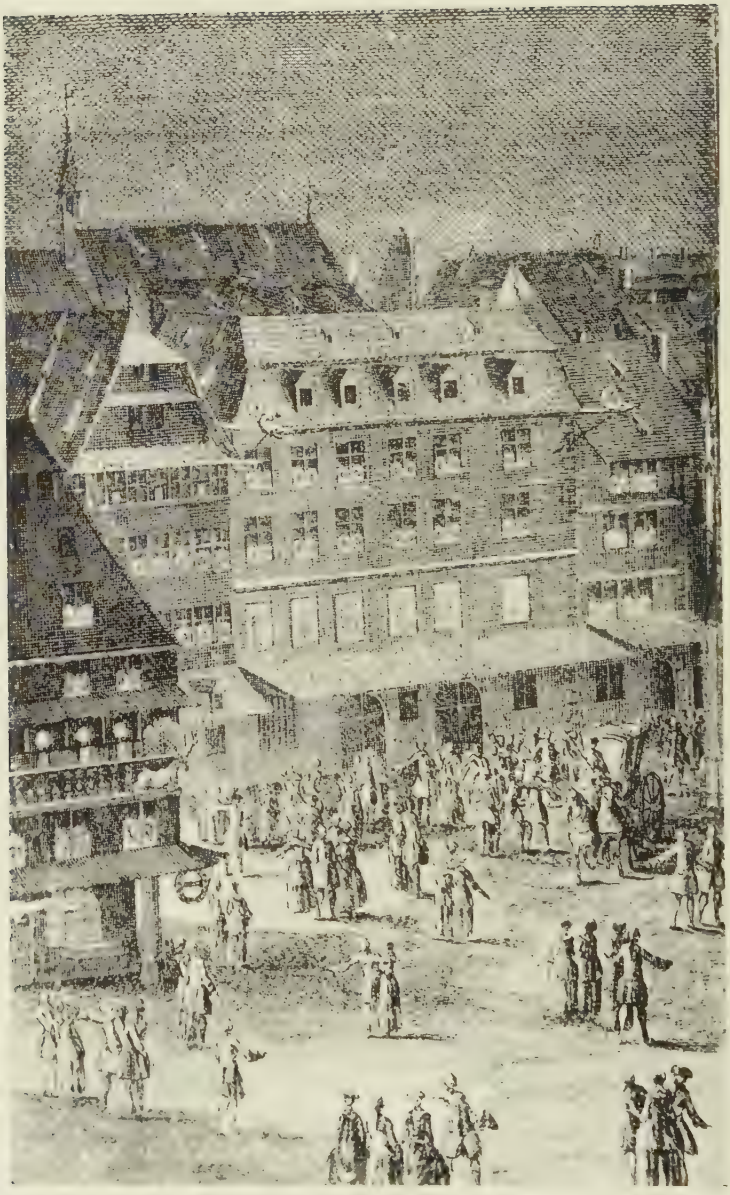

Pharmacie du Cerf (5 octobre 1734)

EXPOSITIO

THERIACÆ ANDROMACHI ET COELESTIS UT ET MITHRIDATII.

IN OFFICINA STROEHLINIANA.

M.DCC.XLIV.

Propriétaire de la „Pharmacie du Cerf" né le 31 Mars 1722

LOUIS
PASTEUR

CHARLES GERHARDT
1816
1856

FRÉDÉRIC KIRSCHLEGER
1820
1864

Ancienne Ecole de Pharmacie (Académie)

Ancienne Ecole de Pharmacie (Académie)

Ancienne Ecole de Pharmacie (Académie)

Le Bâtiment destiné à l'École de Pharmacie,
a été commencé aux Frais de la Ville.

L'AN 1840.
Sous le Règne de

LOUIS PHILIPPE I ROI DES FRANÇAIS.

Mr le Cte DE RÉMUSAT, Ministre de l'Intérieur.

Mr COUSIN, Membre de l'Institut, Ministre de l'Instruction publique.

Mr SERS, Préfet du Département du Bas-Rhin.

Mr SCHÜTZENBERGER, Maire de Strasbourg.

Mr COTTARD, Recteur de l'Académie.

Mr PERSOZ, Doyen de l'École de Pharmacie
et Professeur titulaire.

MMrs NESTLER et KIRSCHLEGER, Professeurs titulaires.

MMrs OPPERMANN et OBERLIN, Professeurs adjoints
de ladite École.

MMrs VILLOT et FRIES, Membres de la Commission

MM. PETITPIERRE et KLOTZ, Entrepreneurs
de cette Construction.

Höhere Pharmacie-Schule.

Jahrgang 1871-1872.

Die Lehrvorträge, die in französischer Sprache werden am 15. November 1871 beginnen

Winter-Semester vom 15. November bis zum 31. März.

Namen der Professoren	Lehrgegenstände	Unterricht für die Studenten	Tage der Vorlesungen	Stunden der Vorlesungen
Höhn. Schlagdenhauffen . . .	Physik und Gifftlehre	[illegible]	Dienstag und Donnerstag .	2 Uhr
Pferdorff.	Botanik	1tes und 2tes Jahr.	Montag und Samstag .	
Remminger	Anorganische Chemie	[illegible]	[illegible]	
G. Reeb	Organische Chemie	2tes Jahr.	Dienstag und Samstag. . .	1 Uhr
Lauth	Pharmacie und chemische Präparate .	[illegible] 1tes Semester. 2tes Jahr, 2tes Semester.	Dienstag und Samstag. . .	11 Uhr
Schaute	Materia medica	2tes Jahr.	Montag und Freitag	3 Uhr

Practische Arbeiten.

Die Eröffnung der practischen Arbeiten wird später angezeigt werden

Der Saal der Arzneimittelsammlungen ist jeden Tag von 3 bis 5 Uhr geöffnet, mit Ausnahme des Samstags und Sonntags.

Wichtige Anzeige.

In Folge einer Berathung vom 12. Juli hat der Vorstand der höheren Pharmacie-Schule Folgendes beschlossen.

Die halbjährlichen Prüfungen werden Montag den 6. November 1871 stattfinden.

Für die Studenten erster Klasse wird diese Prüfung als Examen für das April-Semester und als Jahresschluß-Examen gezählt werden. Die Studenten, die diese Prüfung mit Erfolg bestanden haben werden können sofort und als rückwirkende Maßregel die 4 erforderlichen dies jährigen Inscriptionen nebst der vorschriftmäßigen Inscription bei Eröffnung der Vorlesungen nehmen.

Für die Studenten 2ter Klasse wird die Rückwirkung sich auf eine Inscription beziehen. Die Studenten, die ihr Examen bestanden haben, werden gleichzeitig ihre 2te und ihre 3te Inscription nehmen.

Die Studenten der einen oder der andern Klasse, die abgewiesen worden sind, werden bis Ende Dezembers zurückgestellt, um welche Zeit sie eine neue Prüfung zu bestehen haben. Im Falle des Erfolges werden ihre Inscriptionen, wie oben gesagt, geregelt werden; im entgegengesetzten Falle werden sie definitiv den Vortheil der Rückwirkung verlieren.

Die Studenten sind eingeladen, sich vom 2. bis zum 5. November von 11 Uhr bis Mittag im Sekretariat der Schule für diese Prüfungen einschreiben zu lassen.

Das Register der Inscriptionen wird im Sekretariat der Schule vom 7. bis zum 15. November von 11 Uhr bis Mittag eröffnet sein.

Gemäß den Vorschriften des Dekrets vom 22. August 1854 soll das jährliche Studium der Studenten der Pharmacie durch vier Quartal-Inscriptionen nachgewiesen werden.

Jeder Student, der eine erste Inscription nehmen will, ist gehalten, im Secretariat der Schule zu hinterlegen:

1) Seinen gehörig legalisirten Geburtsschein;

2) Wenn er minderjährig ist, die regelrechte Einwilligung seines Vaters oder Vormunds, daß er die pharmaceutischen Studien machen darf;

3) Die Angabe seiner Wohnung in der Stadt, wo die Schule ihren Sitz hat.

4) Wenn der Student in einer Apotheke practizirt, die Autorisation von Seite des Apothekers, bei welchem er wohnt, daß er den Lehrcursen der Schule folgen darf.

5) Wenn der Student sich um den Titel eines Apothekers erster Klasse bewirbt, kann er die erste Inscription nur dann nehmen, wenn er nach weist, daß er Bachelier der Wissenschaften ist; für die Aspiranten 2ter Klasse genügt, anstatt des Bachelier-Diploms, ein Certificat, welches be zeugt daß der Kandidat die Prüfung in der Grammatik bestanden hat.

Die Schriftstücke, welche behufs Zulassung zu den Prüfungen als Apo thekers erster Klasse vorgelegt werden sollen, sind:

1) Ein Sittenzeugniß.

2) Ein Geburtsschein, der darthut daß der Kandidat das 25ste Lebens jahr zurückgelegt hat, oder eine von der zuständigen Behörde bewilligte [illegible]

3) Der Nachweis dreijähriger Studien und dreijähriger Praxis in einer Apotheke, gemäß dem Dekret vom 15. Februar 1850).

Für Zulassung zu den Prüfungen der Apotheker 2ter Klasse müssen folgende Schriftstücke vorgelegt werden:

1) Ein Sittenzeugniß;

2) Ein Geburtsschein, der bezeugt daß der Kandidat das 25ste Lebens jahr zurückgelegt hat;

3) Der Nachweis einer sechsjährigen Praxis in einer gesetzlich errichteten Apotheke, gemäß dem Dekret vom 15. Februar 1850;

4) Vier vor der Unterzeichnung des Friedensvertrags genommene In scriptionen (ein Studienjahr) in einer höheren Pharmacieschule oder sechs Inscriptionen in einer Vorbereitungsschule der Medizin oder der Phar macie.

Zwei Jahre Praxis können compensirt werden durch vier Inscriptionen in der höheren Pharmacieschule oder durch sechs Inscriptionen in einer Vorbereitungsschule der Medizin und der Pharmacie; jedoch kann keines falls die Praxis weniger als vier Jahre dauern.

Straßburg, den 20. Oktober 1871.

Der Director der höheren Pharmacie-Schule

Ad. Beydenreich.

Der Sekretär **F. Schott.**

Affiche en allemand de l'Ecole autonome en 1871 1872

STRASBOURG.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

ANNÉE SCOLAIRE 1871-1872.

L'ouverture des Cours aura lieu le 15 novembre 1871.

SEMESTRE D'HIVER DU 15 NOVEMBRE AU 31 MARS.

NOMS DES PROFESSEURS.	NATURE DES COURS.	ENSEIGNEMENT POUR LES ÉLÈVES	JOURS DES LEÇONS.	HEURES DES LEÇONS.
MM SCHLAGDENHAUFFEN	Physique et toxicologie	2e année, 2e semestre. 3e année, 1er semestre.	Mardi et jeudi	A 2 heures
PFERSDORFF	Botanique	1re et 2e année.	Lundi et samedi	A 11 heures
HEMMINGER	Chimie minérale	1re année.	Mercredi et samedi	A 11 heures et à 2 heures.
E. REEB	Chimie organique	2e année.	Mardi et samedi	A 1 heure
BENO	Pharmacie et manipulations chimiques	2e année, 1er semestre. 3e année, 2e semestre	Mardi et samedi	A 11 heures
SCHANTE	Matière médicale	2e année.	Lundi et vendredi	A 3 heures

TRAVAUX PRATIQUES.

L'ouverture des travaux pratiques sera indiquée ultérieurement.

La salle des collections de matière médicale est ouverte tous les jours, de 3 à 5 heures, à l'exception des samedis et des dimanches.

AVIS IMPORTANT.

Par suite d'une délibération de l'École du 12 juillet, les décisions suivantes ont été prises:

Les examens semestriels auront lieu le lundi 6 novembre 1871.

Pour les élèves de 1re classe, cet examen comptera pour l'examen semestriel d'avril et pour l'examen de fin d'année. Les élèves qui l'auront subi avec succès pourront prendre immédiatement et par rétroactivité les 4 inscriptions qui auraient dû être prises pendant l'année scolaire 1870-1871, plus l'inscription réglementaire de la rentrée.

Pour les élèves de 2e classe, la rétroactivité portera sur une inscription. Les élèves qui auront subi avec succès leur examen prendront simultanément leur 2e et 3e inscription.

Ceux des élèves de l'une ou l'autre classe qui auront échoué seront ajournés à la fin du mois de décembre, époque à laquelle ils subiront un nouvel examen. Dans le cas de succès, leurs inscriptions seront réglées comme il est dit plus haut; dans le cas d'échec, ils perdront définitivement le bénéfice de la rétroactivité.

Les élèves sont invités à se faire inscrire pour ces examens au secrétariat de l'École, du 2 au 5 novembre, de 11 heures à midi.

Le registre des inscriptions sera ouvert au secrétariat de l'École, du 7 au 15 novembre, de 11 heures à midi.

Conformément aux prescriptions du décret du 22 août 1854, l'étude annuelle des élèves en pharmacie devra être justifiée par quatre inscriptions trimestrielles.

Tout élève qui se présentera pour prendre une première inscription sera tenu de déposer au secrétariat de l'École

1° Son acte de naissance, dûment légalisé;

2° S'il est mineur, le consentement, en forme régulière, de son père ou tuteur, l'autorisant à suivre les études pharmaceutiques;

3° L'indication de son domicile dans la ville où est le siége de l'École;

4° Si l'élève est stagiaire dans une officine, l'autorisation à lui accordée, par le pharmacien chez lequel il réside, de suivre les cours de l'École;

5° Si l'élève aspire au titre de pharmacien de 1re classe, il ne pourra prendre la première inscription qu'en justifiant du grade de bachelier ès sciences pour les aspirants de 2e classe, le diplôme de bachelier est remplacé par un certificat d'examen de grammaire.

Les pièces à produire pour être admis aux examens de pharmacien de 1re classe sont

1° Un certificat de bonnes vie et mœurs;

2° Un extrait de naissance établissant que le candidat est âgé de 25 ans révolus, ou une dispense d'âge, accordée par l'autorité compétente,

3° La justification de trois années d'études et de trois années de stage dans une officine, conformément au décret du 15 février 1860.

Les pièces à produire pour être admis aux examens de pharmacien de 2e classe sont les suivantes

1° Un certificat de bonnes vie et mœurs;

2° Un extrait de naissance établissant que le candidat est âgé de 25 ans révolus,

3° La justification de six années de stage dans les officines légalement établies, conformément au décret du 15 février 1860,

4° Quatre inscriptions (une année d'études) dans une École supérieure de pharmacie, ou six inscriptions dans une École préparatoire de médecine ou de pharmacie, prises antérieurement à la signature de la paix.

Deux années de stage pourront être compensées par quatre inscriptions dans l'École supérieure de pharmacie, ou par six inscriptions dans une École préparatoire de médecine et de pharmacie, sans que la durée du stage puisse, en aucun cas, descendre au-dessous de quatre années.

Strasbourg, le 20 octobre 1871.

Le directeur de l'École supérieure de pharmacie, AD. HEYDENREICH

Le secrétaire, F. SCHOTT.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN. [illegible]

Affiche en français de l'Ecole autonome en 1871-1872

Sceau de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Strasbourg

Groupe des Élèves en Pharmacie d'Alsace-Lorraine (1873)

(De gauche à droite) Assis par terre : Noth François, Mæchtlin. *Ire rangée assis :* Derivaux, Moyses, Munsch, Obrecht, Kilian, Vogt (Soultz Ht-Rhin), Minod, Laudenbach. *Deuxième rangée debout :* Memminger, Thumann,

Faculté de Pharmacie de Strasbourg (Façade arrière de la nouvelle salle de travaux pratiques)

Faculté de Pharmacie de Strasbourg (Ancien bâtiment, 2, rue St-Georges)

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Salle des Travaux pratiques de Microbiologie. A. SARTORY

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Salle des Actes

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Collection de Matière médicale

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

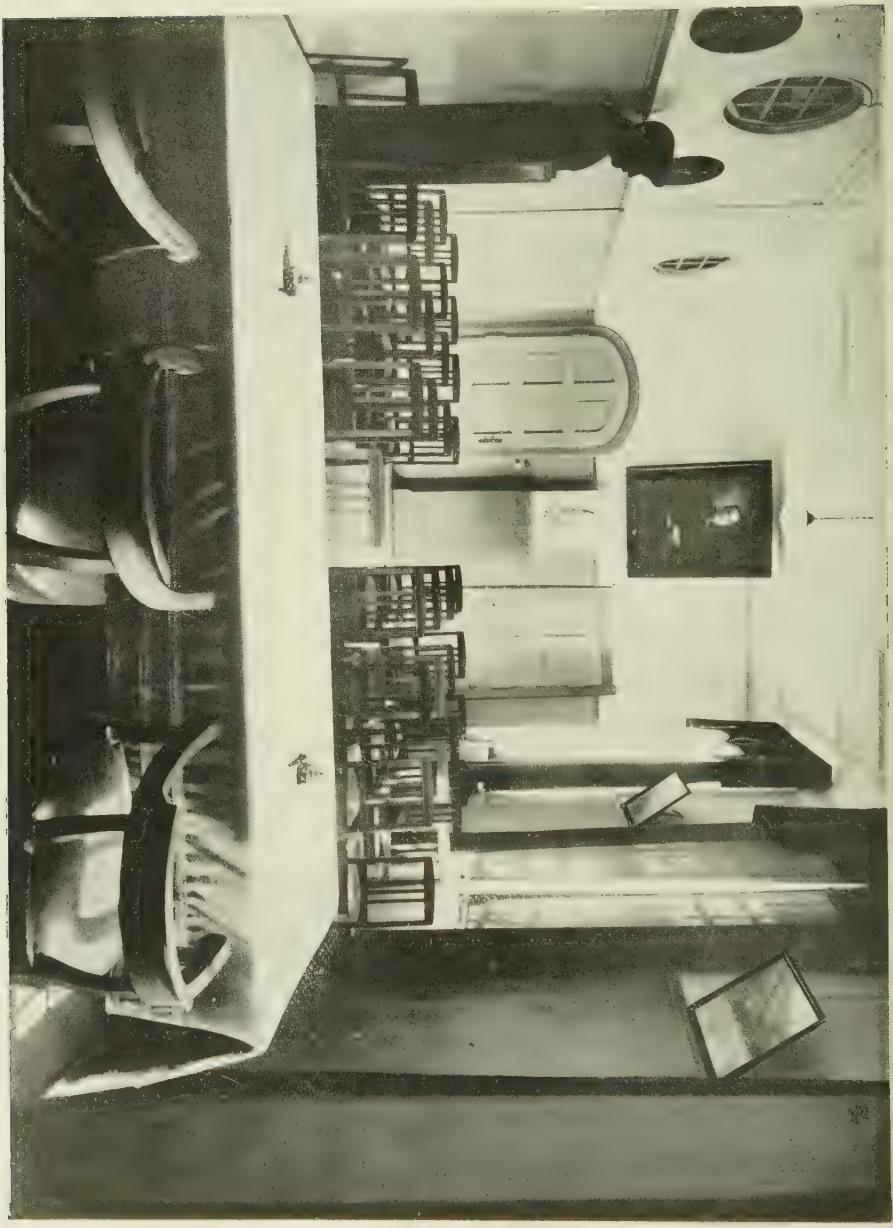

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

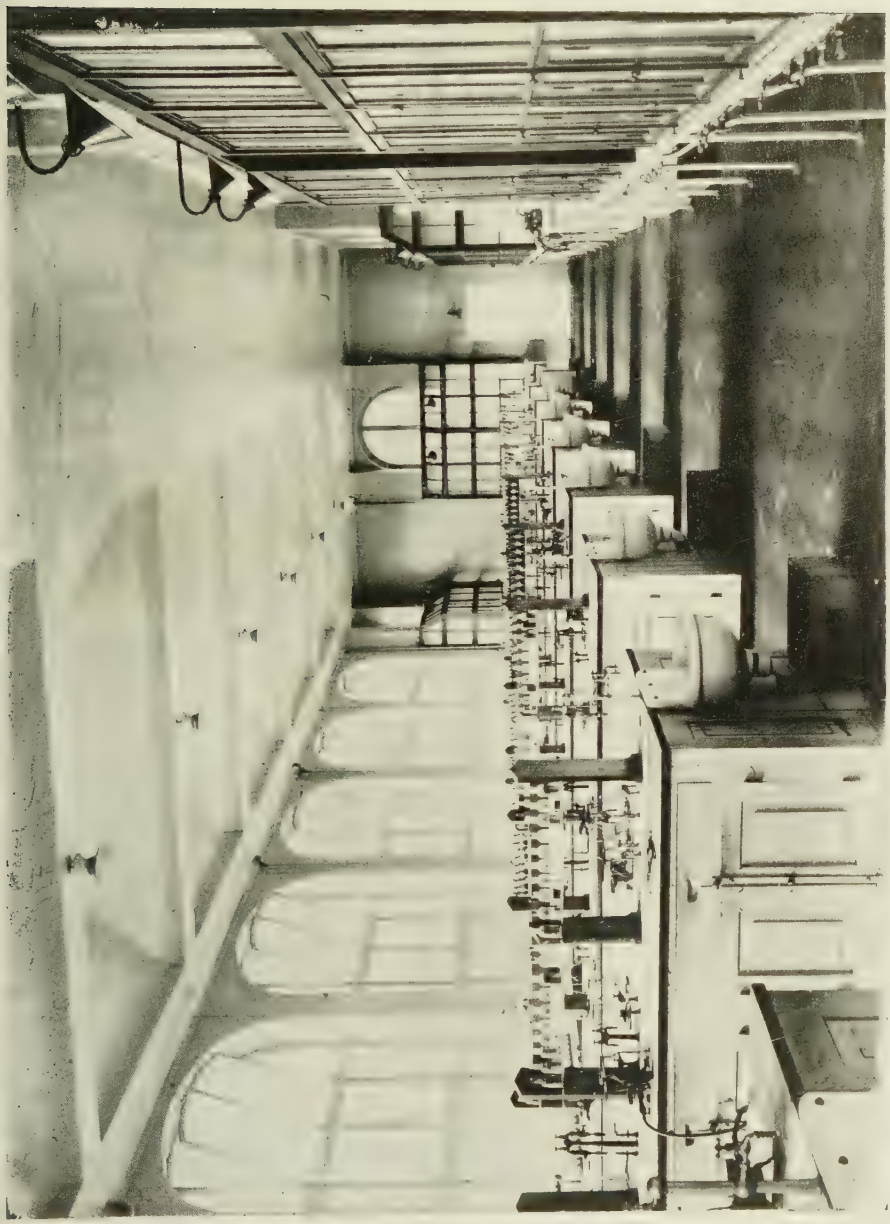

Vue intérieure de la nouvelle salle des Travaux pratiques de Chimie et de Pharmacie.

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

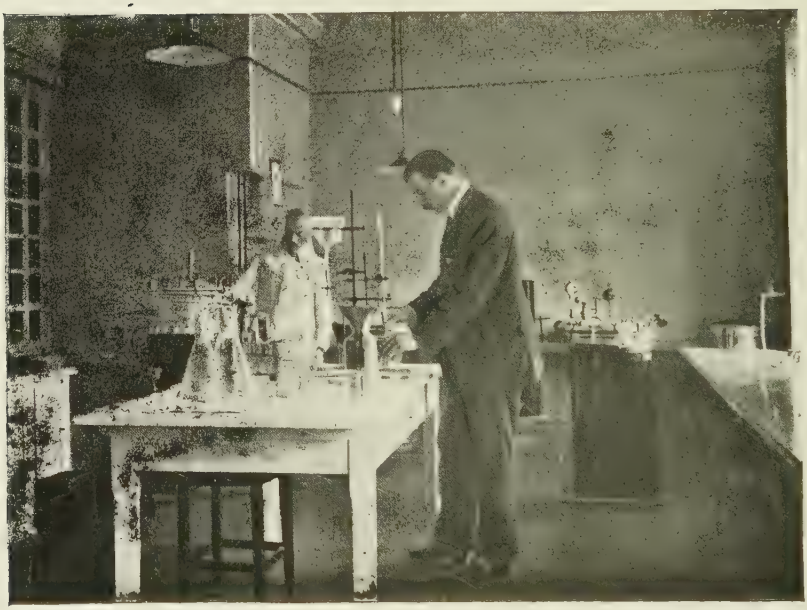

Salles des Autoclaves

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Salle des Travaux pratiques de Micrographie

Institut Pharmaceutique de Strasbourg

F. A. FLÜCKIGER, 1er Directeur de l'Institut Pharmaceutique
(1873 – 1892)

Institut Pharmaceutique de Strasbourg

Professeur SCHÆR, deuxième Directeur de l'Institut Pharmaceutique
(1842—1913)

Institut Pharmaceutique de Strasbourg

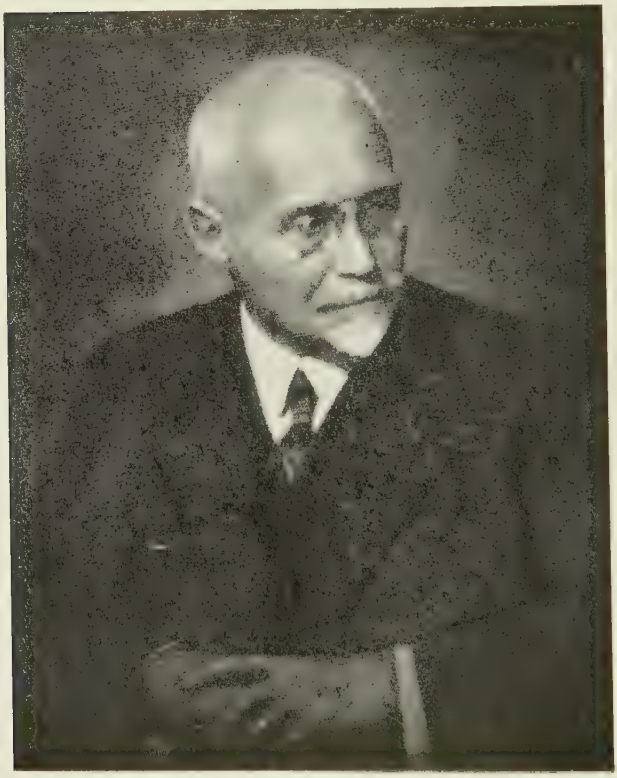

Professeur ŒSTERLÉ, dernier Directeur de l'Institut Pharmaceutique
(de 1866—1932)

Institut Pharmaceutique de Strasbourg
Faculté de Pharmacie de Strasbourg

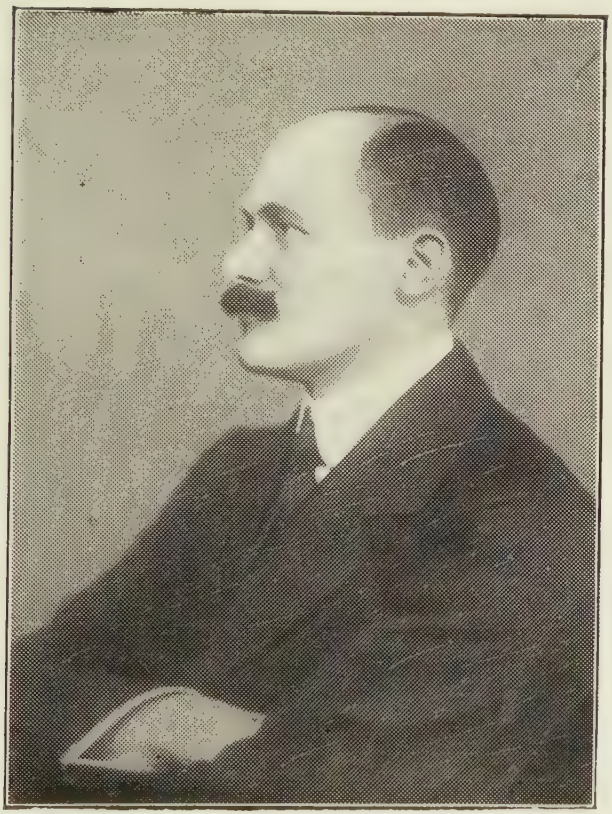

Professeur René KUENY
(1883—1922)

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

GAUTIER Louis né à Néan (Mayenne) en 1878, décédé en 1928.
Professeur de Pharmacie Galénique 1921—1928.

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Professeur JADIN
1er Doyen de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg
Doyen honoraire

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Professeur LOBSTEIN
Doyen de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg
(1878—1936)

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Professeur LABORDE
(1863—1934)

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

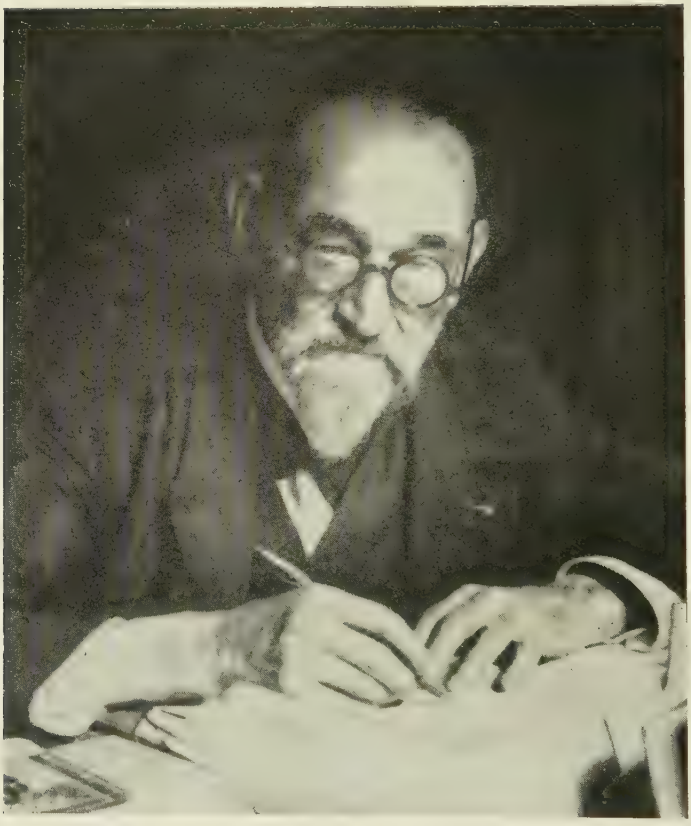

Professeur BRÆMER
(1858 - 1935)

Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Professeur **A. SARTORY**, Doyen actuel de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

Le Corps enseignant de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg
1937

Pierre LAVIALLE

Yves VOLMAR

Albert GUILLAUME

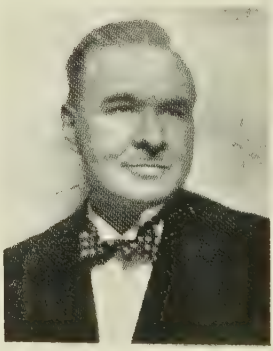

Charles LAPP

René SARTORY

Paul CORDIER

Le Bâtiment de la Pharmacie des Hospices Civils de Strasbourg (Façade Est)

Mortier de la Pharmacie des Hospices Civils de Strasbourg.

(Hauteur 0,30 m. — Inscription : „Matthæus Edel me fecit" - 1729)

Pharmaciens strasbourgeois, propriétaires (1938)

Charles **MENGUS**,
Président de la Chambre des Pharmaciens d'Alsace et de Lorraine, Président de l'Association des Pharmaciens du Bas-Rhin
(Pharmacie de l'Étoile)

Alfred **DAHLET**,

Dr. en Pharmacie, Secrétaire de l'Association des Pharmaciens du Bas-Rhin
(Pharmacie de l'Université)

Emile **LUTZ**
(Pharmacie du Corbeau)

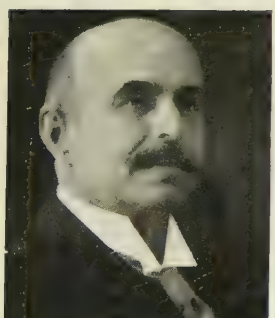

Auguste **DŒRSCH** † 1937
(Pharmacie des Vosges)

Alfred **DEUTSCH**
(Pharmacie de la Porte de Schirmeck)

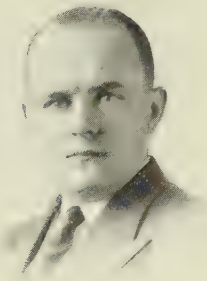

Charles **DIRHEIMER**
Dr. en Pharmacie
(Pharmacie du Dôme)

Alfred **NOTH**
(Pharmacie de la Vierge)

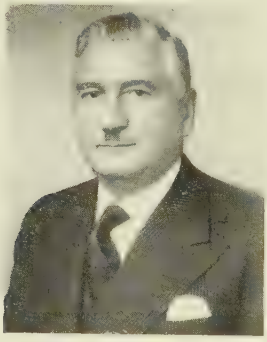

Paul **ANSELM**
(Pharmacie de la Vierge)

Charles **MEYER**
(Pharmacie de la Gare)

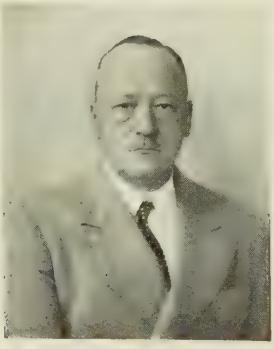

Georges **FAUDI**
(Pharmacie de l'Ange)

Auguste RIMBACH
(Pharmacie de l'Ours)

Fr. PFITZENMEYER
(Pharmacie Centrale)

Emile METZ
(Pharmacie de l'Aigle)

Jean SCHMIDT
Dr. en Pharmacie
(Pharmacie de la Cigogne)

Lucien HECKER
(Pharmacie de la Licorne)

Edmond BLOCH
(Pharmacie Ste-Aurélie)

Alfred WEILL
Dr. en Pharmacie
(Pharmacie du Cerf)

Georges KAHN
(Pharmacie de la Mésange)

Léon NETTER
(Pharmacie de la Fleur)

Edouard BÉRETZ
(Pharmacie de l'Homme de Fer)

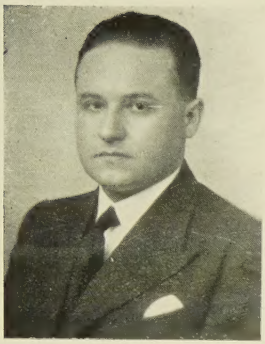

J. GRUMBACH
Dr. en Pharmacie
(Pharmacie de la Rose)

G. KLEIN
Dr. en Pharmacie
(Pharmacie St-Jean)

Eugène MEYER
(Pharmacie du Lion)

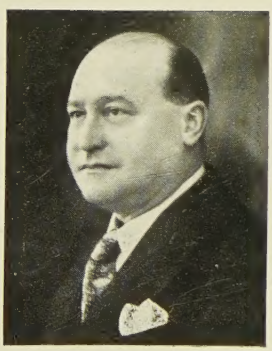

Emile SCHULLER
Pharmacien en Chef des Hospices Civils

Marcel LEIBENGUTH
Pharmacie des Boulevards